

Université de Montréal

**L'expérience immigrante de la citoyenneté**  
Parcours d'acculturation citoyenne d'immigrants  
internationaux établis à Montréal

par  
Bélinda Bah

Département de sociologie  
Faculté des Arts et des Sciences

Thèse présentée  
en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.)  
en sociologie

Décembre 2021

© Bélinda Bah, 2021



Université de Montréal  
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Cette thèse intitulée :

**L'expérience immigrante de la citoyenneté**  
Parcours d'acculturation citoyenne d'immigrants  
internationaux établis à Montréal

présentée par Bélinda Bah

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Christopher McAll, président - rapporteur

Deena White, directrice de recherche

Bob W. White, membre du jury

Catherine Neveu, examinatrice externe

Thomas LeGrand, représentant du doyen





## Résumé

Dans le contexte de la globalisation, les grandes villes des pays du Nord tendent à attirer des migrants originaires du monde entier. Cette immigration internationale vers des métropoles occidentales suscite des controverses à propos de la citoyenneté. Ceci est une des raisons pour laquelle la citoyenneté doit être pensée non seulement comme un statut juridique, mais également comme un construit culturel.

Dans la littérature socio-anthropologique contemporaine, cette « citoyenneté culturelle » est parfois analysée à travers l'étude de l'engagement d'individus dans des actions collectives menées dans un objectif ou un idéal de justice sociale plus ou moins explicite. En ce qui concerne des individus immigrants, au-delà de cette dimension participative, les écrits traitant d'une citoyenneté construite se focalisent sur l'enjeu du développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté d'accueil. Cette orientation répond à des préoccupations sociales quant à l'intégration des immigrants et sa traduction en pratiques concrètes. Au sein de pays occidentaux pour lesquels une citoyenneté dite moderne constitue une institution centrale, il existe alors un intérêt particulier à comprendre comment l'« identité citoyenne » des immigrants évolue, surtout dans les grandes villes où ils se concentrent, des villes globales.

C'est dans ce cadre que nous avons voulu étudier la (trans)formation de l'identité citoyenne de personnes pour lesquelles ce processus pourrait être plus problématique que pour d'autres : les immigrants internationaux. Nous avons désigné ce processus comme celui de l'« acculturation citoyenne ». Nous nous sommes appuyés sur les cadres théoriques d'une sociologie relationnelle et d'une sociologie de l'individu pour formuler l'hypothèse que le processus d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux est déterminé par les épreuves vécues générées par le contexte institutionnel de leur lieu d'accueil – un « régime de citoyenneté » local – et par l'ensemble des acteurs significatifs au contact desquels ils réalisent leur action citoyenne – leur « réseau de participation citoyenne ». Nous avons ensuite choisi de réaliser une analyse typologique afin d'identifier des parcours-types d'acculturation citoyenne et d'en préciser la dynamique.

Les données collectées auprès de 31 immigrants internationaux établis dans la ville globale occidentale de Montréal ont fait émerger quatre parcours-types d'acculturation citoyenne (un nombre non exhaustif puisque limité par notre échantillon de répondants) : i) l'expérience positive d'un *parcours d'adaptation* qui voit l'immigrant s'impliquer aussi bien auprès de communautés citoyennes liées à ses origines qu'à son nouveau lieu de vie ; ii) l'expérience positive d'un *parcours de projection locale* dans le cadre duquel l'immigrant s'est attaché à la communauté citoyenne de son lieu d'accueil, dissociant ses origines culturelles ou ethniques et son action citoyenne ; iii) l'expérience positive du *parcours d'individualisation* d'un immigrant dont la pratique citoyenne se réalise sans sentiment d'appartenance communautaire fort et ; iv) l'expérience négative d'un *parcours de repli* à travers lequel l'immigrant ne parvient pas à se sentir citoyen à part entière au sein de la communauté de son lieu d'accueil, et parallèlement, ne trouve pas de réconfort existentiel au sein d'une hypothétique communauté citoyenne d'origine.

Nos analyses confirment les rôles des épreuves vécues dans le lieu d'accueil et du réseau de participation citoyenne dans la transformation de l'identité citoyenne de nos répondants. De plus, nous pouvons nuancer le rapport entre ces deux rôles, en fonction du poids respectif de chacun dans les divers parcours d'acculturation citoyenne : ce rapport se mesure selon une logique inverse, un rôle important des épreuves atténuant le rôle du réseau et vice-versa.

**Mots-clés** : acculturation citoyenne ; immigrants internationaux ; identité citoyenne ; épreuves ; réseau de participation citoyenne ; régime de citoyenneté.

## Abstract

In the context of globalisation, large cities of the North tend to attract migrants from all over the world. This international migration to Western metropolises has given rise to controversies over citizenship. This is one reason why citizenship must be thought of not only in terms of legal status, but also as a cultural construct.

In recent socio-anthropological literature, the concept of “cultural citizenship” has sometimes been examined through the study of individuals’ engagement in collective action carried out with a more or less explicit objective or ideal of social justice. As this relates to immigrants, apart from this participatory dimension, the literature on the construction of citizenship has focused on the development of a sense of belonging to a host community. This focus is attentive to social concerns regarding the integration of immigrants and how this process translates into actual practices. In Western countries, where modern citizenship is a central institution, there is a particular interest in understanding how the “civic identity” of immigrants evolves, especially in large, global cities where immigrants are concentrated.

This social and scientific background supports our intention to study the (trans)formation of civic identity among those for whom this process can be more problematic than for others: international immigrants. We refer to this process as “civic acculturation.” Our research falls within the theoretical frameworks of a relational sociology and of a sociology of the individual. It begins with the hypothesis that the civic acculturation of international immigrants is determined by ordeals generated through the institutional context of where they settle—a particular local “citizenship regime”—and by the set of significant actors in contact with whom immigrants carry out their civic action—their “civic participation network.” We have then chosen to implement a typological analysis to identify certain typical pathways of civic acculturation and to delineate their dynamics.

The data collected from 31 international immigrants living in the Western global city of Montreal demonstrates four typical pathways of civic acculturation (which do not exhaust all possible paths, due to the limits of our sample of respondents) : i) the positive experiences of an *adaptation pathway*, where immigrants become involved with civic communities linked to both

their origins and new home; ii) the positive experiences of a *local projection pathway*, where immigrants become attached to the civic community in which they settle, dissociating their civic action there from their cultural or ethnic origins; iii) the positive experiences of an *individualisation pathway*, where immigrants participate in civic practices without a strong sense of belonging to a particular community; and iv) the negative experiences of a *withdrawal pathway*, where immigrants are unable to feel like full citizens of the communities in which they settle, while at the same time failing to find existential comfort in a hypothetical civic community of origin.

Our analyzes confirm the role of social challenges or “ordeals” experienced by immigrants in their host communities and the role of a civic participation network in the transformation of the civic identity of our respondents. Moreover, we found that their respective prominence in the various paths to civic acculturation is inversely related: where ordeals play an important role, they mitigate the role of participation in civic networks, and vice versa.

**Keywords:** civic acculturation; international immigrants; civic identity; ordeals; civic participation network; citizenship regime.

# Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	iii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux, des figures et des encadrés.....	x
Liste des sigles et des abréviations.....	xii
Remerciements.....	xvii
Introduction.....	1
Controverses médiatiques autour de la citoyenneté des immigrants internationaux.....	2
Citoyen moderne, citoyen national.....	3
Le devenir citoyen à l'épreuve de la diversité culturelle.....	4
Structure de la thèse.....	10
Première partie : Un cadre d'étude de l'acculturation citoyenne des immigrants internationaux établis dans une ville globale occidentale.....	13
Chapitre 1. La citoyenneté des immigrants dans les villes globales occidentales.....	14
1.1 Le processus de globalisation et le problème de la citoyenneté dans le monde occidental.....	15
1.1.1 La globalisation comme ensemble de phénomènes matériels aux conséquences culturelles diverses, les villes occidentales à l'avant-garde du processus.....	16
1.1.2 Montréal, ville globale occidentale.....	24
1.1.3 Déstabilisation de l'institution de la citoyenneté dans le monde occidental.....	31
1.1.4 Ce qu'il faut retenir.....	34
1.2 La problématisation publique de la citoyenneté en lien avec les immigrants internationaux.....	35
1.2.1 Deux grands courants idéologiques associés au problème de l'intégration des immigrants.....	36
1.2.2 Une approche plus fine des discours publics.....	40
1.2.3 Ce qu'il faut retenir.....	45
1.3 À la recherche du vécu immigrant de la citoyenneté... ..	45
1.3.1 Les immigrants et le vote.....	46
1.3.2 Les immigrants et le sentiment d'appartenance.....	49
1.3.3 Les immigrants et la participation citoyenne au-delà du vote.....	53

1.3.4	Ce qu'il faut retenir.....	55
1.4	Conclusions du chapitre 1 .....	55
Chapitre 2. L'expérience immigrante de la citoyenneté : identité, acculturation et participation citoyennes .....		58
2.1	L'expérience immigrante de la citoyenneté à travers une littérature sur l'identité citoyenne .....	59
2.1.1	La citoyenneté des immigrants comme résultat d'un processus de transformation identitaire.....	60
2.1.2	De la citoyenneté culturelle au processus individuel d'acculturation citoyenne	62
2.1.3	Ce qu'il faut retenir : L'expérience immigrante de la citoyenneté comme processus participatif d' « acculturation citoyenne » menant à la transformation d'une « identité citoyenne ».....	71
2.2	L'expérience immigrante de la citoyenneté à travers une littérature sur la participation citoyenne .....	72
2.2.1	La participation citoyenne des immigrants, d'une perspective institutionnelle à une approche individuelle et relationnelle.....	73
2.2.2	L'expérience citoyenne comme rapport ordinaire à la citoyenneté .....	75
2.2.3	Ce qu'il faut retenir : la pertinence d'une sociologie relationnelle pour notre recherche.....	77
2.3	Conclusions du chapitre 2 .....	78
Chapitre 3. L'étude du processus d'acculturation citoyenne à travers une approche individuelle et culturelle des réseaux sociaux.....		80
3.1	Le paradigme relationnel : un cadre théorique propice à l'étude du processus d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux .....	81
3.1.1	Une sociologie de l'individu pour appréhender l' « expérience sociale ».....	82
3.1.2	Une sociologie relationnelle pour analyser le processus participatif de transformation de l'identité .....	87
3.1.3	Le contexte institutionnel au prisme de la sociologie relationnelle.....	90
3.2	Notre cadre conceptuel d'étude du processus d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux.....	96
3.2.1	L' « identité citoyenne » : le discours autobiographique d'un individu sur son parcours citoyen.....	97
3.2.2	La « participation citoyenne » : un parcours jalonné d' « épreuves » et dessinant un « réseau de participation citoyenne » .....	97

3.2.3	Le contexte institutionnel de l'expérience immigrante de la citoyenneté comme « régime de citoyenneté » générateur de défis .....	98
3.2.4	Schéma conceptuel.....	101
3.3	Conclusions du chapitre 3 .....	103
Chapitre 4. Une analyse qualitative de parcours de transformation de l'identité citoyenne...105		
4.1	Comprendre le processus d'acculturation citoyenne.....	106
4.1.1	Le chercheur comme acteur-traducteur .....	106
4.1.2	Expliquer des parcours-types d'acculturation citoyenne .....	111
4.2	Du recrutement des répondants à la collecte des données .....	113
4.2.1	Échantillonnage et recrutement des répondants.....	113
4.2.2	Portrait des répondants.....	115
4.2.3	Modalités et outils de collecte des données .....	119
4.3	L'analyse des données.....	121
4.3.1	Analyser le contexte institutionnel montréalais de l'expérience citoyenne des immigrants internationaux.....	122
4.3.2	Faire émerger un ensemble cohérent de parcours-types d'acculturation citoyenne 123	
4.3.3	Approfondir la dynamique interne de chaque parcours-types d'acculturation citoyenne.....	124
4.4	Éthique et défis de scientificité : naviguer entre distance nécessaire et subjectivité assumée .....	126
4.5	Conclusions : Donner sa juste place au point de vue et au ressenti des immigrants internationaux sur leur citoyenneté .....	128
Deuxième partie : Dynamiques de parcours-types d'acculturation citoyenne d'immigrants internationaux en contexte montréalais .....		131
Chapitre 5. Le contexte institutionnel mouvant et complexe de l'expérience citoyenne des immigrants établis à Montréal .....		132
5.1	Droits des résidents nés à l'étranger : une dynamique positive, mais réversible vers une citoyenneté pleine et entière .....	133
5.1.1	État des lieux des droits pour trois grandes catégories statutaires .....	135
5.1.2	Des statuts qui s'acquièrent... et qui se perdent .....	137
5.2	Le partage institutionnel des responsabilités sociales : Montréal, un acteur montant 142	
5.2.1	Considérations générales sur le régime de citoyenneté du Québec .....	143

5.2.2	Partage des responsabilités dans le domaine de l'action publique ciblant les immigrants.....	146
5.3	Appartenance : l'affirmation de la représentation d'une identité citoyenne québécoise	153
5.3.1	Le fait français .....	154
5.3.2	La laïcité québécoise ou l'arbitrage de la controverse religieuse .....	159
5.3.3	Un nationalisme québécois soumis à des reconfigurations.....	164
5.3.4	L'émergence de l'interculturalisme québécois comme référentiel de gestion de la diversité culturelle alternatif au multiculturalisme canadien.....	167
5.4	Gouvernance : des défis à la participation citoyenne générés par le fonctionnement des institutions.....	173
5.4.1	Des difficultés d'intégration professionnelle .....	174
5.4.2	Des limites à l'inclusion communautaire.....	178
5.4.3	Racisme et discriminations .....	181
5.5	Synthèse : Immigrants, immigrantes, bienvenue dans la complexité montréalaise !	184
Chapitre 6. Quatre parcours d'acculturation citoyenne.....		187
6.1	L'acculturation citoyenne comme parcours d'adaptation .....	188
6.2	L'acculturation citoyenne comme parcours de projection locale.....	197
6.3	L'acculturation citoyenne comme parcours d'individualisation .....	204
6.4	L'acculturation citoyenne comme parcours de repli .....	210
6.5	Synthèse : L'acculturation citoyenne, un processus participatif aux dynamiques multiples et pas toujours attendues.....	213
Chapitre 7. Le rôle plus ou moins déterminant des épreuves vécues dans le lieu d'accueil dans le processus d'acculturation citoyenne .....		219
7.1	Le parcours d'adaptation : un vécu local d'épreuves atténué par de solides liens communautaires .....	220
7.2	Le parcours de projection locale : le vécu d'épreuves comme nouvelle expérience moteur d'une implication locale.....	228
7.3	Le parcours d'individualisation ou le contournement de l'épreuve de l'action collective .....	235
7.4	Le parcours de repli ou l'insurmontable choc de l'épreuve de la discrimination	239
7.5	Synthèse : Un vécu d'épreuves au cœur des parcours d'individualisation et de repli de l'identité citoyenne .....	243
Chapitre 8. Le rôle avéré, mais parfois flou du réseau de participation citoyenne dans le		



processus d'acculturation citoyenne .....	245
8.1 Le rôle du réseau de participation citoyenne en lien avec nos quatre parcours d'acculturation citoyenne : entre évidence et flou .....	248
8.1.1 Parcours d'adaptation : le rôle incontournable et stabilisateur d'un réseau de participation citoyenne diversifié .....	248
8.1.2 Parcours de projection locale : un réseau de participation citoyenne qui contribue au développement du sentiment d'appartenance locale .....	251
8.1.3 Parcours d'individualisation : un réseau de participation citoyenne source d'épreuves.....	254
8.1.4 Parcours de repli : un réseau de participation citoyenne qui ne permet pas de faire face aux épreuves .....	257
8.2 Transversalité du rôle du réseau de participation citoyenne .....	259
8.2.1 Un espace de développement de relations humaines positives... et négatives	260
8.2.2 Un support pour se confronter à des épreuves .....	262
8.2.3 Un espace d'apprentissage citoyen .....	265
8.3 Synthèse : La nécessité d'approfondir la question de l'apprentissage citoyen ...	271
Conclusions et perspectives .....	273
Comment le processus d'acculturation citoyenne des immigrants se déroule-t-il ? .....	274
Des résultats qui éclairent la problématique de la conciliation entre la diversité des appartenances culturelles et l'insertion au sein d'une même communauté politique ....	278
Du réseau de participation citoyenne au réseau d'apprentissage citoyen : perspectives de recherche .....	281
Bibliographie.....	289
Annexe A. Scripts de recrutement des participants (versions françaises et anglaises).....	xix
Annexe B. Attributs sociodémographiques et migratoires des répondants (auto-identification) .....	xxiii
Annexe C. Guide d'entretien individuel (versions française et anglaise).....	xxvi
Annexe D. Formulaire de consentement éclairé (versions française et anglaise).....	xxxv
Annexe E. Références bibliographiques issues de la recherche documentaire pour l'analyse du régime de citoyenneté montréalais.....	xli
Annexe F. Certificat d'approbation du comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences	li

# Liste des tableaux, des figures et des encadrés

## Tableaux

Tableau 1.1 Proportion estimée d’immigrants internationaux recensés dans quelques métropoles du Nord.....	28
Tableau 1.2 Statistiques liées à l’immigration et à la diversité culturelle montréalaise – comparaison 2006-2016.....	29
Tableau 1.3 Classification de discours publics problématisant la citoyenneté des immigrants .....	44
Tableau 4.1 Vue d’ensemble de notre devis qualitatif de recherche sur l’expérience immigrante de la citoyenneté .....	130
Tableau 5.1 Statut des résidents de la RMR de Montréal, données du recensement de 2016	135
Tableau 5.2 Statistiques sur la part des résidents non permanents dans la population totale de l’agglomération de Montréal.....	152
Tableau 5.3 Statistiques linguistiques.....	157
Tableau 6.1 Typologie du processus d’acculturation citoyenne des immigrants internationaux établis dans une ville globale : présentation synthétique .....	214

## Figures

Figure 3.1 Schéma conceptuel du processus d’acculturation citoyenne d’un immigrant international agissant dans une ville globale occidentale .....	104
Figure 4.1 Attributs sociodémographiques des répondants .....	117
Figure 4.2 Activité principale des répondants .....	117
Figure 4.3 Attributs migratoires des répondants.....	118
Figure 4.4 Pays de naissance des répondants.....	119
Figure 6.1 Positionnement des récits des répondants au sein de notre typologie du processus d’acculturation citoyenne des immigrants internationaux établis dans une ville globale	215

## Encadrés

Encadré 6.1 Le parcours de Judy .....	190
Encadré 6.2 Le parcours d'Alfred.....	190
Encadré 6.3 Le parcours d'Étienne.....	192
Encadré 6.4 Le parcours de Laura .....	192
Encadré 6.5 Le parcours d'Éléonore.....	196
Encadré 6.6 Le parcours de Stéphane .....	196
Encadré 6.7 Le parcours de Souad.....	200
Encadré 6.8 Le parcours de Rose.....	200
Encadré 6.9 Le parcours de Pascal .....	203
Encadré 6.10 Le parcours de Jin.....	204
Encadré 6.11 Le parcours de Stanley.....	209
Encadré 6.12 Le parcours de Kristen.....	213
Encadré 6.13 Le parcours de Lucas .....	217
Encadré 6.14 Le parcours d'Olga .....	217

## Liste des sigles et des abréviations

ADQ :	Action démocratique du Québec
BINAM :	Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
CCPARDC :	Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles
CERAS :	Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences
CGLU :	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CAQ :	Coalition Avenir Québec
CIC :	Citoyenneté et Immigration Canada
CIM :	Conseil interculturel de Montréal
CSQ :	Certificat de Sélection du Québec
CMM :	Communauté métropolitaine de Montréal
CNUED :	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CRAP :	Coalition contre la répression et les abus policiers
ECDBP :	Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation
EDE :	Enquête sur la diversité ethnique
EEC :	Étude électorale canadienne
ESG :	Enquête sociale générale
EVS	European Values Surveys
GaWC :	Globalization and World Cities Research Network
INRS	Institut national de recherche scientifique
IRPP :	Institut de recherche en politiques publiques
LDL :	Ligue des Droits et des Libertés
LIPR :	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
MICC :	Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles
MIDI :	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MIFI :	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et l'Intégration
OCPM :	Office de consultation publique de Montréal
OLF :	Office de la langue française

PAFR :	Programme des aides familiaux résidents
PEQ :	Programme de l'expérience québécoise
PLQ :	Parti libéral du Québec
PTAS :	Programme des travailleurs agricoles saisonniers
RCM :	Rassemblement des citoyens de Montréal
RMR :	Région métropolitaine de recensement
SACA :	Secrétariat à l'action communautaire autonome
SPVM :	Service de police de la Ville de Montréal
TCRI :	Table de concertation au service des personnes réfugiées et immigrantes
UCIM :	Union des citoyens de l'île de Montréal
UE	Union européenne
UNESCO :	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UPAC :	Unité permanente anticorruption
WASP :	White Anglo-Saxon Protestant
WVS :	World Values Surveys



*À la mémoire de mon père, Almamy Ibrahima Bah  
Migrant, parent et médecin engagé*

*Pour Toumaï et Yamilée*





## Remerciements

D'emblée, je dois témoigner ma gratitude à celles et ceux qui ont accepté de prendre part à ma recherche en tant que référent.e et/ou en tant que répondant.e. Cette thèse n'existerait pas sans vous. Merci alors pour le temps et la confiance que vous avez bien voulu m'accorder. J'espère le résultat de nos échanges à la hauteur de vos attentes et j'espère que notre rencontre aura été pour vous au moins aussi enrichissante que pour moi.

Cette thèse m'a objectivement pris beaucoup de temps. Et il ne s'est pas agi de n'importe quel temps de vie, puisque durant les années consacrées à cette recherche, j'ai accueilli mes deux enfants et dit aurevoir à mon père... Dans un tel contexte, on comprendra que mes remerciements s'adressent de manière particulière à mes proches. Merci à César pour sa présence à mes côtés et sa patience, notamment à l'occasion des nombreux moments de discussion, de remise en question, de panique et de reprise en main que j'ai connus tout au long de mon cheminement. Merci à mon père et à ma mère, soutiens indéfectibles dans mon choix d'entreprendre cette thèse, qui ont gardé confiance en ma capacité à la mener à terme en dépit de mes propres doutes. Merci à la famille de Montréal, Ottawa, Toronto, Toulouse, Paris, Plaisance... remède contre les baisses de morale et support quotidien pour faire face aux aléas que rencontrent beaucoup d'étudiants au doctorat. Merci à Lynda et à Jacquie, fidèles amies, conseillères et sources d'inspiration en matière de combativité pour porter ses ambitions.

Si la réalisation de ma thèse a été une véritable épreuve, elle m'a aussi permis de découvrir un monde académique dont j'avais le pressentiment qu'il correspondrait à certaines de mes aspirations. Dans le monde en profondes mutations qui est le nôtre, je suis plus que jamais convaincue de l'importance de cet espace intellectuel et professionnel qu'est le milieu de la recherche sociale. Grâce aux professeur.e.s et chercheur.e.s côtoyé.e.s jusqu'à présent, je pense y avoir une place pour contribuer à la production de savoirs utiles, selon une éthique de rigueur et de responsabilité. À cet égard, je tiens à remercier Gioconda Herrera, de la Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO) en Équateur, qui m'a d'une part introduite à la sociologie et d'autre part sensibilisée à la nécessité pour les femmes d'investir ce domaine en y étant visibles à tous les niveaux. Je remercie Jacques Ramirez Gallegos, également rattaché à

la FLACSO Équateur à l'époque où il a soutenu ma candidature au programme de doctorat de l'Université de Montréal (UdeM), ainsi que feu Michel-Louis Martin, qui m'a le premier accompagné dans une démarche de recherche dans le cadre de mon mémoire de fin d'études à l'Institut d'Études Politiques de Toulouse. Merci à Estelle Carde, Pierre Hamel, Christopher McAll et Bob W. White pour leurs précieux commentaires dans le cadre du développement de mon projet de thèse. Je n'aurais par ailleurs pas pu mener à bien cette recherche sans les appuis institutionnels du Département de sociologie et du Laboratoire de recherche en relations interculturelles de l'UdeM, du Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions et du Partenariat de recherche ARIMA. Chacune de ces entités a été un espace stimulant de débats et d'exposition à de nouvelles connaissances indispensables à mon parcours.

Je termine en remerciant ma directrice, Deena White : pour son ouverture et sa curiosité qui l'ont amenée à accepter d'encadrer ma recherche, pour sa posture respectueuse de mes choix du début jusqu'à la fin, pour son suivi constant et pour m'avoir poussée avec exigence et humanité à m'approprier cette thèse. Merci de m'avoir appris à mieux apprendre.

À toutes les personnes ici mentionnées et à celles qui n'apparaissent pas mais qui savent qu'elles comptent également : par vos mots et votre implication, vous m'avez permis d'aller au bout de ce travail de longue haleine, qui je l'espère aura sa petite résonance. MERCI de tout cœur.

# Introduction

---

Hence though citizenship in the twenty-first century may in some respects look sharply different than citizenship today, just as modern citizenship is different than medieval or ancient citizenship, in some fundamental regards citizenship will probably remain what it as long been: a political status of profound importance for the well-being both of those who fully and securely possess it, and those who do not.

Roger M. Smith, 2002

---

La citoyenneté est un thème à la mode, un « *buzz word* » dont la présence dans les sujets médiatiques est aujourd'hui familière. Les échanges sur cette notion juridique, mais surtout et avant tout politique, ouvrent généralement sur des réflexions lourdes de sens. Depuis au moins une trentaine d'années, quelques grandes questions structurent le débat public sur la citoyenneté. Ces questions surgissent de façon récurrente, au gré d'événements médiatiques, donnant l'occasion aux différents acteurs de ce débat d'asseoir leur position. Présentons deux de ces événements qui illustrent selon nous avec force les enjeux contemporains autour de la citoyenneté, et qui impliquent chacun des immigrants internationaux. Ces événements évoquent entre autres un vécu lié à la citoyenneté de deux individus immigrants alors établis dans une métropole occidentale. Comme l'indique le titre de notre thèse, ce sont ces vécus ou expériences citoyennes qui nous intéressent. Par ailleurs, Montréal est la métropole que nous avons retenue comme lieu d'étude de cette expérience immigrante de la citoyenneté, expérience conceptualisée comme le processus d'acculturation citoyenne.

Avant de poursuivre, soulignons dès à présent que tout au long de cette thèse, nous utilisons le terme d' « immigrant » (et toutes ses formes accordées) pour désigner une personne ayant migré dans un pays autre que son pays de naissance. Notre usage de ce terme ne renvoie

donc à aucune considération de statut juridique, sauf lorsque des précisions sont faites à ce sujet<sup>1</sup>.

## **Controverses médiatiques autour de la citoyenneté des immigrants internationaux**

Fin mai 2018, un jeune homme de 22 ans originaire du Mali, accède à une notoriété internationale après son sauvetage d'un enfant de quatre ans, suspendu dans le vide au balcon d'un immeuble parisien (Djamshidi et Marnette, 2018). À l'ère du numérique et d'Internet, il ne faut que quelques heures pour que la vidéo de son action devienne virale sur les réseaux sociaux. À peine deux jours plus tard, celui que l'on surnomme « Spiderman » rencontre le président français. Ce dernier annonce la régularisation de son statut en France, sa prochaine naturalisation et propose à l'intéressé d'intégrer le prestigieux corps des sapeurs-pompiers de Paris. Le même jour, le maire de sa commune de résidence, Montreuil, lui propose de devenir citoyen d'honneur de la ville. Il faut en effet préciser qu'au moment de son sauvetage héroïque, M. Gassama est un demandeur d'asile « sans papier », accueilli dans un foyer d'immigrants de la banlieue parisienne depuis septembre 2017. Avant de quitter le Mali cinq ans auparavant, le jeune homme s'est déplacé à travers l'Afrique de l'Ouest, en passant par la Lybie, où il affirme avoir été victime de violences relevant de l'atteinte aux droits humains. Très vite érigé en héros par les pouvoirs publics français puis maliens (Agence France-Presse, 2018), Gassama reçoit en plus à Los Angeles, fin juin 2018, un prix humanitaire symbole de la reconnaissance de la communauté du divertissement afro-américaine (Parant, 2018).

Autre continent, autre histoire, cette fois-ci sous le signe de la controverse. Début mai 2015 à Montréal, une femme participe à sa cérémonie d'acquisition de la citoyenneté canadienne vêtue d'un niqab (Marquis, 2015 ; Tesceira-Lessard, 2015). Cette tenue vestimentaire portée par certaines femmes musulmanes se présente sous la forme d'un voile recouvrant entièrement le corps, à l'exception d'une fente au niveau des yeux pour permettre la vision. Le niqab est très

---

<sup>1</sup> Nous parlerons par exemple d'« immigrant reçu » pour désigner, en contexte canadien, une personne détenant le statut de résident permanent.

peu présent dans l'espace public canadien. En pleine campagne électorale fédérale, cet événement est le point culminant d'un débat judiciaire et médiatique de près de trois mois. Le débat prend fin après que la Cour fédérale du Canada a tranché en faveur de l'autorisation du port du niqab durant les cérémonies de citoyenneté. Cette décision est conditionnée au fait que l'identité de la personne portant le niqab puisse être confirmée par le dévoilement de son visage à un représentant de l'administration canadienne.

Malgré leurs différences, ces deux histoires ont en commun d'aborder la question de la citoyenneté en lien direct avec la situation de personnes immigrantes internationales. Un autre point commun est que les événements concernés impliquent des immigrants internationaux établis dans des métropoles occidentales. De premières questions viennent alors à l'esprit. Dans le contexte actuel d'un monde globalisé, selon quels critères un immigrant international parvient-il à être considéré comme un « bon citoyen » ou comme « un citoyen à part entière » ? Certaines représentations symboliques sont-elles incompatibles avec une conception « moderne » de la citoyenneté ? Au-delà des normes juridiques et représentations populaires, les immigrants internationaux ont-ils un rôle à jouer dans la définition d'une citoyenneté appréhendée comme construction culturelle ? Quelles sont les implications sur le sentiment d'appartenance à des communautés d'accueil et d'origine d'une participation citoyenne des immigrants ? Enfin, lorsqu'on s'intéresse à la citoyenneté, dans quelle mesure les grandes villes occidentales constituent-elles des lieux propices au déroulement d'événements singuliers ? Avant de présenter de façon plus ordonnée les termes de la problématisation de la citoyenneté des immigrants, arrêtons-nous sur cette figure du « citoyen moderne » à l'aune de laquelle la valeur citoyenne des immigrants internationaux semble devoir être déterminée.

## **Citoyen moderne, citoyen national**

Depuis plus de deux siècles, les États des démocraties occidentales s'évertuent à fabriquer desdits citoyens modernes. La modernité occidentale renvoie au courant de pensée communément désigné « esprit des Lumières » (Touraine, 1992). Règne des intellectuels, elle place la science au cœur de la société, au détriment du religieux. L'ambition est ainsi de bâtir

une société régie par le rationnel. Dans cette visée, les manifestations de la tradition doivent disparaître, pour qu'ait lieu une révolution conduisant à l'avènement de l'individu. Aux côtés de la raison et de la nature, l'idée de « société » est centrale. Par substitution au rôle de la religion dans la définition du bien et du mal, elle devient en effet le lieu où se mesure la valeur des choses : toute chose utile à la société incarne le bien. Ce qui intéresse *in fine* des penseurs des Lumières comme Thomas Hobbes ou Jean-Jacques Rousseau, c'est la possibilité de constituer un ordre social sans référence à des principes religieux. À partir de là, la valeur humaine – par extension, la définition du bon citoyen en tant que citoyen moderne – peut être mesurée en fonction de la contribution de l'individu au fonctionnement et à la pérennisation d'un corps social institué par un acte volontaire collectif.

La conception moderne de la citoyenneté s'est vue articulée avec une idéologie particulière : le nationalisme. Il se développe en Europe dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle, pour connaître son apogée dans le premier quart du 20<sup>e</sup> siècle. Le nationalisme vise à proclamer la souveraineté et à entretenir l'unité politique d'une communauté donnée (Anderson, 1996 [1983]). Selon cette vision, la communauté politique appelée « nation » est caractérisée par son ancrage territorial et une culture exclusive partagée par tous les individus membres de la communauté. La nation étant une construction, l'une de ses missions est l'intégration de nouveaux membres. Cette entreprise nécessite l'action de l'État à travers la mise en œuvre de politiques éducatives, culturelles et de protection sociale. Ces interventions permettent de modeler le citoyen national légitime à exercer le droit citoyen absolu : celui de participer au système d'élection des représentants politiques de la nation.

## **Le devenir citoyen à l'épreuve de la diversité culturelle**

Alors qu'il existe un consensus grandissant sur le fait que les sociétés contemporaines sont de plus en plus diversifiées, on comprend que cette diversité puisse poser un problème à une idéologie nationaliste qui défend la primauté d'une culture commune.

Il vaut quand même la peine de se questionner. Lorsqu'on parle de diversité culturelle, à quoi fait-on référence exactement ? Commençons par dire que les grandes villes occidentales

constituent des lieux emblématiques de la diversité culturelle. Elles sont cosmopolites. L'existence de ces grandes villes et une conscience populaire de la diversité ne sont en soi pas récentes. Le processus d'urbanisation qui accompagne une industrialisation accélérée date au moins du 19<sup>e</sup> siècle. Aux États-Unis d'ailleurs, des chercheurs de l'École de Chicago problématisent la diversité culturelle dès le début du 20<sup>e</sup> siècle. C'est néanmoins après la Seconde Guerre mondiale que les interrogations sur l'inclusion en lien avec une diversité culturelle se posent de manière explicite dans les pays occidentaux. Le traumatisme du nazisme explique certainement en grande partie l'intérêt des démocraties libérales à penser leur rapport à la diversité culturelle.

La problématique qui se pose aux États occidentaux peut être dans les termes suivants : « Comment concilier la diversité des appartenances culturelles et l'insertion dans une communauté politique unique ? » (Abélès, 2008, p. 206). C'est cette question qui a initialement inspiré cette thèse. À partir de ce questionnement général, il est possible d'identifier plusieurs trajectoires historiques s'appliquant aux pays occidentaux. Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons brièvement trois orientations : celles des États-Unis, du Canada et de l'Europe.

Aux États-Unis, la mise à l'épreuve de la citoyenneté par la diversité culturelle est d'abord liée à la situation des Noirs, et plus précisément des Afro-Américains. Considérés comme Noirs d'un point de vue racial, les Afro-Américains<sup>2</sup> représentent le groupe culturel dont l'histoire est liée à celle de l'esclavagisme en territoire étasunien, officiellement aboli en 1865. Pour décrire la situation des Afro-Américains, Talcott Parsons (1965, p. 1009) parle de « *second-class citizen* », citoyens de seconde classe. Il précise que dès sa naissance, la nation étatsunienne a accordé une place fondamentale au volontarisme associatif dans l'appartenance communautaire. Comparativement à l'Europe, le caractère plus différencié de la conception de la nation s'explique selon lui par l'identité protestante du groupe majoritaire WASP<sup>3</sup>. Parsons analyse le processus historique d'inclusion des Afro-Américains, de l'esclavage aux lois de

---

<sup>2</sup> L'amalgame entre « Noir » comme catégorie raciale et « Afro-Américain » comme catégorie ethnique apparaît jusque dans le questionnaire de recensement de la population étatsunienne. Dans la version prévue pour le recensement de 2020, les autorités distinguent cinq « races » (auxquelles s'ajoute la catégorie « autre race ») : Blanc ; Noir et Afro-Américain ; Asiatique ; Amérindien et autochtone d'Alaska ; autochtone d'Hawaï et des îles du Pacifique (Bréville, 2019).

<sup>3</sup> White, Anglo-Saxon, Protestant.

1964 et 1965 interdisant les discriminations raciales. À l'époque, il considère que si ces lois contre la discrimination constituent des acquis pour les dimensions civile et politique de la citoyenneté, l'inclusion sociale des Afro-Américains demeure problématique.

Dans les États-Unis d'aujourd'hui, cette question de la citoyenneté des Noirs en tant que minorité raciale (catégorisation sur la base de caractéristiques physiques visibles) et des Afro-Américains en particulier en tant que groupe culturel distinct des autres Noirs aux États-Unis, reste une préoccupation majeure. Les Noirs sont en effet surreprésentés parmi les pauvres, la population judiciarisée et carcérale, et les victimes de violences policières (Gouëset, 2015). Ainsi, les récentes attaques contre le *Voters Right Act* de 1965, acquis juridique pour la lutte contre les discriminations raciales dans l'exercice du droit de vote, sont synonymes de recul pour la citoyenneté civile et politique des Afro-Américains (Clarke et Rosenberg, 2018).

En dépit de sa proximité géographique avec les États-Unis, la situation du Canada voisin est bien différente. Rappelons que la Confédération de 1867 qui crée le Canada est le résultat d'une entente entre les deux peuples colonisateurs d'origine française et d'origine anglaise (Fontaine et Juteau, 1996). Avant la Seconde Guerre mondiale, les politiques culturelles et d'immigration de l'État fédéral canadien visent au maintien de l'hégémonie culturelle britannique (Mackey, 1999). Après la guerre, dans un contexte de déclin de l'Empire britannique et de besoins accrus en main-d'œuvre immigrante, le gouvernement canadien voit la nécessité de prendre son indépendance vis-à-vis du Royaume-Uni. Jusque dans les années 1960, le Canada sélectionne ses immigrants sur une base ethnoraciale, avec une préférence affichée pour les populations originaires du Royaume-Uni et de l'Europe du Nord. Par la suite, le boom économique pousse le gouvernement à avoir recours à l'immigration d'individus qualifiés originaires des pays du Sud.

Symbolisée par sa politique du multiculturalisme (1971), l'approche canadienne de gestion de la diversité culturelle répond d'abord à une volonté de différenciation vis-à-vis des États-Unis et de canalisation des velléités séparatistes de la province du Québec. Le souci d'inclusion des Autochtones ressort également, comme en témoignent les célébrations du centenaire de la Confédération en 1967. En effet, l'image promue lors de ces célébrations est celle d'une nation « mosaïque culturelle » constituée de multiples communautés



ethnoculturelles. La politique du multiculturalisme vise une reconnaissance institutionnelle de différentes communautés, cette reconnaissance donnant accès à certaines ressources. Dans ce cadre, le pouvoir de définir, limiter et tolérer les différences reste entre les mains du groupe dominant anglo-canadien. Il se pose comme garant de l'adaptation des discours aux besoins changeants de la construction nationale (Mackey, 1999, p. 70).

Dans la période contemporaine, tant la question québécoise que la question autochtone demeurent problématiques pour la définition d'une citoyenneté canadienne. La création en 1968, la montée et l'accession au pouvoir du Parti québécois ont permis l'organisation de deux référendums – en 1980 et 1995 – invitant les résidents du Québec à se prononcer sur l'indépendance de l'État. Malgré la défaite du camp souverainiste, la question nationale reste un enjeu politique important dans la province. En ce qui concerne les Autochtones, la persistance de nombreux problèmes a été soulignée par l'examen périodique universel de la situation du Canada mené par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (Nations Unies, 2018). Les principaux indicateurs socio-économiques (pauvreté, insécurité alimentaire, logement, santé, éducation...) reflètent une situation très défavorable vécue par les populations autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) comparativement au reste de la population canadienne. Des préoccupations spécifiques concernent l'exposition disproportionnée des femmes et des filles autochtones à toutes les formes de violence.

Dans un contexte européen, l'existence d'États-nations est un fait peu discuté. Malgré le démantèlement des grands empires coloniaux dans l'après Seconde Guerre mondiale, les États européens sont parvenus à préserver leurs récits d'unité nationale. La transition de la décolonisation n'en demeure pas moins complexe, notamment en ce qui a trait au statut juridique des personnes originaires des pays décolonisés nouvellement indépendants. Cette complexité est bien décrite par Frederick Cooper dans son ouvrage sur les citoyens d'Afrique francophone au temps de la décolonisation (Cooper, 2014).

Parmi les principaux empires coloniaux d'Europe – la Belgique, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni – le Royaume-Uni se singularise comme représentant d'un modèle anglo-saxon abordant frontalement la problématique de la citoyenneté active des personnes issues d'anciennes colonies au prisme de la diversité culturelle ou ethnique

(Kastoryano, 2000). Dans le cas de la France par exemple, la problématisation de la diversité culturelle emprunte le chemin de la question sociale en milieu urbain. Le débat public se cristallise alors autour de l'enjeu du déclassement des quartiers périphériques des grandes villes. Le problème de la citoyenneté de personnes issues des anciennes colonies est ainsi d'abord associé aux discriminations et stigmatisations dont elles font l'objet en tant que résidentes des banlieues françaises (Castel, 2006).

En ce qui concerne donc l'Europe, exception faite du Royaume-Uni, la reconnaissance explicite d'une déstabilisation de la citoyenneté nationale intervient plutôt en lien avec la construction européenne justement. Amorcé à la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce processus était dès le départ pensé comme une entreprise visant l'émergence d'une nouvelle citoyenneté. Le traité de Maastricht (1992) qui fonde l'Union européenne (UE) – c'est-à-dire l'Europe politique – et le traité d'Amsterdam (1997) font explicitement référence à une citoyenneté européenne (Déloye, 1998). Au-delà de l'important travail d'établissement d'institutions permettant l'existence opérationnelle de l'UE, on s'interroge sur les implications conceptuelles de cette nouvelle citoyenneté. Dans quelle mesure la citoyenneté européenne se différencie-t-elle du modèle « stato-national » de citoyenneté opérant dans les pays membres ? La permanence d'identités nationales est-elle compatible avec l'affirmation d'une identité européenne ? La construction européenne est-elle synonyme d'une dépolitisation du national ? Peut-elle éviter une dérive technocratique en cherchant à limiter le contenu ethnique des institutions publiques qu'elle érige ?

Vingt-ans plus tard, ces interrogations sont plus que jamais présentes dans le débat public. L'Union européenne aujourd'hui constituée de vingt-huit membres n'en finit pas de traverser des crises existentielles. Parmi ces crises, on peut citer les débats qui ont entouré l'intégration des pays de l'Est de l'Europe et l'intégration, non réalisée, de la Turquie ; la crise de la dette grecque ; la crise des migrants et des réfugiés syriens, et ; le « Brexit », c'est-à-dire la désaffiliation du puissant État britannique. À cet égard, certains auteurs analysent que l'institutionnalisation d'une citoyenneté européenne a pu avoir l'effet non désiré du renforcement du nationalisme de certains États membres, notamment l'Italie et le Royaume-Uni (Dell'Olio, 2017 [2005]).

Les États-Unis, le Canada et l'Europe politique se distinguent donc par la manière dont le thème de la diversité culturelle y a été originellement problématisée. Les questions raciale, québécoise et autochtone, et de la décolonisation ainsi que de la supranationalité, structurent de façon singulière les débats ayant cours dans chaque espace. Il existe néanmoins un point commun aux discussions actuelles qui problématisent la relation entre citoyenneté et diversité culturelle : les immigrants internationaux sont devenus des acteurs incontournables pour envisager cette relation.

Dans le monde occidental contemporain, certaines situations complexes font émerger des interrogations sur le statut citoyen des immigrants. À cet égard, les attentats terroristes survenus à New York le 11 septembre 2001 ont eu un effet catalyseur pour une tendance à la convergence des politiques liées à l'immigration. Quelques constats :

- Aux États-Unis, le modèle d'accueil et de naturalisation visant à faire des immigrants internationaux de « vrais Américains » est remis en question par les discours de plus en plus audibles des suprémacistes blancs et par une action publique fédérale ouvertement raciste et xénophobe.
- Dans un Canada reconnu pour sa politique d'immigration choisie et d'intégration respectueuse de la diversité culturelle, on fragilise le statut juridique des immigrants et on discute de conceptions plus ethniques de la citoyenneté.
- Dans l'Europe des droits humains, on crée de plus en plus de barrières à l'immigration économique et on refoule les demandeurs d'asile dans des pays tiers où l'on sait leur vie en péril...

Sous un certain angle, la question de l'immigration internationale est intrinsèque à la problématique « citoyenneté moderne-diversité culturelle ». Ce qui a aujourd'hui changé, c'est l'exacerbation du rôle de cette variable. Cette exacerbation s'explique notamment par une visibilité accrue de l'immigration internationale dans les grandes villes occidentales. Les immigrants internationaux sont l'objet de beaucoup d'intérêt de la part des pouvoirs publics et d'autres acteurs sociaux, soucieux de leur devenir citoyen. Soit. Mais au-delà de cette attention dont les immigrants se passeraient peut-être, quel regard portent-ils sur leur propre situation en matière de citoyenneté ? Dans quelle mesure les analyses faites par des acteurs dont les discours

ont une résonance publique correspondent-elles à leur vécu ? Voici les grandes questions qui donnent un premier aperçu de l'objet de notre recherche.

## **Structure de la thèse**

Notre thèse se divise en deux grandes parties et huit chapitres. La première partie assoit notre recherche en présentant les problématique, cadre théorique, cadre conceptuel et démarche méthodologique qui ont orienté notre travail empirique. Le **premier chapitre** s'attarde sur les interrogations autour du devenir de la citoyenneté moderne en lien avec une immigration internationale de plus en plus visible dans les villes emblématiques de la globalisation. Il met alors en lumière des lacunes de la recherche concernant une expérience immigrante de la citoyenneté. Le **chapitre 2** présente la synthèse de notre revue d'une littérature principalement empirique sur les expériences citoyennes d'immigrants internationaux et parfois d'individus non immigrants. Nous y introduisons l'acculturation citoyenne comme concept permettant d'appréhender l'expérience immigrante de la citoyenneté Cette synthèse s'articule autour de la problématique de la transformation identitaire en matière de citoyenneté et de celle de la participation citoyenne. Les **chapitres 3 et 4** exposent les fondements théoriques et méthodologiques de réalisation de notre recherche. Nous y montrons dans quelle mesure notre étude du processus d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux établis dans une ville globale occidentale s'inscrit dans un cadre théorique à la jonction d'une sociologie de l'individu et d'une sociologie relationnelle. En matière de méthodologie, nous justifions notre choix d'un devis qualitatif visant une analyse typologique à travers la construction d'idéaux-types.

Le **chapitre 5** constitue notre premier chapitre de résultats. Nous y analysons le contexte institutionnel montréalais de l'expérience citoyenne de nos répondants à l'aide du concept de régime de citoyenneté. Le **chapitre 6** présente notre typologie de parcours d'acculturation citoyenne en introduisant quatre parcours-types. Finalement, les deux derniers chapitres permettent d'approfondir la compréhension de chacun de nos parcours-types en se focalisant respectivement sur le rôle d'un vécu d'épreuves liées au régime de citoyenneté montréalais –

**chapitre 7** – et sur celui du réseau de participation citoyenne de l’individu immigrant – **chapitre 8**. Les arguments présentés dans les chapitres 6, 7 et 8 sont appuyés par de nombreux extraits d’entrevues et récits reconstitués de parcours d’acculturation citoyenne de répondants à notre recherche.

A l’aune de ces chapitres, nous concluons la thèse en portant attention aux apprentissages les plus marquants. Ces derniers portent par exemple sur la diversité des perceptions des immigrants internationaux eux-mêmes de leur parcours vers une nouvelle identité de citoyen dans le pays d’accueil ou encore sur les rôles complexes et équivoques joués par les épreuves vécues ou par les réseaux de participation dans la compréhension de ces différents parcours subjectifs.



## PREMIÈRE PARTIE

# **Un cadre d'étude de l'acculturation citoyenne des immigrants internationaux établis dans une ville globale occidentale**

## Chapitre 1. La citoyenneté des immigrants dans les villes globales occidentales

---

La spécificité des métropoles de dimension globale d'aujourd'hui est de combiner en un espace complexe et unique, d'une part les secteurs les plus mondialisés du capital avec les nouveaux professionnels et travailleurs transnationaux, et d'autre part un nombre croissant d'immigrants et d'autochtones devenus minoritaires.

[...]

Il y a là une évolution vers des pratiques de la citoyenneté qui s'articulent autour des revendications en milieu urbain. Non que ces pratiques soient exclusivement ou nécessairement urbaines, mais c'est surtout dans les grandes villes, où l'on observe quelques-unes des inégalités les plus extrêmes, que ces pratiques de la citoyenneté sont possibles.

Saskia Sassen, 2005

---

Des interrogations sur le sens de la citoyenneté et sur la manière dont cette citoyenneté devrait s'exprimer à travers le ressenti et à l'action des individus ne datent pas d'aujourd'hui. Une partie de ces interrogations portant sur une citoyenneté dite moderne évoque la perception d'une contradiction, à tout le moins d'une tension, entre la diversité culturelle et la participation politique au sein d'une même communauté. De manière générale, il s'agit de savoir dans quelle mesure des individus s'identifiant à différentes cultures sont capables d'agir pour un bénéfice commun. Dans un contexte de globalisation tel que celui de notre recherche, il s'agit plus spécifiquement de s'interroger sur le processus amenant possiblement des immigrants internationaux à s'identifier comme acteurs politiques à part entière, c'est-à-dire comme citoyens, au sein de leur pays ou localité d'accueil. À l'ère de la globalisation, la diversité culturelle est en effet incarnée par les immigrants, tandis que la communauté politique au sein de laquelle une participation est attendue renvoie fréquemment à une grande ville d'un pays du



Nord ou ville globale occidentale... Ce processus d'évolution d'une identité citoyenne des immigrants internationaux (nous présentons dans le chapitre 3 notre concept d'identité citoyenne, distinct de la notion d'identité culturelle) est notre objet de recherche – l'acculturation citoyenne.

Dans ce chapitre, afin de situer ce processus d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux, nous commençons donc par présenter le nouveau contexte de globalisation. Nous voyons alors que ce que produit la globalisation, qui diffère de périodes précédentes associées à d'importants mouvements migratoires, c'est la perception d'une diversité culturelle toujours plus importante et de moins en moins gérable. En particulier dans les pays du Nord, cette perception est puissamment ancrée dans l'imaginaire populaire, poussant les acteurs publics à se mobiliser autour dudit problème de la citoyenneté immigrante. En raison du rôle qu'elles jouent dans le processus de globalisation et de leur statut de lieu privilégié d'accueil des immigrants internationaux, les villes globales occidentales font office de laboratoires pour l'appréhension du problème de la citoyenneté immigrante. C'est souvent à partir des déroulements, objectivés comme phénomènes sociaux, qui se réalisent dans ces villes, que les acteurs représentatifs d'un intérêt public imaginent des solutions à ce problème. Alors que certains acteurs mettent en avant des enjeux identitaires, de sentiment d'appartenance, d'autres se focalisent sur la question d'une participation citoyenne des immigrants.

Notre propos est en fin de compte que parmi tous ces débats, discours et démarches d'ingénierie de politiques publiques, la voix des immigrants internationaux peine à être entendue. Nous souhaitons alors, par notre recherche, contribuer à combler un certain vide concernant l'étude de l'expérience immigrante de la citoyenneté.

## **1.1 Le processus de globalisation et le problème de la citoyenneté dans le monde occidental**

La globalisation est un processus qui concerne l'ensemble de la planète. Ce que l'on veut dire par là, c'est que tous les groupes humains subissent l'influence de mêmes phénomènes, dont les manifestations varient néanmoins d'un espace à un autre. Si l'origine historique de la

plupart des phénomènes associés à la globalisation nous renvoient au moins au 16<sup>e</sup> siècle, il faut aussi reconnaître que d'importants changements sont survenus à partir des années 1980, notamment la place grandissante des dénommées nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces changements conduisent à repenser en profondeur les grilles d'analyse du social.

Alors qu'il existe différentes manières d'aborder le phénomène de globalisation, cette section nous permet de présenter la vision qui est la nôtre dans le cadre de cette thèse. Par ailleurs, certains lieux sont à l'avant-garde du processus de globalisation, des villes qualifiées de globales notamment en raison de leur pouvoir d'attraction et de rétention d'immigrants internationaux. En parlant de villes globales, nous consacrons une partie de notre propos à la présentation de Montréal, en tant qu'espace représentatif d'une ville globale occidentale et lieu de réalisation de notre étude. Nous voyons finalement que dans le monde occidental, la globalisation se manifeste par une déstabilisation de l'institution « moderne » de la citoyenneté, largement attribuée à l'immigration internationale. Cette section nous amène en fin de compte à reconnaître le caractère historiquement construit de la citoyenneté.

### **1.1.1 La globalisation comme ensemble de phénomènes matériels aux conséquences culturelles diverses, les villes occidentales à l'avant-garde du processus**

Avant d'aborder le processus de globalisation en tant que tel, fournissons quelques éléments de contextualisation de l'émergence de ce processus. Précisons tout d'abord que la mondialisation de l'économie trouve ses racines historiques bien avant la période contemporaine, et même le 20<sup>e</sup> siècle, dans le cadre de la colonisation européenne des Amériques dès la fin du 15<sup>e</sup> siècle. Le modèle d'analyse du système-monde moderne (Wallerstein, 2006) permet de comprendre que c'est cette connexion transatlantique qui enclenche le processus de mondialisation. Wallerstein présente la mondialisation comme un système historique basé sur une économie capitaliste, né en Europe, mais ayant progressivement absorbé l'ensemble des territoires du globe. Institutionnalisée à travers la création d'États souverains, la dynamique politique du système repose sur une dialectique centre-périphérie. Le

système-monde moderne est donc le produit d'un impérialisme européen, moteur d'un processus de colonisation qui devait avoir atteint la plupart des territoires du globe durant le 19<sup>e</sup> siècle. L'assise de ce système est symbolisée par la paix de Westphalie (1648). Mettant fin à la sanglante guerre de Trente Ans, cette dernière est considérée comme l'acte de naissance de l'Europe politique moderne (Blin, 2006). Wallerstein ajoute que la mondialisation est un système fondamentalement inégalitaire, dont les contradictions se résolvent à travers la succession de cycles économiques. Ces derniers contribuent au déplacement géographique des lieux d'accumulation de pouvoir, sans pour autant remettre en cause la structure inégalitaire du système.

Alors que le système impérialiste européen, dont l'apogée coïncide avec l'avènement des États-nations au 19<sup>e</sup> siècle, a fonctionné selon cette logique économique des siècles durant, plusieurs épisodes majeurs du 20<sup>e</sup> siècle ont contribué à son entrée en crise continue. D'un côté, les deux Guerres mondiales des années 1914-1918 et 1939-1945 symbolisent la crise d'un nationalisme incapable de dépasser une logique exclusive et belligérante. D'un autre côté, l'effondrement du Bloc soviétique suite à la dissolution de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) en 1991 a montré les limites d'une gestion étatique socialiste des contradictions de l'économie capitaliste. Une certaine élite mondiale analyse cette imposition du libéralisme sur le socialisme comme un signe de la « fin de l'Histoire » (Fukuyama, 1989). Ce discours persiste, mais devient de moins en moins audible au profit d'autres discours. Mentionnons par exemple l'analyse en termes de fin très probable du système historique construit autour des empires européens et d'incertitudes sur les caractéristiques du système en émergence (Wallerstein, 1999). En effet, l'euphorie liée à l'avènement du modèle économique aujourd'hui qualifié de néolibéral à peine retombée, le monde prend conscience de ses effets sociaux et environnementaux désastreux à travers la matérialisation de risques globaux (Beck, 2001).

En ce qui concerne notre problématique de la citoyenneté des personnes « venant d'ailleurs », la question se pose déjà au moment où les empires coloniaux européens sont au centre du monde. De fait, alors que les révolutions française et étasunienne assoient les bases idéologiques de la citoyenneté moderne, la détermination du statut citoyen des résidents

d'Outre-mer constitue un enjeu politique important (Burbank et Cooper, 2010). L'histoire des rapports entre les États impériaux européens et les résidents de leurs colonies problématise déjà la citoyenneté en lien avec la diversité culturelle. Cette histoire est à prendre en considération dans la compréhension des termes contemporains de la question de la citoyenneté des immigrants internationaux établis en Europe. Nous savons en effet que jusqu'à aujourd'hui une grande part des flux migratoires vers l'Europe est constituée par des personnes originaires d'anciennes colonies des pays de destination concernés.

Nous pouvons à présent nous concentrer sur le processus contemporain de globalisation, afin de contextualiser la problématisation contemporaine de la citoyenneté. Commençons par dire que depuis les années 1980, la globalisation est caractérisée par l'intensification de l'internationalisation des échanges. Cette dernière a notamment été permise par l'apparition de technologies numériques. Ce que les technologies numériques ont notablement facilité, c'est l'extension planétaire d'une organisation socio-économique en réseaux (Castells, 1999). Certains auteurs analysent la globalisation à partir d'une posture critique. Il peut s'agir de souligner la dynamique de production d'inégalités sociales contenue dans le processus de globalisation (Castells, 1999), de s'attarder sur les conséquences de la dénationalisation du capital (Teepel, 2003) ou de formuler une critique de la société de consommation comme société de l'obsolescence programmée, où tout objet, y compris l'être humain, est un déchet en devenir (Bauman, 2006). Tout en reconnaissant les conséquences matérielles négatives du processus de globalisation, d'autres auteurs sont plus enclins à considérer des solutions pouvant être apportées aux problèmes globaux. Nous pouvons évoquer à cet égard une approche cosmopolite représentée par différents courants (Derrida, 1997 ; Stevenson, 2003 ; Beck, 2006). Dans son acception courante, le qualificatif « cosmopolite » renvoie à une forme d'ouverture au monde et de tolérance vis-à-vis de cultures ou nations étrangères.

A côté de ces approches surplombantes de la globalisation comme processus d'uniformisation du monde – vers un régime néolibéral non souhaité ou un régime cosmopolite désiré – l'anthropologie rappelle la nécessité d'observer les manifestations concrètes et localisées de la globalisation. Cette posture a pu conduire au développement d'une conception de la globalisation en termes d'hybridité (Hall, 1990 ; Appadurai, 2001) ou autres notions

connexes comme celles de métissage ou de syncrétisme. Ces notions sont fréquemment mobilisées en appui à une vision optimiste de l'interaction de cultures différentes dans le cadre de la globalisation. Une autre approche consiste à s'inscrire partiellement dans la narration de l'hybridité comme logique culturelle de la globalisation tout en invitant à ne pas percevoir cette dernière comme un horizon indépassable (Kraidy, 2005). Il s'agit alors de considérer, dans chaque contexte local, la manière dont l'hybridité se manifeste ou ne se manifeste pas. Il nous semble effectivement qu'il faille, au-delà de présupposés négatifs ou positifs, envisager le caractère irréductiblement diversifié des manifestations culturelles du processus de globalisation.

Le propos de Jonathan Xavier Inda et Renato Rosaldo (2002) est à cet égard des plus pertinents. Les auteurs caractérisent la globalisation par trois éléments : l'accélération des flux de capitaux, de personnes, de biens, d'images et d'idées à travers le monde ; la densification des relations et interactions transnationales ; l'extension spatiale de la vie sociale, de sorte que des décisions prises à un endroit du globe peuvent affecter un autre endroit géographiquement très éloigné. Ces différents éléments impliquent une articulation accrue entre le global et le local en ce qui a trait aux expériences vécues par les individus. Les auteurs ajoutent qu'en dépit de cette internationalisation des échanges, la mobilité globale et les connexions ont des limites. Des frontières continuent de restreindre les mouvements des individus, les capitaux demeurent absents de certains lieux du globe et des institutions contraignent ou facilitent la circulation de certaines idées. Inda et Rosaldo parlent alors d'un « monde disloqué »<sup>4</sup> (Inda et Rosaldo, 2002, p. 25). Tout en reconnaissant l'importance des approches économiques du phénomène de globalisation, nous choisissons donc de souligner sa dimension culturelle et de considérer le processus non pas comme convergent mais comme irréductiblement multiple, à tendance centrifuge.

Si on accepte le postulat de l'intensification d'un processus historique de globalisation autour des années 1980, un objectif de recherche est de saisir les changements sociaux associés, en cours ou achevés. Les études s'inscrivant dans un tel programme de recherche ont pour terrain privilégié des lieux qui occupent un rôle clef dans les dynamiques de changement : il s'agit de

---

<sup>4</sup> Notre traduction de « *dislocated world* ».

viles, auxquelles plusieurs qualificatifs peuvent être associés, mais notamment celui de « globale ». De plus, en lien avec une conception de la globalisation soucieuse de l'appréhension d'une dimension culturelle, les villes du Nord (si on s'inscrit dans un paradigme plutôt économique) ou occidentales (si on s'inscrit dans un paradigme plutôt anthropologie) sont l'objet d'une attention particulière. En effet, même si on accepte le postulat d'une déstabilisation relativement récente – depuis les années 1980 – des structures économiques, culturelles et politiques qui avaient placé le Nord au centre du système mondial, il faut reconnaître que ce Nord continue d'être un acteur incontournable du système qui se reconfigure. Mais alors que les États nationaux avaient le monopole de la légitimité politique et publique dans l'ancien système, cette légitimité est revendiquée par d'autres acteurs, dont les grandes villes de ces États du Nord. Il devient alors intéressant de caractériser la globalisation à partir de l'observation des phénomènes sociaux qui se réalisent dans les villes globales occidentales.

L'urbanisation du monde est un phénomène peu contesté. Selon les projections des Nations Unies, d'ici 2050, deux tiers de la population mondiale seront urbains. À titre de comparaison, on comptait seulement 30 % de citadins en 1950 (United Nations, 2014). Autant dire que le futur sera urbain. La révolution industrielle du 19<sup>e</sup> siècle stimule l'économie des pays du Nord, fournit les ressources et crée les besoins qui expliquent pour beaucoup le développement des villes. À grand trait, la main-d'œuvre migre vers les lieux d'établissement des entreprises industrielles fournisseuses d'emplois, en même temps que les individus cherchent à s'affranchir d'un mode vie rural de moins en moins attrayant. Si l'urbanisation est un phénomène mondial, elle se déroule de manière différente selon les aires géographiques. Par exemple, bien que les continents asiatiques et africains soient encore majoritairement ruraux, ils abritent une grande part des « mégavilles », c'est-à-dire les villes de plus de 10 millions d'habitants. D'un autre côté, l'Europe et les Amériques affichent des taux d'urbanisation supérieurs à 70 % (United Nations, 2014). La diversité du phénomène d'urbanisation peut aussi être abordée en partant de la singularité de chaque ville (Véron, 2006). Ainsi, même si la densité de population et le type de gouvernance territoriale sont des critères largement retenus pour définir une ville, le nombre, la combinaison et la spécification des critères retenus varient d'un pays à l'autre. Finalement, dans un contexte de croissance démographique constante, la délimitation géographique des villes n'est pas sans poser de problème.

Dès le sortir de la Première Guerre mondiale, des intellectuels des pays du Nord se préoccupent de la production de connaissances sociales sur la vie en ville. Publié en 1925 par Robert Park, Ernest Burgess, Roderick McKenzie et Louis Wirth, *la Ville* est un ouvrage de référence relatif à cette période. C'est en quelque sorte l'acte de naissance de l'École de Chicago, courant de recherche sociologique qui adopte une approche écologique de la ville. Considéré comme précurseur de cette école, George Simmel avait déjà publié *Les grandes villes et la vie de l'esprit* au tout début du 20<sup>e</sup> siècle (Simmel, 2007 [1902]). Son texte traite de l'influence de la vie dans les grandes villes sur le caractère des individus. Par la suite, l'expansion des études urbaines survient dans les années 1960-1970, à la faveur d'un interventionnisme économique des pouvoirs publics promu par le keynésianisme en vogue (Scherrer, 2010). À cette époque, les politiques se préoccupent de la mise en place d'équipements collectifs pour améliorer le cadre de vie des citoyens. L'approche est alors essentiellement économique. Ce n'est que plus tard que la question urbaine redevient sociale (Véron, 2006). Indissociable des mutations contemporaines de l'économie, l'urbanisation accélérée intéresse aujourd'hui aussi en raison des changements sociopolitiques qu'elle génère.

L'expression de « ville globale » fait aujourd'hui partie du vocabulaire courant. Il n'est cependant pas toujours évident de savoir à quelle réalité ce vocable renvoie. Quels sont les critères d'identification d'une ville globale ? Dans le monde scientifique, l'origine de la conceptualisation de la ville globale peut être attribuée à John Friedmann (1986). Dans les termes de Friedmann, le concept de « *world city* » permet de faire le lien entre la globalisation économique et le processus d'urbanisation, en émettant l'hypothèse d'une organisation spécifique de la nouvelle division internationale du travail. L'auteur juge en effet qu'en dépit de leurs différences, les villes se ressemblent en raison de leur appartenance commune à un réseau de relations commerciales qui s'est développé dans le cadre de la globalisation économique. Selon lui, les critères permettant de considérer une ville comme globale inclut la présence d'un centre financier majeur, d'institutions internationales, une croissance rapide du secteur des services, un important centre manufacturier, un important réseau de transport et la taille de sa population (Friedmann, 1986, p. 72). Sur cette base, l'auteur présente une hiérarchie de ces « villes-mondes », opérant une distinction entre les villes appartenant à des pays centraux

(Europe de l'Ouest, Amérique du Nord, Japon et Australie) et à des pays semi-périphériques (Amérique latine, Asie du Sud-Est et Afrique du Sud) du système économique capitaliste.

À partir du développement d'idées proches de celles de Friedmann, c'est Saskia Sassen qui popularise le concept de « ville globale » avec la publication en 1991 de son ouvrage *The Global City*. Selon la conception de Sassen, les villes globales ne sont qu'un petit nombre sur la planète, au départ Londres, New York et Tokyo. Ces dernières constituent ensemble un unique réseau de villes globales qui concentre les fonctions stratégiques, de direction et de contrôle de l'économie globale. Chaque ville globale est par ailleurs le théâtre de la rencontre et de la confrontation entre le capital global et la nouvelle main-d'œuvre immigrante, des travailleurs hautement qualifiés objet de convoitise aux travailleurs non qualifiés variables d'ajustement de l'économie globale. Selon Sassen, les immigrants internationaux présents dans les villes globales sont les acteurs d'une mondialisation par le bas et dessinent par leurs pratiques les contours d'espaces sociaux transnationaux (Sassen, 2009). S'ils sont des acteurs, les immigrants n'en restent pas moins sujets de vulnérabilités spécifiques, comme l'illustre Sassen à propos des femmes immigrantes. Pour ces dernières, le paradoxe est que bien que leur insertion au sein du marché du travail des villes globales soit désavantageuse, celles d'entre elles qui se situaient au plus bas de l'échelle sociale de leur pays d'origine peuvent connaître une ascension sociale à travers l'immigration, reposant sur un gain d'autonomie financière. La ville globale produit donc de la segmentation sociale, salariale, ethnique et raciale.

En lien avec notre conception de la globalisation comme manifestations culturellement diversifiées de la confrontation à des phénomènes matériels similaires, nous voyons des limites à une vision de la ville globale qui met l'économique au premier plan. Nous pensons que la pertinence de parler de villes globales est davantage liée à la présence d'immigrants internationaux qu'au pouvoir économique d'une métropole donnée. Dans cet esprit, de plus en plus de chercheurs s'intéressent à la relation dynamique entre les villes et les immigrants internationaux. À partir d'une préoccupation plus large pour l'intégration des immigrants, certains auteurs s'intéressent à leur participation dans la ville, en se focalisant sur le contexte historique, géographique, socio-économique et culturel (Brettell, 2003) ou sur les politiques publiques municipales (Germain, 2003 ; Penninx et Martiniello, 2017 [2004]) qui influencent



cette participation. Certains écrits sont quant à eux plus explicites sur l'existence d'une action réciproque des immigrants et de la ville (Vertovec, 2007 ; Germain *et al.*, 2012 ; Glick Schiller et Çağlar, 2009 ; Çağlar et Glick Schiller, 2018).

Inspirés par ces différentes propositions, nous considérons effectivement que dans le cadre du processus actuel de globalisation, certains lieux constituent des contextes propices à l'étude du changement social. Il s'agit de villes, que nous qualifions de globales, sur la base de leur capacité d'attraction *et* de rétention d'immigrants internationaux. À cet égard, soulignons que dans la plupart des métropoles du Nord ou occidentales, au moins 20 % de la population résidante est née à l'étranger (Organisation Internationale pour les Migrations, 2010). En raison des possibilités accrues d'accumulation de capital permises par la globalisation et l'aggravation des inégalités Nord-Sud, le Nord maintient jusqu'à présent son statut de principale zone d'attraction des flux (Munck *et al.*, 2011). D'un point de vue régional, l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord figurent parmi les premiers lieux de destination des flux contemporains. Ces régions géographiques ont attiré près de 50 % des flux immigratoires de 2010 (World Bank, 2018, p. 6). Au sein de ces zones, certains pays constituent les carrefours d'une immigration intrarégionale : la France et l'Allemagne en ce qui concerne l'Europe de l'Ouest et les États-Unis en ce qui concerne l'Amérique du Nord (World Bank, 2018, p. 53).

La concentration des immigrants internationaux dans certaines grandes villes occidentales amène plusieurs auteurs à parler d'une « super-diversité » (Vertovec, 2007) expérimentée par ces villes. Ce concept traduit l'idée que la notion de diversité est insuffisante pour caractériser la complexité de la différenciation des groupes humains prenant place dans ces métropoles. Selon Vertovec, les facteurs contemporains pertinents de différenciation incluent le pays d'origine, le canal migratoire, le statut juridique, le capital humain de l'individu, la situation professionnelle, le lieu de résidence, l'engagement (ou l'absence d'engagement) transnational et les réactions des acteurs publics et communautaires de la société d'accueil. Que ce soit en raison de sa dimension réelle ou perçue, la « super-diversité » est à mettre en relation directe avec un certain nombre de questionnements de l'institution de la citoyenneté.

### **1.1.2 Montréal, ville globale occidentale**

Montréal est le milieu d'étude de l'expérience immigrante de la citoyenneté que nous avons choisi. Il s'agit d'un espace représentatif d'une ville globale occidentale. Mais disons-le d'emblée, d'un point de vue économique, Montréal n'est ni une mégalopole jouant le rôle de grand centre financier de l'économie mondialisée (Sassen, 1991), ni une ville dépossédée de la globalisation (Çaglar et Glick Schiller, 2018). Montréal est une ville globale au sens retenu dans cette thèse d'important lieu d'attraction et de rétention d'immigrants internationaux. Montréal est en effet caractérisée par une proportion élevée d'immigrants internationaux, par un nombre élevé de groupes ethniques ou culturels auxquels ces immigrants sont associés et par une tendance à l'accentuation de ces deux caractéristiques. La ville peut à ce titre servir d'illustration au concept de « super-diversité » (Vertovec, 2007). Dans cette section, nous présentons ces différents éléments qui font de Montréal une ville globale. Nous commençons par évoquer l'histoire (à partir des années 1960) de l'émergence de groupes ethniques, avant de nous concentrer sur la période la plus récente (à partir des années 2000) pour entrevoir les tendances qui se dessinent.

Avant de développer chacun de ces éléments, précisons que les données qualitatives et quantitatives concernant Montréal peuvent porter sur plusieurs échelles territoriales. La pertinence de se référer à une échelle ou une autre dépend de l'objet étudié. En tant qu'organisation spatiale ou territoire physique, il est courant de se concentrer sur l'île de Montréal. Cette réalité géographique correspond à l'agglomération de Montréal. Par ailleurs, la notion de « quartier » est fréquemment mobilisée. D'un point de vue de l'organisation économique, l'échelle métropolitaine a beaucoup de sens. Ainsi, plusieurs études économiques utilisent des données relatives au Grand Montréal, même si le niveau de l'agglomération est aussi considéré comme pertinent. C'est dans le domaine de l'organisation politique que la situation est la plus complexe. Il est en effet possible de se concentrer sur chaque territoire correspondant à un gouvernement élu par les résidents disposant d'un droit de vote. Du plus restreint au plus étendu, il pourra donc être fait référence : à chacun des dix-neuf arrondissements de la municipalité de Montréal ; à la Ville de Montréal comme municipalité ; à l'agglomération de Montréal incluant la Ville de Montréal et les quinze municipalités

défusionnées en 2006 situées sur l'île de Montréal ; à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), regroupement d'élus municipaux chargés de la gouvernance de la région métropolitaine de Montréal<sup>5</sup>.

La dynamique ethnique contemporaine de Montréal se dessine dans les années 1960-1970. Avant cette période, la ville se structure autour de la séparation entre les communautés francophone et anglophone. Les bouleversements socio-économiques suivant le conflit mondial de 1939-1945 changent la donne en profondeur. Il est aujourd'hui plus courant de parler de Montréal en lien avec ses multiples communautés culturelles et de discuter d'une éventuelle dynamique de concentration ethnique, principalement à l'échelle de l'île de Montréal.

En matière d'histoire de l'occupation spatiale de Montréal, l'ouvrage de Claire McNicoll *Montréal. Une société multiculturelle* (1993) fait office de référence. À partir d'un constat de l'augmentation spectaculaire de la diversité ethnique dès les années 1960, l'étude de McNicoll permet de contextualiser ce nouveau phénomène en remontant aussi loin que le 19<sup>e</sup> siècle. Le contexte est alors celui d'une division culturelle de la ville en deux : un espace francophone et un espace anglophone sans conteste plus riche. L'expression de « Deux solitudes » utilisée par le romancier Hugh McLennan (1945) traduit cette réalité de la dynamique de développement de la ville, de la fin du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'après Seconde Guerre mondiale. Dans les quartiers canadiens français, la cohésion sociale est assurée grâce à l'église catholique et à son dense réseau de paroisses. La pratique religieuse est partie intégrante de l'espace public et le succès économique n'est pas valorisé, associé aux « Anglais ». Des habitudes de vie rurales ont été transposées dans le milieu urbain ; l'encadrement familial est important. Ceci n'empêche pas l'émergence d'une élite intellectuelle formée dans les collèges et universités, qui fournira le contingent des instigateurs de la Révolution tranquille. Les quartiers canadiens anglais se différencient premièrement par une homogénéité plus faible. Différents courants protestants sont représentés et les Irlandais incarnent par ailleurs une présence catholique. Sur le plan de l'éducation, le système public est mieux doté que du côté français et les études universitaires sont plus accessibles. Cette donnée explique en partie les différences de revenus entre les deux

---

<sup>5</sup> À quelques exceptions près, les territoires de la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal et de la CMM se superposent.

groupes, les anglophones ayant, grâce à leur niveau d'instruction, accès à de meilleurs emplois. Selon McNicoll, ces disparités s'expliquent néanmoins surtout par des différences de trajectoires migratoires, notamment le recrutement par les entreprises montréalaises d'individus qualifiés résidant au Royaume-Uni. La division sociale et ethnique de la ville est radicale et de nombreux « Anglo » vivent dans l'ouest sans jamais aller dans l'est de Montréal. L'auteure juge que c'est au sein des communautés anglophones de Montréal que l'augmentation de l'immigration d'origine non française et non britannique a eu le plus d'impact. Elle s'est ajoutée à une dynamique d'émigration accompagnant le départ de grandes entreprises hors du Québec, vers Toronto. La constitution de quartiers ethniques contribuant à faire de Montréal une « société multiculturelle » se réalise dans ce contexte d'une ville où l'immigration a longtemps été dominée par des ruraux de la province du Québec. Leur « cohésion sociale et idéologique territorialement fondée » (McNicoll, 1993, p. 186) devait les distinguer des autres immigrants en provenance d'Europe.

Dans leur histoire territoriale de l'immigration internationale vers Montréal, Annick Germain et Cécile Poirier (2007) identifient cinq périodes qui se succèdent tout en se superposant. La première période situe l'histoire au tournant du 20<sup>e</sup> siècle et a comme protagonistes les minorités chinoises et noires. Les unes investissent le futur « Quartier chinois » et les secondes le futur quartier de la Petite-Bourgogne. Les Juifs immigrant d'Europe de l'Est à partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle sont les protagonistes de la deuxième période. Leur développement contribue à la formation de ce que Alejandro Portes et Robert D. Manning (1985) ont conceptualisé comme « enclave ethnique ». Au cours du 20<sup>e</sup> siècle et jusque dans les années 1970, une troisième période concerne l'immigration des Européens non britanniques. Ils viennent principalement de l'Italie (constitution du quartier de la « Petite-Italie »), de la Grèce (établissement à Parc-Extension) et du Portugal (développement du Mile-End). Durant cette période, le poids socio-économique des Juifs se renforce. L'assise de cette « communauté culturelle » – selon l'expression institutionnalisée par le gouvernement du Québec avec la création en 1968 du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration – n'est cependant pas autant visible dans le bâti que pour les autres communautés. L'ouverture des politiques canadiennes puis québécoises à l'immigration non européenne, qui répond à des impératifs démographiques et économiques, participe à la diversification de quartiers déjà

multiculturels ou multiethniques (exemples : Mile-End, Côtés-des-Neiges) et à l'émergence de nouveaux quartiers multiethniques (exemple : Brossard). L'immigration de cette quatrième période provient en particulier de l'Asie du Sud, de l'Amérique latine et d'Haïti, des espaces ou pays dits du « tiers-monde ». Germain considère alors qu'à Montréal, un modèle du « quartier ethnique » (dominé par une communauté culturelle) s'efface devant un modèle du « quartier multiethnique » (Germain et Poirier, 2007, p. 155). En ce qui concerne une possible cinquième période de l'histoire de l'immigration et de la constitution des groupes ethniques à Montréal, l'auteure renvoie à l'importance nouvelle des flux en provenance de la France et du Maghreb.

Plusieurs études montrent que comparativement à d'autres métropoles nord-américaines, Montréal ne peut être qualifiée de ville ghettoïsée. Si les institutions des communautés ethniques (bâti, présence de lieux de culte, tenues vestimentaires spécifiques des individus etc.) marquent de leur empreinte certains quartiers de Montréal, les membres de ces communautés circulent volontiers et de plus en plus entre les différents territoires de la métropole, incluant l'île de Montréal et le reste de la métropole (Germain, 2007). La plupart des groupes minoritaires de Montréal partagent alors une situation d'exposition à la diversité culturelle (Leloup et Apparicio, 2010). Par ailleurs, en lien avec la trajectoire de leur groupe ethnique d'origine, l'insertion spatiale des immigrants les rapprochait soit du groupe majoritaire francophone, soit du groupe majoritaire anglophone. Dans la période contemporaine, cette insertion spatiale des nouveaux arrivants se fait de plus en plus en lien avec des groupes d'immigrants plus anciens (Leloup et Apparicio, 2010).

Au-delà d'un certain consensus sur l'absence de ghettoïsation ethnique à Montréal, certaines données alimentent la perception d'une diversité culturelle croissante et potentiellement problématique. D'un côté, l'augmentation de la proportion de la population née dans un autre pays que le Canada est incontestable. De plus, la perception d'une diversification peut être alimentée par la restructuration des flux migratoires, qui comptent davantage de personnes originaires de pays non européens et/ou catégorisées comme membres d'une minorité visible.

Selon les données du dernier recensement de 2016, pour la RMR de Montréal, la proportion de personnes née hors du Canada est de 23,4 % (Statistique Canada, 2019). Cette

proportion d’immigrants internationaux est moindre que pour les régions métropolitaines de Toronto et Vancouver, mais plus élevée que dans d’autres métropoles canadiennes, étasuniennes ou européennes (tableau 1.1).

Tableau 1.1 Proportion estimée d’immigrants internationaux recensés dans quelques métropoles du Nord

Villes	Proportion immigrants	Villes	Proportion immigrants
Toronto	46,1 %	Ottawa-Gatineau	19,7 %
Vancouver	40,8 %	Barcelone	17 %
Montréal	23,4 %	Chicago	14,2 %
Paris	20,3 %	Washington D.C.	14,1 %

Sources : Statistique Canada, 2019 (statistiques de 2016), World Population Review, 2021 (statistiques de 2016), Institut national de la statistique et des études économiques, 2019 (statistiques de 2016), American Immigration Council, 2020a et 2020b (statistiques de 2018).

En plus de sa proportion d’immigrants, le caractère global de Montréal renvoie à « la diversité de sa diversité ». En 2016, plus de 250 origines ethniques ou culturelles sont déclarées par la population du Québec (dont la diversité repose largement sur la population de Montréal) et plus de 160 langues parlées sont déclarées par la population montréalaise (Statistique Canada, 2019).

Pour la période la plus récente, nous avons compilé certaines données du recensement de 2016 et les avons mises en relation avec les données du recensement de 2006 (tableau 1.2). En termes de tendance, on peut observer une constance dans l’augmentation de l’immigration en provenance de l’Algérie, de la France et du Maroc, le maintien de l’importance de l’immigration en provenance d’Haïti et un relatif déclin de l’immigration en provenance de l’Italie et de la Chine. À l’échelle de l’agglomération de Montréal, les individus autodéclarés comme appartenant à une minorité visible sont passés d’un quart à un tiers de la population. Parmi les groupes concernés, les Noirs et les Arabes sont ceux dont la proportion a le plus augmentée. Finalement, selon des projections de Statistique Canada pour l’horizon 2036, la part de la population montréalaise se déclarant catholique va continuer de diminuer, tandis que celle des personnes se déclarant musulmane ou sans appartenance religieuse va continuer de croître.



De plus, la proportion des personnes immigrantes de première et de deuxième génération pourrait passer de 41,8 % en 2016 à environ 55 % en 2036 (Statistique Canada, 2019).

Tableau 1.2 Statistiques liées à l'immigration et à la diversité culturelle montréalaise – comparaison 2006-2016

Type d'immigrants	Recensement de 2016	Recensement de 2006
Immigrants reçus <sup>6</sup>	34 %	30,7 %
Immigrants de première génération <sup>7</sup>	38 %	36 %
Immigrants de deuxième génération <sup>8</sup>	21 %	13 %
Principaux pays d'origine des immigrants reçus (avec proportion du total d'immigrants reçus)	Haïti (7,8 %), Algérie (6,2 %), Italie (6,1 %), France (5,9 %), Maroc (5,8 %) et Chine (4,8 %)	Italie (10 %) ; Haïti (8 %) ; Chine (5,1 %) ; France (4,9 %) ; Algérie (4,4 %) ; Maroc (4,3 %)
Principaux pays d'origine des immigrants récents <sup>9</sup> (avec proportion du total d'immigrants reçus)	Algérie (9,5 %) ; France (9 %) ; Haïti (8,5 %) ; Maroc (6,9 %) ; Chine (5,6 %) ; Iran (4,9 %)	Chine (10,3 %) ; Algérie (10,3 %) ; Maroc (8,5 %) ; Roumanie (6,2 %) ; France (5,8 %) ; Haïti (5,2 %)
Individus se considérant appartenir à une minorité visible	32,9 %	25 %
Principales minorités visibles <sup>10</sup> (avec proportion du total de la population de l'agglomération)	Asiatiques (11,7 %) ; Noirs (9,5 %) ; Arabes (6,9 %) ; Latino-Américains (3,7 %)	Asiatiques (10 %) ; Noirs (7,1 %) ; Arabes (4,1 %) ; Latino-Américains (3,1 %)

Sources : Ville de Montréal, 2010a, 2010b, 2017

6 Statistique Canada définit la population immigrante comme les personnes ayant le statut de résident permanent ou l'ayant déjà eu (immigrants reçus). La très grande majorité des individus concernés est donc née à l'extérieur du Canada.

7 Dans cette étude de la Ville de Montréal, un immigrant de première génération est défini comme toute personne née hors du Canada. En plus des immigrants reçus (ayant ou ayant eu le statut de résident permanent), cette catégorie inclut des personnes présentes sur le territoire dans le cadre d'un statut de résidence temporaire.

8 Dans cette étude de la Ville de Montréal, un immigrant de deuxième génération est défini comme toute personne née au Canada dont au moins un parent est né à l'étranger.

9 Les immigrants récents ou « nouveaux résidents » sont les individus ayant obtenu le statut d'immigrants reçus depuis cinq ans au plus.

10 La catégorie « Asiatique » inclut les identifications comme Sud-Asiatique, Chinois, Asiatique du Sud-Est, Philippin, Asiatique occidentale, Coréen et Japonais.

Nous venons de présenter les principaux groupes ethniques qui ont contribué aux transformations physiques et économiques de Montréal depuis les années 1960-1970. Nous avons également fourni des données quantitatives qui illustrent dans quelle mesure le dynamisme démographique de la métropole s'appuie sur l'immigration internationale. Lorsque comparée à d'autres métropoles occidentales, Montréal est incontestablement un espace pluriculturel. Les projections en matière d'immigration vers la métropole ne laissent pas présager de changement de tendance dans ce domaine.

Dans l'épisode de son émission documentaire *Life-Sized City* consacrée à la ville, l'urbaniste Mikael Colville-Andersen présente Montréal de la manière suivante :

Although Montreal could be described as half Paris, half Brooklyn – it is after all the most populated francophone city in North America – the city has an identity of its own. Made up of a peculiar mix of creative citizens, cobblestones and potholes, Montreal is not the biggest, nor the richest or boldest. But it's one of the best cities to live in, and it certainly is a happy underdog. (Andersen, 2018)

Durant les cinquante minutes que dure l'émission, Colville-Andersen parcourt la ville à la rencontre d'individus engagés dans des actions communautaires à l'échelle d'un quartier, voire à l'échelle d'une rue. Le parti pris des réalisateurs de l'émission est en effet que la singularité de l'identité montréalaise repose sur la diversité et le dynamisme des quartiers de la ville. Ils considèrent qu'à contre-courant de la tendance suivie par beaucoup d'autres métropoles à travers le monde, les acteurs communautaires montréalais proposent un modèle de développement urbain à l'échelle des relations humaines quotidiennes. Montréal serait donc une métropole particulièrement soucieuse du bien-être de ses résidents et ayant embrassé sa diversité culturelle... Une ville *immigrant-friendly* en somme. Dans le cadre de la présentation des résultats de la thèse, nous aurons l'occasion de confronter ce discours aux analyses plus fines du contexte montréalais comme lieu de vie d'immigrants internationaux.



### **1.1.3 Déstabilisation de l'institution de la citoyenneté dans le monde occidental**

Dans le cadre du processus de globalisation, dont les réalités matérielles se traduisent par des manifestations culturelles diversifiées en fonction du lieu, du groupe social, de l'individu, qu'advient-il de l'institution de la citoyenneté ? Pilier du système politique moderne organisé en États souverains, l'institution de la citoyenneté est elle aussi soumise aux turbulences générées par le nouveau contexte de globalisation. Une question brûlante est alors d'entrevoir la trajectoire d'évolution de cette institution moderne de la citoyenneté. Alors que certains auteurs s'inquiètent de la montée de l'individualisme et du consumérisme pour l'avenir d'une citoyenneté démocratique (Bauman, 2006), d'autres s'enthousiasment du potentiel de l'usage des technologies numériques pour la démocratisation de la citoyenneté (Flichy, 2010). Entre ces deux pôles, nombreux auteurs précisent la trajectoire d'une citoyenneté moderne occidentale, engagée dans des processus corollaires de dénationalisation, de transnationalisation et d'urbanisation (Bauböck, 1994 ; Isin, 1999 ; Soysal, 2000 ; Bosniak, 2000 ; Sassen, 2002 ; Fox, 2005 ; Joppke, 2010 et 2019 ; Harpaz et Mateos, 2019). Un point commun à la plupart de ces analyses sur l'évolution de la trajectoire de la citoyenneté moderne occidentale est d'identifier les immigrants internationaux comme des acteurs de premiers plans de la dynamique concernée.

Dans cette section, nous ne nous attardons pas sur les différents contenus attribués par les auteurs précités à la citoyenneté. Nous nous contentons de broser à grands traits les caractéristiques d'une citoyenneté dite moderne, avant de présenter quelques données empiriques représentatives des discussions en cours sur le devenir d'une citoyenneté occidentale éprouvée par l'immigration internationale.

L'histoire occidentale de la démocratie retient deux grands moments fondateurs de modèles de référence (Boismenu *et al.*, 1992). Le premier moment correspond à l'expérience de la cité des Athéniens (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> siècles avant Jésus-Christ), jusqu'à laquelle il faut remonter pour trouver les racines étymologiques du mot « démocratie ». Le terme dérive du latin *democratia* et s'inspire des termes grecs anciens *dêmos* « le peuple » et *kratos* « le pouvoir ». La démocratie désigne alors la prise de décisions concernant les affaires collectives courantes, à travers la

délibération de l'ensemble des individus considérés comme légitimes pour détenir ce pouvoir. Ces individus se font appeler « citoyens ». Des critères liés notamment au sexe/genre et au statut socio-économique aident à déterminer ceux qui font ou ne font pas partie de la communauté des citoyens. Au sein de cette communauté, la prise de décisions repose sur un principe d'égalité arithmétique : un citoyen, une voix.

L'ancrage de la démocratie parlementaire suite aux révolutions politiques libérales du 18<sup>e</sup> siècle en Europe et en Amérique du Nord représente le deuxième moment fondateur de l'histoire occidentale de la démocratie. Ce second grand modèle correspond à la concentration du pouvoir politique en un lieu, le parlement, ce dernier ne réunissant pas l'ensemble du corps politique légitime, mais une extraction – représentation – de ce dernier. La période révolutionnaire qui voit naître la démocratie parlementaire telle que nous la connaissons, est considérée comme le moment historique d'entrée dans la « modernité » occidentale. Cette modernité est emmenée par le mouvement culturel et philosophique des « Lumières », qui contribue notamment à ériger l'« individu » en idéal. L'individu est un être humain émancipé, car possédant en propre des devoirs, mais surtout des droits et le libre choix d'exercer ou non ces derniers. Il se réalise en tant que citoyen.

Le statut juridique de citoyen, tantôt désigné par le vocable « nationalité », tantôt par celui de « citoyenneté », a pour corollaire le statut d'« étranger », lui-même divisé en plusieurs sous-catégories juridiques. De façon générale, l'étranger est celui qui ne dispose pas de l'ensemble des droits rattachés au statut de citoyen d'un État donné. Dans la grande majorité des cas, les nouveaux arrivants dans un pays donné entrent dans la catégorie juridique d'étranger. Des politiques de naturalisation permettent cependant, sous certaines conditions, de passer du statut d'étranger à celui de citoyen ou de national (Joppke, 2010). En la matière, les principes de *jus soli* (légitimité liée à la présence sur le territoire) et de *jus sanguinis* (légitimité liée à l'ascendance) sont combinés de différentes façons selon les États, avec une tendance contemporaine à mettre en avant le principe de *jus soli*, car plus inclusif. Enfin, dans la plupart des pays d'immigration, la citoyenneté multiple, c'est-à-dire le fait d'être citoyen de plusieurs États souverains, est aujourd'hui tolérée.

Pourtant, l'acquisition du statut juridique de citoyen est loin d'épuiser les discussions sur l'inclusion politique des immigrants internationaux. Une analyse approfondie et comparative des conditions juridiques d'accès à la citoyenneté dans plusieurs pays permet une analyse plus complexe. En plus des deux principes de droit du sol – *jus soli* et de droit du sang – *jus sanguinis*, il est possible d'ajouter deux autres principes liés au statut marital et à la résidence passée, présente ou projetée, sur le territoire passé, présent ou projeté du pays (Weil, 2001, p. 17). Ensuite, au-delà des divergences, une tendance à la convergence est observable, dans le sens d'une restriction du droit du sol dans les pays dont la législation s'est construite sur ce principe et dans le sens d'une plus grande considération d'aspects de résidence dans les pays dont la législation a été érigée sur le droit du sang (Weil, 2001). L'évolution continue des législations en matière de naturalisation amène son lot de controverses. Donnons quelques exemples.

En mai 2015, un projet de loi est adopté au Canada, qui autorise le gouvernement fédéral à révoquer la citoyenneté de personnes reconnues coupables de terrorisme, trahison ou espionnage pour l'étranger (La Presse canadienne, 2015). Cette loi s'applique pour des citoyens canadiens naturalisés et détenant au moins une autre nationalité. Bien qu'adoptée, cette loi continue à être dénoncée par un certain nombre de juristes dans le pays comme allant à l'encontre de grands principes de droit international. D'un autre côté, en juillet 2015, après plusieurs revirements juridiques, une décision de la Cour d'appel de la province d'Ontario vient confirmer la déchéance du droit de vote pour les Canadiens vivant à l'étranger depuis plus de cinq ans (Nadeau, 2015). Cette décision intervient à la suite de plusieurs sorties médiatiques remarquées sur la question, notamment celle de l'acteur canadien émigré aux États-Unis, Donald Sutherland, fervent opposant à la réforme (Parent, 2015).

Sur ces sujets, l'Europe n'est pas en reste. En France, les attentats de Paris du 13 novembre 2015 ont amené le chef de l'État, François Hollande, à proposer une réforme constitutionnelle visant à déchoir de leur citoyenneté française des personnes reconnues coupables d'actes terroristes. Le texte proposé pour cette réforme constitutionnelle avortée met à mal la conception française d'une citoyenneté une et indivisible. Le projet prévoyait en effet de renforcer la distinction juridique entre deux types de citoyens : les mononationaux et les plurinationaux. Les seconds, immigrants ou issus de l'immigration, étaient présentés comme

protagonistes légitimes de ce processus de déchéance de nationalité (Bonnefous et Lemarié, 2016). Au-delà de la France, il existe dans toute l'Union européenne un débat persistant sur l'octroi de certains droits politiques (vote et éligibilité à des échelons de gouvernements locaux) à des personnes de citoyenneté étrangère (Lartigue, 2012). Pour la moitié des pays membres de l'Union européenne qui accordent un droit de vote conditionnelle à des résidents étrangers extra-communautaires (l'Irlande, la Suède, la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, l'Estonie, la Slovénie, la Lituanie, la Hongrie, la Slovaquie, l'Espagne, le Portugal et le Royaume-Uni), il s'agit en fait de légitimer une implication politique indépendamment du statut juridique citoyen.

Les quelques débats ici introduits montrent les limites de l'analyse de la citoyenneté à partir d'une perspective juridique. La citoyenneté doit aussi être appréhendée selon une perspective culturelle.

#### **1.1.4 Ce qu'il faut retenir**

Processus multidimensionnel lié à l'internationalisation des flux de personnes, de biens et d'idées, la globalisation se manifeste par une déstabilisation de l'institution de la citoyenneté, observable dans les villes globales occidentales. Cette déstabilisation transparaît dans la remise en question insidieuse du rôle social de l'État et dans le questionnement bruyant du statut juridique des individus immigrants internationaux. Les États occidentaux se questionnent en effet sur le processus de naturalisation de ces individus, autrement dit sur les conditions à opposer à leur accès aux droits dont disposent les citoyens de naissance. D'un point de vue historique, l'institution de la citoyenneté mise à l'épreuve est celle dont l'origine est associée aux révolutions politiques française et étasunienne et au courant d'idées désigné comme « esprit des Lumières ». Cette institution de la citoyenneté qualifiée de moderne (Smith, 2002) s'est consolidée matériellement à travers le développement d'un mode d'organisation sociale désigné comme État de droits.

Pour en revenir au constat d'une déstabilisation de l'institution de la citoyenneté en lien avec l'immigration internationale, il nous amène à réfléchir à l'articulation entre les régimes de

citoyenneté et d'immigration (Sainsbury, 2006 ; Horvath *et al.*, 2017 ; Jenson et Paquet, 2018). C'est l'objet de notre prochaine section, qui présentent les termes des débats publics actuels situant explicitement le problème de la citoyenneté des immigrants au-delà de sa dimension juridique.

## **1.2 La problématisation publique de la citoyenneté en lien avec les immigrants internationaux**

La section précédente nous a permis de saisir la teneur des débats ayant cours dans de nombreux pays occidentaux au sujet du cadre juridique lié à l'acquisition ou à la perte du statut de citoyen. Ces débats de nature juridique se posent de manière complémentaire à d'autres discussions sur les politiques publiques visant une meilleure intégration des immigrants internationaux. En la matière, des réformes sont proposées, discutées, rejetées, rediscutées, acceptées puis invalidées, présentées sous une autre forme, etc. Cet activisme politique autour de la redéfinition des « régimes d'immigration » (Morissens et Sainsbury, 2005) est largement médiatisé et objet de controverses. Un régime d'immigration porte non seulement sur les conditions d'acquisition du statut juridique de citoyen, mais également sur les lois et normes qui régulent la possibilité pour les immigrants de participer socialement, économiquement et politiquement à la vie de leur lieu de résidence (Morissens et Sainsbury, 2005, p. 655).

Dans chacun des contextes nationaux, le déploiement de ces controverses récentes ou persistantes sur les conditions d'inclusion des immigrants s'accompagne fréquemment de sorties publiques, individuelles ou collectives, émotionnellement chargées. Après avoir présenté l'assimilationnisme républicain et le multiculturalisme comme les deux grands courants idéologiques se penchant sur la question de l'intégration des immigrants, nous précisons les termes des discours experts contemporains.

### 1.2.1 Deux grands courants idéologiques associés au problème de l'intégration des immigrants

Au-delà des procédures de naturalisation, les États occidentaux se préoccupent du succès ou de l'échec de l'intégration des immigrants présents sur leur territoire. À cet égard, deux grandes approches sont traditionnellement identifiées comme opposées : une approche républicaine et une approche multiculturelle. Porte-étendard de l'approche républicaine, Dominique Schnapper (1991) conçoit l'intégration des immigrants comme un processus devant permettre l'émergence d'une communauté politique homogène, la communauté nationale. À cette fin, les immigrants et leurs enfants sont invités à une « acculturation à la modernité » (Schnapper, 1991, p. 171). L'auteure souligne dans ce cadre le rôle des institutions publiques, au premier rang desquelles sont placées l'école et l'armée. Le rôle des immigrants est quant à lui d'abord pensé au prisme de leur participation productive à travers une insertion professionnelle réussie. Au-delà de la sphère productive, ils doivent aussi actualiser leurs modèles familiaux, être à même de distinguer sphère privée et sphère publique et comprendre l'organisation étatique de la solidarité et sa préséance face aux solidarités communautaires. Le modèle d'intégration défini par Schnapper s'articule en fin de compte autour de l'idée d'un processus d'acculturation à l'issue duquel les immigrants, acquis au bien-fondé de la citoyenneté individuelle, peuvent légitimement revendiquer leur droit à l'acquisition de la nationalité (citoyenneté juridique) française.

La controverse sur le port du voile en France a joué un rôle majeur dans la transformation de l'idéologie républicaine française (Vuoristo, 2017). De fait, dans le contexte de l'adoption d'une loi sur l'interdiction des signes ostentatoires à l'école en France en 2004, Schnapper évoque la montée et les risques du discours communautariste (Schnapper, 2004). Elle expose l'influence des États-Unis et des politiques d'*affirmative action* mises en place dans ce pays pour infléchir les effets de l'exploitation esclavagiste des populations noires sur le territoire national. Elle mentionne également la pression de l'Europe du fait de la reconnaissance par les institutions européennes de minorités nationales, ainsi que le développement du multiculturalisme canadien. Réfractaire à une politique multiculturelle impliquant la reconnaissance juridique de particularismes culturels, l'auteure considère que « Le rôle premier de l'État reste d'organiser l'unité de l'espace politique commun » (Schnapper, 2004, p. 187).

Lors du débat sur le port du voile, plusieurs voix scientifiques critiques du modèle républicain se sont élevées, dont celles de Vincent Geisser (2005). L'auteur parle d'« ethnicité républicaine » pour signifier que la « France républicaine » et la citoyenneté universaliste de type jacobine sont des constructions ethniques. Geisser analyse comme des expressions de l'ethnicité républicaine des discours publics entourant la commission parlementaire Stasi ayant soutenu la loi établissant l'interdiction des signes ostentatoires à l'école. Il considère que la commission dénonce l'ethnicité de certains groupes minoritaires (les Musulmans en l'occurrence) tout en contribuant à l'ethnisation du groupe majoritaire, en cherchant à renforcer son sentiment d'appartenance à une culture universelle supérieure. D'autres critiques de la loi interdisant les signes ostentatoires à l'école émanent des milieux féministes. Dans un article de 2006, Nathalie Benelli et ses collaboratrices rappellent les déroulements historiques ayant mené jusqu'à l'adoption de la loi, en insistant sur le fait que certains groupes, en particulier l'association *Ni Putes Ni Soumises*, en sont arrivés à soutenir une loi présentée comme féministe bien que n'émanant pas de milieux représentatifs du féminisme. Les auteures observent plus généralement l'absence de prise en compte d'un certain point de vue plus tolérant vis-à-vis du port du voile, que ce soit dans le travail de la commission Stasi ou dans le traitement médiatique de la question. Enfin, face au discours de certaines féministes qui craignent que les luttes pour les droits des femmes ne passent au second plan des problématiques liées à la classe et à la race, les auteures affirment qu'il existe une imbrication des oppressions sexistes et racistes.

En ce qui a trait à une vision multiculturelle de l'intégration des immigrants, Will Kymlicka est un auteur incontournable. Nous retenons notamment sa présentation de la politique du multiculturalisme qui s'appuie sur une distinction entre minorités nationales et groupes ethniques (Kymlicka, 2001). Ces catégories constituent selon l'auteur les deux principaux de groupes culturels porteurs d'enjeux pour le multiculturalisme. Kymlicka précise sa conception de la nation en la définissant comme « [...] une communauté historique, plus ou moins institutionnelle, occupant un territoire donné, ou sa terre natale, et partageant une langue et une culture distinctes » (Kymlicka, 2001, p. 24). Les minorités nationales correspondent alors aux groupes nationaux numériquement minoritaires d'États multinationaux. Fréquemment, ces minorités ont été incorporées à ces États multinationaux de manière involontaire (suite à la conquête ou la colonisation), et fréquemment, elles y jouissent d'un statut politique spécial. Les

groupes ethniques sont pour leur part associés à des groupes non nationaux issus de l'immigration, « leur spécificité, qui se manifeste essentiellement dans leur vie de famille et au sein des associations auxquelles ils adhèrent, ne s'oppose pas à leur intégration institutionnelle. » (Kymlicka, 2001, p. 29). L'auteur considère que toutes les démocraties libérales occidentales sont des États soit multinationaux, soit polyethniques, soit combinent les deux caractéristiques. Le multiculturalisme consiste en une intervention publique prenant en considération ces différences nationales ou ethniques. Kymlicka identifie trois catégories de droits différenciés sur des bases nationales ou ethniques : les droits à l'autonomie gouvernementale ; les droits polyethniques (principalement liés à la lutte contre les préjugés et les discriminations) et ; les droits spéciaux de représentation politique (forme de discrimination positive). Chercheur canadien, Kymlicka considère qu'il serait réducteur d'associer la politique du multiculturalisme au seul État du Canada. Il faut néanmoins reconnaître que l'adoption en 1971 de la première politique du multiculturalisme à l'échelle mondiale rend le pays précurseur dans le domaine.

Tout comme l'assimilationnisme républicain, le multiculturalisme est confronté à une sorte de « retour de bâton » de la part de l'opinion publique. Ce « *backlash* » contre le multiculturalisme (Vertovec et Wessendorf, 2009 ; Alexander, 2013) est particulièrement bien illustré par ladite controverse sur les accommodements raisonnables au Québec. Cette dernière renvoie à une effervescence médiatique et politique qui survient en 2007-2008, provoquée par plusieurs affaires de demande d'accommodements par des acteurs représentatifs de communautés religieuses. « L'accommodement raisonnable » est un principe de jurisprudence qui permet de déroger à des normes jugées inutilement discriminantes, en milieu de travail ou dans le cadre de la délivrance de services. La « crise » alors vécue par le Québec conduit à la mise en place d'une commission parlementaire chargée de fournir des données objectives sur l'usage du principe et son traitement médiatique. Le processus de dialogue suscité par le travail de cette commission et le dépôt de son rapport de conclusions (Bouchard et Taylor, 2008) n'annihilent pas le débat sur la place accordée à certaines minorités religieuses dans l'espace public. Près de dix ans plus tard, un dénouement juridique se manifeste avec l'adoption d'une Loi sur la laïcité de l'État (Gouvernement du Québec, 2019a) portant notamment sur



l'interdiction du port de signes religieux par certains employés publics. Nous reviendrons plus en détails sur cet élément du contexte québécois et montréalais dans le chapitre 5 de notre thèse.

Ce que ces controverses associées aux modèles républicain et multiculturelle explicitent, c'est l'existence d'une dimension culturelle de la citoyenneté. Cette dimension culturelle est source d'intérêt particulier lorsque pensée en lien avec les immigrants internationaux. Une ambiguïté existe cependant à travers le fait que selon l'auteur, le « culturel » peut désigner la manière dont les immigrants **pratiquent** leur citoyenneté ou une culture au sens de **système symbolique** – que l'on qualifiera d'ethnique, de nationale ou de citoyenne – à laquelle ces immigrants seraient rattachés. Cette ambiguïté est l'objet de débats sur lesquels nous reviendrons dans les chapitres 2 et 3 de la thèse. Quoi qu'il en soit, l'enjeu d'une conception non juridique de la citoyenneté se pose (Bloemraad et Sheares, 2017 ; Bloemraad, 2018). Cet enjeu se traduit dans le domaine des politiques publiques par les préoccupations pour l'inclusion politique ou citoyenne des immigrants. L'activisme des pouvoirs publics en la matière est évident, comme en témoigne par exemple un nouvel engouement pour la création ou la révision de tests de citoyenneté dont le contenu fait de plus en plus de place à une dimension ethnique. Ces tests sont devenus des objets de recherche spécifiques (Etzioni, 2007 ; Peucker, 2008 ; Van Oers, 2010 ; Michalowski, 2011 ; Paquet, 2012 ; Joppke, 2013 ; De Groot *et al.*, 2016 ; Blake, 2019). Il est par ailleurs intéressant de noter la mise en place d'initiatives scientifiques de veille sur l'évolution des politiques d'inclusion des immigrants. Citons parmi d'autres le *Migrant integration policy index*<sup>11</sup> (MIPEX) créé en 2004 avec le soutien de l'Union européenne ou le *Multiculturalism Policy Index*<sup>12</sup> (Banting et Kymlicka, 2013), projet initié à l'Université canadienne Queen's.

Au-delà de leurs divergences, les deux approches républicaine et multiculturelle semblent aujourd'hui se rejoindre sur l'attention à porter sur la participation effective des immigrants. Les formes souhaitables et acceptables de cette participation représentent alors un nouveau centre de gravité des débats sur l'intégration des immigrants. L'approche dichotomique assimilationnisme républicain *versus* multiculturalisme apparaissant quelque peu dépassée, un

---

<sup>11</sup> [www.mipex.eu](http://www.mipex.eu)

<sup>12</sup> <https://www.queensu.ca/mcp/>

regard plus fin sur les discours publics est aujourd'hui nécessaire. Le point suivant offre une grille d'analyse alternative des discours publics qui posent des diagnostics et/ou proposent des solutions au problème de la citoyenneté des immigrants.

### **1.2.2 Une approche plus fine des discours publics**

Nous faisons ici le point sur les discours qui problématisent la citoyenneté en lien avec l'immigration. Un certain consensus sur la nécessité d'une problématisation en termes de participation, dont l'horizon est l'exercice effectif des droits citoyens détenus, ne doit pas masquer le fait que la question identitaire continue d'occuper une place importante dans les débats. Nous avons choisi de classer les discours experts (principalement à travers les propos de chercheurs) ayant une résonance dans le débat public en fonction de deux grands axes : un premier axe « acteur *versus* sujet » attribue aux individus une capacité d'action plus ou moins grande sur leur trajectoire de vie ; un second axe « idéal *versus* matériel » place l'origine du problème plutôt dans une sphère culturelle ou plutôt dans une sphère économique. Sur cette base, nous identifions quatre types de discours : un discours du conflit culturel, un discours du trouble identitaire, un discours de la gouvernance mondiale pour la participation de tous et un discours de la globalisation excluante. Chacun de ces discours est présenté successivement. Cette classification est par ailleurs synthétisée dans le tableau 1.3.

Le discours conservateur du conflit culturel est incarné par la pensée de Samuel Huntington. Dans son ouvrage de 2004 qui fait suite à son célèbre article de 1993, puis à son *Le Choc des civilisations* (2007 [1997]), Huntington s'inquiète de l'érosion de l'identité nationale américaine – étasunienne – qu'il associe à une culture majoritaire anglo-protestante. Il considère les immigrants, et plus spécifiquement certaines catégories d'entre eux, comme une menace intérieure à la nation. Selon l'auteur, cette menace à l'identité étasunienne s'explique par trois grandes causes : la popularité de la doctrine multiculturaliste parmi les élites et la dénationalisation conséquentes de leurs valeurs ; l'insuffisance des incitatifs à l'intégration des immigrants ; et l'hispanisation des immigrants du fait des flux en provenance du Mexique. Il consacre d'ailleurs un chapitre entier au problème de l'immigration mexicaine, concluant sur le caractère foncièrement différent de la culture étasunienne et de la culture portée par les

immigrants mexicains. Leur absence d'appropriation de cette culture étasunienne fait peser le risque d'une transformation de l'Amérique, qui deviendrait alors un lieu de cohabitation entre deux langues, deux cultures et deux peuples. Son discours trouve notamment un écho dans celui de personnalités publiques telles que l'ex-président des États-Unis Donald Trump.

Le discours du trouble identitaire considère également l'impact négatif de l'immigration, sans en attribuer la responsabilité aux immigrants et en considérant ces derniers affectés au même titre, si ce n'est davantage, que les communautés d'accueil. Ce discours psychologisant est construit autour de la rhétorique du déracinement et de ses conséquences négatives au niveau de la santé mentale des immigrants. L'ouvrage d'Abdelmalek Sayad publié en 1999 *La double absence. Des illusions aux souffrances de l'immigré* est représentatif de cette approche. D'autres auteurs s'inquiètent plus directement des conséquences de la globalisation sur la santé mentale des immigrants. À titre d'exemple, Selim Abou (2009) se pose en défenseur de l'assimilation, qu'il considère nécessaire à l'équilibre spirituel de l'individu. Il critique les promoteurs d'une « nouvelle citoyenneté » qui se voudrait déconnectée de la nation. Selon lui, si la multiculturalité est un fait dans beaucoup de sociétés contemporaines, l'institutionnalisation de cette réalité comporte de nombreux risques. Il plaide alors pour une acculturation définie en termes d'appropriation de l'identité culturelle liée à un État-nation. Plus récemment, la thématique de la radicalisation violente des jeunes issus de l'immigration est venue alimenter ce discours sur la problématique de la citoyenneté comme enjeu de santé mentale et au-delà, de la sécurité publique (Mandaville, 2009 ; McDonald, 2011).

À l'encontre d'une vision strictement négative des transformations identitaires vécues par les immigrants et de leurs conséquences sur leur citoyenneté, certains envisagent cette expérience en termes d'hybridation. On peut dans ce cadre citer un auteur comme Stuart Hall (2007). À propos de l'hybridité, Hall considère qu'elle est inhérente à l'expérience diasporique, définit « par la reconnaissance d'une nécessaire hétérogénéité et diversité ; par une conception de l' "identité" qui se vit dans et à travers, et non malgré la différence » (Hall, 2007, p. 240). D'autres auteurs considèrent par ailleurs nécessaire de souligner qu'il n'existe pas de lien de cause à effet entre des processus de reconstruction identitaire et des processus de radicalisation violente (Lynch, 2013).

Le discours de la gouvernance mondiale pour la participation de tous considère le potentiel notamment économique des immigrants. En tant qu'acteurs aux identités multiples, ils sont perçus comme capables de jeter des ponts entre les sociétés. Ainsi, l'immigration internationale participerait à la convergence vers une hybridité universalisée. Ce discours s'appuie largement sur une idéologie du cosmopolitisme qui aborde la diversité comme une richesse. Les organisations du système des Nations Unies sont à l'avant-garde de ce discours, tout comme d'une approche des droits de l'homme qui fait de l'accueil et de l'intégration des immigrants, quelle que soit leur origine, une obligation des pouvoirs publics.

D'un point de vue strictement économique, une organisation internationale telle que la Banque mondiale soutient cette approche libérale (World Bank, 2018). Selon les données analysées par l'organisation, l'immigration internationale contribue à l'accroissement global des richesses et à la réduction de la pauvreté. Cet impact positif est très clair en ce qui concerne les économies des pays de destination et les individus immigrants hautement qualifiés. Ces derniers jouent un rôle central dans l'économie globale. Ils sont de ce fait l'objet de politiques ciblées, tant pour les attirer (du point de vue des pays d'accueil) que pour s'assurer un certain « retour sur investissement » sous forme de transferts technologiques et financiers (du point de vue des pays de départ). Une compétition pour attirer « les talents » existe et des pays comme l'Australie, le Canada ou les États-Unis mettent en œuvre des programmes de sélection visant à accueillir et retenir des « cerveaux » et investisseurs potentiels (Shachar, 2006). Autrefois l'apanage de l'Amérique du Nord et du monde anglo-saxon, cette logique s'est étendue aux pays européens. C'est notamment sur le terrain de l'assouplissement des règles d'octroi de la citoyenneté juridique ou des droits associés à ce statut que les États proposent des incitatifs à l'immigration vers leur territoire.

Dans la sphère d'une participation plus sociale, le discours libéral s'intéresse aux pratiques transnationales des immigrants. Dans ce domaine, Steven Vertovec (2009) considère que le transnationalisme renvoie aussi bien à une morphologie sociale, qu'à un état d'esprit, une modalité de représentation culturelle, une modalité d'accumulation de capital, une modalité d'engagement politique et une forme de re(construction) de la localité. Il considère par ailleurs que le potentiel transformationnel des pratiques transnationales des immigrants ne peut être

considéré qu'en relation avec d'autres processus liés à la globalisation. Finalement, la question de l'intégration des immigrants à une société nationale est posée en filigrane de l'intérêt pour les effets du transnationalisme (Labelle et Midy, 1999 ; Østergaard-Nielsen, 2003).

Une variante humanitaire du discours libéral prônant une meilleure gouvernance mondiale de la question migratoire se focalise sur le cas des demandeurs d'asile. Plusieurs auteurs envisagent en effet la question de la citoyenneté des immigrants en lien avec les formes de participation qui émergent au sein des camps de réfugiés. Il peut alors s'agir de dénoncer l'enfermement des réfugiés dans une identité de non-sujet politique (Agier, 2004) ou encore d'étudier une pratique artistique et militante impliquant des individus assignés à résidence dans les camps (Rygiel, 2012).

En dernier lieu, le discours d'influence marxiste de la globalisation excluante se focalise sur une dimension sociale de la citoyenneté. Comme pour l'approche précédente, le problème de la citoyenneté des immigrants n'est pas posé en partant des individus mais des sociétés. Un régime de droits sociaux inadéquat d'une part et le racisme et la discrimination d'autre part, sont dénoncés comme phénomènes sociaux conduisant à la marginalisation, voire à l'exclusion des immigrants (McAll, 1995 ; Morrissens et Sainsbury, 2005). Ce discours critique blâme généralement l'émergence d'un nouvel ordre économique mondial néolibéral. Ronaldo Munck et ses collaborateurs (2011) expliquent par exemple que le régime néolibéral s'accompagne de l'informalisation des relations de production et de la précarisation du travail. En tant que travailleurs vulnérables au sein de l'économie globale, les immigrants sont alors considérés comme les premiers à pâtir de cette précarisation.

Cette condition vulnérable affecterait spécifiquement les femmes immigrantes, qui s'insèrent fréquemment dans le marché du travail du *care*<sup>13</sup>, ce dernier exposant à plusieurs formes d'exploitation. Dans ce cadre, Lourdes Beneria (2010) évoque la féminisation de l'immigration internationale, illustrée par l'immigration latino-américaine vers l'Europe depuis les années 1990. Non seulement la pénurie de main-d'œuvre pour le *care* dans les pays du Nord

---

13 L'économie du care renvoie aux soins prodigués aux personnes, dans un contexte où il est difficile d'établir une séparation nette entre la sphère professionnelle et la sphère de l'intime. Ces soins impliquent une prise en charge souvent physique et toujours psycho-affective des bénéficiaires (Lévy et Lieber, 2009).

(augmentation du taux d'emploi des femmes, baisse de la fécondité, vieillissement de la population) crée une demande de main-d'œuvre féminine largement relayée par des acteurs étatiques, mais par ailleurs, les inégalités économiques croissantes entre le Nord et Sud, la structure du marché du travail au Sud et le désir d'autonomisation des femmes du Sud, sont des facteurs qui incitent au départ. Par effet ricochet, cette émigration de femmes actives, laissant souvent derrière elles des enfants et parents dépendants, crée une pénurie du *care* dans les pays de départ. Dans ces pays de départ, cette situation constitue une problématique socio-économique d'autant plus aigüe que les projets de réunification familiale dans le pays d'accueil ou de retour dans le pays d'origine ne se réalisent pas toujours. C'est ici que le concept de l'intersectionnalité prend tout son sens, l'articulation de différents systèmes d'oppression étant constitutive des systèmes migratoires (Herrera, 2013). En lien avec la question de la citoyenneté, le discours de la globalisation excluante fait de la mobilisation des immigrants contre de nouvelles formes d'exploitation économique un enjeu majeur.

Tableau 1.3 Classification de discours publics problématisant la citoyenneté des immigrants

	<i>Types de discours</i>			
	Conflit culturel	Trouble identitaire	Gouvernance mondiale pour la participation de tous	Globalisation excluante
<i>Capacité d'action de l'individu</i>	L'individu comme acteur	L'individu comme sujet	L'individu comme acteur	L'individu comme sujet
<i>Source du problème</i>	Idéelle	Idéelle	Matérielle	Matérielle

Les différents discours présentés dans cette section nous amènent à conclure sur l'existence d'au moins trois types de problématiques liant régime de citoyenneté et régime d'immigration :

- La déconnexion entre droits politiques et inclusion politique renvoie à l'existence de citoyens de seconde zone ;
- La déconnexion entre citoyenneté juridique et droits politiques soulève – pour certains – la question de la gestion des affiliations citoyennes multiples ;

- La tendance à l'ethnicisation de la citoyenneté nationale (correspondant à la norme citoyenne fixée par un État souverain ou exprimant un désir de souveraineté) reflétée par l'inflation de règles formelles conditionnant l'accès à la citoyenneté pleine et entière (les tests de citoyenneté par exemple) pose la question du renforcement de formes systémiques de discrimination.

### **1.2.3 Ce qu'il faut retenir**

Il est courant d'opposer deux grandes conceptions de la globalisation. D'un côté, la globalisation serait caractérisée par une convergence économique vers un modèle néolibérale. D'un point de vue culturel ou civilisationnel, cette convergence économique serait associée à une américanisation du monde pour la perspective critique ou à une « cosmopolitanisation » du monde dans une perspective plus optimiste. Dans les deux cas, l'Occident est le centre de cette convergence. Une autre thèse, à laquelle nous souscrivons, est celle de la globalisation comme processus multidimensionnel et résolument hétérogène. En ce qui concerne l'interaction des cultures, certains affirment qu'en raison de l'incompatibilité de certaines cultures, le résultat de l'interaction est le conflit. D'autres envisagent l'hybridation, c'est-à-dire l'interpénétration plus ou moins importante des cultures. Quoi qu'il en soit, une question qui se pose est celle de la reconfiguration de la citoyenneté dans ce nouveau contexte. Qu'est-ce qui caractérise le(s) citoyen(s) de la globalisation ? Plus spécifiquement, dans les pays où la citoyenneté est une institution forte associée à la modernité occidentale, quel(s) type(s) de citoyen(s) les immigrants internationaux deviennent-ils ? Au milieu de discours populaires et experts souvent passionnés et clivant sur la citoyenneté des immigrants, nous introduisons une question : dans quelle mesure la voix de ces derniers est-elle considérée ?

## **1.3 À la recherche du vécu immigrant de la citoyenneté...**

Il arrive que la participation électorale des immigrants soit mesurée, que leur sentiment d'appartenance nationale soit sondé, leurs pratiques participatives observées, etc. Les différentes démarches d'étude du rapport des immigrants à la citoyenneté font néanmoins peu de place à

l'expérience des individus, c'est-à-dire à la construction de sens par les immigrants eux-mêmes, au-delà des cadres attachés à une conception ou une autre de la citoyenneté. Comment expliquer par exemple que certains immigrants ayant la citoyenneté juridique d'un pays déclarent ne pas se sentir attaché à celui-ci ? À l'inverse, comment interpréter le fait que certains immigrants n'ayant pas le statut juridique de citoyen témoignent d'un fort sentiment d'appartenance à leur lieu de résidence, sentiment qui se traduit parfois par une forte implication sociale reconnue par l'entourage des personnes concernées ?

Cette section entend démontrer l'existence de lacunes dans le traitement public de la problématique de la citoyenneté des immigrants. Notre recherche se présente alors comme une contribution à une meilleure prise en considération de l'expérience immigrante de la citoyenneté. Pour plus de pertinence en lien avec notre terrain de recherche, le propos de cette section s'appuie exclusivement sur des exemples empiriques canadiens.

### **1.3.1 Les immigrants et le vote**

Une orientation évidente de l'étude de la participation citoyenne concerne l'analyse de la participation au processus électoral. L'étude de la participation électorale des immigrants qui disposent d'un droit de vote a généralement pour objectif de comparer cette dernière à la participation des non-immigrants. Le sujet se complexifie d'emblée, en lien avec la prise en considération de plusieurs générations d'immigrants. Alors que certains auteurs se limitent à l'établissement d'une distinction en termes de pays de naissance, d'autres tentent de prendre en considération l'identité ethnique des immigrants. Malgré des nuances, la plupart des études observent une participation électorale moindre des immigrants. Qu'ils puissent compter ou non sur des statistiques dites ethniques, certains chercheurs se demandent alors dans quelle mesure ces niveaux moindres de participation et/ou de représentation politique des immigrants doivent être analysés à la lumière de cette variable ethnique.

En ce qui concerne le vote des immigrants en tant que personnes nées à l'étranger, nous pouvons faire référence à une étude publiée par Livianna Tossuti (2007) portant sur les élections canadiennes de 2002 et 2004. Dans cette étude, l'auteure compare les données de participation



des citoyens canadiens de naissance et des citoyens canadiens nés à l'étranger. À travers une analyse statistique, elle observe que chez tous les immigrants, une participation plus faible est liée à une brève période de résidence, la jeunesse, un faible revenu, des études secondaires, le célibat, un attachement plus faible au Canada et un niveau de confiance plus élevé envers les membres de sa famille. Tossuti se demande si le comportement des immigrants au bas taux de participation va s'améliorer avec le temps ou si leur contexte socio-économique et politique à leur arrivée a conditionné de manière durable leurs attitudes. L'analyse montre également que l'appartenance ethnique ou raciale n'a pas de lien avec la participation électorale. L'auteure nuance ce résultat en rappelant que certains groupes minoritaires visibles sont surreprésentés parmi les personnes à faible revenu et les jeunes, variables présidant un faible taux de participation. Face à cela, Tossuti propose de consentir des efforts particuliers pour encourager la participation des nouveaux arrivants et des minorités visibles.

D'autres études proposent exclusivement une analyse du vote en termes d'ethnicité. En 2008, une étude sur la participation politique de personnes issues des communautés culturelles au niveau municipale est publiée, qui se concentre sur la Ville de Montréal, effectuant des comparaisons avec les situations d'autres villes canadiennes et étrangères (Collin et Bherer, 2008). Les auteurs précisent la complexité de la notion de communautés ethnoculturelles, qui inclut mais exige de distinguer les personnes immigrantes, les personnes issues de l'immigration (ayant au moins un parent immigrant) et les personnes appartenant à des minorités visibles. Au regard de l'évolution des résultats des élections municipales de 1998, 2001 et 2005, le rapport note une amélioration de la représentation politique des minorités ethnoculturelles. Aussi comparativement à d'autres villes canadiennes et étrangères, la situation montréalaise est considérée comme bonne. Malgré cela, en ce qui concerne spécifiquement les minorités visibles, leur participation demeure très faible lorsque mise en relation avec leur poids démographique. Les auteurs énoncent quelques propositions de réformes des cadres de participation qui pourraient favoriser la participation des minorités ethnoculturelles, tout en soulignant que la représentation ne se limite pas à la participation électorale. La participation électorale est donc jugée plutôt satisfaisante.

Les conclusions d'autres recherches sur l'échelle municipale sont moins positives. C'est le cas de l'étude de Myer Siemiatycki (2011), qui analyse la représentation politique des immigrants au sein des instances municipales de la Ville de Toronto. Alors que d'après les données du recensement de 2006 près d'un résident sur deux est né à l'étranger et en dépit d'un discours sur la diversité et l'inclusion civique ancrée dans la culture locale, l'incorporation politique des immigrants apparaît problématique au regard des faibles taux de représentants élus appartenant à des minorités visibles (non-Blancs). Siemiatycki décrit cet état de fait comme une situation paradoxale. Pour conclure, l'auteur souligne plusieurs points : la vitesse à laquelle la démographie et le discours civique de Toronto ont évolué d'un territoire homogène et à l'identité politique protestante vers une ville-monde promotrice du multiculturalisme ; la prédominance des Blancs canadiens ou européens au sein du conseil municipal et la réalité d'une précarité socio-économique croissante parmi la population immigrante en dépit du fait que les nouveaux immigrants sont de plus en plus diplômés.

Au regard de l'appréhension d'une expérience immigrante de la citoyenneté, les méthodologies retenues par les enquêtes évoquées peuvent être critiquées. D'une part, il est possible de questionner la classification ethnique sur la base du pays de naissance, hypothèse implicite des études qui font du pays de naissance une variable explicative des comportements électoraux. Les parcours migratoires des immigrants sont d'une complexité croissante et il est de plus en plus fréquent qu'une personne soit née dans un pays sans y avoir vécu longtemps et même parfois sans en être citoyen d'un point de vue juridique. Par ailleurs, même dans les cas d'auto-identification ethnique, dans quelle mesure cette déclaration se révèle pertinente en matière de vote ? Se déclarer « Latino » fait-il automatiquement de soi le représentant d'un vote latino ? Peut-on être Latino en termes de sentiment existentiel et Acadien en termes de comportement électoral ? Il serait intéressant d'entendre les immigrants à ce sujet. Finalement, certains immigrants exercent leur droit de vote dans deux pays, peut-être plus... Ces personnes représentent-elles des cas particuliers à étudier en ce qui concerne leur rapport à la citoyenneté ? La question vaut d'être posée et les éléments de réponse se trouvent dans le discours des personnes concernées.

### 1.3.2 Les immigrants et le sentiment d'appartenance

La question du sentiment d'appartenance ou de l'identité/identification (qui peut être qualifiée de sociale, culturelle, ethnique ou nationale, selon les positionnements intellectuels ou idéologiques) est un indicateur fréquemment mobilisé pour aborder l'expérience citoyenne des immigrants et surtout, pour évaluer leur degré d'intégration. En ce qui a trait à des manières dont la dimension identitaire de la citoyenneté des immigrants est prise en considération, nous proposons d'abord de nous pencher sur des représentations cinématographiques des immigrants dans la ville, en lien avec les notions d'identité et de communauté. Par la suite, nous commentons les résultats d'une revue succincte – réalisée par nous-mêmes – d'un traitement médiatique des questions de communautarisme et de ghettoïsation, en lien avec les immigrants.

« Qui suis-je » et où est le « nous » dans les grandes villes ? Sur ces questions, le cinéma des quarante dernières années compte un certain nombre d'œuvres qui traitent du rapport ambigu entre la quête d'individualité et le besoin de communauté dans les grandes villes contemporaines. Les métropoles sont alors souvent présentées comme de véritables « jungles », théâtres violents et sans merci pour les plus faibles. Dans ces jungles urbaines où l'on affronte, souvent seul, la pesanteur du quotidien et autres drames de la condition humaine, les individus trouvent à donner un sens à leur existence grâce à quelques-unes de leurs relations interpersonnelles. C'est ainsi que *Taxi Driver* (Scorsese, 1976) met en scène l'acteur Robert De Niro, chauffeur de taxi new-yorkais esseulé, en sauveur de l'actrice Jodie Foster, prostituée mineure aux prises avec son proxénète. Vingt ans plus tard, le film québécois *Cosmos* (Turpin *et al.*, 2005[1996]) utilise lui aussi la figure du chauffeur de taxi pour nous faire parcourir la Ville de Montréal, à la rencontre de plusieurs personnages ou dyades de personnages. Nous rencontrons pêle-mêle un réalisateur face au monde oppressant des médias, deux couples d'amis partageant leurs désirs ou leur détresse, un tueur en série menaçant la gent féminine ou encore deux collègues de travail échangeant sur leur condition d'immigrant.

En ce qui concerne la communauté, relique de la vie à la campagne, elle n'a pas toujours bonne presse lorsque transposée dans le cadre urbain. Dans les grandes villes, les communautés désignent souvent les groupes marginalisés ou les minorités culturelles. Cette désignation ignore parfois la réalité des relations et pratiques organisationnelles des individus associés à un même

groupe. Ce qui compte davantage, c'est l'exclusion que subissent collectivement les individus concernés, sous différentes formes et à divers degrés. Dans le contexte des grandes villes, les communautés formées par les jeunes issus de l'immigration dérangent et inquiètent. En 2007[1995], le film *La Haine* (Mathieu Kassovitz) marque les esprits à travers sa mise en scène de la vie des jeunes de banlieues – lesdites cités – françaises, sur fond de confrontation avec la police. La crainte qui se dit parfois à demi-mot, mais le plus souvent à grands bruits, c'est celle du communautarisme, voire pire de la ghettoïsation des immigrants. Si des représentations plus positives de la vie communautaire urbaine des immigrants existent – nous pouvons mentionner le documentaire de Frederick Wiseman, *In Jackson Heights* (2015) – l'imaginaire dominant sur l'immigrant dans la grande ville, seul ou en groupe, est assez sombre.

Pour creuser la question de l'appréhension de l'expérience immigrante de la citoyenneté en lien avec des pratiques communautaristes ou la ghettoïsation (qu'elle soit le fait d'une auto-exclusion ou d'une marginalisation), nous nous appuyons sur une revue médiatique succincte de références francophones de source canadienne<sup>14</sup>. Cette dernière considère 18 articles pertinents : six liés à la notion de communautarisme et douze à celle de ghettoïsation. Les articles que nous jugeons pertinents sont ceux basés sur des faits (appuyés ou non sur des données scientifiques), excluant un grand nombre d'articles relevant de discours idéologiques.

Comme nous pouvions le présager, la majorité des articles recensés abordent négativement le communautarisme ou la ghettoïsation des immigrants. La parole des immigrants est représentée dans trois cas. Dans le contexte du débat sur la Charte de la laïcité présentée par le Parti Québécois en 2013, un premier article traite du positionnement anti-communautariste de femmes politiques dont l'origine immigrante et l'affiliation religieuse est souligné (Journet, 2014). Dans un second article, la parole est donnée à une chanteuse immigrante, dont une œuvre porte sur son expérience de vie dans un quartier ghetto de New

---

<sup>14</sup> Méthodologie de la recherche automatisée réalisée en mai 2019: RECHERCHE 1. Base de données médiatiques Eureka. Équation de recherche : TEXT= communautaris\* \$10 immigr\*. Presse – Télévision et Radio – Médias sociaux, en français, de source canadienne (606 sources). Période du 01/01/2014 au 31/12/2018 (5 ans). Résultat : 11 références. RECHERCHE 2. Base de données médiatiques Eureka. Équation de recherche : TEXT= ghetto\* \$10 immigr\*. Presse – Télévision et Radio – Médias sociaux, en français, de source canadienne (606 sources). Période du 01/01/2014 au 31/12/2018 (5 ans). Résultat : 87 références.

York (Brunet, 2017). Une dernière référence s'intéresse à un quartier chinois de Vancouver à travers des témoignages de résidentes mobilisées pour contrer des initiatives de gentrification de leur lieu de vie (Radio-Canada, 2017). Notons que dans les trois cas où l'association des notions de ghetto et d'immigrant n'est pas connotée négativement (Brunet, 2017 ; Radio-Canada, 2017 ; Nadeau, 2017), c'est à travers la mise en avant d'une conception de ces enclaves immigrantes comme des lieux de vie ayant une valeur historique et sociale. Un autre article qui aborde positivement le communautarisme le fait avec beaucoup de prudence. En lien avec le départ du joueur de Hockey sur glace P.K Subban de l'équipe des Canadiens de Montréal, les auteurs déclarent :

Nous ne voulons pas faire de communautarisme idéologique ici. Bien entendu, les jeunes issus de l'immigration peuvent se reconnaître dans n'importe quel type de joueur qui correspond à leur personnalité tout comme Subban faisait rêver les jeunes (et les moins jeunes), quelle que soit leur origine sociale et culturelle. Cependant, il n'en demeure pas moins que pour certains, il incarnait l'ascenseur social, le modèle à suivre, l'espace des possibles. (Ngirumpatse et Moreau, 2016)

En fin de compte, ce traitement médiatique du sentiment d'appartenance des immigrants à travers la question du communautarisme et de la concentration résidentielle / ghettoïsation pêche par le peu de place faite à la parole des intéressés, qui est évidemment à mettre en relation avec la perception foncièrement négative de ces phénomènes. Si les concernés avaient la parole sur ces problématiques, on pourrait vouloir leur demander jusqu'à quel point le fait de vivre dans un « ghetto » ou d'avoir des pratiques « communautaristes » empêche le développement d'un sentiment d'appartenance à un groupe autre que celui correspondant au territoire et/ou à la communauté visés.

Une autre manière d'aborder le sentiment d'appartenance des immigrants ressort d'enquêtes réalisées par Statistique Canada. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2013 sur l'identité sociale, la question suivante a été posée et déclinée, pour mesurer le sentiment d'appartenance respectivement à la communauté locale, au Canada, à la province de résidence et au pays d'origine : « Comment décririez-vous votre sentiment d'appartenance à votre communauté locale ? Diriez-vous qu'il est... ? Très fort, Plus ou moins fort, Plus ou moins

faible, Très faible, Aucune opinion. ». Statistique Canada met en lumière deux grands résultats. L'enquête montre premièrement que le sentiment d'appartenance déclarée au Canada est globalement plus fort chez les immigrants que parmi les non-immigrants, différence qui s'explique par le fort attachement des aînés immigrants au Canada. Deuxièmement, il existe une plus forte probabilité d'un attachement fort simultanément au Canada et au pays d'origine parmi les personnes ayant immigré après l'an 2000.

Il peut certainement y avoir un intérêt politique à la manipulation de données brutes de ce type. Néanmoins, d'un point de vue de la compréhension de l'expérience citoyenne des immigrants, nous devons nous contenter de la réponse à une question qui a peu d'intérêt considérée isolément. Nous avons besoin de contexte et de mieux comprendre ce qui explique telle ou telle réponse.

En 2016, Statistique Canada diffuse les résultats d'une recherche conduite par ses services en partenariat avec l'Université canadienne Queen's. L'étude, de type quantitatif, vise à catégoriser les immigrants en fonction d'un profil d'« acculturation », phénomène mesuré en fonction du sentiment d'appartenance de ces derniers respectivement au Canada et à leur pays d'origine. Les déclarations d'appartenance sont analysées en fonction de quatre variables : l'environnement socio-économique et culturel du pays d'origine ; la situation des immigrants à leur arrivée ; l'expérience vécue après la migration et les caractéristiques démographiques. Les résultats se basent sur un échantillon de 7003 immigrants en provenance de 182 pays, aux antécédents culturels et ethnoraciaux variés, et qui ont été reçus au Canada entre 1980 et 2012. Voici ce que retiennent les auteurs de cette étude :

[...] l'étude montre que la très grande majorité des immigrants ont un fort sentiment d'appartenance au Canada, ce qui peut ou non aller de pair avec un fort sentiment d'appartenance à leur pays d'origine. Les attributs du pays d'origine ont une incidence aussi grande sur le sentiment d'appartenance des immigrants au Canada et à leur pays d'origine que la situation des immigrants à leur arrivée et l'expérience vécue après la migration. (Hou et *al.*, 2016, p. 5)

En proposant une analyse des déclarations liées au sentiment d'appartenance des immigrants, cette approche est beaucoup plus satisfaisante que la précédente. Mais là encore, et

c'est une limite indépassable de toute enquête quantitative, nous ressentons le besoin d'un approfondissement à travers une mise en avant de la *voix* des immigrants. Si les immigrants qui ont répondu au questionnaire avaient eu la possibilité de s'exprimer dans leurs *propres mots*, nous aurions par exemple pu leur demander dans quelle mesure ils faisaient le lien entre leur sentiment d'appartenance déclaré et leurs pratiques citoyennes concrètes.

### **1.3.3 Les immigrants et la participation citoyenne au-delà du vote**

Au-delà du vote, que nous avons abordé à section 1.3.1, il est évident que des immigrants internationaux s'impliquent dans une diversité d'actions représentatives d'une participation citoyenne. Cet engagement peut d'ailleurs faire l'objet d'une reconnaissance qui souligne l'origine étrangère des personnes concernées. C'est généralement le cas lorsque ces personnes interviennent comme représentantes de minorités ethniques et/ou lorsque leurs actions ont une portée internationale. Des immigrants internationaux s'impliquent également selon d'autres modalités, qui ne distinguent a priori pas leur participation de celle des natifs de leur lieu de résidence. On peut donner quelques exemples : militance au sein d'un syndicat d'entreprise, participation à des manifestations en soutien à une cause donnée, implication au sein d'une association d'usagers d'un service public, action bénévole au sein d'un parti politique, siège au conseil d'administration d'un organisme à but non lucratif, etc. Face à cette réalité, nous nous posons la question de la manière dont cette diversité de pratiques participatives des immigrants est approchée (ou non) dans la sphère médiatique.

Pour nous faire une idée sur la question, nous avons de nouveau procédé à une revue médiatique de références francophones de source canadienne autour de la notion de « participation citoyenne » des immigrants. Force a été de constater le peu de références pertinentes obtenues à travers notre méthode de recherche, alors même que des discours experts diagnostiquent un problème de participation citoyenne des immigrants. Cette dernière revue nous a en effet amené à retenir cinq articles<sup>15</sup>. De plus, pour ce qui est du seul article qui donne

---

<sup>15</sup> Méthodologie de la recherche automatisée réalisée en mai 2019 : Base de données médiatiques Eureka. Équation de recherche : TEXT= "participation citoyenne" \$10 immigr\*. Presse – Télévision et Radio – Médias sociaux, en

la parole aux immigrants, il traite de la participation de femmes à travers l'improvisation théâtrale, au sein d'un organisme communautaire. Ces ateliers sont l'occasion pour les participantes de s'exprimer sur des thèmes de société, souvent en lien avec leur expérience migratoire (Braud, 2014).

En fait, la question de la participation citoyenne des immigrants est médiatiquement mieux appréhendée à travers le prisme du bénévolat. Notre recherche de références sur le bénévolat, lorsque pratiqué par les immigrants<sup>16</sup>, nous donne 20 articles pertinents. Cette dernière revue nous permet de faire trois grandes observations. Premièrement, le bénévolat est clairement une pratique participative des immigrants qui est valorisée. Ensuite, une mise en parallèle des résultats de cette revue sur le « bénévolat » des immigrants et des résultats des trois autres revues (réalisées à partir de la même méthodologie, respectivement autour des notions de « communautarisme », « ghetto » et « participation citoyenne »), montre que le bénévolat est la pratique qui suscite le plus d'intérêt pour une connaissance de l'expérience vécue par les immigrants. Aussi bien les parcours que les paroles des immigrants sur leurs actions bénévoles sont médiatisées. Cet intérêt pour le bénévolat des immigrants semble par ailleurs croissant.

Finalement, un des articles recensés et portant sur les démarches de demandes d'asile d'un immigrant résident de Trois-Rivières nous a interpellé en lien avec cette phrase : « Depuis huit semaines, le joueur des Aigles de Trois-Rivières, Javier Herrera, a multiplié les activités de bénévolat pour séduire le juge à l'immigration qu'il rencontrera, le 21 décembre à Montréal. » (Gauthier, 2015). À sa lecture, nous nous sommes posé la question suivante : le bénévolat tant valorisé des immigrants est-il toujours motivé par l'altruisme ou le désir d'engagement ? N'y a-t-il pas des motivations plus « individualistes », qui sans enlever d'ailleurs la valeur intrinsèque de l'acte, exigent de poser un autre regard sur cette pratique ? En fait, nous faisons le pari qu'il existe des différences entre la valorisation ou la dévalorisation citoyenne de certaines actions par la société d'accueil d'une part et par les immigrants, dans leur diversité, d'autre part. Pour

---

français, de source canadienne (606 sources). Période du 01/01/2014 au 31/12/2018 (5 ans). Résultat : 22 références.

<sup>16</sup> Méthodologie de la recherche automatisée réalisée en mai 2019 : Base de données médiatiques Eureka. Équation de recherche : TEXT= bénévol\* \$10 immigr\*. Presse – Télévision et Radio – Médias sociaux, en français, de source canadienne (606 sources). Période du 01/01/2014 au 31/12/2018 (5 ans). Résultat : 165 références.



en avoir le cœur net, il n'y a pas d'autre méthode possible que celle d'interroger les immigrants eux-mêmes.

### **1.3.4 Ce qu'il faut retenir**

Alors que le constat de la montée des inégalités et la crainte de la désintégration sociale en milieu urbain alimentent les appels à un renouveau des modalités d'action collective, certains acteurs politiques questionnent, parfois avec violence, la légitimité participative des immigrants internationaux, voire celle de leurs descendants sur plusieurs générations. En se basant sur l'observation des dynamiques de cohabitation dans les villes, des acteurs concluent à une absence de volonté d'intégration ou d'identification des immigrants. D'autres affirment au contraire que c'est la société d'accueil qui empêche les immigrants de s'intégrer ou de s'identifier à leur communauté d'accueil. D'autres préfèrent amener plus clairement le débat dans le domaine de l'action en s'interrogeant sur la participation citoyenne des immigrants. À ce niveau, la plupart des études montrent une moindre participation électorale des immigrants, que ce soit en termes de vote ou de représentation statistique parmi les élus. La limite de nombreuses approches du problème de la citoyenneté immigrante est qu'elles reposent sur l'interprétation d'observations qui prennent peu en considération le sens donné par les immigrants à leurs identifications communautaires ou pratiques participatives. En raison des enjeux politiques et des conséquences sur la vie des individus des analyses du problème de la citoyenneté en lien avec l'immigration, il apparaît indispensable de se confronter à la complexité des dynamiques observées... et vécues.

## **1.4 Conclusions du chapitre 1**

À travers notre recherche, nous avons choisi de nous pencher sur la manière dont l'identité citoyenne des immigrants internationaux se transforme dans leur nouveau lieu de vie. L'étude de ce phénomène d'« acculturation citoyenne » des immigrants trouve sa pertinence dans un contexte de globalisation porteur de questionnements relatifs à la notion de citoyenneté. En effet, la globalisation est un processus multidimensionnel et hétérogène, dont l'une des

implications est la remise en question des institutions associées à une dite modernité. L'institution de la citoyenneté n'échappe pas à ce phénomène. De fait, depuis une trentaine d'années, on assiste à une multiplication des controverses sur la citoyenneté, ces dernières mettant fréquemment en scène les immigrants internationaux. C'est dans les pays occidentaux que ces débats se font le plus entendre, relayant des situations problématiques similaires observées dans les grandes villes.

Par leur potentiel d'innovation et les projections de développement économique qui en découlent, certaines grandes villes sont des lieux de destination privilégiés pour l'immigration internationale. Ce pouvoir d'attraction et de rétention des immigrants internationaux en fait des villes globales. Elles ont alors la particularité d'attirer des immigrants qui se situent d'un bout à l'autre de l'échelle sociale : d'un côté les élites mondialisées et de l'autre les travailleurs étrangers qui s'insèrent de façon précaire dans une économie plus informelle. Au-delà de la participation économique des immigrants internationaux et de leur rôle avéré dans la croissance des localités réceptrices, de plus en plus d'acteurs posent la question de l'inclusion politique ou citoyenne de ces nouveaux résidents. Une partie de l'opinion publique tend à déplorer le faible sentiment d'appartenance nationale des immigrants internationaux. Pour d'autres acteurs, c'est plutôt en termes de participation citoyenne et d'obstacles à celle-ci que le problème se pose. Ces perceptions populaires et les discours publics qui les entretiennent ne sont pas toujours basés sur des faits tangibles. Elles font par ailleurs insuffisamment cas du point de vue des « sujets » problématiques, à savoir les immigrants eux-mêmes.

Au-delà des perceptions et injonctions de leur milieu de vie, comment les immigrants internationaux perçoivent-ils leur contribution à une action collective de type démocratique ? Comment, par conséquent, leur participation se décline dans ce nouvel environnement ? Quel est l'impact de leur participation sur leur sentiment d'appartenance ? D'ailleurs, lorsque cette question de l'appartenance en lien avec la citoyenneté est évoquée, quel est le groupe ou quels sont les groupes de référence des immigrants ? Alors que nous posons d'emblée que l'expérience immigrante de la citoyenneté ne se résume ni à l'affirmation d'une identité, ni à une pratique participative déterminée, notre revue de la littérature doit approfondir l'état des

connaissances sur cette expérience, qui évoque aussi bien la manière de se représenter sa citoyenneté, que de la pratiquer et de la ressentir.

## **Chapitre 2. L'expérience immigrante de la citoyenneté : identité, acculturation et participation citoyennes**

---

Anthropological research has expanded our understanding of the forms and meanings of citizenship and delineated the complex ways in which immigrants define their own sense of belonging.

Caroline B. Brettell et James F. Hollifield, 2013

---

Dans le chapitre précédent, nous avons soulevé et problématisé une lacune significative dans les débats autour de la question de la citoyenneté des immigrants dans les pays occidentaux. Alors que les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile se font le relais d'un ensemble de défis renvoyant à la citoyenneté des immigrants, notamment ceux établis dans les villes globales, le discours des immigrants eux-mêmes est encore insuffisamment entendu. Dans ce contexte fort polarisé et instable, comment conçoivent-ils et vivent-ils leur citoyenneté ? Ce chapitre fait le point sur la littérature socioscientifique liée à l'expérience immigrante de la citoyenneté. Il nous permet de mieux définir notre objet de recherche et de dégager des pistes pour l'étude de cet enjeu.

Notre revue montre que l'expérience immigrante de la citoyenneté est traitée au sein de deux champs partiellement autonomes de la recherche sociale. Dans une première section, nous abordons cette expérience à travers des écrits classiques des études sur l'immigration, qui se penchent sur le processus de transformation identitaire vécu par les immigrants. Les chercheurs s'intéressent alors à des discours sur la citoyenneté et à la mesure dans laquelle ces discours se rapprochent voire coïncident avec la représentation d'une communauté nationale, raciale ou ethnique donnée. Alors que ces recherches nous amènent à discuter de théories sur acculturation, nous concluons par la constatation que le concept d'acculturation citoyenne est le mieux indiqué pour penser une expérience immigrante de la citoyenneté. Dans une seconde section, nous explorons le champ des études sur la participation citoyenne. Après avoir passé en revue les recherches traitant d'actions concrètes menées par les immigrants et considérées pour leur valeur

politique, citoyenne ou démocratique, nous nous attardons sur les orientations théoriques, qui, au sein du champ des études sur la participation citoyenne, semblent les plus propices à notre étude de l'expérience immigrante de la citoyenneté. Nous voyons alors qu'un paradigme relationnel trouvant ses assises dans une sociologie de l'individu constitue le cadre théorique à partir duquel notre cadre conceptuel sur l'acculturation citoyenne pourra être élaboré.

## **2.1 L'expérience immigrante de la citoyenneté à travers une littérature sur l'identité citoyenne**

Dans la littérature qui traite de la citoyenneté à partir de la perspective individuelle des immigrants, le concept d'identité est mobilisé pour évaluer dans quelle mesure la représentation de sa citoyenneté produite par l'individu se rapproche de la représentation renvoyant à une communauté nationale, raciale ou ethnique déterminée. Certains auteurs se réfèrent à la représentation de la citoyenneté sur laquelle la transformation de l'identité des immigrants peut déboucher en utilisant d'autres notions (citoyennetés moderne, transnationale, globale etc.). Ces écrits traduisent parfois une intention politique de promotion d'un « nouveau » type d'identité liée à la citoyenneté. Dans d'autres cas, ceux qui nous intéressent le plus, il y a une intention de reconceptualisation du lien entre citoyenneté et identité. Les écrits concernés sont alors plus attentifs au processus de formation ou de transformation identitaire qu'au résultat substantiel de ce processus.

Partant de recherches empiriques, notre revue de la littérature sur l'expérience immigrante de la citoyenneté comme processus identitaire montre d'une part la nécessité d'une conceptualisation de l'« identité citoyenne », c'est-à-dire du discours que les individus produisent sur leur citoyenneté. Elle révèle d'autre part l'intérêt de théorisations s'appuyant sur le concept d'acculturation. Les limites de ces théorisations nous conduisent à plutôt parler d'« acculturation citoyenne » pour appréhender l'expérience immigrante de la citoyenneté.

### **2.1.1 La citoyenneté des immigrants comme résultat d'un processus de transformation identitaire**

Avant de nous plonger dans la présentation de recherches empiriques sur l'expérience immigrante de la citoyenneté analysée au prisme de l'appartenance, nous devons préciser d'emblée notre positionnement quant à une conceptualisation du lien entre citoyenneté et identité. La « nation », la « race » et l' « ethnicité » conceptualisent la citoyenneté comme représentation symbolique dont l'origine est externe à l'individu. Pour cette raison, aucun de ces concepts n'est satisfaisant pour parler de la citoyenneté comme prenant forme à l'intérieur des individus. Il ne s'agit pas ici de nier l'existence d'un lien entre la citoyenneté ancrée dans un individu et une ou plusieurs représentations symboliques de la citoyenneté qui se présenteraient à lui. Néanmoins, nous constatons qu'aucune notion n'a été clairement pensée pour désigner la représentation ou le discours sur sa citoyenneté produit par un individu, sans égard à sa correspondance avec telle ou telle représentation symbolique de la citoyenneté. Cette absence constitue selon nous une lacune pour penser l'expérience vécue de la citoyenneté par un individu, un immigrant international dans le cadre de notre recherche. Nous décidons en fin de compte de désigner par le concept d' « identité citoyenne » cet objet empirique qu'est le discours produit par un individu sur sa citoyenneté.

Ceci étant posé, notre revue nous amène à identifier trois grands types de littérature traitant d'une transformation identitaire liée à leur citoyenneté vécue par les immigrants : une littérature qui envisage le contexte institutionnel de cette transformation, une littérature qui aborde le contexte interactionnel de cette transformation et une littérature qui envisage cette transformation comme un processus d'apprentissage pouvant être encadré ou non. Chacun de ces groupes d'écrits renferment des orientations théoriques porteuses pour notre approche de l'expérience immigrante de la citoyenneté.

Certaines études analysent le contenu du discours d'identification citoyenne des immigrants internationaux à la lumière d'un certain contexte institutionnel particulièrement déterminant pour comprendre le processus en jeu (Ong, 1996 et 2006 ; Hussain et Bagguley, 2005 ; Bhalla, 2006 ; Sargent et Larchanché-Kim, 2006 ; Varsanyi, 2006 ; Brettell, 2006 ; Berger ; 2009 ; Madibbo, 2010 ; Monforte *et al.*, 2019). Dans leur prise en compte du contexte

institutionnel, d'autres écrits mettent en plus l'accent sur le caractère bidirectionnel du processus menant vers l'identification citoyenne des immigrants. Cette approche sous-entend qu'il existe une influence réciproque des communautés immigrantes et de leur société d'accueil. Pour les auteurs concernés, une hypothèse de base est que dans le cadre de leurs interactions avec l'Autre, les individus et les groupes peuvent adopter différents comportements. Un certain nombre de ces travaux parlent de ces différents comportements en termes de stratégies d'acculturation (Berry, 1997 et 2008 ; Berry *et al.*, 2006 ; Montreuil et Bourhis, 2004 ; Wagner-Guillermou *et al.*, 2013 ; Schimmele et Wu, 2015 ; Benimmas et Kasparian, 2014 ; Hou *et al.*, 2016 ; Figgou *et al.*, 2019 ; Sixtus *et al.*, 2019 ; Xing *et al.*, 2020 ; Kumi-Yeboah *et al.*, 2020) tandis que d'autres écrits traitant de l'identification citoyenne des immigrants au prisme des tests de citoyenneté ne mobilisent pas cette notion d'acculturation (Chisari, 2015 ; Byrne, 2017). Malgré leur intérêt, ces études ne sont pas assez spécifiques sur le processus à travers lequel l'identité des immigrants en matière de citoyenneté se construit.

En plus du contexte institutionnel de la transformation identitaire vécue par les immigrants, d'autres auteurs se préoccupent d'un contexte rapproché, celui associé au réseau social de l'individu. L'identification à une ou plusieurs communautés ethniques ou nationales devient alors le résultat d'une participation sociale, citoyenne ou militante de l'immigrant (Labelle *et al.*, 1993 ; Labelle et Salée, 2001 ; Nagel et Staeheli, 2004 ; Oueslati *et al.*, 2006 ; Leitner et Ehrkamp, 2006 ; Jacobsen, 2009 ; Andreouli et Howarth, 2013 ; Rocher, 2015). Un pan de cette littérature sur l'appropriation active d'une certaine représentation symbolique de la citoyenneté tend à s'affranchir de la référence à une identité nationale ou à une identité ethnique. En effet, en lien avec l'implication des immigrants dans des actions de type diasporique, plusieurs auteurs parlent du développement d'une identité de type transnationale ou postnationale (Cesari, 1994 ; Soysal, 2000 ; Johnston, 2001).

Certains auteurs abordent finalement l'évolution de la représentation de leur citoyenneté par les immigrants en termes d'apprentissage. Les auteurs concernés se préoccupent du processus à travers lequel les immigrants s'approprient une certaine représentation de la citoyenneté permettant une identification nationale. De manière plus large, ces auteurs se intéressent à la mise en place de stratégies d'éducation des immigrants à la culture citoyenne

de leur lieu d'accueil (Armony et *al.*, 2004 ; Schugurensky, 2006 ; Knight and Watson, 2014 ; Zhu, 2015) ou envisagent les immigrants comme vecteurs potentiels de la diffusion de certaines valeurs – modernes – dans leurs pays d'origine (Ginieniewicz, 2008, 2009 et 2011). Bien que nous nous distancions des intentions normatives de ces écrits, nous jugeons porteur d'envisager la représentation de sa citoyenneté produite par un individu – quelle que soit sa correspondance avec une ou plusieurs identités ethniques, nationales ou autres représentations préexistantes de la citoyenneté – comme le résultat d'un processus d'apprentissage.

Au-delà du cas des immigrants internationaux, Gerard Delanty (2003) considère lui aussi la citoyenneté comme le résultat d'un processus d'apprentissage, mobilisant dans ce cadre le concept de citoyenneté culturelle. Il s'éloigne néanmoins d'une conception de cet apprentissage comme reposant sur des mécanismes d'éducation formelle visant la transmission de savoirs spécifiques ou de savoir-faire ayant vocation à être mis en pratique dans le cadre d'une participation politique formelle. Delanty expose clairement que la citoyenneté touche autant à des questions identitaires qu'à des questions de participation et qu'elle doit être saisie comme un processus d'apprentissage tout au long de la vie. Un enjeu est alors la mise en œuvre d'études empiriques permettant d'appréhender un apprentissage informel de la citoyenneté. Comme nous le voyons dans la prochaine sous-section, des recherches de ce type se sont effectivement développées, avec comme objectif général d'étudier une « citoyenneté culturelle ».

### **2.1.2 De la citoyenneté culturelle au processus individuel d'acculturation citoyenne**

En 2009, un numéro de la revue *Anthropologie et Sociétés* est consacré à la plus-value du regard anthropologique pour l'étude de la citoyenneté (Gagné et Neveu, 2009). De fait, à partir des années 1990, une littérature anthropologique sur la citoyenneté se développe, particulièrement en Amérique du Nord. Les recherches associées permettent d'aborder, à partir de l'empirique, les processus de « fabrique de la citoyenneté » (Neveu, 1998 et 2013). Dans cette sous-section, nous faisons le point sur cette littérature qui cherche à saisir empiriquement la citoyenneté comme construit. Bien que les recherches concernées soient menées dans le cadre de différentes disciplines qui teintent leurs orientations théoriques et méthodologiques



(anthropologie et sociologie principalement), les écrits correspondants traduisent tous une préoccupation pour le processus participatif de construction des citoyennetés et pour le sentiment d'appartenance citoyenne associé à cette participation.

Plusieurs auteurs s'appuient sur la notion de citoyenneté culturelle pour aborder le caractère construit de la citoyenneté. En filigrane des réflexions autour de la citoyenneté culturelle se posent les questions de l'apprentissage et de l'éducation à la citoyenneté. Pionnier d'une théorisation de la citoyenneté culturelle, Bryan Turner (1993) considère qu'il y a lieu de se questionner sur le potentiel démocratique de la globalisation de la culture et de la communication. Il introduit alors les concepts de « *thick community* », qui renvoie à une communauté traditionnelle organique et basée sur une communication chaleureuse et de « *thin community* », qui renvoie à une communauté électronique s'appuyant sur une communication froide et pouvant réunir des membres qui n'interagissent jamais physiquement. Turner propose de considérer l'espace virtuel comme espace public émergeant dans le cadre de la globalisation. Il projette alors qu'au fur et à mesure de la numérisation de l'espace public, la démocratisation nécessitera le développement concomitant de l'éducation de masse (Turner, 2001).

Autre théoricien de référence de la citoyenneté culturelle dont les écrits constituent le point de départ de bon nombre de travaux contemporains au sein desquels cette notion se retrouve, Renato Rosaldo fait la proposition suivante : « Cultural citizenship refers to the right to be different and to belong in a participatory democratic sense » (Rosaldo, 1994, p. 402). De même que Turner, l'auteur situe l'enjeu social des réflexions sur le concept au niveau de la transformation du système éducatif. Il considère notamment la nécessité de décoloniser les curricula et d'amener davantage de diversité dans les institutions universitaires.

Au-delà de leurs divergences de points de vue, notamment en ce qui concerne les modalités d'une intervention politique à travers l'éducation, ce qui rapproche Turner et Rosaldo, c'est d'avoir introduit un concept que nous qualifions de « bicéphale », qui oscille entre la sociologie et l'anthropologie. Cette bicéphalité transparaît des études empiriques qui utilisent le concept. Ces études peuvent se référer à l'un ou l'autre des auteurs, mais le plus souvent au deux.

Des écrits se situent plutôt dans le champ de l'anthropologie, en faisant un usage normatif du concept, soit dans un sens progressiste (Stevenson, 2003 ; Vega, 2010 ; Giband et Siino, 2013), soit dans un sens critique (Ong *et al.*, 1996 ; Miller, 2001). Dans ce cas, c'est le caractère institutionnel de la citoyenneté, en tant que système symbolique contraignant le comportement des individus, qui est mis de l'avant.

Dans le champ de la sociologie, des écrits envisagent le processus de transformation de la citoyenneté, dans le nouveau contexte de globalisation, en partant de la perspective de groupes marginalisés (Stephen, 2003 et 2008 ; Turner Strong, 2004 ; Wang, 2007 ; Leblanc et Gomez-Perez, 2007 ; Beaman, 2015 ; Fediakova, 2014) ou en considérant le rôle clef des médias de masse dans ce processus (Hermes, 2006 ; Ruddock, 2006 ; Kosnick, 2010 ; Georgiou, 2013). Ce sont alors les pratiques citoyennes qui sont au centre de l'attention.

Au moment de réfléchir à la conceptualisation de l'expérience immigrante de la citoyenneté, la bicéphalité constructive entourant la notion de citoyenneté culturelle nous inspire. Mais alors que l'usage du concept tend à traduire un intérêt plus grand soit pour les représentations de la citoyenneté contraignant l'action des individus ou soit pour les actions citoyennes menées collectivement, nous trouvons que le concept d'acculturation correspond mieux à notre intérêt pour un processus de construction de la citoyenneté pensé selon une perspective *bottom-up* et individuelle et à la fois.

Cette notion d'acculturation est controversée en raison de son usage courant comme mesure de l'assimilation des immigrants internationaux, c'est-à-dire de leur appropriation d'une représentation symbolique majoritaire liée à la citoyenneté (Berry, 1997 et 2008 ; Berry *et al.*, 2006 ; Montreuil et Bourhis, 2004 ; Wagner-Guillermou *et al.*, 2013 ; Sixtus *et al.*, 2019). Dans certains cas, cette mesure de l'acculturation/assimilation est utilisée comme variable explicative de différents types de problèmes sociaux, sanitaires ou liés à l'intégration professionnelle (Goutaudier *et al.*, 2015 ; Girard *et al.*, 2016 ; Durand-Delvigne *et al.*, 2017 ; Alhasanat-Khalil *et al.*, 2018 ; Jaffe *et al.*, 2018 ; Rosenthal, 2018). Pourtant, l'examen de l'histoire du concept d'acculturation révèle une trajectoire théorique riche et complexe, à la fine frontière entre des agendas plutôt assimilationnistes ou plutôt antiracistes.

Le terme d'acculturation apparaît au début du 20<sup>e</sup> siècle au sein de la sociologie étasunienne et plus spécifiquement de l'École de Chicago. À l'époque, Chicago est une ville en pleine croissance démographique (elle passe d'un à trois millions d'habitants entre 1890 et 1920) qui fait face à d'importantes différenciations raciale<sup>17</sup> et ethnique. L'urbanisation est alimentée par une immigration internationale en provenance de l'Europe et par une immigration interne de Noirs ruraux quittant les plantations du Sud des États-Unis. Dans ce contexte, l'acculturation permet de désigner le processus de transformation identitaire vécu par les immigrants. De manière exemplaire, ce processus est conté dans un ouvrage de William Thomas et Florian Znaniecki (1984 [1918]) qui présente la trajectoire de vie d'un immigrant polonais depuis l'Europe jusqu'aux États-Unis.

Dans la pensée de l'École de Chicago, l'acculturation et l'assimilation sont deux concepts liés mais qui désignent des phénomènes distincts. Importante figure de cette école, Robert Ezra Park définit l'assimilation de la manière suivante : « Par un processus d'ingestion, semblable dans une certaine mesure au processus physiologique, nous devons imaginer que les étrangers sont incorporés et deviennent un élément de la communauté et de l'État. » (Park, 2008 [1913], p. 277). Selon l'auteur, il existe un cycle des relations raciales qui voient se succéder quatre phases des interactions menant au dénouement, souhaité car synonyme de progrès, de l'assimilation : la rivalité, le conflit, l'adaptation puis l'assimilation (Park, 1950 [1926], p. 149-151). Le concept de l'acculturation ne renvoie pas tant à ce dénouement de l'assimilation qu'à l'ensemble du processus qui précède. Établissant un parallèle avec la dynamique des relations familiales, Park suggère que le processus d'acculturation débute par une prise de conscience de leurs singularités respectives, des groupes raciaux ou culturels interagissant au sein d'une même économie locale. Dans des conditions modernes de vie, une participation plus active à la vie sociale locale succède à une phase d'adaptation à la cohabitation avec un groupe racial différent. Park considère en fin de compte que les immigrants finissent par assimiler les éléments culturels de leur lieu de résidence d'autant plus rapidement qu'ils reconnaissent leur utilité, au sens d'une valeur rationnelle et non religieuse. L'acculturation est donc une expérience individuelle et

---

<sup>17</sup> Dans la sociologie étasunienne, le terme de « race » n'a pas la connotation biologique des théorisations européennes. Il s'agit avant tout d'une identité sociale (Chapoulie, 2002).

collective de changements culturels, dont l'issue projetée est l'adoption d'une identité nationale, américaine pour les penseurs de l'École de Chicago.

A l'encontre d'une conception linéaire de l'assimilation telle que proposée par Park, Thomas et Znaniecki, Edward Franklin Frazier, sociologue noir de l'École de Chicago, oppose une vision moins optimiste. Dans son ouvrage sur la bourgeoisie noire (Frazier, 1969 [1955]), il approfondit la conceptualisation de la différence entre l'acculturation et l'assimilation. Il considère en effet possible que le processus d'acculturation soit achevé (par l'identification nationale) sans que l'on puisse parler d'assimilation (par l'indifférenciation par rapport au groupe majoritaire). L'assimilation suppose une participation socio-économique et politique équivalente à celle du groupe majoritaire. Or, si certains Noirs se sont approprié les représentations du groupe majoritaire, des différences significatives persistent sur les plans de la participation socio-économique et de la participation politique effectives. Acculturés mais non assimilés, les Noirs continuent d'être l'objet d'une exclusion de la part de la société blanche majoritaire. L'idée nouvelle qui apparaît ici est la possibilité d'une distinction durable, dans l'expérience des individus, entre une identité renvoyant au sentiment d'appartenance à un groupe et une identité renvoyant à une participation politique effective au sein de ce groupe.

À ce titre, un article publié par Nadia Bredimas-Assimopoulos en 1975 est particulièrement évocateur. Discutant de l'immigration grecque à Montréal, l'auteure parle en effet d'une « intégration civique sans acculturation ». Bredimas-Assimopoulos se base sur l'approche de l'École de Chicago selon laquelle l'acculturation (au sens d'adoption des attitudes et comportements de la majorité) est une étape précédant l'assimilation complète, synonyme d'égalité en tant que citoyen. Or, en ce qui concerne les Grecs de Montréal, l'auteure constate premièrement que leur acculturation résiste au temps, avec une faible intégration linguistique (dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada que sont le français et l'anglais). Elle constate par ailleurs, parmi ce même groupe, un niveau élevé d'intégration civique (en termes d'acquisition de la citoyenneté canadienne). Cette analyse invalide encore davantage le modèle linéaire de l'assimilation proposée par Park et ceux qui s'en inspirent.

Dans ces itérations sociologiques, l'acculturation s'intéresse donc aux implications politiques d'une identification ethnique des immigrants, et traduit dans la plupart de ses usages

une désirabilité pour l'assimilation des individus associés à des minorités ethniques – immigrants internationaux mais pas uniquement. C'est en se tournant vers l'anthropologie que l'on trouve une remise en question explicite de l'inévitabilité de l'assimilation, au sens d'adoption de l'identité ethnique du groupe majoritaire d'une société considérée.

L'anthropologie envisage l'assimilation comme une trajectoire d'acculturation possible parmi d'autres. Dans leur célèbre mémorandum de 1936, Robert Redfield, Ralph Linton et Melville Herskovits s'entendent sur un cadre d'étude de l'acculturation en commençant par définir le concept de la manière suivante : « *Acculturation comprehends those phenomena which result when groups of individuals having different cultures come into continuous first-hand contact, with subsequent changes in the original cultural patterns of either or both groups.* » (Redfield et al., 1998 [1936], p. 149). Cette définition souligne l'importance de comprendre le contexte dans lequel le contact entre deux groupes culturels distincts se fait et le résultat de ce contact, en termes de changements culturels chez chacun des groupes concernés. Pour cela, il faut pouvoir proposer une représentation de chaque culture qui permette d'évaluer la survenue d'un changement suite au contact. Un autre aspect de la proposition de Redfield, Linton et Herskovits est la prise en considération de la dimension individuelle du processus, en se penchant sur les mécanismes psychologiques à l'œuvre. Les auteurs considèrent finalement trois grands résultats du processus d'acculturation : l'« acceptation » équivaut à l'acceptation de la place dominante prise par une autre culture et donc à une assimilation ; l'« adaptation » correspond à la combinaison plus ou moins conflictuelle des deux cultures ; la « réaction » est un mouvement de contre-acculturation, justifiée par les conditions d'oppression dans lesquelles l'acculturation s'est déroulée, ou par ces conséquences négatives perçues. Cette théorisation a exercé une influence majeure sur les usages subséquents du concept d'acculturation en anthropologie, et comme nous le voyons ultérieurement, en psychologie sociale.

Une variante intéressante de l'approche anthropologique de l'acculturation est celle de Roger Bastide. Ce dernier contribue à ouvrir encore davantage la notion d'acculturation. Non seulement il envisage de nombreuses formes possibles du processus, mais il propose par ailleurs d'envisager le déroulement du phénomène à l'intérieur d'une même société (Grenon, 1992,

p. 22). Cela implique de considérer l'existence de différences culturelles au-delà de celles associées aux groupes raciaux ou civilisationnels. Tout en étant ouvertement influencées par les écrits d'Herskovits, les réflexions de Bastide le rapprochent d'une pensée plus sociologique liée à l'École de Chicago (Cuche, 2008). Bastide se soucie autant du processus que du résultat du processus d'acculturation. Il cherche également à mieux arrimer le « fait individuel » (la prise en considération de la subjectivité) au fait social et au fait culturel. Il reste néanmoins attaché à une échelle groupale d'analyse, qui ne satisfait pas notre intérêt pour l'appréhension de l'expérience des individus.

Aujourd'hui, c'est surtout en psychologie sociale que le concept d'acculturation est discuté. Bien qu'il soit possible de retracer l'origine du concept d'acculturation en psychologie dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, son usage dans cette discipline ne se popularise qu'après la Seconde Guerre mondiale et significativement à partir des années 1990 (Sam, 2006). Tout comme l'anthropologie, la psychologie sociale renonce à la conception d'un processus d'acculturation suivant une trajectoire unique. La psychologie cherche à mettre à jour les variables qui interviennent dans l'adoption par un immigrant ou un groupe d'immigrants de telle ou telle trajectoire d'acculturation. Dans ce cadre, les recherches ont significativement recours à la théorisation typologique. Par ailleurs, la psychologie affiche une intention claire d'intervention sur la prévention de troubles identitaires associés aux contacts interculturels.

John Berry est une figure centrale du renouveau de l'étude de l'acculturation dans le domaine de la psychologie sociale. Dans un article de 1997, il pose le cadre de sa psychologie interculturelle autour des concepts d'acculturation et d'adaptation. Sa question de départ est alors posée en termes d'adaptation d'un individu à de nouveaux contextes à la suite de son immigration. De façon plus poussée que les théorisations socio-anthropologiques de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, Berry opère une distinction entre l'acculturation à un niveau groupal et l'acculturation à un niveau individuel. Cela sous-entend que des individus appartenant à un même groupe culturel soumis à un processus d'acculturation peuvent expérimenter, à l'échelle individuelle, différents processus d'acculturation. Berry précise qu'il s'intéresse tant aux aspects culturels qu'aux aspects psychologiques des contacts interculturels.

Un des apports notables de Berry pour notre recherche est sa typologie en quatre stratégies d'acculturation des immigrants, en fonction de la désirabilité du maintien de la culture d'origine et de la désirabilité des contacts avec la culture du groupe dominant (Berry, 1997) : l'intégration concerne une forte désirabilité de maintien et de contacts ; la marginalisation concerne une faible désirabilité de maintien et de contacts ; l'assimilation correspond à une désirabilité des contacts sans désirabilité de maintien et la ségrégation est la désirabilité du maintien sans désirabilité du contact. Au sujet de l'intégration, l'auteur précise qu'elle n'est une stratégie envisageable que dans les sociétés qui se représentent comme multiculturelles. L'auteur affiche alors son intention d'orienter l'action publique vers l'adoption d'un modèle d'intégration pluraliste. De plus, l'adaptation représente le résultat général de la confrontation au nouveau contexte, en termes de changements au niveau des groupes et des individus. L'approche de Berry a le mérite de souligner le nouveau contexte institutionnel de l'acculturation, caractérisé par un activisme politique croissant en matière d'intégration des immigrants. En réaction à ces politiques publiques, les immigrants développent certaines stratégies. Malgré l'intérêt de sa typologie, nous pouvons critiquer la conception du contexte institutionnel de Berry, qui se limite à la prise en considération d'intentions politiques explicites. Il est légitime de se demander dans quelle mesure la représentation d'une société donnée comme multiculturelle correspond à l'expérience faite par les minorités au sein de celle-ci.

À cet égard, l'approche de Richard Y. Bourhis et de ses collaborateurs (1997) présente l'intérêt de concevoir le groupe majoritaire de manière plus complexe et comme lui aussi soumis à un processus d'acculturation. Jugeant les cadres existants insuffisants pour rendre compte de la manière dont la société d'accueil influence et est influencée par ses contacts avec des groupes d'immigrants, les auteurs proposent un « modèle d'acculturation interactif » qui entend prédire le résultat le plus probable de la combinaison entre un certain type de communauté d'accueil et l'adoption d'un certain type d'orientation d'acculturation parmi un groupe d'immigrants donné. Pour cela, ils utilisent d'une part une version revue de l'échelle de mesure des orientations d'acculturation des immigrants de Berry et d'autre part une seconde échelle de mesure des orientations d'acculturation de la société d'accueil. Trois résultats possibles du processus d'acculturation mettant en relation un groupe d'immigrants donné et sa société d'accueil sont envisagés : un résultat problématique, un résultat conflictuel et un résultat harmonieux. Testé

dans le cadre de plusieurs études empiriques (Montreuil et Bourhis, 2004 ; Wagner-Guillermou *et al.*, 2013), le modèle d'acculturation interactif donne donc plus de place à l'étude des groupes majoritaires, en tant qu'influenceur et influencé par le processus d'acculturation.

Porter un regard sur les changements survenant au niveau des individus ou groupes majoritaires dans le cadre du processus d'acculturation est indispensable à la cohérence du cadre théorique à la base de ce concept. Notre parti pris est celui de l'étude du processus d'acculturation chez des individus immigrants internationaux, en tant que figures minoritaires. Nous sommes alors conscients que notre recherche n'offre qu'une perspective partielle d'un processus d'acculturation, qui devrait être mise en relation avec une analyse partant de la perspective d'individus majoritaires.

Mobilisée par la sociologie, l'anthropologie et la psychologie depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, le concept d'acculturation interroge le processus de transformation de l'identité des immigrants. Dans le cadre de notre recherche, les écrits des sociologues de l'École de Chicago sur l'acculturation se révèlent pertinents, notamment lorsqu'ils abordent explicitement la question politique. Une des discussions alors introduites est celle de déterminer si la participation politique s'incarne mieux dans une identité de type nationale ou dans une identité de type ethnique. À partir des années 1930, l'anthropologie théorise également l'acculturation en lien avec l'immigration internationale et une question raciale sous-jacente, même si la dimension politique est plus subtilement abordée et l'échelle individuelle négligée. L'enrichissement notable apporté par l'anthropologie est lié à sa vision du processus moins emprunte d'un présupposé progressiste. L'acculturation devient alors un processus empruntant plusieurs trajectoires. Si la problématisation contemporaine de la question migratoire a des points communs avec sa problématisation à partir du début du 20<sup>e</sup> siècle (en termes d'assimilation/intégration/adaptation), le paysage institutionnel s'est largement complexifié et des idéologies concurrentes sur l'appréhension de la diversité culturelle se sont consolidées. Les théories sur l'acculturation s'en sont trouvées encore enrichies, de manière notable en psychologie sociale. Ces dernières théories nous convainquent de la pertinence de mobiliser ce concept pour notre recherche. Cependant, les cadres d'analyse de l'acculturation des individus ne nous semblent pas suffisamment développés en ce qui concerne le rôle des individus dans



l'orientation de leur trajectoire. Les variables retenues pour expliquer le déroulement du processus se focalisent en effet sur les cadres institutionnels des pays d'origine et d'accueil. Pour une prise en considération de la transformation de l'identité des immigrants en lien avec leur participation, ce n'est pas suffisant.

Cette présentation de la trajectoire du concept d'acculturation nous permet de justifier notre choix de le mobiliser pour la réalisation de notre recherche. Au-delà des controverses, l'histoire que nous venons de retracer révèle la parenté entre les questionnements à la base de notre thèse et ceux qui animent ou ont animé d'autres auteurs. Il n'empêche que nous devons nous distancier de certains biais (progressistes ou culturalistes) associés à la notion d'acculturation. Nous devons également affirmer notre posture de départ qui est celle d'un intérêt pour l'identité politique des immigrants en tant qu'individus impliqués dans des actions citoyennes. Pour ce faire, nous jugeons opportun de nous référer à notre objet de recherche en parlant d' « acculturation citoyenne ».

### **2.1.3 Ce qu'il faut retenir : L'expérience immigrante de la citoyenneté comme processus participatif d' « acculturation citoyenne » menant à la transformation d'une « identité citoyenne »**

Nous venons de justifier notre choix d'utiliser le concept d'acculturation citoyenne pour évoquer notre objet de recherche. Au début de cette section, nous avons par ailleurs démontré l'intérêt de penser l' « identité citoyenne » comme une représentation de la citoyenneté ancrée dans l'expérience des individus. Cette orientation permet d'appréhender la trajectoire des individus au-delà de leur association aux groupes renvoyant à des identités nationales, raciales ou ethniques essentialisées. En ce sens, au lieu d'évaluer la transformation identitaire vécue par l'individu uniquement à l'aune d'identités naturalisées, nous voulons nous focaliser sur la manière dont sa participation oriente la transformation de son identité citoyenne. C'est cette **dynamique de transformation de l'identité citoyenne à travers une participation de l'individu** que nous voulons étudier et que nous désignons comme le **processus l'acculturation citoyenne**. L'expérience immigrante de la citoyenneté est un processus d'acculturation citoyenne. Ce processus peut prendre plusieurs trajectoires en fonction du ou des cadres

institutionnels au sein desquels l'immigrant s'inscrit. Ces trajectoires dépendent également d'une participation de l'individu dans le domaine de la citoyenneté, autrement dit d'une « participation citoyenne ».

Il existe une importante littérature sur la participation citoyenne, y compris des écrits spécifiques sur la participation des immigrants. Que nous apprend cette littérature qui puisse nous aider à construire le cadre conceptuel de notre recherche ? C'est que nous voyons dans la section suivante.

## **2.2 L'expérience immigrante de la citoyenneté à travers une littérature sur la participation citoyenne**

L'enracinement de la crise des États providence et la diffusion concomitante d'un modèle néolibéral se sont accompagnés d'un nouvel intérêt scientifique pour l'analyse d'actions concrètes liées à la citoyenneté. Cette littérature foisonnante autour de la notion de participation citoyenne questionne la représentation de l'intérêt public par les acteurs étatiques et propose par là même de mieux comprendre les dynamiques organisationnelles de la société civile, en tant que force d'opposition ou alternative à la représentation étatique de cet intérêt public. Si la question migratoire n'est pas au centre de cette littérature, un certain nombre d'études empiriques interrogent spécifiquement la participation citoyenne des immigrants.

Dans cette section, nous commençons par examiner des écrits empiriques sur la participation citoyenne des immigrants. Les apprentissages issus de cette littérature nous amènent vers des écrits récents portant sur l'expérience citoyenne. Ces derniers travaux nous aident à préciser nos orientations théoriques quant à l'étude de l'acculturation citoyenne des immigrants internationaux.

### **2.2.1 La participation citoyenne des immigrants, d'une perspective institutionnelle à une approche individuelle et relationnelle**

Il est possible de classer la littérature sur l'expérience immigrante de la citoyenneté en tant que processus participatif au sein de deux grandes approches : une approche plutôt institutionnelle qui met en avant le rôle du contexte macrosocial ou mésosocial de l'action des individus immigrants et une approche davantage soucieuse de la dynamique de participation d'individus dans un contexte particulier. Si ces approches ne s'opposent pas en soi, la seconde est la seule à travers laquelle l'étude adéquate d'une expérience de la citoyenneté est envisageable.

Certaines études abordent la participation citoyenne des immigrants internationaux selon une perspective individuelle sans prendre en considération l'expérience des individus. Il s'agit d'études quantitatives, sans utilité théorique pour notre recherche, qui traitent :

- D'une participation électorale en lien avec le pays d'origine ou le pays d'accueil, à travers le vote, la représentation politique ou le soutien à des partis politiques (Guarnizo et al., 2003 ; Tiberj et Simon, 2010 ; Bergh et Tor Bjørklund, 2011 ; Bevelander et Pendakur, 2012 ; Jones-Correa et McCann, 2013) ;
- D'une participation à travers d'autres types d'activités, notamment l'implication dans des actions collectives tournées vers le pays d'origine ou le pays d'accueil et visant la résolution de problèmes (Levin, 2013 ; Jones-Correa et McCann, 2013 ; Green et al., 2014).

Un autre type d'écrits regroupe des études de cas d'organisations formelles au sein desquelles la participation citoyenne des immigrants se réalise : des organisations ethniques (Guarnizo *et al.*, 2003 ; Yatera, 2004 ; Bousetta et Martiniello, 2003 ; Arcand, 2004 ; Bilge, 2004 ; Brettell, 2006 ; Castaneda, 2012), des organisations communautaires (Lamoureux, 2001 ; Andrew, 2010 ; Brettell, 2016), des lieux de culte (Mossière, 2008) ou encore des partis politiques (Siemiatycki, 2011 ; Soinen, 2011). D'autres études de cas portent sur des organisations de type plus informel : des instances publiques de concertation (Neveu, 2001 ; Germain *et al.*, 2002 ; Torrekens, 2012), des réseaux dits militants, en particulier ceux

regroupant des immigrants « sans papier » (Stephen, 2003 et 2008 ; Nyers, 2003 ; Wright 2003 ; Meyer et Fine, 2017) ou encore des actions ciblées, souvent à portée transnationale, utilisant Internet comme principal support d'organisation (Brettell, 2008 ; Hassane et Berthomière, 2009 ; Hassane, 2010, Nedelcu, 2010 ; Asal 2012). Ce deuxième groupe d'écrits présente une certaine pertinence pour notre recherche puisqu'ils évoquent le contexte rapproché, interactionnel, de l'action des individus. Ils font néanmoins insuffisamment cas de l'expérience singulière de chaque individu. Les individus sont d'abord envisagés comme agents exerçant une influence sur la dynamique d'un collectif donné. En d'autres termes, l'intérêt pour la compréhension d'une culture organisationnelle tend à primer sur l'intérêt pour l'expérience des individus qui font vivre l'organisation. En se focalisant sur l'histoire d'une organisation, aussi petite et informelle soit-elle, cette littérature sur la participation citoyenne des immigrants internationaux ne permet pas de saisir l' « *agency* » (Giddens, 1984)<sup>18</sup> des individus immigrants.

Certaines études sur la participation citoyenne des immigrants vont au-delà de la focalisation organisationnelle que nous venons de présenter. Tout en abordant différents niveaux de contexte de réalisation de pratiques concrètes associées à la citoyenneté, elles s'attardent sur le point de vue des individus protagonistes de ces actions. La notion d'identité est par ailleurs mobilisée pour évoquer le fait que l'action des individus participe à la formation ou transformation de leur discours relatif à une appartenance collective. Nous pouvons mentionner des études qui font écho à la littérature évoquée précédemment en contextualisant l'action au sein d'entités organisationnelles plutôt formelles : au sein d'organisations communautaires, ethniques ou religieuses (Guo, 2014 ; Ralston, 2016 [2006]), ou au sein d'organisations ou de mouvements militants (Tafoya *et al.*, 2019). Une autre orientation est représentée par l'étude de Christopher McAll (1995), qui contextualise l'action citoyenne d'individus immigrants comme différents espaces interactionnels ou « territoires » au sein desquels ces derniers évoluent. Avec cette perspective, le cadrage organisationnel de l'action éclate pour laisser place à une conception de l'action citoyenne comme se déroulant au sein de l'espace flou constitué par les relations de l'individu immigrant avec d'autres. Cette même approche se retrouve dans les

---

<sup>18</sup> Le concept d'*agency* ou agentivité a été popularisé par Anthony Giddens dans le cadre de sa théorie de la structuration (1984). Il pose la question de la capacité des individus à agir de façon autonome malgré les contraintes que des structures sociales font peser sur eux.

travaux de Mojca Pajnik et Veronika Bajt (2013) sur la citoyenneté active de femmes immigrantes travailleuses domestiques. En plus d'adopter une conception large de l'action citoyenne, les auteures évoquent les multiples réseaux au sein desquels cette participation se réalise. Ce même dépassement d'une contextualisation organisationnelle se retrouve finalement dans les écrits de Nina Glick Schiller et Ayse Çağlar (2009 et 2018), cette fois-ci pour mettre l'immigrant en relation avec son environnement urbain. Ces dernières considèrent en effet que la ville globale incarne le contexte pertinent de l'action citoyenne des immigrants. Les auteures se penchent alors sur la dynamique d'influence réciproque entre la ville globale et l'action citoyenne des individus immigrants, cette dernière se réalisant au-delà du cercle ethnique de l'individu. Autrement dit, dans la ville globale, les immigrants sont amenés à s'impliquer en lien avec différents types d'acteurs soumis aux mêmes problèmes qu'eux en tant que résidents de la même ville.

L'approche individuelle et relationnelle de la participation citoyenne proposée par les écrits présentés dans le précédent paragraphe constitue un point de départ pertinent pour envisager un cadre théorique et conceptuel propice à l'étude de l'expérience immigrante de la citoyenneté. Ces écrits nous amènent à envisager la participation citoyenne d'un individu comme se réalisant à travers un réseau. Une question importante sur laquelle ces travaux ne se penchent pas de manière satisfaisante reste cependant à résoudre : comment identifier les actions citoyennes à partir desquelles analyser l'expérience des individus ? Des éléments de réponse à cette question se trouvent dans une littérature autour de la notion d'expérience citoyenne, qui ne porte pas spécifiquement sur des cas d'immigrants internationaux. Nous présentons l'utilité de cette littérature pour notre recherche dans la sous-section suivante.

### **2.2.2 L'expérience citoyenne comme rapport ordinaire à la citoyenneté**

L'approche individuelle et relationnelle de l'étude de la participation politique ou citoyenne des immigrants présentée à la fin de la sous-section précédente trouve à s'inscrire dans un courant de la sociologie de l'action collective critique du courant d'études sur les mouvements sociaux (Fillieule, 2001 et 2009 ; Melucci, 2016). Alors que ce dernier se centre

sur une action dite militante, à partir d'une appréhension plutôt normative de la pratique citoyenne, les auteurs critiques de cette perspective s'intéressent à un répertoire plus large de conceptions de l'action politique ou citoyenne. Une problématique importante de cette sociologie de l'action collective est la compréhension des ressorts de la mobilisation (Cefaï, 2009 ; Sommier, 2014). Dans ce cadre, les concepts d'expérience et de réseau apparaissent centraux.

Les auteurs qui mobilisent la notion d'expérience s'intéressent fréquemment à un rapport dit ordinaire des individus au politique. Ce rapport se manifeste dans une diversité d'espaces interactionnels qui constituent autant de scènes d'observation empirique de la citoyenneté (Cefaï, 2013 ; Breviglieri et Gaudet, 2014 ; Quéré et Terzi, 2015 ; Bidet *et al.*, 2015 ; Neveu et Vanhoenacker, 2017). Ces auteurs critiquent les approches de la citoyenneté ou du politique qui se cantonnent à l'étude de certains lieux ou d'acteurs représentatifs d'une « bonne » citoyenneté. Puisant dans un héritage pragmatique, ils soulignent le caractère flou de la frontière entre l'intime et le politique et se préoccupent de la dynamique de construction de l'identité sociale des individus. Bien que cette ouverture sur une diversité de manifestations concrètes de la citoyenneté soit à saluer, en mettant au second plan la question de l'intentionnalité dans les actions qu'elles considèrent, ces travaux ne traduisent selon nous pas suffisamment bien la dimension politique de la citoyenneté.

Une dimension politique liée à une intention de transformation d'une situation est plus explicite dans les écrits développés autour du concept de réseau. L'idée de réseau y renvoie notamment au fait que des acteurs sociaux (individus ou groupes) se mobilisent et s'organisent pour la résolution de problèmes auxquels ils font face (Mische, 2003 ; Ferrary et Pesqueux, 2004 ; Latour, 2006 ; Callon, 2006 ; Diani, 2011 ; Brossard et White, 2016). Tandis que la participation émerge d'une situation problématique, le rôle du chercheur est de se pencher sur la dynamique de cette participation, quelle que soit la forme prise par celle-ci. Lorsque l'échelle individuelle (et non organisationnelle) est envisagée comme point de départ de l'action – ce qui correspond à notre intérêt de compréhension de l'expérience citoyenne d'individus immigrants internationaux – le réseau est révélé par la prise en considération du parcours de participation

de l'individu, ce parcours pouvant s'inscrire dans un temps plus ou moins long de la vie de cet individu (White et Carpentier, 2013).

Parmi les écrits les plus récents autour de la notion de participation citoyenne, il existe un consensus sur le fait que cette participation citoyenne désigne une gamme de pratiques beaucoup plus large que l'acte de voter. Cette participation citoyenne se présente sous de multiples formes. La reconnaissance des multiples formes prises par la participation citoyenne a orienté vers une étude de ce phénomène à travers un paradigme relationnel. Il s'agit alors de se pencher sur la dynamique ou la dimension processuelle de la participation.

Étant donné notre intérêt pour l'expérience singulière d'individus – des immigrants internationaux en l'occurrence – nous devons aborder la participation citoyenne en partant d'actions concrètes réalisées par des individus. De plus, pour affirmer le caractère politique de ces actions et ainsi éviter l'écueil d'une approche dépolitisée de la citoyenneté (Lamoureux, 2001), nous jugeons nécessaire de ne prendre en considération que les actions explicitement associées à une idée de la citoyenneté par les individus protagonistes eux-mêmes. Ceci nous conduit à écarter des écrits sur une participation parfois qualifiée de sociale, qui néglige l'intentionnalité politique ou la volonté de « faire une différence ». Considérant une conception de la citoyenneté attachée à un certain idéal démocratique (Boismenu *et al.*, 1992), nous ajouterons que les actions sur lesquelles nous voulons nous pencher sont diverses dans leurs expressions, tout en étant informées par un référentiel de justice sociale (Fraser, 2005).

### **2.2.3 Ce qu'il faut retenir : la pertinence d'une sociologie relationnelle pour notre recherche**

L'implication des immigrants internationaux dans des actions représentatives d'une participation citoyenne est documentée. Ces derniers figurent en effet parmi les membres d'organisations plus ou moins formalisées reconnues pour leur action citoyenne. Dans le cadre de l'analyse de cet engagement, le positionnement minoritaire des immigrants, en tant que groupes ou en tant qu'individus, est objet d'attention. En ce qui concerne une prise en considération de cette participation citoyenne comme vécu d'une expérience de citoyenneté, elle demeure limitée. En envisageant une littérature sur la participation citoyenne non limitée au cas

des immigrants internationaux, nous nous orientons vers un cadre théorique relationnel, puisant dans une sociologie de l'individu fondamentalement soucieuse de l'appréhension de l'expérience sociale.

## **2.3 Conclusions du chapitre 2**

Depuis une trentaine d'années, la notion de citoyenneté a investi le champ des sciences sociales, à la faveur d'une distinction consommée entre une citoyenneté donnée, identifiable par les droits octroyés aux individus par un État et la représentation d'une collectivité dite nationale promue par ce même État, et une citoyenneté construite liée à la manière dont les groupes et les individus se représentent et pratiquent la citoyenneté. En ce qui concerne une échelle individuelle de construction de la citoyenneté, en partant d'une littérature empirique sur l'expérience immigrante de la citoyenneté nous avons constaté qu'elle est encore mal appréhendée. Des recherches au sein desquelles les immigrants sont des acteurs de premier plan se retrouvent dans les champs respectifs des études sur la transformation identitaire et sur la participation citoyenne. Malgré l'intérêt des théorisations développées dans chacun de ces champs, un travail d'élaboration d'un cadre conceptuel adéquat reste à faire.

Depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, la notion d'acculturation a joué un rôle cristallisant pour des sociologues, anthropologues et psychologues intéressés par l'expérience immigrante. Cependant, lorsqu'ils envisagent cette expérience immigrante, les théoriciens de l'acculturation pèchent par leurs prénotions progressistes et/ou par leur réflexion insuffisamment poussée sur la distinction entre identité groupale et identité individuelle. Pour nous distancier de certaines limites des conceptualisations de l'acculturation et pour bien spécifier notre intérêt pour une expérience immigrante liée à la citoyenneté, nous choisissons de désigner le phénomène que nous voulons étudier comme le processus d'« acculturation citoyenne ».

L'acculturation citoyenne n'est pas le processus menant vers l'adoption d'une identité collective déterminée, qu'elle soit culturelle, ethnique, nationale ou tout simplement sociale. L'acculturation citoyenne désigne un processus continu et non linéaire de transformation d'une « identité citoyenne », soit une représentation de sa citoyenneté produite par un individu, à



travers une « participation citoyenne ». En d'autres termes, ce processus interroge la manière dont des individus, en l'occurrence des immigrants, (re)font sens de leur citoyenneté en se confrontant à un environnement changeant. Comment aborder ce processus de transformation identitaire vécu par les immigrants en matière de citoyenneté ?

Un paradigme relationnel, soucieux de l'expérience des individus et de l'inscription de cette dernière dans un contexte institutionnel mais également interactionnel, offre selon nous la voie la plus satisfaisante pour étudier l'acculturation citoyenne. Ces orientations théoriques constituent notre point de départ pour arriver, dans le chapitre suivant, à la présentation de notre cadre conceptuel d'étude de l'acculturation citoyenne des immigrants internationaux évoluant dans une ville globale occidentale.

### **Chapitre 3. L'étude du processus d'acculturation citoyenne à travers une approche individuelle et culturelle des réseaux sociaux**

---

Parce qu'elle permet d'appréhender dans un même mouvement la dynamique relationnelle du réseau, la façon dont ce réseau détermine les possibilités des individus et leurs actions, en retour, sur le réseau, l'approche relationnelle apparaît comme une des manières d'intégrer ces questions théoriques à une pratique de recherche, soulignant la dimension indissociablement structurée et structurante des liens sociaux.

Baptiste Brossard et Deena White, 2016

---

Nous avons conclu le chapitre précédent sur l'idée qu'en tant que concept permettant d'appréhender une expérience immigrante de la citoyenneté, l'acculturation citoyenne est un processus participatif menant à la transformation d'une identité citoyenne. Cette expérience doit être conçue comme la manière dont un individu pratique, ressent et se représente sa citoyenneté. L'étude empirique de la citoyenneté proposée par notre recherche implique de situer cette dernière au niveau de l'individu et de son rapport à sa société. Elle nécessite plus précisément de se pencher sur l'individu agissant en relation avec différents types d'acteurs. Dans ce chapitre, après avoir présenté les assises théoriques de notre étude dans une sociologie de l'individu et une sociologie relationnelle, nous présentons le cadre conceptuel élaboré pour les besoins de notre recherche.

Pour élaborer ce cadre, nous avons utilisé certaines notions développées par les orientations théoriques qui nous inspirent en les transformant en concepts propres à notre thèse. Nous avons également repris tels quels les concepts de certains auteurs. Ainsi, nous montrons comment nous sommes partis de la notion d'identité telle que pensée par des auteurs associés au courant culturel de la sociologie relationnelle pour développer notre concept d'identité citoyenne. Nous montrons également comment nous sommes partis de la notion de parcours individuel, puis de réseau personnel, pour développer notre concept de réseau de participation

citoyenne. Nous explicitons finalement notre usage et adaptation des concepts d'épreuves (Martuccelli, 2010 et 2015) et de régime de citoyenneté (Jenson et Phillips, 1996 et 2001 ; Jenson, 2006 et 2007) pour appréhender le contexte institutionnel de l'expérience citoyenne des immigrants.

Le fait de conceptualiser l'expérience immigrante de la citoyenneté en parlant d'acculturation citoyenne et de penser ce processus en lien avec les notions d'identité et de réseau social comme réseau culturel renvoient à une sociologie étasunienne du début du 20<sup>e</sup> siècle représentée par l'École de Chicago. À l'époque, la ville est perçue comme un laboratoire du changement social, appelant à des innovations théoriques et méthodologiques capables de saisir le caractère mouvant de ces « objets » que sont l'immigration internationale et la ville. Aujourd'hui, c'est en partant de la ville globale occidentale comme lieu d'intrication des problématiques contemporaines de l'immigration internationale et de la citoyenneté que nous avons choisi de réaliser notre recherche.

### **3.1 Le paradigme relationnel : un cadre théorique propice à l'étude du processus d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux**

A l'origine de notre recherche, il y a la volonté de mettre en avant l'expérience d'immigrants internationaux en ce qui a trait à la citoyenneté. Postulant que pour donner un sens au social, il faut partir de l'expérience des individus, la sociologie de l'individu apparaît comme cadre tout indiqué pour notre étude. Cette sociologie constitue la « précompréhension ontologique de ce qui est à connaître » (Clain, 1994, p. 221) lorsqu'on amorce une réflexion sur comment concevoir empiriquement la question de la citoyenneté. Elle ne nous permet cependant pas d'aborder le phénomène qui nous intéresse dans toute sa complexité. Pour cela, nous devons nous tourner vers une sociologie relationnelle qui s'est construite autour du concept de réseau. Courant hétérogène aux orientations parfois divergentes (White et Brossard, 2016), la sociologie relationnelle se concentre sur l'étude des dynamiques groupales, à travers la mise en évidence de relations entre différents acteurs. Le concept de réseau s'est affirmé comme central au sein

de cette sociologie. De manière globale, la posture des chercheurs qui se réclament de la sociologie relationnelle est que le social consiste premièrement en des processus. Or, cette posture s'accorde avec notre objectif principal de recherche : la compréhension du processus de transformation de l'identité citoyenne des immigrants internationaux.

Dans cette section, nous présentons successivement les apports et limites d'une sociologie de l'individu puis d'une sociologie relationnelle pour l'élaboration du cadre conceptuel de notre recherche.

### **3.1.1 Une sociologie de l'individu pour appréhender l'« expérience sociale »**

Important représentant d'une sociologie de l'individu, Danilo Martuccelli (2010) suggère que jusqu'à présent, la pratique sociologique n'a porté qu'un intérêt utilitariste aux individus. Dans le cadre de l'individualisme méthodologique notamment, ce n'est pas tant la vie des individus qui préoccupe le sociologue, mais la manière dont leurs histoires de vie respectives (biographies) sont le reflet de leurs conditions sociales. Or, la sociologie de l'individu remet ainsi en cause l'idée d'une socialisation linéaire et inévitable. L'époque moderne contemporaine serait plutôt caractérisée par un processus d'individuation, c'est-à-dire de production sociale d'individus, imposant à la sociologie de travailler en considérant cette évolution.

La notion d'expérience occupe une place centrale dans la sociologie de l'individu. Elle émerge en lien avec une réflexion théorique profonde sur « la nature des relations entre la subjectivité et l'objectivité, entre l'acteur et le système » (Dubet, 2007, p. 89). De fait, la mise en évidence d'inégalités multiples et la désinstitutionnalisation des trajectoires individuelles rendent de moins en moins opérantes les analyses sociologiques basées sur une pensée dialectique d'héritage marxiste. Face à cela, comment inscrire l'action des individus dans une réalité sociale tout en considérant ces derniers comme des sujets de leur action ? Pour François Dubet, l'« expérience sociale » apporte une réponse conceptuelle à la problématique de l'analyse de l'action individuelle. Il définit cette expérience sociale comme :

[...] la cristallisation, plus ou moins stable, chez les individus et les groupes, de logiques d'actions différentes, parfois opposées, que les acteurs sont tenus de combiner et de hiérarchiser afin de se constituer comme des sujets. (Dubet, 2007, p. 98)

Dubet poursuit en affirmant que l'action individuelle recouvre trois grands types : l'intégration sociale renvoie au fait qu'il existe une corrélation entre le positionnement objectif d'un individu et ses conduites ; la stratégie renvoie au fait que l'action est en partie motivée par le calcul rationnel et les intérêts qu'il révèle ; la subjectivation est la dimension de l'action à travers laquelle l'individu se centre sur sa personne et se constitue en « Je ». Dubet considère que l'époque moderne est caractérisée par une dynamique de séparation et d'affrontement des logiques de la vie sociale. Sous cet angle, l'expérience sociale – par exemple, celles de l'immigration et de l'acculturation citoyenne – apparaît comme la résolution de situations problématiques pour l'action. C'est alors que l'intervention sociologique se présente, pour Dubet et d'autres, comme une démarche à travers laquelle les chercheurs poussent les individus à s'interroger sur eux-mêmes, en les confrontant artificiellement à un problème communément expérimenté. Alors que les chercheurs soumettent aux individus leurs hypothèses basées sur les connaissances sociologiques existantes, les individus sont les premiers « experts de leur propre expérience » et peuvent « résister aux interprétations des sociologues » (Dubet, 2007, p. 106). Sans vouloir adopter l'approche de l'intervention sociologique dans cette thèse, nous trouvons que la conception et la place accordée à l'expérience dans cette sociologie de l'individu concorde avec les intuitions qui guident la construction de notre objet de recherche.

Au-delà de l'expérience, une autre notion clef que nous souhaitons présenter sous l'angle de la sociologie de l'individu est la notion d'identité individuelle. Elle occupe elle aussi une place centrale dans notre réflexion, telle que soulevée dans notre discussion sur l'identité citoyenne dans le chapitre précédent. La sociologie de l'individu sous-tend quatre approches théoriques du « soi » (Martuccelli et de Singly, 2009). Une première approche s'est construite sur l'héritage de Pierre Bourdieu, en particulier son concept d'habitus. Dans ce cadre, ce qui intéresse, c'est d'étudier « la culture à l'échelle individuelle » (Lahire, 2004, p. 14) en considérant l'individu comme le résultat non pas d'un mais de multiples processus de socialisation. Dans la construction de leur identité, la plupart des individus sont aux prises avec

des dissonances culturelles. La lutte symbolique entre cultures, chère à Bourdieu, peut alors être observée à l'échelle des individus eux-mêmes, en lieu et place d'une division caricaturale de la société en classes dominante, moyenne et dominée. Cette approche bourdieusienne continue d'accorder une place prépondérante aux structures sur la capacité des individus à agir, ce qui nous pousse à la disqualifier. Ce même reproche d'un déterminisme trop important peut être formulé à l'encontre de l'approche du « soi gouverné par les normes » (Martuccelli et de Singly, 2009, p. 61). L'influence bourdieusienne est toujours présente, à laquelle s'ajoute une perspective plus proche de celle de Michel Foucault. Les auteurs associés considèrent notamment que l'attention accrue des individus pour leur corps n'est pas synonyme d'émancipation mais le résultat de l'assujettissement à des mécanismes institutionnels de contrôle des corps.

Ce sont en fin de compte les troisième et quatrième approches que nous retenons comme points de départ pertinents pour notre recherche. La troisième approche est celle de l'identité comme ne faisant sens qu'en relation avec autrui. Cette réflexion renvoie à un paradigme de la reconnaissance qui octroie un rôle clef à des « autrui significatifs » dans la construction du « soi ». Pour émerger, l'identité d'un individu a ainsi besoin d'être soutenue par ces autrui significatifs qui représentent l'ensemble des « individus qui soutiennent le soi » (de Singly et Martuccelli, 2009, p. 69). Cette dynamique est d'autant plus forte à une époque de désinstitutionnalisation, c'est-à-dire d'influence décroissante des normes sociales sur l'orientation du parcours des individus. François de Singly (2017) développe une vision duale de l'identité individuelle : d'un côté l'identité personnelle que le « je » désigne et de l'autre l'identité statutaire comme rôle à jouer. Il expose par ailleurs l'existence de tensions à au moins deux niveaux : entre le soi et les autrui significatifs, la preuve de l'existence de l'individu reposant sur l'existence d'une différence entre les deux. L'existence de l'individu repose donc sur la différence entre une « sphère privée » et une « sphère publique », l'amenuisement contemporain de la frontière entre ces sphères poussant l'individu à affirmer son identité personnelle dans le privé, mais au-delà, de la mettre en scène dans le public. Dans un plus récent ouvrage, de Singly se réfère notamment aux analyses de Erving Goffman pour réaffirmer l'importance de la « distanciation » dans la construction identitaire. Il précise :

La distanciation est plus qu'une distance au rôle (distance qui pourrait faire même que le rôle serait mieux joué), elle est une capacité, *a priori* non indexée sur le montant de capital culturel et économique, une capacité à se regarder agir et à regarder les contraintes dans lesquelles on agit. Cette distance permet de résister, en s'aménageant un espace mental, ou physique, à l'intérieur duquel les autorités et les autres individus ne peuvent pas pénétrer. (de Singly, 2017, p. 184)

L'accent mis par l'auteur sur le rôle d'autrui significatifs dans la construction identitaire retient notre attention. Il traduit le fait que parmi une multitude d'acteurs avec lesquels un individu interagit, tous n'ont pas le même impact sur son parcours. Dans le domaine qui nous intéresse de la citoyenneté, nous déploierons cette conception relationnelle de l'identité en considérant cette dernière comme le résultat d'une participation de l'individu réalisée en lien avec différents acteurs.

La quatrième et dernière approche s'est développée autour du concept d'épreuve. Pour Martuccelli, l'« épreuve » est un opérateur analytique des expériences individuelles. Il permet de considérer la singularité des expériences tout en étant à même de dégager des régularités, objectif de base de l'analyse sociale. Dans *La société singulariste* (2010), Martuccelli prend acte des phénomènes associés à la globalisation, tout en exprimant son intérêt pour les parcours individuels. Son hypothèse est qu'à l'opposé d'une uniformisation à travers la globalisation, c'est la singularisation qui dessine les contours de la société mondiale de demain. Martuccelli n'ignore pas les forces de la standardisation, mais considère que c'est le singulier qui est valorisé, et qu'il est donc plus probable que ce soit la singularisation qui s'impose. L'« épreuve » de Martuccelli est une « épreuve-défi » qui se distingue d'une conception d'une « épreuve-sanction » (Martuccelli, 2015). Alors que l'épreuve-sanction trouve sa filiation dans la philosophie pragmatique et renvoie, chez des auteurs tels que Bruno Latour ou encore Luc Boltanski et Laurent Thévenot, aux actions qui permettent de trancher une controverse, l'épreuve-défi trouve sa filiation dans l'existentialisme. Elle est un défi posé par un contexte social donné, auquel l'individu fait face. Martuccelli précise qu'une conception sociologique de l'épreuve doit s'éloigner du modèle du « grand homme » vu comme un héros, pour s'intéresser à l'homme singulier alias le héros ordinaire. La vie du héros ordinaire ne se résume pas à un moment décisif, mais est rythmée par une série d'épisodes et une multiplicité de défis – les

épreuves. Ainsi, la dynamique d'apprentissage de l'individu ne se résume pas au résultat d'une conversion à la suite de la résolution d'une épreuve particulière ; l'individu singulier apprend tout au long de sa vie. Nous reprenons à notre compte cette appréhension du contexte comme partie intégrante de l'expérience des individus à travers des défis ressentis comme épreuves, ces dernières étant essaimées tout au long du parcours de l'individu. Dans le cadre de notre recherche, il s'agira de considérer les épreuves jalonnant un parcours de participation citoyenne.

En raison de ses ambitions affichées, la sociologie de l'individu constitue un cadre théorique logique pour l'étude de l'expérience immigrante de la citoyenneté. Elle présente en même temps certaines limites conceptuelles. De notre point de vue, il y a premièrement un parti pris normatif discutable en ce qui concerne la conception duale de l'identité développée par de Singly. Cette conception s'accompagne d'un plaidoyer en faveur d'une mise à distance entre une identité personnelle et une ou plusieurs identités statutaires. Ramené au cas particulier de chaque individu, nous pouvons en effet nous demander jusqu'à quel point cette séparation entre un « moi » privé (authentique) et un « moi » public (politique) est une trajectoire souhaitable. Y a-t-il un point d'équilibre à atteindre ? Si oui, où se trouve-t-il ? Tous les individus partent-ils d'un même point et devraient alors suivre la même trajectoire, sans retour en arrière possible ? Nous considérons que cette vision entre dans une certaine mesure en contradiction avec l'idée de prendre en considération la diversité des expériences individuelles.

Ensuite, en ce qui concerne le concept d'épreuve comme permettant d'aborder la question du contexte institutionnel de l'expérience des individus, tout en choisissant de retenir la conception de Martuccelli de l'épreuve comme défi, nous voyons la nécessité d'explorer davantage cette question de la contextualisation de l'expérience des individus. Nous pensons en effet que cette approche de la sociologie de l'individu implique un trop grand saut de l'expérience individuelle à un contexte socio-historique national ou plus largement moderne ou postindustriel. Pour donner un sens à une action des individus déployée dans le temps, il faut certainement considérer d'autres éléments que la confrontation à des épreuves.

Pour aborder l'expérience immigrante de la citoyenneté, nous voulons être plus à même de dépasser le dualisme entre le particulier et l'universel, entre le privé et le public, entre l'individu et les institutions. Pour cela, nous avons besoin d'une conceptualisation plus étoffée



de l'identité que celle proposée par la sociologie de l'individu. Nous avons également besoin d'autres outils conceptuels pour contextualiser l'action des individus. Dans la sous-section suivante, nous voyons dans quelle mesure une sociologie relationnelle offre des outils complémentaires pour la construction de notre cadre conceptuel.

### **3.1.2 Une sociologie relationnelle pour analyser le processus participatif de transformation de l'identité**

Un point de départ pour présenter la sociologie relationnelle est la publication en 1997 du *Manifesto for relational sociology* par Mustafa Emirbayer. Emirbayer introduit son manifeste de la manière suivante : « *Sociologists today are faced with a fundamental dilemma: whether to conceive of the social world as consisting primarily in substances or in processes, in static "things" or in dynamic, unfolding relations.* » (Emirbayer, 1997, p. 281). Face à ces dilemmes exposés par l'auteur, la sociologie relationnelle propose de prendre plus au sérieux l'étude du social en train de se faire.

Il existe plusieurs angles de différenciation des approches qui mobilisent le concept de réseau social. Par exemple, une vision structurale ou formelle des réseaux sociaux accorde une importance de premier plan aux propriétés des réseaux et au positionnement des acteurs à l'intérieur de ces réseaux (Burt, 2004 ; Freeman, 2011). Il est couramment reproché à cette approche structurale de passer à côté de la valeur réelle ajoutée du concept de réseau. Ainsi, Emily Erikson (2013) propose de distinguer une approche formelle et une approche relationnelle de l'analyse de réseaux sociaux. Elle considère l'héritage de Georg Simmel sur l'approche formelle et l'héritage des pragmatistes, et notamment John Dewey, sur l'approche relationnelle. Cette dernière s'est développée en réaction à un formalisme postulant que les positions structurelles déterminent largement les actions individuelles ; elle ambitionne de mieux prendre en considération la complexité en conceptualisant les réseaux comme les contextes chevauchés et dynamiques de l'action. Dans cette logique, une approche en termes de réseaux personnels propose de reconstituer des « réseaux "multiplexes" ancrés dans les individus » (Eve, 2002, p. 190). La « multiplicité » renvoie au fait qu'un même acteur peut jouer un rôle significatif dans différents domaines de la vie d'un individu : on peut donner l'exemple d'un collègue de

travail appartenant au réseau professionnel de l'individu, qui pourra également être un ami et donc se situer dans son réseau intime.

À travers leur mobilisation de la notion de réseau personnel, certains auteurs établissent de manière explicite un pont entre la sociologie de l'individu et la sociologie relationnelle. L'approche de Normand Carpentier et Deena White (2013) retient notre attention. Les auteurs considèrent le parcours, à travers un réseau, des individus comme une forme de contextualisation d'une expérience, cette expérience renvoyant à une action ou participation dans un domaine donné. Il ne s'agit pas pour les auteurs de se pencher sur l'ensemble du parcours de vie d'un individu, mais sur son parcours de participation dans un domaine particulier, problématique, en l'occurrence la prise en charge d'un proche malade. Ce parcours individuel s'inscrit dans un environnement plus ou moins stable, qui évolue en lien avec les interactions continues entre les acteurs qui le constituent. Dans cet « ordre de l'interaction » (Goffman et Winkin, 1988), l'autonomie ou l'agentivité individuelle joue un rôle, rendant l'aboutissement du parcours imprévu. Cette relative imprévisibilité renvoie à la notion de désinstitutionnalisation des parcours déjà évoquée dans la sous-section portant sur une sociologie de l'individu.

Ainsi, pour les besoins de notre recherche, au-delà de l'influence d'un contexte institutionnel macrosocial, nous considérerons l'inscription du parcours de participation citoyenne d'un immigrant international dans un réseau personnel constitué d'individus et d'organisations avec lesquels il interagit pour réaliser ses actions citoyennes.

Selon l'approche que nous avons retenue, au-delà de la dimension participative, l'étude de l'expérience immigrante de la citoyenneté devrait s'intéresser au sens que les individus donnent à leur vécu. C'est ainsi que nous nous intéressons aux réseaux sociaux comme réseaux culturels. Cette perspective est développée par un courant culturel de la sociologie relationnelle qui entend mettre les questions de sens au cœur de l'étude des réseaux sociaux. Au sein de ce courant, la culture est appréhendée de façon large comme des pratiques, des significations et des discours (Mützel, 2009, p. 872).

L'« identité » est un concept central du courant culturel de la sociologie relationnelle, tout comme il l'est dans notre recherche qui conçoit l'expérience immigrante de la citoyenneté comme une expérience participative de transformation identitaire. Cette mise en avant de l'identité est intervenue sous l'impulsion des travaux d'Harrison White. À travers son ouvrage majeur *Identity and Control* (White, 2011 [1992]), l'auteur propose en effet d'étudier les relations entre des « identités », définies comme les récits attachés à des acteurs. Selon White, « les identités cherchent des appuis pour le contrôle au sein du chaos, générant par là même du sens » (White, 2011 [1992], p. 43). Sa conceptualisation de l'identité sert aussi bien à désigner des positions, évolutives dans le temps, dans des réseaux (dimension structurale), que les récits qui donnent une cohérence au parcours de ces positions. Nous choisissons de nous aligner sur cette conceptualisation, à ceci près que nous pensons plus clair de désigner les individus et les groupes comme des « acteurs » évoluant dans des réseaux, et de parler d'« identité » pour se référer aux récits produits par ces acteurs.

Une théorisation relationnelle connexe de l'identité sur laquelle nous pouvons nous appuyer est celle de Margaret R. Somers (1994), en lien avec sa réappropriation du concept d'identité narrative de Paul Ricœur (1988). L'auteure présente la « *narrative identity* » ou « identité narrative » comme une définition historicisée de l'identité (Somers, 1994, p. 606) qui aide à dépasser les impasses théoriques dans lesquelles se trouvent respectivement les notions d'identité et de récit grâce à leur association. Somers argumente que la prise en compte des dimensions du temps, de l'espace et du relationnel permet d'étudier l'identité en évitant l'essentialisation.

Le courant culturel de la sociologie relationnelle nous amène donc à considérer qu'un réseau social est culturel en ce qu'il représente un ensemble de relations chargées de sens – de significations – entre des acteurs porteurs et producteurs de sens, chaque interaction entre acteurs du réseau produisant elle-même du sens. Autrement dit, les réseaux sociaux sont saturés de sens. En ce qui concerne cette dynamique de production de sens à travers les réseaux, elle peut être saisie grâce à une conception de l'identité comme récit, faisant de cette identité un objet culturel évolutif. Pour notre objet de recherche qu'est l'expérience immigrante de la citoyenneté, cela signifie que lors des interactions physiques qui se réalisent dans le cadre d'une

action citoyenne, chaque partie de l'interaction – notre individu immigrant et un autrui significatif – s'adapte à l'autre, en s'appuyant sur son intériorisation de modalités d'action et de représentations liées à la citoyenneté. Cette dynamique conduit en outre chaque partie à (trans)former un récit d'identité citoyenne qui lui est propre. Ce récit sera remis en jeu dans le cadre de nouvelles interactions.

À l'issue de cette section, nous retenons qu'une sociologie relationnelle qui puise dans la sociologie de l'individu et le courant culturel de la sociologie relationnelle fournissent des outils conceptuels pour la réalisation de notre étude sur l'expérience immigrante de la citoyenneté comme processus de transformation de l'identité citoyenne d'un individu immigrant. Ces approches théoriques permettent de concevoir ce processus comme enchâssé dans un contexte macrosocial source d'épreuves, certes, mais également dans le réseau à travers lequel l'individu trace son parcours de confrontation aux épreuves liées à la citoyenneté. Ce réseau est culturel en raison des éléments de ce sens qui circulent et sont produits dans le cadre des interactions entre acteurs. Ainsi, des caractéristiques structurales et culturelles du réseau de l'individu pourront influencer la transformation de son identité citoyenne. Cette identité est en fin de compte un objet culturel évoluant en lien avec le parcours-réseau de participation citoyenne de l'individu immigrant.

### **3.1.3 Le contexte institutionnel au prisme de la sociologie relationnelle**

Une approche institutionnelle des phénomènes sociaux renvoie à différents auteurs considérant que la compréhension de l'action des individus et des groupes passe par l'étude de normes ayant acquis une force contraignante au sein d'un groupe social donné. Le regard du chercheur part du domaine général pour aller vers le domaine particulier. Selon la revue proposée par W. Richard Scott (2008 [1995]), l'institutionnalisme sociologique est passé par une conceptualisation à connotation biologique de l'institution comme système et sous-systèmes (Herbert Spencer et William Graham Sumner), un accent mis sur l'interdépendance entre individus et institutions (Charles Horton Cooley et Everett Hughes), une approche des structures sociales comme déterminées par les conditions matérielles (Karl Marx) ou par des systèmes

symboliques (Émile Durkheim). Dans les deux premiers chapitres de cette thèse, nous avons démontré notre intention de réaliser une recherche résolument éloignée de l'approche *top-down* attachée à l'institutionnalisme sociologique. Cela ne signifie pas pour autant que le rôle des institutions ne doit pas être pris en considération.

Dans la section 3.1.1 du chapitre, nous avons vu que la sociologie de l'individu dont nous nous inspirons parle d'une désinstitutionnalisation des parcours, parfois discutée en termes de déclin des institutions. Le thème du déclin des institutions est devenu courant, tant comme enjeu sociétal débattu dans l'espace public que comme constat formulé par les chercheurs en sciences sociales. Au prisme d'une sociologie de l'individu, ce déclin n'implique pas la disparition pure et simple des institutions dans un horizon plus ou moins éloigné ; les institutions semblent au contraire plus nombreuses que jamais. Le déclin des institutions signifie plutôt que le rôle des institutions se transforment. À cet égard, François Dubet (2010) considère que la conception institutionnelle de la socialisation à travers l'église ou des espaces sécularisés mais investis d'une légitimité sacrée (la famille, l'école, l'armée...) s'affaiblit au profit d'une conception régulatrice et politique laissant plus de place à l'émergence des individus. L'analyse du rôle des institutions restent ainsi pertinente. Nous avons d'ailleurs exprimé, toujours à la section 3.1.1, notre intérêt pour la manière dont la sociologie de l'individu de Danilo Martuccelli intègre le contexte institutionnel à l'analyse à travers le concept d'épreuve comme ressenti de défis générés par ce contexte. Nous avons en même temps exposé les limites que nous voyons dans la contextualisation macrosociale des parcours proposée par la sociologie de l'individu. La sociologie relationnelle permet de dépasser ces limites en invitant à se focaliser sur un contexte plus rapproché, interactionnel, de l'action des individus. Ainsi, la section 3.1.2 a permis de mettre en valeur l'utilité analytique pour notre recherche du concept de réseau social / culturel. Mais qu'en est-il de l'appréhension des institutions par la sociologie relationnelle et quelles en sont les implications pour la réalisation de notre recherche ?

Certains auteurs d'une sociologie relationnelle développée autour du concept de réseau sont associés au néo-institutionnalisme en raison du rôle qu'ils donnent aux institutions comme variable explicative de l'action. De manière notable, Paul J. DiMaggio et Walter W. Powell (1983) marquent ce courant avec leurs concepts d'*organizational fields* et d'*institutional*

*isomorphism*. Ils se focalisent alors sur l'étude de réseaux d'organisations et sur la manière dont ces organisations s'inter-influencent et tendent à se ressembler en fonction de leurs connexions (à travers des individus), de leur position respective dans un réseau donné et des éléments culturels qui circulent dans ce réseau. Une telle approche souligne le caractère dynamique des institutions. Elle ambitionne par ailleurs d'éclaircir la manière dont ces dites institutions acquièrent leur force à travers une multitude de processus relationnels entre des organisations différentes et interdépendantes à la fois, et entre les individus qui les constituent. Cette approche devra inspirer notre conceptualisation de l'institution de la citoyenneté comme contexte de l'expérience citoyenne des immigrants.

Les réflexions de Michel Lallement (2009) nous offrent une perspective complémentaire particulièrement pertinente. L'auteur pose d'emblée le constat que les approches relationnelles ayant pour ambition de dépasser le dualisme classique de la pensée sociologique, il ne s'agit pas de s'opposer de but en blanc aux approches institutionnelles. L'analyse du contexte institutionnel doit être considérée au même titre que celle du contexte interactionnel, plus facilement attachée à la sociologie relationnelle. En ce qui concerne l'institutionnel, Lallement propose de repenser l'institution en lien avec la notion de relation. Deux stratégies sont exposées :

- Penser l'institution comme un processus qui combine indissociablement l'institué et l'instituant ;
- Définir l'institution « comme un processus multipolaire » qui « fait » plusieurs choses : la structuration de représentations collectives ; l'individuation ; l'intégration ; la régulation.
- Les tensions et contradictions entre les quatre pôles que constituent ces différents rôles de l'institution expliquent la dynamique du changement social.

De là la proposition de définir l'institution comme « un ensemble de relations entre relations » (Lallement, 2009, p. 73).

Afin de discuter des implications pour notre étude de cette appréhension relationnelle de l'institution, nous montrons dans ce qui suit notre cheminement d'une conception classique à

une conception relationnelle de l'institution de la citoyenneté. Alors que l'institution de la citoyenneté renvoie généralement au système juridique d'un État, encadrant l'organisation de la solidarité entre les individus présents sur son territoire, il faut pouvoir penser cette institution au-delà du champ juridique, comme un ensemble de relations de relations... Notre argument est que cette entreprise est rendue possible à travers la mobilisation du concept de régime de citoyenneté (Jenson, 2007).

En matière de conceptualisation d'une institution moderne de la citoyenneté Thomas Humphrey Marshall fait office de référence. Selon cet auteur, la citoyenneté désigne d'abord le statut juridique octroyé par une entité politique souveraine, auquel sont associés des droits et des obligations : « *Citizenship is a status bestowed on those who are full members of a community. All who possess the status are equal with respect to the rights and duties with which the status is endowed.* » (Marshall, 2009 [1950], p. 149-150). S'appuyant sur l'histoire de l'Angleterre, Marshall identifie trois grandes composantes de la citoyenneté : la composante civile correspond à l'émergence des droits individuels à partir du 17<sup>e</sup> siècle ; la composante politique correspond au droit de participation politique à travers l'établissement du suffrage, principalement au 19<sup>e</sup> siècle ; la composante sociale concerne la construction de l'État-providence, principalement au 20<sup>e</sup> siècle (Marshall, 2009 [1950]). Cette typologie largement reprise permet d'envisager la citoyenneté comme statut juridique, comme droits, comme participation politique et même comme appartenance (Jenson et Papillon, 2001 ; Bloemraad *et al.*, 2008). Le centre de gravité de l'approche de Marshall reste cependant les droits – civils, politiques et sociaux – dont la détention ou non différencient les citoyens à part entière des autres individus. En ce sens, le bon fonctionnement de la démocratie sociale découle de la distribution de ces droits.

Si la force du lien entre la dimension juridique ou donnée de la citoyenneté (liée à la possession de droits) et sa dimension construite (liée à une participation et à un sentiment d'appartenance) sont encore significatives en contexte européen, la situation est différente dans d'autres espaces géographiques. Dans le monde anglo-saxon et notamment en Amérique du Nord, les dimensions juridiques et culturelles de la citoyenneté sont très tôt pensées de manières disjointes (Frazier, 1969 [1955] ; Parsons, 1965). Les théories sur les relations ethniques ont en

effet permis de penser la confrontation, plus ou moins pacifique, entre plusieurs communautés politiques au sein d'un même État souverain.

Aujourd'hui, des auteurs mobilisent les concepts de nation, de race ou de groupe ethnique / ethnicité pour penser l'institution de la citoyenneté. En lien avec une conception de la culture comme pouvant être saisie à travers la simple description (neutre !) d'un système de pratiques, valeurs et croyances, l'anthropologie a largement contribué à véhiculer une conception essentialiste de la nation, de la race ou de l'ethnicité. Entre-temps, la sociologie s'est emparée de ces concepts, et de celui de culture. Cette appropriation sociologique a contribué à mettre de l'avant le caractère historiquement et socialement construit des représentations symboliques associées à une nation, une race ou un groupe ethnique particulier.

Selon cette perspective constructiviste, le concept de nation met en avant le rôle moteur de l'État dans l'institutionnalisation de la citoyenneté, c'est-à-dire dans la promotion d'une certaine représentation symbolique de la collectivité associée à un territoire donné. Les notions de « communauté imaginée » (Anderson, 1996 [1983]) ou encore de « traditions inventées » (Hobsbawm, 1995) sont fréquemment mobilisées pour évoquer ce travail de construction de la représentation d'une nation. Le concept de nation est parfois discuté en lien avec son double négatif : la race (Balibar, 1989 ; Guillaumin, 2016 [1992] ; Thobani, 2007). Pour les auteurs concernés, en promouvant une certaine représentation symbolique de la nation, l'État établit une hiérarchie entre les individus citoyens légitimes et les autres, ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se reconnaître dans cette représentation. Ces « Autres » forment alors une ou plusieurs « races » inférieures au groupe des nationaux. Finalement, en tant que concept permettant de penser l'institution de la citoyenneté, le concept d'ethnicité se focalise sur le travail de construction de la représentation symbolique d'une collectivité résultant de l'interaction des groupes luttant pour le contrôle des ressources au sein d'une société plus large (Breton, 1964 et 1983 ; Nagel, 1994 ; Bart, 1998 [1969] ; Juteau, 2015 [1999]). Dans ce cadre, la représentation symbolique – autrement dit les « frontières ethniques » (Juteau, 1996) – associée à chaque groupe se transforment au gré de processus internes et externes de nature économique, sociale et politique. Dans une logique d'appréhension du processus d'institutionnalisation de la citoyenneté, le concept d'ethnicité a le mérite de rappeler qu'au-



delà de l'appareil étatique, la citoyenneté émerge de l'interaction de groupes revendiquant un certain contrôle sur cet appareil.

Malgré l'apport des concepts de nation, de race et d'ethnicité pour appréhender une citoyenneté construite, ceux-ci trouvent leur limite dans une relative relégation au second plan de la dimension juridique ou donnée de la citoyenneté. La reconnaissance de la déstabilisation de la citoyenneté dans sa dimension juridique ne devrait pas conduire à négliger son importance dans une conceptualisation de la citoyenneté. À cet égard, il semble nécessaire de mieux se pencher sur l'articulation entre la citoyenneté juridiquement établie et la citoyenneté construite. En contexte démocratique, l'ensemble des lois de l'État est un acteur à part, puisque rappelons-le, l'État dispose seul de la légitimité du recours à la violence physique pour garantir l'application de ces lois sur son territoire (Weber, 2014 [1919]). Ainsi, la citoyenneté compte trois, si ce n'est quatre facettes : la citoyenneté comme droits, la citoyenneté comme activité politique et la citoyenneté comme identité et solidarité, qui touche à la question du sentiment d'appartenance (Brettell, 2016, p. 96). Ce constat nous amène à considérer la pertinence d'un autre concept pour aborder une dimension institutionnelle de la citoyenneté : celui de régime de citoyenneté. Il fait la synthèse entre une conceptualisation de la citoyenneté dominée par une facette juridique (Marshall, 2009 [1950]) et une conceptualisation de la citoyenneté dominée par une facette symbolique – identitaire (approche liée aux concepts de nation, race et ethnicité).

Introduits par Jane Jenson et Susan D. Phillips (1996), le « régime de citoyenneté » conceptualise la citoyenneté comme normes et comme pratiques. L'institution est alors envisagée comme exerçant une force contraignante sur l'action des individus et des groupes en tant que normes formelles à suivre **et** en tant que structure de sens. De manière plus précise, c'est à partir de l'observation qu'il n'existe pas de consensus sur le type de droits nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie sociale que Jenson et Phillips réfléchissent à une conceptualisation de la citoyenneté alternative à celle de Marshall. Si la valeur d'égalité et la nécessité de droits sociaux ont été l'objet d'un consensus dans le cadre du développement des États occidentaux, le processus de globalisation est venu remettre en cause ce consensus à travers le démantèlement de l'État social. Plutôt que de conclure trop vite sur le fait que la promotion actuelle, par les États occidentaux, de mécanismes de protection sociale favorisant

une « société active » équivaut à un triomphe du néolibéralisme, Jenson souligne l'importance d'appréhender la trajectoire singulière de chaque société nationale. C'est alors que le concept de régime de citoyenneté, défini comme « les arrangements institutionnels, les règles et les représentations qui guident simultanément l'identification de problèmes par l'État et les citoyens, les choix de politiques, les dépenses de l'État, et les revendications des citoyens » (Jenson, 2001, p. 46), trouve sa pertinence. Nous le retenons comme concept permettant d'appréhender l'institution de la citoyenneté dans un contexte de globalisation, selon une approche relationnelle.

### **3.2 Notre cadre conceptuel d'étude du processus d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux**

L'étude de l'expérience immigrante de la citoyenneté – le processus d'acculturation citoyenne – peut difficilement faire l'économie de la prise en compte d'un parcours inscrit dans l'espace et dans le temps, et d'une conceptualisation de l'identité. Pour construire notre cadre conceptuel d'étude de ce processus, nous combinons les perspectives d'auteurs contemporains associés à un paradigme relationnel, soucieux de traduire la singularité de l'expérience de chaque individu et/ou de mieux prendre en compte une dimension culturelle de construction de l'identité.

Alors que nous avons déjà défini l'acculturation citoyenne comme le processus participatif à travers lequel l'identité citoyenne d'un individu se transforme, il nous faut clarifier notre positionnement relativement aux concepts d'identité citoyenne et de participation citoyenne. Nous devons ensuite préciser notre appréhension du contexte institutionnel de l'expérience citoyenne des immigrants. L'articulation de l'ensemble de ces éléments est synthétisée par le schéma conceptuel qui clôt le chapitre.

### **3.2.1 L' « identité citoyenne » : le discours autobiographique d'un individu sur son parcours citoyen**

Les théorisations sur l'identité issues des travaux du courant culturel de la sociologie relationnelle mises de l'avant à la section 3.1.2 (White, 2011 [1992] ; Somers, 1994) constituent une base solide pour préciser notre conceptualisation de l'identité citoyenne. Ainsi, nous concevons l'identité citoyenne comme le discours autobiographique que la personne génère par rapport à son parcours de participation citoyenne.

### **3.2.2 La « participation citoyenne » : un parcours jalonné d' « épreuves » et dessinant un « réseau de participation citoyenne »**

La participation citoyenne d'un individu correspond à des actions concrètes que ce dernier associe à la citoyenneté. Comme nous l'enseigne la sociologie de l'individu, l'action individuelle se déploie dans le temps et commande de se pencher sur des parcours. Dans le cadre de notre recherche, nous devons nous intéresser à des parcours de participation citoyenne.

Pour analyser les parcours de participation citoyenne des immigrants, nous nous inspirons de l'approche de Carpentier et White (2013) qui, au-delà de celle de Dubet et Martuccelli s'appuyant sur le concept d'épreuve (1998), prend en compte les réseaux personnels des individus. Les récits des expériences individuelles permettent en effet le retraçage de réseaux personnels, dont la mise en évidence de certaines caractéristiques permet d'inférer des « profils structuraux » propres à la population étudiée. Autrement dit, il est possible de dégager des types de réseaux associés à différentes dynamiques sociales. Nous trouvons cette approche fort prometteuse pour comprendre le processus d'acculturation citoyenne en tant que parcours encastré dans un réseau personnel diversifié et en évolution constante : un parcours-réseau. Puisque dans le cadre de notre recherche les parcours individuels en question sont des parcours de participation citoyenne, nous jugeons porteur de se référer aux réseaux personnels qui nous intéressent en parlant de « réseau de participation citoyenne ».

En concevant le parcours comme un réseau en mouvement qui exerce une force contraignante sur l'action de l'individu, l'action est contextualisée de manière plus complète qu'à travers la simple description d'éléments généraux renvoyant aux sociétés modernes, postindustrielles, globales ou même à une société nationale particulière. Il n'en demeure pas moins nécessaire de se référer à un contexte institutionnel. Nous abordons cette question à la sous-section suivante.

### **3.2.3 Le contexte institutionnel de l'expérience immigrante de la citoyenneté comme « régime de citoyenneté » générateur de défis**

Dans le cadre de notre recherche, comment traduire le fait qu'une institution moderne de la citoyenneté influence l'expérience des immigrants internationaux, tout en considérant que le processus de globalisation déstabilise cette institution ? Le cadre d'analyse proposé par le concept de régime de citoyenneté est selon nous le mieux adapté à notre besoin. Nous développons dans cette section les éléments qui serviront à notre analyse. Nous voyons ensuite comment articuler cette conceptualisation du contexte institutionnel de l'expérience immigrante de la citoyenneté et une contextualisation empirique de cette même expérience à travers la notion de ville globale occidentale.

Au fondement du concept de régime de citoyenneté, il y a l'idée que la citoyenneté est une construction historique et que l'acquisition de droits est un processus réversible. Cette posture concorde avec notre propre positionnement opposé à une conception linéaire des parcours d'acculturation. Face à plusieurs déroulements possibles, l'action effective des acteurs individuels et collectifs joue un rôle. Développé à partir du cas empirique du Canada, le concept de régime de citoyenneté a évolué dans le temps vers plus de flexibilité et de malléabilité depuis sa première itération en 1996 par Jane Jenson et Susan Phillips.

Le « régime de citoyenneté »<sup>19</sup> permet d’appréhender les « lisières internes ainsi que les frontières nationales de la citoyenneté » (Jenson, 2007, p. 28). Ce concept est associé à quatre composantes : les droits acquis et les obligations, le partage des responsabilités institutionnelles, la forme de gouvernance qui détermine l’accès effectif aux droits et l’appartenance à laquelle ces arrangements donnent effectivement lieu. En ce qui concerne la première dimension, le régime établit les limites des responsabilités incombant respectivement à l’État, au marché, aux familles et au secteur communautaire en matière de protection sociale. Une seconde dimension s’articule autour de la notion de droits. Plus précisément, par la reconnaissance formelle de droits civiques, politiques, sociaux et culturels, le régime conçoit formellement l’existence de deux catégories d’individus : le citoyen à part entière et les autres, ceux qui ne jouissent pas des avantages – et obligations – associés à ce statut. Une troisième dimension, la gouvernance, s’articule autour de la notion d’ « accès à la participation ». Le régime fixe les règles du jeu démocratique. Il détermine quelles sont les conditions de participation publique, c’est-à-dire d’une participation en lien plus ou moins direct avec le pouvoir central représenté par l’État. De cette manière, le régime propose une hiérarchie des modalités de participation, des plus légitimes ou valorisées, au moins légitimes voire condamnées. Enfin, la notion d’ « appartenance » intervient dans une quatrième dimension. Le régime fixe les frontières d’une appartenance territoriale, comprise comme un espace matériel mais également symbolique. Dans ce cadre, le régime entend avoir une emprise sur le modelage d’identités nationales.

À présent que nous avons présenté le concept de régime de citoyenneté nous devons préciser sa pertinence et les conditions de son opérationnalisation pour notre recherche. Nous devons alors rappeler que notre posture de départ, justifiée dans le premier chapitre, est que certaines grandes villes occidentales méritent une attention particulière pour comprendre le phénomène social que nous voulons étudier. Nous nous intéressons dès lors aux régimes de citoyenneté « urbains », ou des métropoles, mais à partir d’une perspective multiscalaire qui tient compte des niveaux d’institutionnalisation de la citoyenneté.

---

<sup>19</sup> Le concept a été développé sur la base du concept de citoyenneté sociale de Thomas H. Marshall (2009 [1950]). Dans son analyse, Marshall considère la citoyenneté sociale comme étant le type de citoyenneté le plus évolué, comparativement aux citoyennetés civile et politique qui la précèdent historiquement et, de ce fait, l’alimentent.

La contextualisation urbaine de l'expérience immigrante apparaît dans un nombre croissant de travaux. Cette tendance réhabilite la démarche entreprise en son temps par l'École de Chicago – Robert Ezra Park (2004 [1926]) parlait alors de la communauté urbaine comme d'« un modèle spatial et un ordre moral » – mais à travers un dépassement plus franc du nationalisme méthodologique. Les écrits concernés se distinguent à plusieurs niveaux. Les auteurs peuvent attribuer à la ville une force contraignante plus ou moins importante sur le comportement des individus. Par ailleurs, leur recours à la comparaison permet de considérer la trajectoire de chaque ville comme plus ou moins singulière au regard d'un processus plus large de globalisation.

L'appréhension premièrement économique de la ville globale évoquée dans le premier chapitre de la thèse (Friedman, 1986 ; Sassen, 1991) constitue une référence importante, bien que des recherches anthropologiques plus attentives à l'expérience des individus (Brettell, 2003 ; Germain, 2003 ; Germain et *al.*, 2012 ; Penninx et *al.*, 2017 [2004] ; Glick Schiller et Çaglar, 2009 et 2018) se distancient de cette approche. Tout en prenant acte du processus de globalisation, ces écrits s'intéressent à la dynamique relationnelle entre les acteurs (organisations ou individus) immigrants d'une part et une ville ou métropole particulière d'autre part. Ces approches anthropologiques ont en commun de ne pas considérer la ville globale comme un territoire aux frontières clairement délimitées, mais plutôt comme un lieu de concentration de flux de biens, de personnes et d'idées, incarné par la présence significative d'immigrants internationaux. La ville globale est donc considérée comme un réseau dont les « frontières » sont celles projetées par les individus. Dans ce cadre, comment envisager le contexte institutionnel de l'expérience immigrante de la citoyenneté en s'appuyant sur le concept de régime de citoyenneté ?

Ces orientations impliquent que notre analyse devra se faire en naviguant entre les échelles territoriales et de gouvernements, en fonction de leur pertinence pour comprendre l'expérience des immigrants. Ce n'est qu'au prix de cette souplesse que l'évocation du contexte institutionnel prend son sens. Notre point de départ est une ville globale occidentale, correspondant minimalement au territoire d'une municipalité, en tant qu'échelle de gouvernement disposant d'un pouvoir politique formellement reconnu. Il s'agit en outre d'un

territoire caractérisé par une proportion relativement élevée de résidents nés à l'étranger, desdits immigrants internationaux. Ce territoire se situe finalement dans un pays du Nord ou occidental, en tant que régime au sein duquel la citoyenneté des immigrants internationaux est une problématique publique importante. Autre élément clef pour notre analyse, nous devons identifier clairement, au sein de l'ordre normatif, ce que sont le régime local de citoyenneté considéré ainsi que les défis pour l'expérience citoyenne des immigrants.

Pour bien faire le lien entre la conceptualisation du contexte institutionnel que nous venons de présenter et notre appréhension de la dimension culturelle des parcours-réseaux des immigrants, soulignons que même si des discours sur la citoyenneté peuvent être figés par des objets (des textes juridiques ou des écrits scientifiques par exemple) et s'imprégner profondément dans des lieux, cela n'empêche pas la production de sens de se poursuivre à travers des réseaux d'individus interagissant les uns avec les autres. Il faut en fait considérer que les individus produisent du sens à travers leurs interactions, en lien indirect avec des représentations ou institutions symboliques macrosociales.

### 3.2.4 Schéma conceptuel

En définitive, c'est à travers l'articulation de cinq concepts que nous proposons d'expliquer le processus d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux agissant dans une ville globale occidentale. Ces concepts apparaissent en gras dans les paragraphes explicatifs qui suivent et dans la figure 3.1, illustrative de notre schéma conceptuel.

L'acculturation citoyenne est le processus participatif à travers lequel l'identité citoyenne d'un individu se transforme. Comment ce processus participatif se réalise-t-il concrètement ?

Nous conceptualisons la **participation citoyenne** comme un parcours-réseau composé d'actions concrètes que l'individu associe à la citoyenneté, réalisées en lien avec différents acteurs, dans un certain contexte institutionnel. Le contexte institutionnel est appréhendable d'une part grâce au concept de **régime de citoyenneté** (Jenson, 2007). Décrire un régime de citoyenneté conduit à évoquer quatre composantes :

- Le différentiel de droits entre les citoyens juridiques et les autres catégories de résidents dans un lieu donné ;
- Le partage des responsabilités entre les grands acteurs sociaux en matière de protection sociale ;
- L'évocation d'une ou plusieurs représentations de la citoyenneté attachées au lieu de résidence et
- Les conditions effectives d'une participation citoyenne.

La relation entre l'individu et son contexte institutionnel est appréhendable grâce au concept d'**épreuve** (Martuccelli, 2015). En effet, un ensemble de défis émanant du contexte institutionnel devient un ensemble d'épreuves vécues par l'individu. Ce vécu d'épreuves est donc la traduction singulière d'une conscience de l'existence de contraintes impactant la réalisation d'actions citoyennes. L'épreuve n'existe qu'à travers la conscience d'un individu singulier. Cette notion permet d'intégrer les émotions et la sensibilité humaine à l'analyse sociologique. L'épreuve est par ailleurs identifiable par le fait qu'elle est sanctionnée, c'est-à-dire que l'environnement juge de la réussite ou de l'échec de la confrontation de l'individu à cette dernière. Selon Martuccelli, l'identification des épreuves suppose de prendre de la distance avec les entités ou objets institutionnalisés, de se focaliser sur le vécu personnalisé des épreuves et de considérer des défis communs à une société donnée. Telle que considérée ici, l'épreuve est plus qu'une simple expérience difficile, elle révèle un contexte historique unique.

Au-delà des épreuves, la participation citoyenne d'un individu émerge à travers un réseau. Ce réseau est personnel et culturel, composé des acteurs qui permettent à l'individu de donner un sens à son parcours. Nous désignons ce réseau par le concept de **réseau de participation citoyenne**. Concrètement, le réseau de participation citoyenne oriente le processus d'acculturation citoyenne grâce à l'apprentissage. En effet, c'est au contact des acteurs de son réseau de participation citoyenne que l'individu apprend des manières de faire, de ressentir et de se représenter sa citoyenneté. Soulignons que la relation entre l'individu et les acteurs de son réseau de participation citoyenne est bidirectionnelle, ce qui ne signifie pas que la relation se noue dans des conditions d'égalité entre les parties. En fin de compte, le réseau de



participation citoyenne opère comme filtre entre l'individu et le contexte institutionnel au sein duquel il s'inscrit.

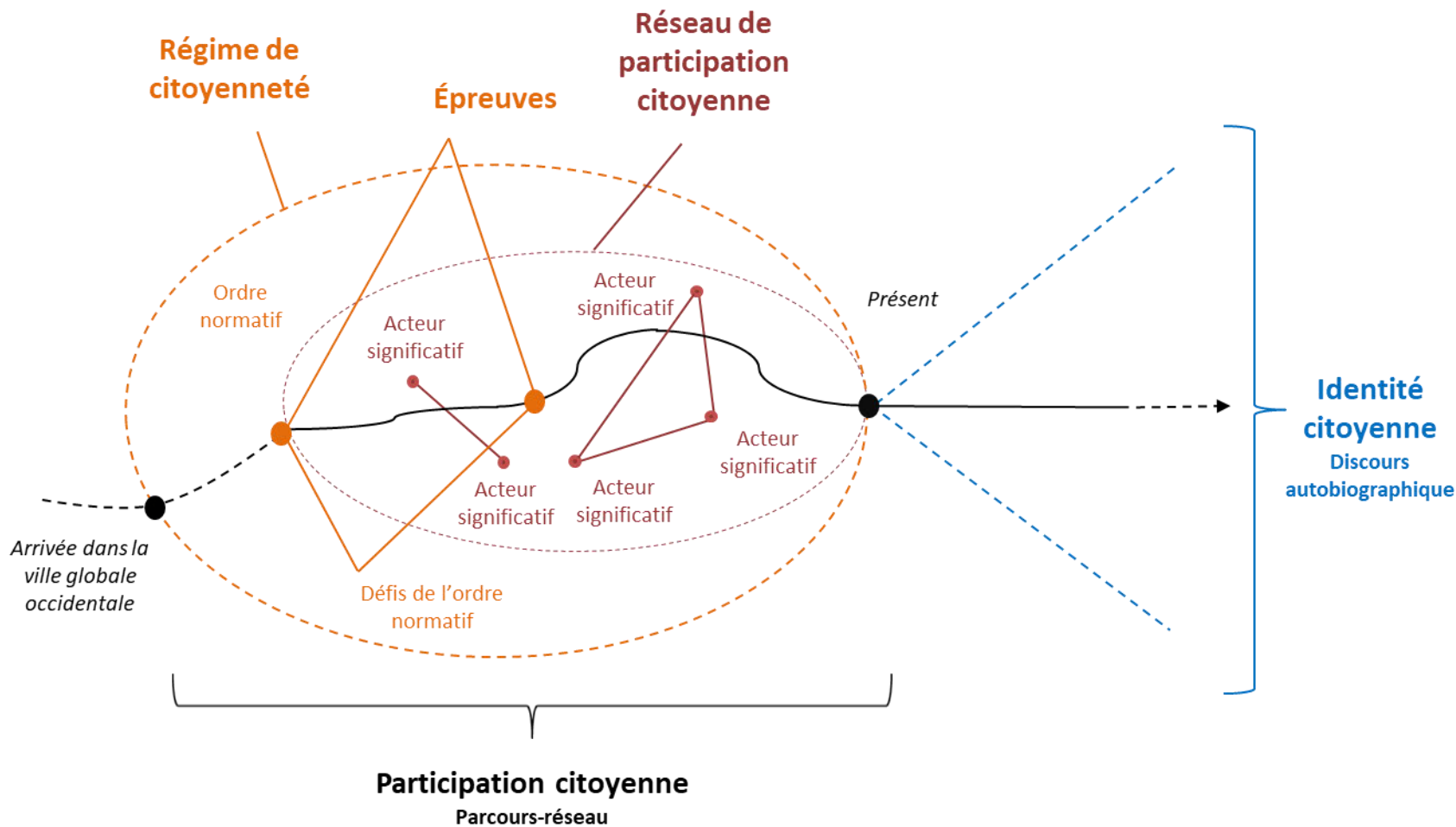
L'**identité citoyenne** est conceptualisée comme le discours autobiographique que l'immigrant produit sur son parcours-réseau de participation citoyenne.

### **3.3 Conclusions du chapitre 3**

L'arrivée dans une ville globale occidentale est un point de départ pertinent pour l'étude du processus d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux. Ce processus est celui qui mène les immigrants internationaux à une transformation de leur identité citoyenne, c'est-à-dire à la production d'un nouveau discours d'identité citoyenne. Tel qu'illustré par la figure 3.1, cette nouvelle identité citoyenne résulte d'un parcours-réseau de participation citoyenne. Entre ce « début » et cette « fin » de parcours, le schéma de présentation de notre cadre conceptuel précise le processus hypothétique qui le constitue : à l'intérieur d'un régime de citoyenneté, mais aussi, d'un réseau de participation citoyenne, et en passant par des épreuves. En effet, nous ne postulons pas une fin, ou une identité citoyenne quelconque, pour tous ceux qui passent par ce processus. Nous faisons plutôt l'hypothèse que différents parcours-réseaux de participation citoyenne amènent à différents discours d'identité citoyenne.

Le prochain chapitre porte sur la méthodologie qui a guidé notre travail de terrain. Il expose la stratégie retenue pour opérationnaliser notre cadre conceptuel. Il traite ensuite des déroulements effectifs des étapes de collecte et d'analyse de nos données de recherche.

Figure 3.1 Schéma conceptuel du processus d'acculturation citoyenne d'un immigrant international agissant dans une ville globale occidentale



## Chapitre 4. Une analyse qualitative de parcours de transformation de l'identité citoyenne

---

I find it an advantage, not a disadvantage, that relational means connections in so many ways [...] A relational (e)pistemology emphasizes the transactional nature of knowing in a variety of ways. Most important, it emphasizes the connections knowers have to the known and helps us understand that we are not spectators to Reality reporting on “it;” we are part of this world, this universe, affecting “it” as we experience “it.”

Barbara Thayer-Bacon, 2010

C'est-à-dire que oui je sais que je suis quelqu'un d'engagée. Mais [je suis] surprise qu'on m'identifie. Oui. Parce que je pensais que je suis engagée, je le sais à l'intérieur de moi. Mais je ne pensais pas qu'on m'identifie, parce que j'aime jouer le profil bas.

Une répondante, 2016

---

Notre cadre conceptuel présenté dans le chapitre précédent sous-tend une posture constructiviste. Nous considérons en effet que la « réalité » sociale et culturelle est une construction produite par l'interaction entre différents acteurs. Dans ce chapitre, nous présentons notre démarche d'étude du processus d'acculturation citoyenne – qui conceptualise l'expérience immigrante de la citoyenneté – dont l'objectif est de mieux comprendre ce phénomène. Pour cela, il s'agira dans un premier temps de présenter le contexte institutionnel au sein duquel la transformation de l'identité citoyenne des immigrants établis à Montréal se déroule, c'est-à-dire le **régime local de citoyenneté**. Étant entendu qu'il n'existe pas de processus unique d'acculturation citoyenne, nous procéderons par la suite à une analyse typologique afin d'identifier des **parcours-types** de ce processus pour des immigrants internationaux établis dans une ville globale occidentale. Conformément à notre cadre d'analyse, ces parcours seront

précisés en s'attardant sur les rôles joués respectivement par des **épreuves vécues localement** et par le **réseau de participation citoyenne** de l'individu.

Notre démarche méthodologique développée dans ce chapitre correspond à un devis qualitatif. Dans une première section, nous présentons successivement notre posture épistémologique, nos orientations théoriques et les lignes directrices de cette démarche. Dans une seconde section, nous exposons le déroulement effectif de la collecte et de l'analyse des données générées par notre recherche. Le tableau 4.1 (voir p. 130) offre une vision synthétique de notre devis de recherche. Nous terminons par exposer la manière dont nous avons abordé les enjeux éthiques et de scientificité de notre recherche.

## **4.1 Comprendre le processus d'acculturation citoyenne**

Avant d'entrer dans le vif du sujet avec la présentation de notre stratégie de recherche, il nous faut aborder notre positionnement épistémologique. Nous considérons que le savoir scientifique est une construction résultant de l'action de plusieurs types d'acteurs, dont les chercheurs, auxquels nous attribuons le rôle de traducteurs. En cohérence avec cette posture, notre stratégie de recherche découle de nos cadres théorique et conceptuel et vise à comprendre la dynamique individuelle de construction de sens dans le domaine de la citoyenneté. Cet objectif correspond à une analyse de parcours-réseau, devant déboucher sur la proposition d'une typologie explicative du processus d'acculturation citoyenne.

### **4.1.1 Le chercheur comme acteur-traducteur**

Tout savoir est « situé » et est de ce fait partiel (Haraway, 1988). Ce rejet de la prétention d'un accès à une connaissance universelle n'enlève aucune valeur à la démarche scientifique en sciences sociales. Si le savoir situé n'est pas universel, il n'est pas non plus subjectif, expression d'un processus endogène au chercheur. Il se construit au gré des va-et-vient entre le chercheur et son « objet » de recherche, chacune des parties se transformant au fil de l'interaction et d'autres variables contextuelles évoluant elles-mêmes avec le temps. Selon cette perspective, le

chercheur doit être considéré comme un acteur qui influence son « objet » (et vice-versa) et non comme un observateur neutre.

En reconnaissant la nature interprétative du travail du chercheur à travers une inévitable attribution de sens, il faut considérer que ce dernier joue le rôle de « traducteur » (Latour, 2006) des phénomènes sociaux qu'ils étudient. En tant que traducteur, la qualité du travail du chercheur dépend de la qualité des textes qu'il produit, évaluée en termes de réception par les pairs, mais également par un public plus large. Un enjeu est alors la production de textes accessibles au plus grand nombre. Il s'agit dès lors d'écrire un texte le plus vrai et complet possible sur son sujet d'étude.

Notre posture épistémologique rend pertinente la spécification de notre rapport au phénomène social étudié. Si le produit de la recherche n'est pas subjectif, la subjectivité du chercheur entre en jeu dans le processus de production. Pour cela, nous procédons à une analyse réflexive de notre position par rapport à une identité immigrante. Ce rapport à une identité immigrante aborde, de façon indirecte, un rapport à la citoyenneté. Il nous est apparu nécessaire que le compte rendu de cet effort d'autoanalyse s'effectue à la première personne du singulier. Le récit qui suit utilise donc volontairement le « je » pour désigner l'auteure de cette thèse.

*« Tu viens d'où ? »*

Je suis née en Belgique, pays où ma mère et mon père se sont rencontrés alors qu'ils étaient des étudiants étrangers, nés respectivement en Haïti et en Guinée-Conakry. Je suis née avec un état civil français, correspondant à la nationalité [citoyenneté juridique] transmise par mon père. De ma naissance à l'âge d'entrer à la maternelle, après à peine quelques mois passés en Belgique, j'ai vécu alternativement en Haïti et en France. Je n'ai évidemment aucun souvenir de première main de cette période. Cette mobilité internationale familiale a pris fin avec l'installation à long terme de mes parents en France à la fin des années 1980. Dans le milieu de vie qui allait être le mien pendant une dizaine d'années, face à la question très tôt posée sur mes origines, j'ai développé plusieurs variantes de réponse en fonction de l'interlocuteur. Dans tous les cas, dire que je venais de Belgique n'avait pas beaucoup de sens, tant pour mes interlocuteurs que pour moi-même. Si durant mon adolescence mes parents ont tenu à m'informer que j'avais

la possibilité d'acquérir la citoyenneté juridique belge à ma majorité, je n'ai jamais envisagé concrètement cette possibilité.

### *L'étrangeté au village*

De la petite enfance jusqu'à l'adolescence, j'ai grandi dans un village du centre de la France, dont la population n'atteint pas, jusqu'à aujourd'hui, le millier d'habitants. La particularité de cette très petite commune est qu'en dehors d'une activité agricole plus largement caractéristique de la région, elle abrite un hôpital spécialisé en soins psychiatriques. Cette spécialisation psychiatrique s'est imposée officiellement au début des années 1970, mais l'hôpital en tant que tel fonctionne depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle. Initialement concentré sur la prise en charge de personnes atteintes de troubles mentaux, il s'est ensuite davantage ouvert à l'accueil de personnes âgées dépendantes.

Quand mes parents se sont établis dans ce village, ils n'étaient pas les seuls professionnels venus d'« ailleurs » pour travailler à l'hôpital. Notre famille s'est installée dans un immeuble de logements prioritairement attribués aux médecins de l'établissement, qui au fil des années se sont révélés être majoritairement des praticiens n'ayant pas grandi en France. Nos voisins de paliers venaient d'Égypte, du Liban, de Côte d'Ivoire et de Somalie, pour les pays d'origine dont je me souviens.

Sans être exceptionnelle, notre situation n'était peut-être pas des plus communes. Ce qui la rendait encore plus singulière, c'était de loger à proximité de l'hôpital, et donc de côtoyer au quotidien les résidents autorisés à se déplacer dans le village. Concrètement, sur le chemin de quelques minutes que j'ai parcouru pendant dix ans pour aller à l'école primaire ou prendre le bus pour aller au collège, j'ai toujours croisé plusieurs « fous »<sup>20</sup>. C'étaient souvent les mêmes personnes qui se promenaient dans notre secteur. Quand j'ai été assez grande pour m'intéresser à la question, mon père m'a expliqué que beaucoup de résidents étaient des personnes venues de région parisienne, placées par des familles dépassées par leur état.

---

<sup>20</sup> C'est le terme que nous utilisions entre enfants pour parler des patients de l'hôpital atteints de troubles mentaux.

En résumé, la vie au village c'était la vie entourée de familles originaires d'Afrique et du Moyen-Orient, parmi une communauté villageoise dont la majorité des habitants était établie dans la région depuis plusieurs générations et parmi « les fous ». De mon point de vue, cette enfance-adolescence à la campagne s'est déroulée de manière normale. Il n'empêche que, toujours de mon point de vue, il a vite été évident que je quitterais un jour la région. Il y avait un ailleurs à explorer, en premier lieu, celui auquel ma famille élargie me permettrait d'accéder.

### *Du village à la grande ville*

La migration que j'ai connue pour poursuivre mes études, du village vers une petite puis une moyenne ville de la région, était commune à la plupart de celle des enfants avec lesquels j'ai grandi. Quand le temps de se projeter dans des études universitaires est arrivé, j'ai voulu partir pour une ville encore plus grande. Là encore, je n'étais pas une exception, et la proximité de Paris – à moins de trois heures de train – faisait de cette destination un lieu d'attraction privilégié. En ce qui me concerne, c'était une autre ville qui m'attirait : Montréal, au Canada. Cet attrait s'expliquait simplement par le fait que c'était le lieu de résidence de ma grand-mère maternelle, où je me suis rendue de façon régulière pendant mon adolescence. La perspective de vivre proche de ma grand-mère me plaisait. Non seulement cela, mais aussi parce que je trouvais Montréal beaucoup plus agréable que d'autres grandes villes que je connaissais, sans que je puisse précisément dire pourquoi. J'ai donc effectué des recherches, y compris sur place, dans l'optique d'étudier à Montréal. En fin de compte, c'est à Toulouse, dans le sud de la France, que je suis partie étudier.

### *Les prochains et les lointains<sup>21</sup>*

Un des grands intérêts de la formation universitaire qui m'a amenée à Toulouse était l'intégration d'une année de mobilité internationale au cursus de quatre ans. J'ai voulu réaliser cette année en Amérique. Parmi les différentes options qui existaient, l'envie d'immersion dans un milieu hispanophone m'a conduite au Mexique et l'envie parallèle de me rapprocher d'Haïti m'a conduite en République dominicaine. Ces expériences ont certainement révélé mon goût du

---

<sup>21</sup> Référence indirecte à l'ouvrage de Roger Bastide *Le prochain et le lointain* (1970).

voyage à l'étranger au-delà d'un cadre familial. À partir de là, j'ai orienté mes choix professionnels de manière à continuer à voyager « à l'étranger ». C'est à travers le secteur de la coopération internationale que j'ai eu l'occasion d'immigrer pour des durées significatives en Haïti, en Équateur, au Togo puis en Mauritanie. Mon vécu dans ces différents lieux, proches et lointains en même temps, continue de jouer un rôle actif dans ma réalité actuelle.

### *Mes deux histoires avec Montréal*

Pour terminer justement par un aperçu de la période plus actuelle, je veux évoquer ce que j'appelle « mes deux histoires avec Montréal ». La première histoire, je l'ai déjà mentionnée, est liée à l'installation de ma grand-mère dans cette ville, bien avant ma naissance d'ailleurs. Du fait de l'installation de ma grand-mère à Montréal, cette métropole est quasiment devenue le deuxième lieu d'origine de ma famille maternelle. C'est le lieu de vacances, de convergence, de pèlerinage... depuis maintenant plusieurs décennies. En ce qui me concerne, les étés passés adolescente à Montréal constituent des souvenirs précieux. C'était l'occasion d'être réunie avec cette famille maternelle dont tous les membres vivaient outre-Atlantique. C'était aussi le point de départ d'autres voyages, vers d'autres villes des États-Unis ou du Canada. C'était en quelque sorte ma porte d'entrée sur l'Amérique du Nord.

Mon expérience de la ville en tant que telle était concentrée dans un périmètre restreint entre les rues Pie IX, Hochelaga, Boucherville et Jean- Talon. Le quotidien était alors rythmé par les sorties au parc, au magasin de location de cassettes vidéo, au Stade olympique, au Biodôme et chez les amis de la famille. Au-delà, il y avait le Vieux-Port, le centre-ville et l'Université McGill, où je m'étais mis en tête d'étudier après le lycée. C'était à peu près tout. Quant au Québec au-delà de Montréal, je l'ai découvert le dernier été du vivant de ma grand-mère, lors de vacances familiales dans les Laurentides.

Depuis mon installation à Montréal en 2013 pour réaliser mon doctorat, ma perspective de la ville a beaucoup évolué. Il faut dire que ma recherche m'a amenée à objectiver Montréal. Pour la suite, elle relève de l'histoire en train de se faire...



Cette recherche est donc menée depuis la perspective de l'immigrante internationale que j'ai été dans différents contextes et que je suis aujourd'hui en contexte montréalais. En ce qui concerne une représentation de ma citoyenneté, au-delà des éléments que mon récit peut révéler, un positionnement ressort également de la définition de la participation citoyenne que j'ai choisi d'utiliser comme point de départ dans le cadre de cette thèse. Le contact avec mon milieu d'étude et les répondants a en effet été initié sur la base d'une définition de la citoyenneté active comme « action collective tournée vers un objectif ou idéal de justice sociale » (annexe A).

#### **4.1.2 Expliquer des parcours-types d'acculturation citoyenne**

Notre recherche s'inspire des orientations théoriques d'une sociologie de l'individu et d'une sociologie relationnelle. Nous avons en effet développé un cadre conceptuel basé sur une approche individuelle des réseaux sociaux, en lien avec la citoyenneté (cf. chapitre 3). Selon ce cadre, la participation (vue sous l'angle d'un parcours-réseau) et l'identité (le discours autobiographique qu'on se fait sur son parcours) citoyennes d'un individu n'ont de sens que dans leur mise en relation. La dynamique de la participation citoyenne s'analyse par ailleurs en considérant le rôle d'épreuves associées à un régime de citoyenneté géographiquement et historiquement spécifique et celui d'un réseau de participation citoyenne individuel. Le parcours de participation citoyenne de l'individu prend forme en fonction de son ressenti d'épreuves et évolue en lien avec son réseau de participation citoyenne, c'est-à-dire le réseau des individus et collectifs (organisations plus ou moins formelles) qui lui permettent notamment de réaliser des apprentissages liés à la citoyenneté (adoption de nouvelles pratiques et représentations). Ce processus dont l'individu est partie prenante transforme son discours d'identité citoyenne.

La visée de notre recherche est avant tout exploratoire. Cette visée est cohérente avec notre constat, énoncé dès le chapitre 1 de la thèse, d'une littérature jusqu'à présent limitée sur notre objet de recherche. Or, l'analyse typologique est particulièrement indiquée dans le cadre d'études exploratoires (Vassy, 2003). Elle permet d'organiser et de donner un sens à une hétérogénéité de données, dessinant des pistes pour la réalisation d'autres recherches portant sur le même objet.

L'analyse typologique est basée sur la construction d'idéaux types. Cette notion d'idéal type, centrale dans la sociologie compréhensive de Max Weber, est parfois mal appréhendée car considérée comme une construction *ad hoc* déconnectée de la réalité empirique (Rosenberg, 2016). Or, il faut plutôt envisager les idéaux types de Weber comme parties intégrantes d'une démarche visant l'explication de phénomènes sociaux correspondant à diverses expériences individuelles. La valeur d'un idéal type repose ainsi sur la mesure dans laquelle, à l'intérieur d'une théorisation incluant d'autres idéaux types, il permet de comprendre et d'expliquer un phénomène social récurrent, sans qu'il ne puisse être appliqué de manière exacte à un cas particulier d'expérience dudit phénomène. L'usage d'idéaux types n'a pas la prétention de fournir des « lois » explicatives d'un phénomène social, qui permettraient de le comprendre de manière définitive. Ces idéaux types sont des généralisations qui synthétisent ou accentuent un phénomène empirique (Rosenberg, 2013, p. 39), soit, en ce qui concerne notre étude, le rôle d'une expérience de participation citoyenne dans la transformation de l'identité citoyenne d'immigrants internationaux évoluant dans une ville globale occidentale.

Malgré ces arguments portés à la défense de la validité d'une analyse typologique sous forme de proposition d'idéaux types, choisir une telle démarche nous expose à deux grandes limites. Premièrement, en termes de possibilité de généralisation, il faut reconnaître que l'analyse typologique ne permet pas d'affirmer que les cas étudiés représentent la totalité du phénomène social d'intérêt (George et Bennett, 2005, p. 84). Deuxièmement, l'analyse typologique risque de ne pas restituer à sa juste valeur la richesse et la spécificité des expériences individuelles auxquelles les entrevues donnent accès (Demazière, 2013). La démarche de collecte et d'analyse de nos données, que nous présentons aux sections 4.2 et 4.3, intègrent des mesures de mitigation de ces limites.

En résumé, notre objet de recherche est l'acculturation citoyenne comme processus conceptualisant l'expérience immigrante de la citoyenneté. Nous voulons savoir comment ce processus d'acculturation citoyenne se déroule. Pour répondre à cette question, nous nous sommes fixés comme objectif la réalisation d'une analyse typologique. Notre question de recherche principale se décline en plusieurs sous-questions appelant différentes démarches d'analyse : Qu'est-ce qui caractérise le régime montréalais de citoyenneté (Jenson, 2007) en ce

qui concerne spécifiquement les immigrants internationaux et qui permet de comprendre le contexte institutionnel au sein duquel l'expérience citoyenne d'immigrants établis à Montréal se déroule ? Quels sont les différents types de dynamiques ou de parcours d'acculturation citoyenne émergeant d'expériences d'immigrants ? Comment un vécu d'épreuves (Martuccelli, 2015) liées à régime de citoyenneté particulier, montréalais en l'occurrence, oriente-t-il vers tel ou tel parcours d'acculturation citoyenne ? Comment l'implication d'un immigrant à travers son réseau de participation citoyenne oriente ce dernier vers tel ou tel parcours d'acculturation citoyenne ? Les deux prochaines sections détaillent la manière dont nous avons organisé la collecte et l'analyse de nos données afin de répondre à ces questions.

## **4.2 Du recrutement des répondants à la collecte des données**

Notre recherche est qualitative. Les données collectées par entretiens individuels semi-dirigés constituent le matériau principal de cette dernière. Nous avons pour cela recruté 31 répondants dont le point commun est d'être nés hors du Canada et de réaliser des actions citoyennes ou engagées à l'échelle de Montréal. Dans le cadre des entretiens individuels, un questionnaire a été administré dans le but de renseigner sur le profil sociodémographique et migratoire des répondants. Une dernière source de données est un corpus de 113 documents qui nous a permis d'analyser le régime de citoyenneté montréalais. Cette recherche documentaire a reposé en partie sur l'analyse préliminaire d'un échantillon de nos entrevues individuelles.

### **4.2.1 Échantillonnage et recrutement des répondants**

L'échantillonnage est une étape clef de la mise en œuvre d'un devis qualitatif reposant sur la réalisation d'entrevues. Il doit être pris en considération au moment de discuter de la portée et des limites de la recherche concernée. Pour faire état de la démarche d'échantillonnage retenue par notre recherche, le cadre en quatre points proposé par Oliver C. Robinson (2014) est particulièrement utile. Selon ce cadre, l'évocation de l'échantillonnage d'une étude nécessite d'explicitier l'univers de l'échantillon, le choix de la taille de l'échantillon, la stratégie d'échantillonnage et le déroulement effectif du recrutement des répondants.

En ce qui concerne notre univers, il est constitué par les parcours d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux – au sens de personnes nées à l'étranger – se considérant citoyens actifs ou engagés dans la ville globale occidentale de Montréal. Au regard de ces critères d'inclusion, nous pouvons qualifier cet univers d'hétérogène. L'hétérogénéité d'un univers, et par extension de l'échantillon qui sera établi à partir de ce ciblage, rend la découverte de caractéristiques communes aux cas retenus plus facilement généralisable à d'autres contextes que lorsque le choix se porte vers l'homogénéité (Robinson, 2014, p. 3). Ce choix a donc été fait dans le but d'augmenter le potentiel de généralisation de nos résultats, ainsi que pour explorer la diversité des parcours, au lieu de présupposer un parcours « typique »

Nous avons par ailleurs choisi de ne pas travailler à partir d'un échantillon trop grand. Cette décision s'explique par notre ancrage théorique dans une sociologie de l'individu, qui exige de démontrer la prise en considération de la singularité des expériences individuelles partagées par les répondants. Des considérations de limites de ressources se sont ajoutées à cette exigence. Nous nous sommes fixés comme objectif de recruter un minimum de 24 individus répondants, tout en restant flexibles sur le nombre final qui nous permettrait d'atteindre la saturation empirique (Pires, 1997, p. 54). De fait, notre recherche s'appuie sur la réalisation d'entretiens auprès de 31 répondants.

Ce nombre minimal de 24 répondants a été déterminé en lien avec notre stratégie d'échantillonnage allant dans le sens d'une diversité structurée. Nous sommes partis du constat que la participation citoyenne des immigrants internationaux se réalise dans différents espaces, que notre revue de la littérature nous a conduits à associer à six types d'organisations : des partis politiques (Rath, 1988 ; Siemiatycki, 2011) ; des organisations du secteur public (Neveu, 2001 ; Vatz-Laaroussi *et al.*, 2008 ; Torrekens, 2012) ; des organisations communautaires (Lamoureux, 2001 ; Andrew, 2010) ; des organisations de défenses de droits (Stephen, 2003 et 2008 ; Nyers, 2003 ; Wright 2003) ; des organisations ethniques (Guarnizo *et al.*, 2003 ; Bilge, 2004 ; Brettell, 2011) et des lieux de culte (Mossière, 2008). Nous avons jugé opportun de viser le recrutement d'au moins quatre répondants impliqués dans chacun de ces six types d'espaces.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie d'échantillonnage, notre pré-terrain a consisté en l'identification d'organisations montréalaises associables aux six types préalablement cités, que

nous pourrions contacter pour qu'un ou plusieurs répondants nous soient référés. Nous avons abordé les acteurs de terrain en mettant de l'avant les trois critères de recrutement suivants (annexe A) : i) personnes résidant à Montréal ; ii) personnes nées hors du Canada, indépendamment de leur statut juridique ; iii) personnes engagées dans une action collective tournée vers un objectif ou idéal de justice sociale.

C'est donc un total de 31 répondants qui ont été recrutés. Ce recrutement s'est déroulé lors de trois périodes, entrecoupées par des phases d'analyse préliminaire, sur une durée totale de deux ans : mai 2016 – juillet 2016 (11 personnes recrutées) ; novembre 2016 – mai 2017 (16 personnes recrutées) ; février 2018 – mai 2018 (4 personnes recrutées). Les analyses préliminaires entre chaque période de recrutement nous ont permis d'ajuster notre stratégie, dans le but d'augmenter la diversité potentielle de notre échantillon en termes de dynamique du processus d'acculturation citoyenne. La poursuite de notre recrutement a alors été guidée par de premières opérations de regroupements des récits d'expériences de nos répondants. C'est ainsi que nous avons choisi de solliciter directement (sans référence) certains individus pour lesquels nous avons pensé qu'ils pourraient s'inscrire dans une dynamique de participation plus informelle. Nous faisons alors l'hypothèse que ce type de participation était un indicateur significatif de différenciation des parcours d'acculturation citoyenne de nos répondants. Nous avons identifié et abordé quatre personnes correspondant à ce type de profil de manière opportune et informelle à différentes occasions : participation à des événements et activités culturelles ou rencontres lors d'événements privés. Le fait de résider à Montréal a facilité cette approche opportuniste.

#### **4.2.2 Portrait des répondants**

L'objectif de cette sous-section est de décrire notre échantillon de répondants sur la base d'une auto-identification relative à différents attributs sociodémographiques et migratoires courants. En plus de l'intérêt descriptif, ces données ont une utilité analytique. En effet, dans le cas de certains répondants, l'analyse de leur parcours d'acculturation citoyenne s'est appuyée

sur la référence à un ou plusieurs attributs individuels ici évoqués.<sup>22</sup> L'établissement de ce portrait repose sur un questionnaire administré à l'ensemble des répondants dans la foulée de leur entretien individuel (annexe C). À l'exception du niveau de scolarisation qui se trouve être élevé pour tous nos répondants (pour des raisons propres au contexte montréalais que nous précisons plus bas), ce portrait révèle un échantillon plutôt diversifié eu égard aux attributs considérés.

En ce qui concerne des attributs sociodémographiques, notre échantillon compte une courte majorité de personnes de genre féminin (figures 4.1 et 4.2). Il compte des adultes appartenant à différentes tranches d'âge, notamment celles allant de 25 à 64 ans. Les répondants appartiennent pour les trois quarts d'entre eux à la catégorie de personnes à haut niveau de scolarisation puisqu'ils détiennent un diplôme équivalent ou supérieur à un premier cycle universitaire. Étant donné les politiques d'immigration du Québec et du Canada plus généralement axées sur l'accueil d'immigrants qualifiés, ce constat n'est pas surprenant. En ce qui concerne leur activité principale, environ 65 % peuvent être considérés comme étant dans une situation économiquement stable (professionnel qualifié ; cadre administratif ; travailleur salarié ; entrepreneur ; retraité), 20 % en situation précaire (étudiant travailleur ; employé occasionnel) et un dernier 15 % en situation de dépendance économique (personne en recherche d'emploi ; étudiant).

---

<sup>22</sup> L'annexe B présente deux tableaux contenant les attributs associés à chaque répondant. Ces données sont à la base des constats exposés dans cette sous-section. Précisons néanmoins qu'afin de minimiser le risque d'identification de nos répondants au sein de leur milieu d'engagement, cette annexe et la thèse en général ne fait aucune mention de pays de naissance en lien avec un répondant particulier. Quatre exceptions ont été faites dans les chapitre 7 et 8 de résultats, lorsque nous avons considéré que la mention du pays de naissance des répondants concernés avait une portée explicative.

Figure 4.1 Attributs sociodémographiques des répondants

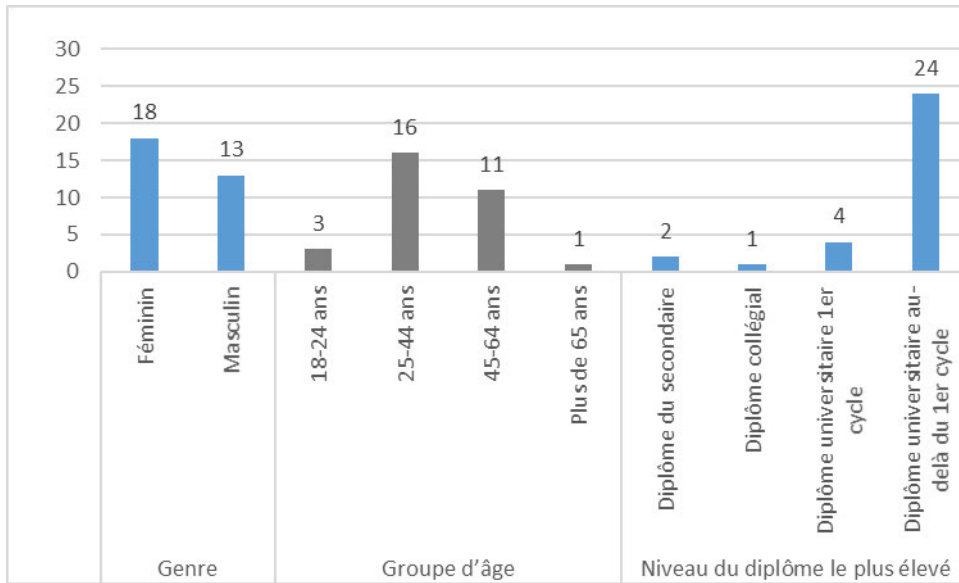
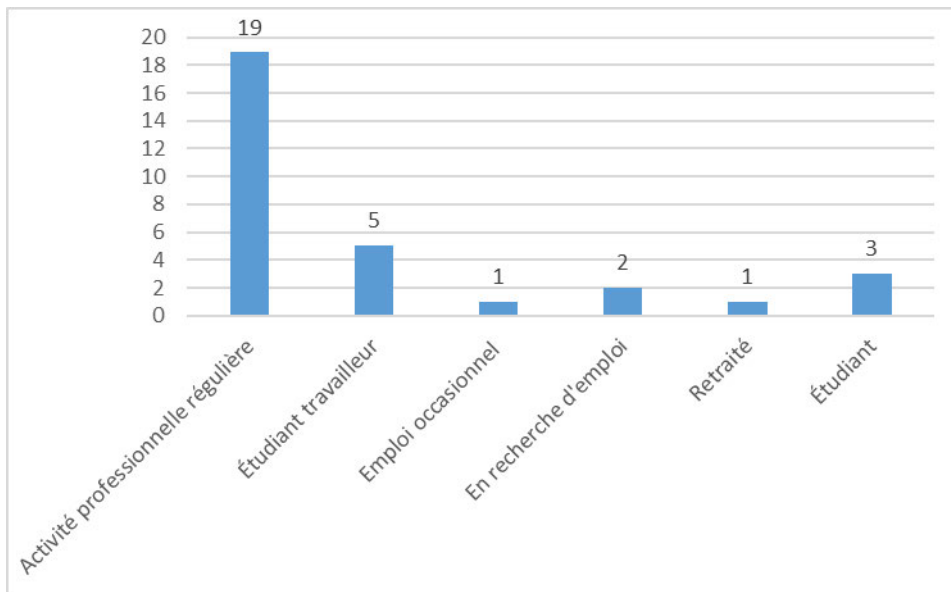


Figure 4.2 Activité principale des répondants



En matière d'attributs migratoires, environ 13 % de notre échantillon est composé de personnes d'une dite seconde génération issue de l'immigration ou enfants d'immigrants<sup>23</sup>

<sup>23</sup> Nous retenons ici la définition d'Emmanuelle Santelli qui propose de définir la seconde génération comme composée des personnes nées dans le pays d'accueil ou arrivées en bas âge, avant la scolarisation primaire, de parents nés à l'étranger et/ou de citoyenneté étrangère (Santelli, 2004, p. 32).

(figure 4.3). Ainsi, parmi nos répondants, quatre sont arrivés avant l'âge de 6 ans. Les deux tiers des répondants peuvent être considérés comme des résidents de longue durée, puisque leur installation définitive à Montréal date de plus de dix ans. À l'inverse cinq répondants doivent être considérés comme de nouveaux arrivants, présents à Montréal depuis 5 ans ou moins. La personne établie depuis le plus longtemps est arrivée en 1975 ; la personne établie le plus récemment, en 2014. La quasi-totalité des répondants sont résidents permanents ou citoyens.

Finalement, nos répondants sont nés dans 20 pays différents (figure 4.4) : Algérie (n=1), Bangladesh (n=1), Cameroun (n=2), Côte d'Ivoire (n=1) ; États-Unis d'Amérique (n=1), France (n=3), Haïti (n=7), Italie (n=1), Jamaïque (n=1), Liban (n=1), Mali (n=1), Maroc (n=1), Mexique (n=3), Pakistan (n=1), République démocratique du Congo (n=1), Le Salvador (n=1), Suisse (n=1), Taiwan (Chine) (n=1), Tunisie (=1), Ukraine (n=1). Ces données traduisent bien l'hétérogénéité de notre échantillon en matière de pays de naissance des répondants.

Figure 4.3 Attributs migratoires des répondants

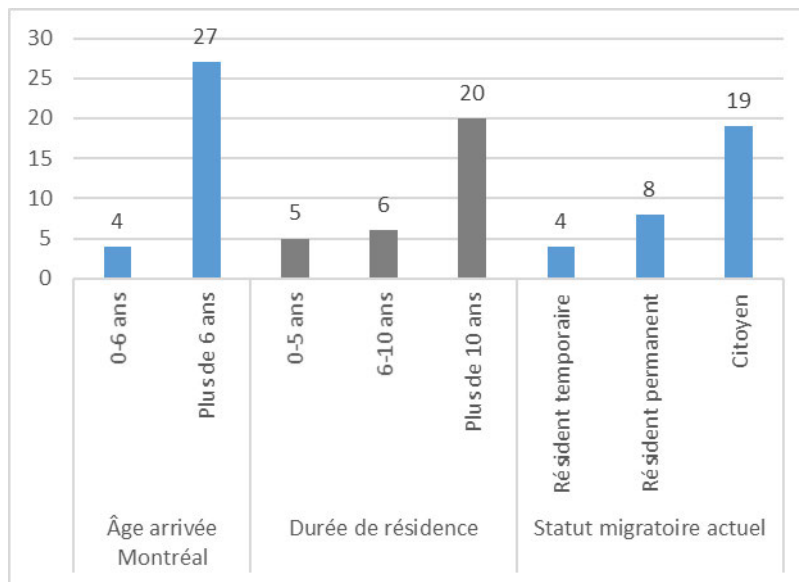




Figure 4.4 Pays de naissance des répondants



Tout en reflétant une certaine hétérogénéité, notre échantillon de répondants est peu représentatif d’immigrants en situation de forte précarité, dont la présence à Montréal ne fait pas de doute. Cette précarité peut être liée au statut socio-économique et/ou au statut juridique des personnes concernées. Il est évident que des individus se considérant citoyens actifs ou engagés se retrouvent parmi les immigrants les plus précaires, mais il est probable que leur recrutement soit moins aisé en raison d’une participation plus informelle. Un tel échantillon pourra notamment avoir comme effet des récits de vécu d’épreuves moins lourds que s’il représentait davantage d’immigrants en situation de forte précarité.

### 4.2.3 Modalités et outils de collecte des données

Une première phase de collecte de données s’est faite par **entretien individuel** auprès de nos 31 répondants recrutés. Les entretiens semi-dirigés se sont appuyés sur un guide prétesté

et élaboré en version française et anglaise (annexe C). Sur nos 31 entretiens individuels, cinq ont été réalisés en anglais et un a été réalisé principalement en anglais, avec quelques passages en français, selon le souhait du répondant. La durée moyenne des entretiens a été d'une heure et vingt minutes.

Les entretiens individuels constituent le matériau principal de notre recherche. Ils ont servi aussi bien à l'analyse typologique et de dynamique interne des parcours ayant émergé qu'à l'analyse de contexte. Avec le consentement des répondants (annexe D), les entretiens ont été enregistrés puis transcrits à des fins de codification à l'aide du logiciel QDA Miner. En raison de problèmes d'enregistrement audio, trois entretiens n'ont pu être retranscrits dans leur intégralité. Sur la base des notes prises extensives durant les rencontres concernées, des comptes rendus de ces trois entretiens ont été produits dans les heures suivant l'entretien.

Les entretiens ont permis de collecter des récits d'expériences citoyennes faisant ressortir des pratiques significatives, des épreuves et les acteurs significatifs du parcours de participation citoyenne (autrement dit, les acteurs du réseau de participation citoyenne) de chaque répondant. Pour la reconstitution de ce réseau de participation citoyenne, quatre grandes questions ont servi de générateur de noms (Carpentier et White, 2013, p. 289), par ordre d'importance :

- Parlez-moi de votre parcours de participation citoyenne.
- Lorsque que vous participez / participiez de cette manière, avec quelle(s) personne(s) ou organisation(s) interagissez-vous / interagissiez-vous principalement ?
- Y a-t-il des personnes avec lesquelles vous discutez régulièrement de sujets sociaux ou politiques ?
- Y a-t-il des personne(s) ou organisation(s) qui influencent votre participation citoyenne ?

Notre recherche documentaire a été réalisée tout au long de la période de collecte de données. Elle a été cadrée par notre adaptation du concept de régime de citoyenneté de Jane Jenson (2007) telle que présentée dans le chapitre précédent sur notre cadre théorique. En ce qui concerne spécifiquement les éléments relatifs à des obstacles ou défis, autres que juridiques, à la participation citoyenne des immigrants établis à Montréal, notre recherche a été guidée par

les analyses préliminaires de nos entretiens individuels. En effet, nous avons pris en considération les obstacles de parcours mis en avant par les répondants pour choisir les sujets à explorer. Finalement, des rencontres informelles avec des informateurs clefs, c'est-à-dire des acteurs montréalais autres que nos répondants, ainsi que notre vécu d'immigrante internationale résidant à Montréal nous ont amenés à sélectionner tel ou tel document.

Nous avons mobilisé quatre types de sources : des textes juridiques et administratifs ; des rapports institutionnels d'organisations publiques ou à but non lucratif ; des références scientifiques présentant les résultats de recherches empiriques et des articles de presse ou autres documents de types journalistiques. Le résultat de cette recherche documentaire est un corpus de 113 textes (annexe E) permettant d'analyser le contexte institutionnel du processus d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux établis à Montréal.

### **4.3 L'analyse des données**

L'analyse de nos données s'est faite selon une démarche itérative. Nos résultats finaux ont en effet été produits à travers des allers-retours continus entre nos données et des analyses préliminaires, en vue d'améliorer ces dernières. Ces itérations nous ont aussi amenés à préciser le cadre conceptuel bâti suite à notre revue de la littérature.

Dans cette section, nous présentons notre démarche en distinguant deux phases d'analyse du processus d'acculturation citoyenne d'immigrants internationaux établis dans une ville globale occidentale : une première phase visant à faire émerger des parcours-types d'acculturation citoyenne et une seconde phase permettant de préciser la dynamique interne de chaque parcours-type. Cette seconde phase a été réalisée en explorant les rôles respectifs d'épreuves vécues par les immigrants dans leur lieu d'accueil et de leur réseau de participation citoyenne dans chacun de ces parcours, conformément aux déterminants du processus d'acculturation citoyenne mis en évidence par notre cadre conceptuel. Avant d'aborder ces deux points, nous exposons notre procédure d'analyse du contexte institutionnel montréalais de déroulement de la transformation de l'identité citoyenne de nos répondants, contexte qui renvoie à notre conceptualisation d'un régime local de citoyenneté.

### **4.3.1 Analyser le contexte institutionnel montréalais de l'expérience citoyenne des immigrants internationaux**

Le processus d'acculturation citoyenne de nos répondants se déroule dans un certain contexte institutionnel, c'est-à-dire un ensemble de normes formelles et informelles suffisamment stables pour influencer leur expérience citoyenne. Ces normes sont spécifiques au lieu qu'est la ville de Montréal. Nous avons choisi de penser cet ordre normatif auquel les immigrants internationaux établis à Montréal sont exposés en adaptant le concept de régime de citoyenneté (Jenson, 2007) au besoin de notre recherche. Nous nous sommes alors interrogés sur ce qui caractérise le régime de citoyenneté montréalais et qui impacte spécifiquement les immigrants internationaux.

Pour répondre à cette question, nous avons procédé à une analyse de contenu thématique du matériau collecté à travers notre recherche documentaire. Les thèmes utilisés pour l'analyse ont correspondu aux quatre composantes du régime de citoyenneté (les droits attribués aux immigrants ; le partage institutionnel des responsabilités sociales entre les grands acteurs sociaux ; la gouvernance de l'action publique ciblant les immigrants et l'appartenance ou les éléments caractérisant une identité collective nationale/citoyenne). La plupart des documents collectés ont pu être associés à un thème ou un autre. Quelques documents ont pour leur part servi à approfondir la compréhension de plusieurs thèmes. Pour chaque thème, nous avons procédé à une synthèse des éléments clefs contenus dans les documents associés.

Encore une fois, le but a été de brosser un portrait du contexte montréalais, le plus pertinent possible pour comprendre dans quel environnement l'expérience citoyenne des immigrants internationaux se réalise. Dans cette optique, cette analyse du contexte institutionnel a été menée en continu, parallèlement à l'analyse du processus d'acculturation citoyenne. En effet, l'examen des récits d'expérience de nos répondants a pu orienter notre recherche documentaire et ainsi mener à l'analyse de nouvelles données à intégrer à nos résultats.

### **4.3.2 Faire émerger un ensemble cohérent de parcours-types d'acculturation citoyenne**

Conformément à notre choix d'explorer le processus d'acculturation citoyenne des immigrants à travers une typologie, une première phase d'analyse a consisté à exploiter les récits d'expériences de nos répondants pour établir un ensemble cohérent de parcours-types, sans viser un nombre spécifique de ces derniers. L'objectif a été de caractériser les changements vécus par les répondants en matière de citoyenneté active ou d'engagement depuis leur immigration à Montréal.

Pour réaliser ce travail, nous avons procédé à plusieurs lectures de nos verbatim et comptes rendus d'entrevues afin d'analyser les discours autobiographiques liés à l'évolution des parcours citoyens de nos répondants et constituer sur cette base des groupes de récits. Nous avons cherché à maximiser l'homogénéité interne de chaque groupe d'un côté et l'hétérogénéité entre groupes de l'autre côté. À travers le processus itératif de stabilisation de nos groupes, nous avons fait émerger un ensemble de caractéristiques communes à tous les récits d'un même groupe et spécifique à ce groupe. Nous avons réalisé cette construction typologique en fonction des dimensions de notre cadre théorique, soit le rapport à l'identité citoyenne, aux épreuves vécues et aux réseaux de participation de citoyenne, et à travers le récit que chaque répondant construit sur son parcours d'acculturation citoyenne. Nous pouvons alors dire que notre analyse combine les logiques déductive et inductive.

Une fois notre configuration de groupes de récits établie, nous avons considéré chaque groupe de récits comme base empirique pour l'introduction d'un parcours-type. Chacun de ces parcours-types s'est ainsi vu présenté à travers une dénomination, l'explicitation de ses caractéristiques distinctives et l'illustration de ses caractéristiques par des extraits d'entrevues et récits reconstitués de parcours de répondants. Nous avons également discuté des parcours de répondants que nous avons situés à l'intersection entre deux parcours-types ou plus. La démarche a permis de rappeler les limites de toute typologie pour saisir la complexité de données empiriques portant sur le vécu d'individus singuliers.

Cette première phase d'analyse nous a amenés vers une connaissance fine du contenu des récits d'expériences, précieuse pour la seconde phase d'approfondissement de la dynamique interne de chaque parcours-type.

### **4.3.3 Approfondir la dynamique interne de chaque parcours-types d'acculturation citoyenne**

Pour cette seconde phase d'analyse, l'objectif a été de préciser le déroulement du processus d'acculturation citoyenne propre à chaque parcours-type, en expliquant l'articulation entre une dynamique de transformation de l'identité citoyenne, un vécu local d'épreuves et un réseau de participation citoyenne. Les discours produits à travers les récits des répondants ont à nouveau été le matériau utilisé pour l'analyse.

En ce qui concerne l'appréhension du rôle d'un vécu d'épreuves, elle fait écho à l'analyse du régime local de citoyenneté. Les épreuves correspondent en effet aux défis générés par le contexte institutionnel, mais s'en distinguent en évoquant le ressenti d'individus singuliers (Martuccelli, 2015). Ainsi, pour chaque répondant dont le parcours a été associé à un parcours-type, nous avons commencé par analyser son discours dans le but d'identifier les vécus d'épreuves correspondant aux défis mis en évidence par notre analyse du régime de citoyenneté montréalais. Une fois ces épreuves identifiées, nous nous sommes penchés sur la manière dont ces dernières orientent son processus d'acculturation citoyenne. À ce stade, certaines réflexions sur le rôle du réseau de participation citoyenne ont pu émerger, qui seraient développées par la suite.

L'examen systématique, selon le même schéma, de l'ensemble des récits d'expériences associés à un parcours-type, nous a permis de produire une synthèse du rôle des épreuves localement vécues pour chacun de ces parcours-types. Dans le cadre de cette analyse, nous avons également veillé à mettre de l'avant les singularités des parcours de répondants. Pour ce faire, lorsque cela était opportun, nous avons poussé l'explication de la dynamique d'acculturation citoyenne de certains répondants en considérant l'influence de leurs attributs individuels. Cela signifie qu'en ce qui a trait au rôle d'un vécu d'épreuves, nos analyses des récits d'expériences sont allées au-delà de la mobilisation du schéma explicatif de nos parcours-types.

Au moment d'analyser le rôle du réseau de participation citoyenne – constitué des acteurs, individus ou organisations, qui occupent une place significative dans le parcours citoyen de l'immigrant dans son nouveau lieu de vie – un certain nombre d'éléments avaient déjà pu être dégagés de l'analyse du rôle du vécu local d'épreuves. Ceci ne nous a pas empêchés de procéder là aussi de façon systématique.

Dans le chapitre 3 de présentation de nos orientations théoriques, nous avons dit que des caractéristiques structurales et culturelles du réseau de participation citoyenne d'un immigrant joueraient potentiellement un rôle dans la transformation de son identité citoyenne. Par conséquent, dans notre cheminement d'analyse du rôle du réseau de participation citoyenne, ces deux avenues ont été explorées. Dans une phase initiale, l'exploration de l'influence de caractéristiques culturelles du réseau de participation des répondants a pris appui sur la typologie heuristique de six types d'organisations / espaces de participation présentée au point 4.2.1 de ce chapitre. Il s'est alors agi de voir si une participation citoyenne au sein de ces espaces menait vers une dynamique particulière d'acculturation citoyenne, ce qui permettrait d'expliquer cette dynamique par une culture propre à ces différents espaces. Cette démarche s'est révélée inconcluante. En ce qui concerne l'avenue d'une analyse structurale, nous avons été confrontés à des limites opérationnelles quant à la possibilité de collecter les données utiles à une telle analyse. Notamment, nous n'avons pas pu établir de façon systématique les liens entre les acteurs du réseau de participation citoyenne de nos répondants.

L'examen systématique du rôle du réseau de participation citoyenne dans le parcours des répondants associés à un parcours-type d'acculturation citoyenne s'est en fin de compte appuyé sur l'évocation de caractères distinctifs des réseaux lorsque pertinent. De fait, nous avons été en mesure de baser l'explication de la dynamique d'un parcours d'acculturation sur les caractéristiques distinctives du réseau de participation citoyenne pour certains parcours-types de notre typologie uniquement. À ce stade, nous avons par ailleurs pu compléter les réflexions sur la logique d'articulation entre le rôle du réseau et celui du vécu d'épreuves.

Comme pour le vécu d'épreuves, nous avons produit une synthèse du rôle du réseau de participation citoyenne dans chacun de nos quatre parcours-types d'acculturation citoyenne. Malgré tout, les limites de nos données nous ont poussés à nous affranchir de la référence à nos

parcours-types pour examiner, de manière transversale à tous les récits de répondants, différents rôles de ce réseau.

La logique de présentation en plusieurs dimensions et niveaux de notre démarche d'analyse du processus d'acculturation citoyenne d'immigrants internationaux établis dans une ville globale occidentale est reprise dans le cadre de la présentation de nos résultats dans les chapitres qui vont suivre. Ce découpage a pour but de faciliter la compréhension de notre cheminement. Il ne doit cependant pas faire oublier que chacun des parcours-types de notre typologie représente un tout d'éléments interreliés visant à éclairer un processus complexe. À cet égard, la conclusion générale de cette thèse synthétise les résultats clefs permettant de présenter chaque parcours-type d'acculturation citoyenne comme un tout.

#### **4.4 Éthique et défis de scientificité : naviguer entre distance nécessaire et subjectivité assumée**

Commençons par discuter d'enjeux éthiques. Nous avons premièrement respecté les normes de l'Université de Montréal qui s'appliquent à toute recherche impliquant des sujets humains. Nous avons notamment informé adéquatement et obtenu le consentement éclairé de chaque répondant. Ce consentement a été recueilli de façon écrite pour tous les entretiens (annexe D). Les outils utilisés pour la collecte de données auprès des répondants ont été approuvés par le comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CERAS) de l'Université de Montréal<sup>24</sup> (annexe F).

Au stade de la collecte des données, il faut noter que dans le cadre d'une analyse de réseaux, il est nécessaire de procéder à la compilation d'informations sur des tiers auxquels les répondants affirment être connectés. Dans ce cadre, il est nécessaire de considérer les risques de la recherche pour ces tiers au même titre que pour les répondants (Marsden, 2011, p. 384 ; Carpentier et Bernard, 2011, p. 469). Aucun nom d'individu ou d'organisation des réseaux des répondants n'apparaît dans les résultats. Ces acteurs ont été associés à des catégories et sont

---

<sup>24</sup> Le CERAS est devenu le Comité d'éthique de la recherche – société et culture – CÉR-SC.



mentionnés en tant qu'acteurs représentatifs de ces différentes catégories. En ce qui concerne les répondants, un nom fictif leur a été attribué. Cette désignation permet de les identifier dans les synthèses de récits d'expériences ou les extraits de verbatim.

En ce qui concerne les interactions avec les répondants, nous avons cherché à établir le meilleur équilibre possible entre une distance nécessaire au cadre professionnel de la rencontre et une proximité nécessaire à un dialogue ouvert sur le sujet concerné. L'établissement d'une certaine distance est passé par le choix de ne pas interviewer de personnes appartenant à notre cercle rapproché, sous-entendu des personnes avec lesquelles nous avons des discussions régulières qui dépassent le domaine de la civilité. De fait, sur les 31 personnes recrutées, 26 ont été rencontrées pour la première fois dans le cadre de l'entretien. Quatre autres répondants ont été rencontrés à une reprise avant l'entrevue et un dernier répondant faisait partie de notre milieu social au moment de l'entrevue, sans que nos interactions ne dépassent le domaine de la civilité. Pour la détermination du lieu des entretiens, nous avons donné à chaque répondant le choix du lieu de rencontre, avec pour seule limite sa localisation géographique sur l'île de Montréal. Nous avons par ailleurs offert à chaque répondant l'option de réaliser l'entrevue sur le site de l'Université de Montréal. Notre attitude durant l'entretien a été adaptée à notre ressenti vis-à-vis des conditions permettant au répondant de se sentir à l'aise.

Au stade de l'analyse de données, nous devons souligner que la majorité de nos transcriptions d'entretiens a été externalisée. Dans ce cadre, les deux personnes impliquées dans des transcriptions ont signé une entente de confidentialité incluant l'engagement à détruire les enregistrements et les fichiers de transcription associés à l'issue du contrat.

En matière de scientificité, une formule résume bien le principal défi auquel nous avons été confrontés dans le cadre de la réalisation de notre recherche : comment sortir du terrain quand on ne peut pas en sortir ? Le fait de vivre à Montréal en tant qu'immigrante internationale implique en effet que notre profil s'apparente de près à celui des personnes ciblées par notre recherche. Ce constat peut être considéré sous deux angles : l'un plutôt positif, l'autre plutôt négatif. Du côté négatif, si l'expérience peut faciliter l'interprétation, le risque est que la subjectivité prenne trop de place par rapport aux exigences de recherche d'objectivité. Nous avons néanmoins déjà dit que l'objectivité ne suppose pas la neutralité. Dans le cas spécifique

de notre recherche, comment ne pas mêler notre expérience d'un processus d'acculturation citoyenne à celle de nos répondants ? Pour appréhender ce défi, notre principale stratégie a été d'avoir abondamment recours à des citations d'extraits d'entrevues pour étayer la présentation de nos résultats. Du côté positif, la présence « sur le terrain », le rôle plus ou moins actif du chercheur sur le terrain n'est pas un problème en soi, il est même valorisé par différentes méthodes d'étude ethnographique. Cette présence a constitué un avantage en particulier pour l'analyse du régime de citoyenneté montréalais.

Nous considérons finalement que l'impact négatif de notre posture de chercheur-acteur-traducteur, dont le profil est assimilable à celui des répondants, a été moindre que ses bénéfices dans l'étude de notre objet de recherche.

#### **4.5 Conclusions : Donner sa juste place au point de vue et au ressenti des immigrants internationaux sur leur citoyenneté**

Dans ce chapitre de présentation de notre démarche méthodologique, nous avons introduit notre stratégie de recherche découlant de nos orientations théoriques et cadre conceptuel. L'analyse qualitative est à la base de notre démarche d'étude de l'acculturation citoyenne. Plus précisément, nous avons choisi d'étudier ce processus à travers une analyse typologique basée sur des récits d'expériences d'individus immigrants. Cet objectif de recherche est cohérent avec le caractère exploratoire de notre étude. Pour la mise en œuvre de notre recherche, nous avons fait en sorte que notre échantillon soit suffisamment grand pour opérationnaliser notre démarche de typologisation, tout en étant suffisamment restreint pour permettre une analyse sensible à la singularité des individus répondants et de leur parcours. Considérant par ailleurs que la subjectivité est partie intégrante de toute démarche scientifique, nous avons explicité notre positionnement d'immigrante internationale établie à Montréal et discuté d'implications pour la réalisation de la recherche.

Dans cette ville de Montréal, nous sommes entrés en relation avec des individus nés hors du Canada et se considérant comme engagés ou impliqués dans des actions citoyennes. Pour les besoins de notre analyse typologique, nous avons orienté notre recrutement vers la constitution

d'un échantillon de répondants diversifié. Cette démarche s'est faite sur la base d'hypothèses puis d'analyses préliminaires des dynamiques d'acculturation citoyenne d'un premier groupe de répondants. Parallèlement aux entretiens individuels auprès des personnes recrutées, nous avons procédé à une recherche documentaire. Cette dernière a servi spécifiquement à analyser le régime de citoyenneté applicable aux immigrants internationaux établis à Montréal.

Ce chapitre clôt la première partie de la thèse, de présentation du cadre de réalisation de la recherche. Une deuxième et dernière partie est consacrée à la présentation de nos résultats. Cette présentation est organisée de la même manière que celle de notre démarche d'analyse des données (section 4.3 de ce chapitre) : le chapitre 5 porte sur l'analyse du régime de citoyenneté montréalais, contexte institutionnel de l'expérience citoyenne des immigrants ; le chapitre 6 introduit les parcours-types d'acculturation citoyenne ayant émergé des données d'entretiens individuels, et concordant avec notre conceptuel ; les deux derniers chapitres permettent d'approfondir la compréhension de la dynamique de chacun des parcours d'acculturation citoyenne identifiés, en se focalisant successivement sur le rôle d'un vécu local éprouvés (chapitre 7) et sur le rôle d'un réseau de participation (chapitre 8).

Tableau 4.1 Vue d'ensemble de notre devis qualitatif de recherche sur l'expérience immigrante de la citoyenneté

<i>Objet de recherche</i>	<b>Acculturation citoyenne</b> / Transformation de l' <b>identité citoyenne</b> / Discours autobiographique sur un parcours de <b>participation citoyenne</b> Question de recherche : comment le processus d'acculturation citoyenne se déroule-t-il ?	
Déterminants du processus d'acculturation citoyenne	Un vécu d' <b>épreuves</b> lié aux défis associés au <b>régime local de citoyenneté</b>	Un <b>réseau de participation citoyenne</b>
<i>Objectif de recherche</i>	<b>Analyse typologique</b> / Présentation de <b>parcours-types</b> d'acculturation citoyenne	
Population cible	Cas étudiés : <b>Parcours d'acculturation citoyenne d'individus immigrants</b> Critères d'inclusion pour le recrutement de répondants : i) Immigrant international = personne née hors de son pays de résidence ; ii) Évoluant dans la ville globale occidentale de Montréal ; iii) Se considérant citoyen actif ou individu engagé sur la base d'actions concrètes	
Analyse du contexte institutionnel	<b>Analyse de contenu thématique de documents</b> Modalité de collecte : recherche documentaire	
Premier niveau d'analyse du processus permettant de faire émerger des parcours-types d'acculturation citoyenne	<b>Analyse de discours à partir des récits d'expériences</b> , pour caractériser les changements vécus en matière de citoyenneté active ou d'engagement depuis l'immigration dans la ville globale occidentale Collecte : entretiens individuels semi-dirigés	
Deuxième niveau d'analyse du processus permettant d'approfondir la dynamique interne de chaque parcours d'acculturation citoyenne	<b>Analyse de discours à partir de récits d'expériences</b> , pour aborder le rôle du vécu d'épreuves lié au régime local de citoyenneté dans les changements vécus Collecte : entretiens individuels semi-dirigés	<b>Analyse de discours à partir des récits d'expériences</b> , pour aborder le rôle du réseau de participation citoyenne dans les changements vécus Collecte : entretiens individuels semi-dirigés

## DEUXIÈME PARTIE

# **Dynamiques de parcours-types d'acculturation citoyenne d'immigrants internationaux en contexte montréalais**

## **Chapitre 5. Le contexte institutionnel mouvant et complexe de l'expérience citoyenne des immigrants établis à Montréal**

---

Il faudra donc bien, un jour, que l'analyse des inégalités sociales dans la métropole aille plus loin que les comparaisons entre l'Ouest et l'Est. Il faudra qu'on se familiarise avec les multiples dimensions de notre histoire collective et leurs conséquences contemporaines. Car se raconter que Montréal a toujours été une ville ouverte et pluraliste, et que la méritocratie y est donc possible, c'est dire au fond que les communautés les plus pauvres le sont par infériorité naturelle, ou par lâcheté.

Émilie Nicolas, 2018

---

L'expérience citoyenne des immigrants internationaux se réalise dans un certain contexte sociopolitique et économique institutionnalisé. Qu'ils en aient conscience ou pas, ce contexte commun à tous nos répondants – soit, celui qui règne à Montréal à un moment donné de l'histoire – pèse sur leur participation citoyenne et donc sur le processus de transformation de leur identité citoyenne. Pour appréhender ce contexte, nous nous appuyons sur le concept de régime de citoyenneté, renvoyant à une citoyenneté sociale, développé par Jane Jenson (2007). Nous avons néanmoins adapté son cadre d'analyse basé sur quatre grandes composantes aux besoins de notre recherche. Les données nécessaires à l'étude ont été collectées au moyen d'une recherche documentaire. Cette dernière a été orientée par des échanges avec des informateurs clefs sur l'histoire de Montréal et par les entretiens individuels avec nos répondants.

Pour rappel, un régime de citoyenneté est un ensemble de normes et de pratiques que Jenson caractérise en fonction de quatre dimensions : les droits attribués aux individus ; le partage institutionnel des responsabilités sociales entre les grands acteurs sociaux ; la gouvernance de l'action sociale et l'appartenance ou les éléments caractérisant une identité nationale/citoyenne (voir chapitre 3 de présentation de notre cadre d'analyse). Nous utilisons ce cadre d'analyse en l'appliquant à la situation spécifique des individus immigrants internationaux

vivant à Montréal. Ceci nous amène à naviguer entre différentes échelles administratives et territoriales de gouvernement – fédérale, provinciale et municipale – en fonction de la pertinence d'évoquer une ou plusieurs de ces échelles. Notre recherche exige par ailleurs que nous nous attardions sur des défis avérés, pour les immigrants internationaux, découlant de l'ordre normatif qu'est le régime de citoyenneté décrit.

Notre analyse révèle la complexité de l'ordre qui influence l'expérience citoyenne des immigrants internationaux établis à Montréal, expérience que nous conceptualisons comme le processus participatif d'acculturation citoyenne. Elle montre également que le discours qui présente Montréal comme une ville « *immigrant friendly* » (voir chapitre 1 de présentation du contexte) trouve ses limites dans l'existence de défis auxquels les personnes nées hors du Canada sont spécifiquement confrontées.

## **5.1 Droits des résidents nés à l'étranger : une dynamique positive, mais réversible vers une citoyenneté pleine et entière**

L'encadrement juridique des conditions de résidence des immigrants internationaux établis à Montréal repose sur plusieurs textes, notamment la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (ainsi que ses règlements d'application et directives administratives), la Loi sur l'immigration au Québec (ainsi que ses règlements d'application et directives administratives) et la Loi sur la citoyenneté canadienne, elles-mêmes encadrées par la Loi constitutionnelle de 1982 et l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaires des aubains de 1991. En vertu de ces lois, les personnes nées à l'étranger et résidant à Montréal relèvent dans leur immense majorité de l'une des trois catégories<sup>25</sup> suivantes :

---

<sup>25</sup> Ces catégories n'incluent pas : les personnes à protéger ou les personnes réfugiées au sens de la Convention outre-frontière dont le statut a été approuvé par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, mais auxquelles le statut de résident permanent n'a pas encore été accordé ; les personnes sans statut.

citoyen par attribution<sup>26</sup>, résident permanent<sup>27</sup> et résident temporaire<sup>28</sup>. D'après les données du recensement canadien (tableau 5.1), en 2016, sur environ 1 007 170 de résidents immigrants, la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR)<sup>29</sup> comptait environ 69 % de citoyens par attribution (17 % de la population totale), 24 % de résidents permanents (6 % de la population totale) et 7 % de résidents temporaires (2 % de la population totale). Par ailleurs, parmi les 31 personnes interviewées dans le cadre de cette thèse, 19 étaient citoyennes par attribution, 8 résidentes permanentes et 4 résidentes temporaires.

Dans cette section nous nous intéressons non seulement aux droits associés à chacun de ces trois statuts, mais également aux conditions d'obtention d'un statut plus avantageux pour les personnes établies au Canada. Nous voyons alors qu'en fonction de l'adéquation entre le profil d'un immigrant et les besoins identifiés de l'économie québécoise et moyennant l'engagement dans des démarches administratives ayant un certain coût financier, ce dernier pourra devenir citoyen canadien après une période minimale de trois ans de résidence. Même s'il convient de mentionner le caractère réversible des droits acquis par les immigrants internationaux qui s'établissent au Canada (possibilité de perte de statut voire de déportation liée à un jugement de culpabilité pour une activité criminelle), il faut souligner qu'en comparaison à d'autres pays occidentaux, le processus d'accès à une citoyenneté canadienne est relativement favorable aux immigrants.

---

<sup>26</sup> Les expressions de « citoyen par acquisition » et « citoyen par naturalisation » renvoient au même groupe de personnes.

<sup>27</sup> On parle parfois d'immigrant reçu ou admis pour désigner un résident permanent. Il faut cependant noter du point de vue de Statistique Canada, les citoyens par attribution sont comptabilisés parmi les immigrants reçus et la catégorie « non immigrant » est ainsi réservée aux citoyens canadiens de naissance. Autrement dit, si tous les résidents permanents sont des immigrants reçus (ou admis), ces derniers peuvent être résidents permanents ou citoyens par attribution.

<sup>28</sup> La catégorie de résident non permanent utilisée à laquelle se réfère Statistique Canada renvoie au même groupe de personnes.

<sup>29</sup> La RMR de Montréal comprend 82 municipalités incluant les villes de Montréal, Laval, Longueuil et d'autres villes des couronnes nord et sud de Montréal.



Tableau 5.1 Statut des résidents de la RMR de Montréal, données du recensement de 2016

	Population totale	Non immigrants	Immigrants		
		Citoyens de naissance	Citoyens par attribution	Résidents permanents	Résidents temporaires
Valeur absolue	4 098 930	3 002 625	693 620	242 685	70 865
Pourcentage population totale	100 %	73 %	17 %	6 %	2 %
Pourcentage population d'immigrants	-	-	69 %	24 %	7 %

Source : Statistique Canada, tableaux 98-400-X2016001 et 98-400-X2016184 ; conception : Bélinda Bah

### 5.1.1 État des lieux des droits pour trois grandes catégories statutaires

À quelques exceptions près, les individus nés à l'étranger qui bénéficient du statut de citoyen ont acquis ce statut à l'issue d'un processus de naturalisation impliquant d'être résident permanent du Canada. Il s'agit alors de **citoyens par attribution**. Le statut de citoyen canadien par attribution permet de jouir de l'ensemble des droits dont disposent les citoyens sans attribution (nés au pays dans la grande majorité des cas). L'article 6 de la Loi sur la citoyenneté canadienne dispose que : « Tout citoyen, qu'il soit né ou non au Canada, jouit des droits, pouvoirs et avantages conférés aux citoyens qui ont cette qualité aux termes de l'alinéa 3(1)a); il est assujéti aux mêmes devoirs, obligations et responsabilités<sup>30</sup>, et son statut est le même. ».

<sup>30</sup> Les grandes responsabilités suivantes liées à la citoyenneté sont listées par le gouvernement du Canada : respecter les lois ; répondre à ses propres besoins et à ceux de sa famille ; faire partie d'un jury ; voter aux élections ; offrir de l'aide aux membres de la communauté (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2021a).

La Charte canadienne des droits et libertés énonce les grandes libertés et droits suivants : des libertés fondamentales (liberté de conscience et de religion ; liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication ; liberté de réunion pacifique ; liberté d'association) ; des droits démocratiques de vote et d'éligibilité aux élections législatives fédérales et provinciales ; la liberté de circulation et d'établissement sur tout le territoire du Canada ; des garanties juridiques conformes à des principes de justice fondamentale (par exemple, la protection contre la détention et l'emprisonnement arbitraires) ; des droits à l'égalité ; des droits à l'instruction dans la langue de minorité francophone ou anglophone<sup>31</sup> ; les droits des peuples autochtones du Canada (partie II).

Tout comme les citoyens canadiens (par attribution ou sans attribution), les **résidents permanents** sont protégés par les lois canadiennes et par la Charte canadienne des droits et libertés. En dehors des droits démocratiques ou politiques, les résidents permanents jouissent de la plupart des avantages offerts aux citoyens canadiens, notamment le droit d'habiter, de travailler et d'étudier n'importe où au Canada, et le droit à une couverture de leurs soins de santé. Autre droit important, les résidents permanents peuvent faire une demande pour devenir citoyens canadiens (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2021b).

La catégorie statutaire de **résident temporaire** comprend deux sous-catégories pertinentes dans le cadre de notre recherche<sup>32</sup> : étudiant étranger et travailleur temporaire (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2021c). L'immigration en tant qu'étudiant étranger ou travailleur temporaire donne en effet le droit de résider et de travailler au Canada grâce à un permis délivré pour une durée limitée, renouvelable sous certaines conditions. Les conditions de travail des résidents temporaires sont très encadrées. Les travailleurs temporaires reçus dans le cadre de programmes spécifiques, tels que le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) ou le Programme des aides familiaux résidants (PAFR) sont soumis à des restrictions de mobilité professionnelle pour conserver leur statut. Il existe à cet égard une

---

<sup>31</sup> Ces droits répondent à un contexte où le gouvernement du Canada a deux langues officielles, le français et l'anglais, mais où les gouvernements des provinces sont soit francophone (le Québec uniquement) ou anglophones. Le Nouveau-Brunswick fait figure d'exception en ayant l'anglais et le français comme langues officielles.

<sup>32</sup> Nous ne prenons pas en considération les personnes présentes au Canada à titre de visiteur.

dépendance importante vis-à-vis de l'employeur. De plus, bien que les résidents temporaires soient protégés par la Charte canadienne des droits et libertés en ce qui concerne les libertés fondamentales, les garanties juridiques et les droits à l'égalité, ce statut exclut du bénéfice de nombreux droits sociaux tels que les aides au logement, l'assistance sociale ou encore la couverture médicale (Bhuyan et Smith-Carrier, 2010). Ce statut ne constitue néanmoins pas une barrière absolue pour accéder à des services sociaux. Un support peut être obtenu à travers des organisations ethnoculturelles ou religieuses (Goldring *et al.*, 2009).

### **5.1.2 Des statuts qui s'acquièrent... et qui se perdent**

Les démarches pour devenir résident temporaire s'effectuent hors du Canada. Puisque nous nous intéressons à l'expérience des personnes déjà établies à Montréal, nous ne nous attarderons pas sur l'acquisition de ce statut de résident temporaire. En ce qui concerne les procédures de renouvellement de permis, elles peuvent être effectuées depuis le Canada (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2021d et 2021e). Au cas où ces démarches n'auraient pas été entreprises à temps ou n'auraient pas abouti positivement, les résidents temporaires peuvent se retrouver au Canada sans statut.

En ce qui concerne le statut de résident permanent, les démarches s'effectuent généralement hors du Canada, mais peuvent s'effectuer sur place pour certaines catégories de résidents temporaires. Le Québec dispose notamment d'un Programme de l'expérience québécoise qui simplifie les démarches menant à la résidence permanente pour les étudiants étrangers diplômés du Québec et certains travailleurs temporaires qualifiés (Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2021a). Trois grands processus mènent à la résidence permanente canadienne : l'immigration économique, le regroupement familial et la demande d'asile (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2021f). En ce qui concerne le processus de l'immigration économique, il est au cœur du modèle canadien. Le Canada est d'ailleurs mondialement connu pour son dispositif de sélection des immigrants en fonction des besoins de son économie, opérationnel depuis 1967. Le processus de l'immigration économique cible principalement lesdits « travailleurs qualifiés », sélectionnés sur la base de leur capacité à

réussir leur établissement économique, notamment selon des critères de formation, de connaissances des langues officielles et d'expérience professionnelle.

En vertu de l'*Accord Canada-Québec* de 1991, le Québec est responsable de la sélection des candidats à la résidence permanente qui souhaitent s'établir sur son territoire (Règlement I-0.2, r.4 sur la sélection des ressortissants étrangers, Loi sur l'immigration au Québec). Son système de pointage se distingue alors de celui du reste du Canada par le poids accordé à la maîtrise du français (Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2021b). De plus, depuis le 1er janvier 2020, l'obtention d'une « Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne » s'ajoute aux conditions de sélection spécifiques au Québec (Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2021c). Une fois obtenu leur Certificat de Sélection du Québec (CSQ), les candidats à la résidence permanente entrent dans une seconde phase de démarches administratives relevant des compétences fédérales. Les autorités fédérales ont notamment la charge de vérifier les antécédents judiciaires des candidats. Pour la principale catégorie d'admission qu'est l'ensemble des programmes des travailleurs (Statistique Canada, 2016), les frais exigés pour le traitement des dossiers sont en 2021 de : 822 \$ pour le processus de sélection par les autorités québécoises et 825 \$ pour le processus d'admission par les autorités canadiennes (Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2021d ; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2021g). Ces montants n'incluent pas les frais que le candidat aura à déboursier pour la constitution de son dossier de demande. Ensuite, pour conserver le statut de résidents permanents, les immigrants dits « reçus » doivent être présents sur le territoire canadien au moins 730 jours par période de cinq ans.

Nous avons vu qu'il est possible de prolonger son statut de résident temporaire depuis le Canada et de passer du statut de résident temporaire à celui de résident permanent, toujours en entreprenant les démarches sur place. Il est finalement possible pour un résident permanent d'améliorer significativement son statut juridique en sollicitant la citoyenneté canadienne. Selon la Loi sur la citoyenneté canadienne, en plus de détenir le statut de résident permanent, les conditions suivantes doivent être réunies : justifier de trois années (1 095 jours) de présence au Canada au cours des cinq années précédant la demande ; avoir produit une déclaration de

revenus des particuliers pendant au moins trois ans au cours de la période de cinq ans si la Loi de l'impôt sur le revenu l'exige ; démontrer une connaissance du Canada (pour les 18-54 ans), à travers le passage d'un examen organisé par l'administration ; démontrer une connaissance adéquate du français ou de l'anglais (pour les 18-54 ans) à travers des résultats de tests de compétences linguistiques, des preuves de scolarisation en français ou en anglais, ou des preuves de participation avec succès à des formations linguistiques ; ne pas faire l'objet d'une mesure de renvoi ; ne pas être interdit de territoire ou visé par une interdiction pour des motifs criminels ou de sécurité (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2021h). En 2021, les frais exigés pour le traitement d'une demande de citoyenneté canadienne sont de 530 \$ (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2021g).

Contrairement aux statuts de résident temporaire et de résidence permanente, aucune démarche spécifique n'est nécessaire pour conserver le statut de citoyen par attribution. Néanmoins, la détention de l'ensemble des statuts dont relèvent les personnes nées hors du Canada, y compris celui de citoyen, peut être remise en cause si l'individu est reconnu coupable de certains crimes. Il peut alors faire l'objet d'une interdiction de territoire résultant le cas échéant sur son expulsion du Canada (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2021i). Dans le cas des citoyens par attribution, une procédure de révocation de leur citoyenneté pourra également être décidée :

La législation canadienne permet la révocation de la citoyenneté dans certaines circonstances. Les paragraphes 10(1) et 10.1(1) de la *Loi sur la citoyenneté canadienne* prévoient que la citoyenneté d'une personne ou sa répudiation peut être révoquée si l'acquisition, la conservation, la répudiation de la citoyenneté de la personne ou sa réintégration dans celle-ci est intervenue, selon le cas, par : fausse déclaration ; fraude ; dissimulation intentionnelle de faits essentiels. La citoyenneté peut aussi être révoquée si une personne (possédant la double citoyenneté), avant ou après l'entrée en vigueur des paragraphes 10(2) et 10.1(2), et alors qu'elle était un citoyen canadien, selon le cas : a été condamnée pour une infraction de terrorisme, de haute trahison, de trahison ou d'espionnage, selon la peine reçue ; a servi en tant que membre d'une force armée d'un pays ou en tant que membre d'un groupe armé organisé et que ce pays ou groupe était engagé dans un conflit armé avec le Canada. (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2021i)

Au-delà du processus très encadré de révocation de la citoyenneté, faisons une parenthèse pour évoquer le fait qu'en matière d'accès à la citoyenneté canadienne, les dix dernières années ont vu l'adoption de plusieurs réformes importantes. Ces réformes ont traduit un mouvement de restriction des conditions d'accès à cette citoyenneté juridique pour les immigrants internationaux, puis l'inversion de cette tendance, selon le parti politique au pouvoir. La première réforme à laquelle nous faisons référence intervient en 2009 sous le gouvernement du Parti conservateur du Canada. La Loi sur la citoyenneté canadienne est alors modifiée, renforçant la dimension ethnique de la citoyenneté et restreignant l'accès à cette dernière pour les personnes nées hors du Canada. La baisse du taux de naturalisation au Canada enregistrée par l'OCDE entre 2008 et 2012 est analysée comme une conséquence directe des modifications législatives (Dufour et Forcier, 2015, p. 10). Quelques années plus tard, toujours au pouvoir, le gouvernement du Parti conservateur du Canada entreprend de nouvelles réformes justifiées par une volonté de revaloriser la citoyenneté canadienne. En 2012, des normes plus exigeantes en matière de compétences linguistiques sont mises en place. En 2014, l'adoption du projet de loi C-24 qui modifie à nouveau la Loi sur la citoyenneté canadienne suscite une importante polémique. Parmi les changements significatifs qu'elle prévoit figurent l'augmentation de la durée de résidence permanente nécessaire pour présenter une demande de citoyenneté, un pouvoir discrétionnaire accru pour la révocation de la citoyenneté des Canadiens disposant de plusieurs citoyennetés et un élargissement des motifs pouvant conduire un fonctionnaire fédéral à révoquer la citoyenneté de cette catégorie de Canadiens. À ceci s'ajoute le caractère rétroactif des dispositions permettant le bannissement d'un Canadien par décision ministérielle. Ces modifications ont suscité une levée de boucliers parmi les juristes, certains dénonçant l'évolution vers un régime où la citoyenneté ne constitue plus un droit, mais un privilège dont la grande majorité des immigrants ne pourront jamais totalement se prévaloir. En octobre 2015, le Parti libéral du Canada reprend le pouvoir. En juin 2017, il obtient l'adoption du projet de loi C-6 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne. Cette réforme défait une partie des modifications controversées adoptées sous le gouvernement du Parti conservateur du Canada. Parmi les changements notables, on note : l'abrogation des dispositions sur la révocation de la citoyenneté ne s'appliquant qu'aux citoyens ayant la double nationalité ; la réduction du temps de présence au Canada nécessaire pour demander la citoyenneté ; la prise en compte du temps

de présence au Canada en tant que résident temporaire et la confirmation de la Cour fédérale comme instance décisionnelle en matière de révocation de la citoyenneté.

La succession relativement rapide de ces réformes tantôt favorables, tantôt défavorables aux immigrants, témoigne de l'enjeu politique représenté par la définition des conditions d'accession à certains droits pour les personnes nées à l'étranger. L'effervescence des dernières années a pu affecter les immigrants présents à Montréal en générant ou en accentuant un sentiment d'être des résidents dont la légitimité citoyenne pourra toujours être questionnée, c'est-à-dire en alimentant une certaine insécurité citoyenne. Nous reviendrons sur cette période plus loin dans le chapitre (section 5.2.1) pour préciser ses effets sur le portrait et l'expérience des immigrants internationaux qui se trouvent à Montréal.

Malgré le durcissement des conditions d'accueil et d'accès à la citoyenneté dont nous venons de faire état, comparativement à d'autres pays occidentaux, le processus de naturalisation du Canada peut être considéré comme favorable aux immigrants internationaux. Selon les données du Migrant Policy Index, en 2014, le pays se classait 8<sup>e</sup> parmi un échantillon de 38 pays industrialisés (dont les pays d'Europe, États-Unis d'Amérique, Japon, Australie, Russie...) en termes d'inclusivité de son processus de naturalisation. Cette classification prend en compte les dimensions suivantes : l'éligibilité à la citoyenneté ; la facilité des démarches pour devenir citoyen ; le caractère sécuritaire du statut en ce qui concerne son obtention si l'ensemble des conditions requises sont réunies et l'acceptation de la citoyenneté multiple (MIPEX, 2020).

En fin de compte, indépendamment de leur statut à l'arrivée, les personnes nées à l'étranger et ayant immigré à Montréal selon les voies prévues par les autorités canadiennes peuvent espérer obtenir un meilleur statut migratoire à l'issue d'une période de résidence plus ou moins longue. À condition de disposer de ressources financières suffisantes et de suivre un certain processus administratif, les immigrants qui le souhaitent pourront devenir des citoyens canadiens et jouir de l'ensemble des droits dont disposent les natifs. À cet égard, en comparaison à d'autres pays occidentaux, le Canada dispose d'un système d'accès à la citoyenneté favorable aux immigrants. Les différences de droits associés aux grands statuts migratoires que sont la résidence temporaire, la résidence permanente et la citoyenneté par attribution sont notables, ce qui devrait inciter les immigrants internationaux à demander la citoyenneté canadienne.

L'ensemble des personnes nées hors du Canada partagent néanmoins la condition que nous qualifions de « résident conditionnel », puisque la possibilité de perdre leur droit d'habiter au Canada est toujours présente. D'un point de vue juridique, c'est l'élément qui distingue le plus significativement la condition de citoyen immigrant de celle de citoyen natif du Canada. Le statut juridique des immigrants – même une fois citoyens – est alors plus précaire que celui des personnes nées au pays.

## **5.2 Le partage institutionnel des responsabilités sociales : Montréal, un acteur montant**

Nous venons de voir que le régime juridique qui s'applique aux immigrants internationaux établis à Montréal se distingue de celui des natifs, notamment pour les immigrants auxquels le statut de citoyen n'a pas (encore) été attribué. Cela étant dit, en matière de prise en charge de problématiques sociales, natifs comme immigrants résidant à Montréal sont concernés par les arrangements institutionnels propres à la province du Québec. Au Canada en effet, le social s'inscrit largement dans les compétences provinciales. Nous devons alors nous pencher sur ce qui caractérise un régime québécois de protection sociale et se révèle pertinent pour comprendre l'expérience citoyenne d'individus établis à Montréal. Quels sont les grands acteurs responsables de la revendication, de la réalisation et de la défense des droits sociaux des résidents montréalais et que dire des relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres ?

Cette section s'attarde premièrement sur l'histoire de la relation qui s'est tissée entre l'État (provincial) du Québec et un mouvement communautaire en matière d'intervention sociale, avant d'évoquer la survenue d'un tournant municipal synonyme d'un rôle croissant des municipalités québécoises, dont Montréal, dans l'action sociale. Dans un second temps, nous voyons que si la plupart des considérations faites sur un régime québécois de citoyenneté sont valables pour la compréhension de la dynamique de l'action publique ciblant les immigrants, en particulier la place grandissante prise par Montréal, le fédéral joue un rôle qui ne peut être négligé dans notre étude. Ce dernier dispose en effet de ressources institutionnelles qui lui permettent d'agir directement sur l'expérience citoyenne des immigrants établis à Montréal.



## 5.2.1 Considérations générales sur le régime de citoyenneté du Québec

Depuis les années 1990, les régimes de citoyenneté du Canada et du Québec connaissent de profonds changements (Laforest, 2007 ; Jenson et Paquet, 2018). Les tendances majeures sont la délégation de certaines compétences, en matière d'emploi et d'immigration par exemple, vers des provinces, selon des ententes bilatérales. Les politiques sociales sont quoi qu'il en soit une compétence provinciale. Dans ce domaine, les politiques sociales du Québec ont tendance à se distinguer de celles des autres provinces du Canada en raison de l'histoire spécifique de la construction de ses institutions sociales (Bourque, 2000 ; Montpetit et Rouillard, 2001 ; Jetté, 2008) ainsi que de l'évolution de sa société civile (White, 1996, 1997, 2012a). La « Révolution tranquille » des années 1960 a transformé ses institutions, par la création d'un État social centralisé ainsi que des outils économiques nationalisés ; l'émergence d'une société civile bien organisée au niveau des quartiers dans les villes de la province a contribué à instituer un contrepoids infrapolitique face à la tendance de « tout à l'État » de l'époque. Ce mouvement communautaire continue aujourd'hui de jouer un rôle critique dans la sphère publique, à travers les multiples organismes de l'action communautaire dits autonomes, appelés explicitement à favoriser la démocratie participative à l'échelle locale (Gouvernement du Québec, 2001 ; White, 2012b).

La trajectoire différente du Québec en ce qui concerne les relations entre l'État et la société civile (Vaillancourt, 2014) est due en partie à son histoire d'avant la Révolution tranquille, celle d'une population relativement homogène, très majoritairement francophone, catholique, organisée par une Église fortement centralisée et des associations paroissiales. Ceci distingue fortement le Québec du reste du Canada, peuplé par des immigrants d'origines et cultures alors plus diversifiées (même si très majoritairement européens et protestants jusqu'aux années 1970), avec leurs Églises et pratiques communautaires différentes. C'est ainsi que l'entreprise de modernisation de l'État dans le cadre de la Révolution tranquille des années 1960 a représenté une rupture radicale avec les institutions sociales jusque-là dominées par l'Église. Dans ces années de grandes réformes, le rapide développement d'une bureaucratie liée au secteur public satisfait l'élite francophone libérale et la classe moyenne éduquée qui y retrouve de bons emplois, autrefois inaccessibles dans le secteur privé contrôlé par la minorité

anglophone (Renaud, 1978). Ce processus de construction étatique a aussi entraîné une redéfinition de l'identité culturelle des « Canadiens français », une nation « ethnique », vers une identité nationale « civique », de base territoriale, québécoise (Breton, 1988 ; Lecours, 2000).<sup>33</sup> Il s'agissait donc de construire, à la place d'un État-nation, un État social distinct au sein du Canada, en termes des politiques et institutions sociales et économiques sur lesquelles il possédait les leviers constitutionnels.

Au-delà du rôle de l'élite et de la bureaucratie, l'État social québécois est le résultat de l'action de militants et de groupes de base qui ont émergé dans les quartiers urbains, prenant le devant sur les associations paroissiales. Les initiatives de ce mouvement communautaire ont influencé la mise en place de plusieurs programmes gouvernementaux d'ampleur, surtout dans les secteurs sanitaire et social (Jetté, 2008 ; Vaillancourt et Favreau, 2001). Par conséquent, la dimension fortement technocratique du processus de modernisation de l'État a été infléchi par l'existence de relations fortes entre des militants et des bureaucrates, surtout dans les premières années de développement social (White, 1997). À contre-courant du mouvement de marchandisation du secteur social qui atteint les pays occidentaux à partir de la fin des années 1970, l'État du Québec renforce son action sociale à travers sa collaboration avec des groupes communautaires, et cela malgré un certain virage néolibéral (Vaillancourt, 2014).

Ainsi, dès les années 1990, de nouvelles politiques vont développer un réseau de garderies à but non lucratif et quasi entièrement subventionné ; soutenir les organismes communautaires dits autonomes offrant des services innovants pour les jeunes, les femmes et des groupes marginalisés même s'ils prennent une distance critique par rapport aux programmes publics ; et promouvoir l'économie et l'entrepreneuriat sociaux pour la mise en œuvre de programmes gouvernementaux, tels que les services à domicile pour personnes âgées. Ailleurs au Canada, comme dans la plupart des pays occidentaux d'ailleurs, les gouvernements ont sensiblement renforcé leur mainmise sur les organismes de la société civile par des régimes de contractualisation avec exigences de reddition des comptes rigoureuses (Scott, 2003 ; Richmond and Shields, 2004). Au Québec, non seulement le soutien financier aux organismes de la société civile augmente sans cesse, mais une bonne partie de celui-ci est octroyée en subventions à

---

<sup>33</sup> La question du nationalisme québécois est approfondie dans la dernière section du chapitre.

des organismes d'action communautaire pour la réalisation de leur mission autonome et la promotion de la citoyenneté participative (Gouvernement du Québec, 2019b). En 2017-2018, dernières années pour lesquelles des données sont disponibles, 5146 organismes reçoivent un soutien financier du gouvernement provincial, que ça soit pour des projets, en entente de service et/ou, pour presque 85 % des organismes, sous forme de subvention pour leur mission propre (Gouvernement du Québec, 2019b, p. 11).

En dépit de la centralité de l'État du Québec, Montréal est un acteur montant de l'intervention sociale auprès de ses résidents. Cette tendance est notamment reflétée par l'adoption du projet de loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, le 15 juin 2017. Alors que dans les autres provinces canadiennes, les municipalités ont toujours constitué le gouvernement de proximité en matière sociale, cette récente loi québécoise octroie ce statut pour la première fois aux municipalités. Elle confère alors des compétences accrues à Montréal en matière de développement social, quoique la métropole, sous pression du mouvement communautaire actif en son sein, avait depuis longtemps joué un rôle dans ce domaine (Fontan *et al.*, 2003; Cloutier et Sacco, 2012).

À partir des années 2000, de nouveaux répertoires d'intervention autour des idées d'action intersectorielle et d'innovation sociale trouvent un écho favorable auprès de plusieurs acteurs du développement social dans la métropole. Ces représentations légitiment un rôle accru de l'administration municipale dans une action sociale qui doit s'adapter aux réalités locales, au-delà d'un découpage sectoriel des interventions.

L'idée d'action intersectorielle a notamment été opérationnalisée par la mise en place d'un programme de soutien à des réseaux organisationnels nommés « Tables de quartier » (Sénécal *et al.*, 2008). À travers le programme « Initiative montréalaise de soutien au développement social local » mis en place en 2006, la Ville de Montréal, la Direction régionale de santé publique de Montréal et la Fondation Centraide du Grand Montréal ont voulu soutenir la collaboration entre différents acteurs à l'échelle des quartiers (Comité de pilotage de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, 2015). Aux côtés de l'administration provinciale et des instances représentatives du mouvement communautaire, les

acteurs représentatifs de l'administration municipale – notamment les arrondissements – s'imposent de plus en plus dans la gouvernance de l'action sociale sur le territoire montréalais.

En matière d'innovation sociale, la Ville de Montréal s'est récemment dotée d'une stratégie à travers l'adoption d'un « Plan d'action en innovation sociale. Tisser Montréal » pour la période 2018-2022. Tout en soulignant le leadership internationalement reconnu du Québec dans le domaine de l'économie sociale, Montréal souhaite promouvoir une vision propre, réalisable grâce à un certain nombre d'atouts – première ville universitaire au monde en 2017, ville multiculturelle, métropole culturelle, qualité de vie exceptionnelle – et une économie sociale forte – large bassin d'entreprises d'économie sociale, réseaux constitués, pratiques de collaboration bien ancrées, réputation à l'international (Ville de Montréal, 2018, p. 20).

En tant que résidents du Québec, les immigrants internationaux établis à Montréal évoluent au sein d'un régime institutionnel différent du reste du Canada. Ce dernier est notamment caractérisé par l'entrelacement des parcours entre un mouvement communautaire et l'État du Québec, qui a donné naissance à un régime de protection sociale singulier. Aujourd'hui, c'est au tour de la Ville de Montréal d'asseoir son rôle d'acteur incontournable des politiques sociales, poussant les autorités provinciales à l'inclure davantage dans la conception des actions à mettre œuvre dans la métropole. Ce constat posé, la sous-section suivante approfondit cette présentation du cadre institutionnel de l'action sociale à Montréal, en focalisant sur l'action ciblant les immigrants internationaux.

### **5.2.2 Partage des responsabilités dans le domaine de l'action publique ciblant les immigrants**

En matière d'action publique dans le domaine de l'immigration, la Loi constitutionnelle de 1867 prévoit le partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, tout en affirmant la prépondérance de la législation du Parlement du Canada. Dans ce cadre, le Québec dispose d'une loi propre sur l'immigration, qui s'inscrit dans l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains de 1991. L'accord stipule notamment que si le Québec est responsable, dans le cadre général des lois et

programmes canadiens, de la sélection, de la francisation et de l'intégration des personnes qui souhaitent s'établir dans cette province sur la base d'un projet économique ou de regroupement familial, la sélection des réfugiés demeure entièrement une compétence fédérale.

Les responsabilités acquises par le gouvernement du Québec en matière de sélection et d'intégration des immigrants sont portées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et l'Intégration (MIFI). Depuis sa création, ce ministère change plusieurs fois de nom, traduisant des inflexions politiques souhaitées par les gouvernements successifs. De ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration de 1981 à 1994, il devient ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles de 1994 à 1995, ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration de 1996 à 2005, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles de 2005 à 2014, puis ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion de 2014 à 2019, avant d'adopter son identité actuelle de ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Précédemment, dans la section 5.2.1, nous avons parlé de l'étroite relation entre l'État du Québec et des organismes communautaires acteurs du développement social dans la province. La mise en œuvre de la stratégie politique élaborée à l'échelle provinciale implique en effet une multitude de partenaires publics (l'énoncé politique de 2015-2021 du gouvernement du Québec fait référence à vingt-quatre entités ministérielles, secrétariats et autres types d'organismes et entités publiques) et communautaires. Un échantillon significatif d'organismes à but non lucratif intervient auprès des immigrants à travers une relation contractuelle avec le gouvernement du Québec pour l'offre de services publics, en francisation ou en employabilité notamment. D'autres organismes reconnus par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et l'Intégration comme desservant un public immigrant participent au mouvement d'action communautaire autonome. Ils sont alors soucieux d'une offre de services répondant plus directement aux besoins exprimés par les immigrants ciblés et visant l'intégration citoyenne de ces derniers. La défense des droits collectifs et individuels et la promotion de la participation citoyenne sont partie intégrante de leur mission. Le fait que la promotion de la participation des immigrants soit financée par contrat par le MIFI et donc encadrée par ce ministère (ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2021e) n'empêche pas en soi les

organismes bénéficiaires de développer des pratiques alternatives dans ce domaine ou dans d'autres. Depuis 1979, ces organismes d'action communautaire se sont réunis pour constituer la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). Ce regroupement soutient les organismes membres et leurs participants en matière de parcours d'immigration, d'intégration et « de réflexion critique et de solidarité sur le territoire du Québec » (TCRI, 2020). Parmi les quelques 150 membres de la TCRI, une centaine se situe dans la région de Montréal.

Aux côtés des autorités provinciales et du milieu communautaire, un autre acteur occupe une place croissante dans la gouvernance de l'action publique en matière d'immigration : la Ville de Montréal, dont on peut considérer que les orientations concernant la gestion de l'immigration ont un impact au-delà du territoire de la municipalité et affecte la population du Grand Montréal (Communauté métropolitaine de Montréal – CMM) dans son ensemble, c'est-à-dire la métropole comme espace urbain vécu. Soulignons à cet égard que même si l'intégration des immigrants ne relève pas des compétences de la CMM, cette dernière est statutairement présidée par le maire ou la mairesse de la Ville de Montréal (Communauté métropolitaine de Montréal, 2021a et 2021b).

En 2016, le métropole<sup>34</sup> montréalaise est la plus peuplée de la province du Québec avec une population estimée à 4 098 927 habitants et compte 23,4 % d'immigrants. Pour la même année, Québec (deuxième métropole la plus peuplée) et Sherbrooke (troisième métropole la plus peuplée) dénombrent respectivement 800 296 et 212 105 habitants, et comptent 5,7 % et 7,1 % d'immigrants (Statistique Canada, 2017a, 2017b et 2017c). D'après ces statistiques, les préoccupations pour l'intégration sociale et professionnelle des immigrants à l'échelle de la Montréal se distinguent certainement de celles de la province dans son ensemble. Dans son mémoire soumis à la Commission des relations avec les citoyens en 2015 dans le cadre des consultations sur le document provincial *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*, la Ville de Montréal recommande, entre autres, « que le gouvernement du Québec reconnaisse enfin le rôle de la métropole en matière d'accueil et

---

<sup>34</sup> Région métropolitaine de recensement (RMR).

d'intégration des immigrants, sa spécificité et ses besoins et qu'il lui alloue les ressources financières nécessaires pour assumer ce rôle. » (Ville de Montréal, 2015, p. 18).

En 2016, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal signent l'entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole (Le « Réflexe Montréal »). Elle attribue à Montréal le rôle clef d'assurer la pleine participation des nouveaux arrivants et des relations interculturelles harmonieuses. Cette entente débouche sur la création du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), chapeauté par la Direction générale de la Ville de Montréal. Notons que les positions de la Ville se sont distinguées depuis longtemps de celles de la province en matière d'accueil et d'intégration des immigrants. Dès 1991 effectivement, en lien avec l'*Accord Canada-Québec* et l'élargissement subséquent des compétences de la province en matière d'immigration, la Ville de Montréal avait présenté le mémoire *L'immigration et l'intégration : un enjeu québécois, une problématique montréalaise*, soulignant sa position centrale sur cet enjeu.

Au-delà des questions d'intégration, bien que la Ville de Montréal ne dispose pas de compétences formelles en matière de sélection des immigrants, certaines de ses orientations touchent à cet enjeu. Ainsi, avec le secteur privé et les gouvernements fédéral et provincial, elle a contribué à la mise sur pied de l'organisme sans but lucratif Montréal International, dont le mandat, selon son site Web :

...consiste à attirer dans la région les investissements directs étrangers, les organisations internationales ainsi que les entrepreneurs, talents et étudiants internationaux. L'organisation compte sur l'appui de 80 professionnels aux expertises ciblées, notamment au sein de ses divisions Talent Montréal (attraction de talents internationaux) et Je choisis Montréal (attraction et rétention d'étudiants internationaux). (Montréal International, 2020)

Malgré ces avancées dans le développement d'un partenariat entre la province et la métropole en matière d'immigration, les tensions entre ces deux protagonistes peuvent être plus ou moins importantes, selon les gouvernements au pouvoir. Ainsi, récemment, dans la foulée de l'adoption du projet de loi 21 (Assemblée nationale du Québec) sur la laïcité de l'État (2019),

qui interdit le port d'un signe religieux par les fonctionnaires (nous reviendrons sur cette loi dans la section 5.3 du chapitre), la mairesse de Montréal s'est dite « préoccupée » par les répercussions de la loi sur les minorités montréalaises et l'ingérence de la province dans l'autonomie de la Ville en matière de recrutement et de gestion de son personnel (Lebeuf, 2019).

En dernier lieu, que ce soit en lien avec son pouvoir législatif de réforme de la Loi sur la citoyenneté canadienne, son pouvoir de détermination des niveaux d'immigration pour les catégories de résidents temporaires et de résidents permanents, ou encore son mandat de mise en œuvre de la politique découlant de la Loi sur le multiculturalisme canadien, le palier fédéral peut exercer une influence directe sur l'expérience citoyenne des immigrants dans la métropole montréalaise. Dans la section 5.1, nous avons déjà vu que la réforme de la Loi sur la citoyenneté canadienne est un levier dont le fédéral n'hésite pas à se servir, levier dont les effets sur l'expérience citoyenne des immigrants internationaux sont évidents. Nous nous attardons ici sur l'enjeu de la détermination des niveaux d'immigration ainsi que sur la politique du multiculturalisme canadien.

D'après l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le gouvernement fédéral oriente la politique d'immigration à travers la détermination des niveaux nationaux d'immigration. Même s'il doit s'appuyer sur l'avis du gouvernement du Québec et s'assurer d'un niveau qui permette à la province de recevoir un pourcentage du total canadien correspondant à son poids démographique au sein du Canada, avec possibilité de dépassement de 5 %, le gouvernement fédéral décide en dernière instance. Ce levier fédéral exerce une influence sur l'expérience citoyenne des immigrants, notamment en permettant de faire évoluer les proportions respectives d'immigrants accueillis à travers les statuts de résidents temporaires et résidents permanents. À cet égard, il est intéressant de se pencher sur la période qui a suivi l'arrivée au pouvoir des conservateurs au plan fédéral dans les années 2000. En effet, bien que le Canada soit jusqu'à présent un pays doté d'une politique explicite d'immigration de masse, des changements significatifs de ses pratiques de sélection d'immigrants internationaux ont été introduits.

Nous avons vu qu'à partir de 2008, le Parti conservateur du Canada a commencé à mettre en place une vision plus restreinte des droits des immigrants (section 5.1.2). Par ces nouvelles



politiques, il s'éloigne du modèle canadien centré sur l'accession à la citoyenneté canadienne pour aller vers la considération des immigrants comme main-d'œuvre variable d'ajustement de l'économie. Cette orientation repose sur un référentiel néolibéral (Dufour et Forcier, 2015). Concrètement, les conditions d'immigration permanente à travers le programme de la réunification familiale, le programme fédéral des travailleurs qualifiés ou pour les travailleurs temporaires déjà présents au Canada se durcissent. Par ailleurs, le recours aux travailleurs étrangers temporaires augmente, notamment les travailleurs accueillis par le biais de programmes qui ne permettent pas de demander l'accès à la résidence permanente depuis le Canada. En 2008, le nombre d'admissions de travailleurs temporaires dépasse pour la première fois le nombre d'admissions de résidents permanents. En 2012, le nombre d'admissions de travailleurs temporaires est de 338 189 contre 257 515 pour les résidents permanents (Conseil canadien pour les réfugiés, 2020). À l'échelle de l'agglomération montréalaise, au moins depuis les vingt dernières années, la proportion de résidents non permanents<sup>35</sup> (équivalent au statut de résident temporaire) connaît une augmentation progressive : elle est passée de 1,9 % pour les données du recensement de 1996 à 3,2 % pour les données du recensement de 2016 (Tableau 5.2).

---

<sup>35</sup> Au sens de Statistique Canada, personnes titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié au moment du recensement, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles.

Tableau 5.2 Statistiques sur la part des résidents non permanents dans la population totale de l'agglomération de Montréal<sup>36</sup>

Année de recensement	Population totale	Résidents non permanents	Part de résidents non permanents
2016	1 942 044	63 055	3,2 %
2011	1 886 481	52 495	2,8 %
2006	1 854 442	36 320	2,0 %
2001	1 812 723	31 705	1,7 %
1996	1 775 788	33 465	1,9 %

Source : Ville de Montréal, 2001, 2004, 2009, 2014 et 2018 ; conception : Bélinda Bah

Alors que le caractère précaire du statut de résident temporaire et en particulier celui des personnes accueillies à travers le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et le Programme des aides familiaux résidants (PAFR) est reconnu (Goldring et *al.*, 2009 ; Noiseux, 2012), une politique d'accueil marquant sa préférence pour ce statut peut envoyer un message négatif aux immigrants déjà présents d'une tendance à la moindre considération de l'expérience citoyenne des personnes venant de l'étranger.

Un autre domaine de compétence fédérale qui lui confère une influence sur l'intervention sociale auprès des immigrants montréalais concerne la mise en œuvre de la politique du multiculturalisme canadien. Si cette politique relève aujourd'hui de Patrimoine canadien, ministère chargé des questions culturelles, elle a été rattachée à Immigration, Réfugiés et

<sup>36</sup> L'agglomération de Montréal est l'instance politique municipale formée par les élus de la Ville de Montréal et les élus des 15 autres municipalités de l'île de Montréal. Elle couvre le même territoire que la région administrative de Montréal.

Citoyenneté Canada, ministère responsable des programmes et des services d'immigration, d'établissement, de réinstallation et de citoyenneté entre 2008 et 2015. Ceci a pu traduire une intention fédérale de contribuer, à travers cette politique, au processus d'inclusion citoyenne des immigrants installés au Canada. La mise en œuvre de la politique fédérale liée à la Loi sur le multiculturalisme canadien s'appuie entre autres sur le Programme de financement du multiculturalisme Inter-Action. Ce dernier offre un soutien sous forme de subventions et contributions pour :

[...] les projets qui favorisent les interactions positives entre les communautés culturelles, religieuses et ethniques du Canada et des projets qui favorisent l'expression des identités multiples des Canadiens. Ces interactions, grâce à l'inclusion et à l'accueil de divers Canadiens, contribuent à accroître le sentiment d'appartenance et d'attachement au Canada chez les participants. (Gouvernement du Canada, 2021a)

Des organismes communautaires montréalais œuvrant auprès de populations immigrantes sont éligibles et peuvent être intéressés à financer certaines de leurs activités à travers ce programme. Au-delà des actions réalisées, on peut penser que le financement fédéral d'organisations œuvrant auprès d'immigrants montréalais contribue à la diffusion locale d'une certaine conception de l'intégration des immigrants. Comme nous le voyons dans la section suivante, en matière d'intégration des immigrants, ce référentiel multiculturaliste ne fait pas l'unanimité parmi les acteurs sociaux intervenant à Montréal. Il est au contraire brandi par les autorités provinciales comme l'un des éléments qui distinguent une représentation québécoise de la citoyenneté de celle du Canada.

### **5.3 Appartenance : l'affirmation de la représentation d'une identité citoyenne québécoise**

Au-delà des droits attribués aux individus et des arrangements institutionnels liés à l'action publique à l'origine de ces droits et garante de leur réalisation, un régime de citoyenneté est caractérisé par une dimension identitaire. Cette dimension touche aux enjeux d'appartenance. La question se pose alors de savoir comment est représentée la frontière entre

ceux qui sont inclus et ceux qui sont exclus de la communauté citoyenne. Pour les personnes y compris celles immigrantes établies à Montréal, cette dimension identitaire de la citoyenneté doit être pensée à partir de l'échelle provinciale. En effet, au sein du Canada, le Québec se singularise d'emblée par son statut de seul État provincial francophone<sup>37</sup>. Ce caractère de la province a été institutionnalisé avec la promulgation de la Charte de la langue française ou Loi 101, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977. Cette loi prévoit un certain nombre de mécanismes visant à protéger le statut du français au Québec, dont une politique active de francisation des immigrants. Pour comprendre l'expérience citoyenne des immigrants internationaux vivant à Montréal, il est alors évident qu'il faille considérer un ensemble d'éléments renvoyant à une « identité citoyenne québécoise » (Gervais *et al.*, 2009), identité qui imprègne les différents milieux sociaux au sein desquels les immigrants sont amenés à évoluer.

Dans cette section, nous montrons en quoi le fait français est une des pierres angulaires de l'identité citoyenne québécoise, trait distinctif qu'il s'agit de protéger dans un contexte nord-américain dominé par l'anglais. Une autre dimension centrale pour la représentation de lui-même que le groupe majoritaire canadien-français a construite concerne la question religieuse. Dans ce domaine, nous verrons que près de deux décennies de controverses médiatisées ont débouché sur un dénouement juridique en 2019, à travers l'institutionnalisation d'une conception québécoise de la laïcité ne trouvant pas d'équivalent dans le reste du Canada. Finalement, si le nationalisme demeure un marqueur significatif d'une identité citoyenne québécoise, sa centralité s'est trouvée ébranlée par les développements historiques récents, dont les déboires du projet indépendantiste. Cet affaiblissement se réalise, au moins en partie, au profit d'un autre marqueur identitaire : l'interculturalisme.

### 5.3.1 Le fait français

S'il y a bien un marqueur incontestable d'une identité citoyenne québécoise, c'est le fait français. La langue française est la langue de la communauté citoyenne québécoise, c'est-à-dire

---

<sup>37</sup> Le gouvernement du Canada a deux langues officielles, le français et l'anglais. Les gouvernements provinciaux sont en grande majorité unilingue anglophone. Sur les dix provinces que compte le Canada, les exceptions sont le Nouveau-Brunswick bilingue et le Québec unilingue francophone.

la langue qui permet de se positionner comme acteur dans le devenir de la collectivité. La maîtrise du français n'est pas suffisante, mais indispensable à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière au Québec. Cette affirmation que presque personne ne remettra en cause n'empêche pas l'existence de débats sur la place du français au Québec et à Montréal en particulier. Ces discussions n'ont pas pour objet la caractérisation francophone de la communauté citoyenne québécoise, mais la manière de préserver cette spécificité dans un environnement nord-américain anglophone. Au sein de cette équation, les immigrants internationaux jouent un rôle clef, en tant que participants au maintien d'un équilibre démographique favorable à la francophonie. Des discussions portent également sur la symbolique de la langue française pour le groupe majoritaire canadien-français. En effet, dans le cadre de réflexions sur la dimension ethnique de la citoyenneté, des intellectuels se questionnent sur la mesure dans laquelle le français peut jouer le rôle de ciment d'une communauté de destin québécoise. Ce second enjeu ouvre sur la question du nationalisme québécois, que nous abordons de façon plus détaillée dans la section 5.3.3.

Dans cette section, nous commençons par donner les grands repères historiques sur l'institutionnalisation du fait français au Québec. Nous exposons ensuite la situation qui prévaut à Montréal en matière d'usage du français, avant de conclure sur des faits récents et éléments de débat qui témoignent de l'importance primordiale de la langue française comme attribut distinctif et éventuellement principal fondement ethnique du collectif citoyen québécois.

La création de la Confédération du Canada en 1867 marque le premier acte de reconnaissance officielle du français, puisque ce dernier est intégré à la constitution comme langue officielle. À l'époque, les francophones se concentrent dans les provinces du Bas-Canada, le sud du Québec actuel. Malgré cette reconnaissance institutionnelle, le statut socio-économique défavorable des Canadiens français participe à la dévalorisation de leur langue. Il faut attendre les années 1960 et la Révolution tranquille pour observer un changement majeur à cet égard (Remysen, 2003). Alors même que le palier fédéral se pose en défenseur du bilinguisme (voir les travaux de la Commission Laurendeau-Dunton de 1963 sur le bilinguisme et le biculturalisme et l'adoption en 1969 de la Loi sur les langues officielles), le Québec cherche à faire avancer l'unilinguisme au niveau de son territoire. Il tient, en 1972, ladite Commission

Gendron d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec qui débouche sur des modifications de l'arsenal juridique en matière de droits linguistiques, notamment sur l'adoption en 1977 de la Loi 101, Charte de la langue française. Avec cette loi le français devient la seule langue officielle du Québec.

À n'en pas douter, la Loi 101 a joué son rôle dans la protection et la promotion du français dans toute la province du Québec. Montréal en particulier a connu grâce à cette loi un « processus de refrancisation accéléré » (Létourneau, 2002, p. 82). La loi a d'une part eu un impact sur le déclin de la population anglophone (Bourhis, 2019), d'autre part, la francisation des allophones de Montréal (individus ne parlant ni français ni anglais) est allée croissante. La Loi 101 a largement contribué à cet état de fait en imposant la scolarisation primaire et secondaire dans le réseau francophone pour les enfants d'immigrants. En soumettant par ailleurs les entreprises à l'atteinte d'objectifs de francisation, elle a fait de la maîtrise du français une solide valeur ajoutée, voire une condition indispensable pour une insertion professionnelle réussie.

Présentons quelques statistiques parlantes en ce qui concerne la situation du français à Montréal (tableau 5.3). Ces informations tirées d'un rapport de Statistique Canada (2019) incluent des données de plusieurs recensements (entre 1971 et 2016) et concernent la RMR de Montréal. Ces informations nous indiquent que :

- Le français est la langue maternelle de la majorité des habitants de la RMR de Montréal, mais celle d'une minorité de ses immigrants ;
- Depuis les années 2000, le multilinguisme a augmenté, avec d'un côté la diminution de la proportion de résidents ne parlant que le français à la maison et l'augmentation parallèle de la proportion de ceux parlant le français et l'anglais ou le français et une autre langue (le recensement de 2016 a permis de répertorier l'usage de plus 160 langues, incluant des langues autochtones et immigrantes) ;
- L'utilisation du français au travail par les allophones a augmenté, tandis que celle de l'anglais a diminué ;
- Depuis les années 1970, au Québec, la part des immigrants récents (résidents permanents depuis moins de 5 ans) qui connaissent le français a significativement augmenté.

De manière plus globale, ces constats révèlent qu'en même temps que le français s'impose comme langue d'usage public à Montréal, le statut d'attribut ethnique qu'il peut revêtir pour certains apparaît comme étant plus fragile. En 2002, Jocelyn Létourneau affirmait déjà :

[...] il apparaît que le français n'est pas menacé à court terme, qu'il a même consolidé sa position comme langue d'usage public au Québec, mais que, à moyen et long termes, il pourrait perdre sa suprématie de première langue maternelle présente au cœur de l'agglomération la plus importante de la province, ce qui serait symboliquement, voire politiquement, éprouvant pour la collectivité (francophone), mais non pas tragique pour la collectivité québécoise dans son ensemble (Létourneau, 2002, p. 86-87).

Tableau 5.3 Statistiques linguistiques

Langue maternelle de la population (2016) – RMR de Montréal					
Français		Anglais		Autre langue seulement	
64,1 %		11,7 %		22,8 %	
				Français-anglais	
				1,5 %	
Langue maternelle des immigrants (2016) – RMR de Montréal					
Français		Anglais		Autre langue seulement	
20,8 %		7,7 %		70,6 %	
				Français-anglais	
				0,9 %	
Langues parlées à la maison le plus souvent ou régulièrement (usage secondaire) – RMR de Montréal					
Français uniquement		Français et anglais		Français et autre	
2001	2016	2001	2016	2001	2016
63,2 %	55,6 %	8,7 %	10,1 %	5,1 %	9,5 %
Utilisation du français et de l'anglais au travail par les personnes de langue maternelle tierce qui travaillent dans la RMR de Montréal					
Français prédominant			Anglais prédominant		
2006		2016		2006	
45,7 %		47,2 %		36,2 %	
				2016	
				81 %	
Part des immigrants récents connaissant le français – Québec					
1971			2016		
49 %			81 %		

Source : Statistique Canada, 2019 ; conception : Bélinda Bah

Comme nous l'avons évoqué en introduction de cette section, la question linguistique continue d'être l'objet de vives discussions dans l'espace public québécois, et ce, malgré les acquis institutionnels symbolisés par la Loi 101 et leurs effets concrets sur la situation du français dans la province du Québec et à Montréal. Nous pouvons à cet égard mentionner la

médiatisation en 2017 du rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale sur les actions de francisation mise en œuvre par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Ce rapport a été médiatisé comme une preuve de l'échec de la politique de francisation des immigrants allophones, en insistant sur le fait que la situation pouvait être d'autant plus grave que la part de la population allophone est en augmentation au Québec.

Un autre fait politico-médiatique, qui prend cette fois-ci la forme d'une controverse, concerne l'affaire du « bonjour / hi » (Molinari et Bernard Barbeau, 2021). Une déclaration de Marie Montpetit alors ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française est à l'origine de la polémique, la ministre ayant qualifié d'irritante pour les francophones la formule de salutation « bonjour / hi » utilisée dans certaines organisations. Cette déclaration a conduit à un débat à l'Assemblée nationale sur le déclin du français et à l'adoption, le 30 novembre 2017, d'une motion transpartisane suggérant de privilégier l'emploi du simple « bonjour ». Fin 2019, le nouveau gouvernement formé par le parti Coalition Avenir Québec (CAQ) relance la polémique à travers son ministre responsable de la langue française en proposant d'interdire l'usage du « bonjour / hi » par les commerces et les services publics de Montréal. Les détails de la mise en œuvre d'une telle proposition restent flous, mais les réactions médiatiques sont fortes. L'explicitation de la vision du gouvernement caquiste intervient finalement à travers la présentation du projet de loi 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 13 mai 2021. Le texte est introduit de la manière suivante :

Ce projet de loi a pour objet d'affirmer que la seule langue officielle du Québec est le français. Il affirme également que le français est la langue commune de la nation québécoise. À cette fin, le projet de loi prévoit d'abord plusieurs modifications à la Charte de la langue française. Le projet de loi propose de nouveaux droits linguistiques fondamentaux, dont le droit à des services d'apprentissage du français. Il reconnaît aussi le caractère exécutoire de chacun des droits linguistiques fondamentaux prévus par la Charte de la langue française. (Jolin-Barrette, 2021, p. 2)

À travers cette introduction et sa référence à la « nation québécoise », nous entrevoyons le fait que, pour certains acteurs sociaux et politiques, le caractère distinctif du parler français doit aller au-delà de la préoccupation communicationnelle permettant le vivre-ensemble. Nous



y reviendrons au moment de parler du nationalisme québécois (section 5.3.3). Quoi qu'il en soit, ces débats linguistiques interpellent et ont un impact sur les immigrants établis à Montréal. Ces derniers peuvent être concernés par des difficultés d'obtention d'un emploi sur la base de compétences linguistiques jugées insuffisantes. Ils peuvent aussi ressentir qu'une responsabilité leur est donnée dans la protection de la langue française au Québec.

### **5.3.2 La laïcité québécoise ou l'arbitrage de la controverse religieuse**

La composante religieuse du débat identitaire québécois problématise certains aspects de la reconnaissance de droits individuels et collectifs. En la matière, deux textes juridiques majeurs s'appliquent au Québec. Le premier est la Charte des droits et libertés de la personne adoptée par le gouvernement du Québec en 1975. Inspirée par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies de 1948, elle porte sur des droits fondamentaux de la personne ainsi que sur des droits économiques et politiques. Quelques années plus tard, en 1982, le gouvernement du Canada adopte une nouvelle Loi constitutionnelle (qui prime désormais sur la Loi constitutionnelle de 1867), incluant une Charte canadienne des droits et libertés dont le contenu est lui aussi inspiré de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Adoptée contre l'avis de la province du Québec, la Charte canadienne des droits et libertés a préséance sur la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Quoi qu'il en soit, chacun de ces deux textes reconnaît la liberté de religion comme liberté fondamentale.

C'est en lien avec ces deux chartes que la notion d'« accommodement raisonnable » apparaît au Québec. L'« accommodement raisonnable » est un principe de la jurisprudence du droit du travail qui consiste à donner aux institutions employeuses une marge de manœuvre dans l'application de certaines normes, dans la mesure où elles les considèreraient inutilement discriminantes à l'égard d'un ou plusieurs de leurs employés. Il peut aussi être invoqué dans le cadre des relations entre une institution et sa clientèle.

En février 2007, alors que le Québec connaît une détérioration de son climat sociopolitique liée à la médiatisation de plusieurs « affaires » d'accommodements raisonnables, le premier ministre Jean Charest crée une Commission de consultation sur les pratiques

d'accommodements liées à la différence culturelle. En octobre 2006, un Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire avait également été mis sur pied par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, donnant lieu à un rapport intitulé « Une école québécoise inclusive : dialogue, valeurs et repères communs » (Fleury, 2007). Au sommet des tensions en janvier 2007, une municipalité de la Mauricie de 1300 habitants, Hérouxville, rend public un « code de vie » sur les comportements acceptés dans la localité, à l'attention d'éventuels immigrants. Au cours de la même période, le chef du parti Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont, publie une lettre ouverte aux Québécois. Il les invite à agir pour renforcer leur identité nationale et protéger les valeurs québécoises associées à une souche européenne, à une tradition religieuse catholique, au continent nord-américain, à la Révolution tranquille, à la sécularisation des institutions, et finalement à une pensée occidentale (Dumont, 2007).

Dans leur rapport de 2008, les coprésidents de la Commission Gérard Bouchard et Charles Taylor considèrent que la « crise » des accommodements raisonnables relève davantage de perceptions que du caractère avéré d'un taux inquiétant de demandes juridiques d'accommodements. Le rapport recense 73 affaires (cas médiatisés) de décembre 1985 à avril 2008, dont 40 au cours de la « période d'ébullition » de mars 2006 à juin 2007. Les cas les plus médiatisés concernent entre autres le port du kirpan par un écolier, des demandes d'accommodements formulées par la communauté juive hassidique d'Outremont, la place de l'instruction religieuse dans des écoles privées catholiques ou des demandes d'accommodements formulées par une association musulmane dans une cabane à sucre. À partir d'un échantillon de ces 40 cas, la Commission évalue le degré de distorsion entre les faits avérés et les faits tels que relayés dans les médias. D'après son analyse, dans près de trois quarts des cas, les faits ont été déformés au détriment des minorités culturelles.

En 2013, six ans après cette grande introspection autour des accommodements raisonnables, le thème des valeurs québécoises en lien avec la question religieuse est ramené sur le devant de la scène par le Parti québécois au pouvoir. Le 10 septembre 2013, le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne Bernard Drainville

dévoile en effet une première version de sa « Charte des valeurs » québécoises. Dans sa version présentée à l'Assemblée nationale du Québec, le texte énonce que :

Ce projet de loi a pour objet d'instituer une Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement. Le projet de loi a aussi pour objet de préciser, dans la Charte des droits et libertés de la personne, que les droits et libertés fondamentaux qui y sont prévus s'exercent dans le respect des valeurs que constituent l'égalité entre les femmes et les hommes, la primauté du français ainsi que la séparation des religions et de l'État, la neutralité religieuse et le caractère laïque de celui-ci, tout en tenant compte des éléments emblématiques ou toponymiques du patrimoine culturel du Québec qui témoignent de son parcours historique. (Drainville, 2013)

La Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement désigne le projet de loi 60 déposé par le gouvernement péquiste en novembre 2013. La controverse qui suit porte en particulier sur la section relative au port d'un signe religieux, sur les exceptions prévues dans le cas de certains signes catholiques et sur le « droit de retrait » accordé à certaines institutions étatiques. Plusieurs manifestations en faveur et en opposition à la charte ont lieu dès le mois de septembre 2013. L'opposition des partis politiques inclut Québec solidaire, le Parti libéral du Québec et les partis fédéraux, à l'exception du Bloc québécois. Au-delà de la classe politique, de nombreux intellectuels et artistes québécois s'expriment. Dans ce contexte, deux groupes de la société civile émergent de façon particulière : le mouvement Québec inclusif, opposé au texte, et le mouvement des Janette, qui soutient la charte à travers la voix de la journaliste et comédienne Janette Bertrand. De manière générale, les sondages réalisés à l'époque font état d'une opinion publique divisée. La dernière version du texte confirme que le personnel des organismes publics et assimilés « ne doit pas porter, dans l'exercice de ses fonctions, un objet, tel un couvre-chef, un vêtement, un bijou ou une autre parure, marquant ostensiblement, par son caractère démonstratif, une appartenance religieuse ». Le droit de retrait en revanche est remplacé par une « période de transition », renouvelable, pour se conformer à la loi.

Alors que la situation politique contraint le gouvernement péquiste à organiser des élections générales en avril 2014, la défaite du Parti québécois et le retour au pouvoir des libéraux sonnent l'enterrement du projet de loi 60. Pourtant, le débat public sur la laïcité, la neutralité religieuse, et plus largement le rapport de la société à la diversité ethnoculturelle, est loin d'être éteint. Il sera repris par CAQ dès sa victoire électorale d'octobre 2018.

Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 à New York, aux États-Unis, l'islam et les musulmans occupent une place de premier plan dans les problématiques concernant la présence immigrante dans les pays occidentaux. À partir de cet événement, l'association entre l'islam, les Arabes et le terrorisme devient plus systématique dans les discours populaires et médiatiques. Le Québec n'échappe pas à ce phénomène, la proximité géographique avec les États-Unis jouant certainement un rôle dans son amplification (Oueslati *et al.*, 2006 ; Antonius, 2010 ; Ligue des droits et libertés, 2016). Durant la courte période allant de 2014 à 2017, le nombre de crimes haineux déclarés par la police de Montréal a été multiplié par 2,4, passant de 130 à 311. Cette augmentation repose significativement sur la hausse des crimes ayant un motif religieux (Statistique Canada, 2019).

Début 2017, dans ce climat islamophobe, une attaque terroriste contre la Grande Mosquée de Québec conduit au meurtre de sang froid de six personnes de confession musulmane. Cette tuerie marque tragiquement l'histoire du Canada, puisqu'auparavant, jamais personne n'était entré dans un lieu de culte dans le but de tuer des civils (Castonguay et Shiab, 2017). Cette attaque a été le fait d'un seul individu. Début 2019, près de deux ans après les événements, le tueur est condamné à une peine qualifiée d'« exemplaire » de prison à vie, assortie de 40 ans sans possibilité de libération conditionnelle (Côté, 2019). Face à l'onde de choc provoquée de Québec à Montréal et dans le reste du Canada, le gouvernement provincial réagit en ouvrant la porte à une intervention sur les causes structurelles ayant pu conduire à un tel crime islamophobe. Fin mars 2017, dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme, la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion d'alors annonce la formation d'un comité-conseil pour préparer une consultation sur le racisme et la discrimination systémique (Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2021f). Précisons que dès le printemps 2016, des personnalités issues de la société civile avaient formulé une demande de

mise sur pied d'une commission sur la discrimination et le racisme systémique (Collectif, 2016). Nous y reviendrons plus loin dans le chapitre, à la sous-section 5.4.1 sur des défis non juridiques à l'inclusion citoyenne.

Quoi qu'il en soit, à l'automne 2018, le Parti libéral du Québec (PLQ) perd les élections au profit du parti CAQ. Largement en tête du scrutin hors de la métropole montréalaise (Élections Québec, 2019), la CAQ est notamment élue en lien avec sa volonté de modifier en profondeur la politique d'immigration et de gestion de la diversité ethnoculturelle. Fin mars 2019, le nouveau gouvernement dépose un projet de loi controversé sur la laïcité, ravivant le débat autour de la question religieuse ouvert depuis plus d'une décennie. Après plusieurs mois de discussions et une intense campagne d'acteurs de la société civile visant tant à soutenir qu'à conspuer le projet de loi, ce dernier est adopté par l'Assemblée nationale du Québec le 16 juin 2019 à l'aide de la procédure exceptionnelle du « bâillon », qui limite le temps de débat parlementaire. La version finale du texte prévoit l'interdiction du port des signes religieux par les fonctionnaires en position d'autorité coercitive, ainsi qu'aux enseignants du réseau scolaire public. La loi reconnaît en même temps un droit acquis aux personnes déjà en poste la veille de la présentation du projet de loi.

Bien que les critiques de cette loi continuent de résonner dans le débat public, notamment en contexte montréalais, cette adoption marque une étape clef dans l'affirmation d'une identité québécoise soutenue par les autorités provinciales. Ainsi, davantage qu'une loi visant une transformation sociale, d'aucuns considèrent que sa réelle raison d'être est avant tout symbolique (Lord, 2020). À travers la Loi sur la laïcité de l'État, le gouvernement du Québec envoie certainement un message aux immigrants internationaux qui souhaitent s'établir à Montréal, ou ailleurs dans la province. Ces immigrants comprendront entre autres qu'en plus de sa spécificité linguistique, le Québec se distingue du reste du Canada dans son rapport au religieux.

### 5.3.3 Un nationalisme québécois soumis à des reconfigurations

Parler d'une représentation québécoise de la citoyenneté ou d'une identité citoyenne québécoise exige d'évoquer un nationalisme québécois. Le nationalisme québécois contemporain émerge dans le cadre de la Révolution tranquille. Historiens et sociologues jouent alors un rôle clef dans la production d'un savoir scientifique permettant de situer le Québec dans le monde moderne (White, 1994). Si le pluralisme de la province est manifeste, ne serait-ce qu'en lien avec la présence des anglophones, une partie du savoir social entretient la représentation d'un Québec où nation, société et État se confondent. Le Québec combine en fait de manière singulière des représentations individualistes liées à une tradition anglo-saxonne et des représentations collectivistes plus typiques des sociétés d'Europe continentale.

Défenseur d'une approche ethnique du nationalisme, Jacques Beauchemin (1995) déplore un consensus grandissant autour de l'obsolescence du nationalisme. Cette obsolescence reposerait sur l'avènement du nouvel ordre économique mondial, sur la montée de l'individualisme et sur le discrédit des revendications basées sur une identité collective, dont le ressort principal serait le ressentiment. Il s'attache à déconstruire le dernier argument, fréquemment mobilisé comme discours à charge contre le nationalisme québécois. Il reproche notamment l'association simpliste entre les thèses antisémites et racistes de Lionel Groulx (1878-1967) – considéré par certains comme le père du nationalisme québécois – et le nationalisme contemporain, que Beauchemin associe à la théorie de la décolonisation et à l'organisation politique de la communauté canadienne-française dans le cadre de la Révolution tranquille. Beauchemin légitime l'emploi de l'expression « Québécois francophones de souche » en affirmant que ce groupe se distingue des autres groupes du Québec en lien avec son rapport à l'histoire. Il considère par ailleurs que l'une des questions les plus sensibles pour le nationalisme contemporain est celle qui divise un nationalisme civique et un nationalisme identitaire sur les moyens de protection de la langue française dans un contexte nord-américain. Sur la question de la recomposition du social dans le cadre de la mondialisation et de la montée de l'individualisme, Beauchemin voit dans le nationalisme québécois une solution à cette crise de la socialité dans le monde moderne. Il considère alors le débat public de l'époque lié au référendum de 1995 sur l'indépendance du Québec comme une piste pour « la régénération de

l'espace public et l'esquisse d'un nouveau projet de société » (Beauchemin, 1995, p. 121). Il rejette néanmoins la possibilité que ce renouveau puisse se faire sans référence à l'identité. Il juge que la construction commune ne peut se faire sans référence à une majorité historique dont le rôle est de garantir à tous l'exercice de droits démocratiques.

Une autre approche de la question nationale est celle qui consiste à en faire un enjeu de renforcement de l'appareil d'État. On peut parler dans ce cas d'un nationalisme civique. À l'époque du débat référendaire de 1995, cette posture est incarnée par des auteurs comme Micheline Labelle et ses collaborateurs (1995). Ces derniers partent du constat de différences fondamentales entre les approches du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada en matière de gestion de la pluralité. Plus concrètement, l'approche promue par le Québec repose sur le français comme vecteur d'une culture publique commune. Les auteurs jugent que ce projet de construction d'une société francophone entre en contradiction avec le projet fédéral soutenu par la politique du multiculturalisme et du bilinguisme. Cette situation d'incompatibilité nuit à l'intégration des immigrants présents au Québec, problème que seule l'accession de la province à la souveraineté pourrait solutionner. Ils affirment que :

Le Québec formant un État souverain nettement reconnu comme tel, l'immigrant qui le choisira en tant que terre d'accueil ne pensera plus venir dans une province du Canada, mais dans un pays ayant sa définition de lui-même. Ce n'est que dans un tel contexte qu'on peut espérer que s'opère une autosélection d'immigrants ayant opté pour le Québec en fonction de ses particularités nationales, ou à tout le moins en toute connaissance de ces particularités. (Labelle et *al.*, 1995, p. 237)

Alors que le rejet du projet indépendantiste est fort chez les leaders des groupes ethnoculturels, les auteurs pointent du doigt leur sous-représentation dans la sphère publique (fonction publique, parapublique et partis politiques) et voient la nécessité d'une meilleure intégration institutionnelle de ces groupes. Sans penser la souveraineté comme solution miracle à l'ensemble des problèmes sociaux de la province, ils projettent que l'indépendance politique procurerait une sécurité psychologique et culturelle à la majorité, qui lui permettrait de mettre en avant une conception non ethnique de la citoyenneté. Ceci aiderait à déconstruire une certaine image négative dont pâtit le Québec en lien avec son projet nationaliste.

Près de vingt-ans après l'échec en 1995 du second référendum dans l'histoire de la province<sup>38</sup> visant l'indépendance politique, les termes du débat sur le nationalisme québécois ont évolué. Cette défaite indépendantiste et ladite « crise des accommodements raisonnables » (2006-2008) figurent parmi les événements historiques qui ont influé cette évolution. Dans la période contemporaine, on se réfère davantage à *des* nationalismes québécois. S'il apparaît toujours pertinent de distinguer un courant ethnique et un courant civique de ce nationalisme, différentes tendances se sont affirmées au sein de chaque courant.

En ce qui concerne le nationalisme ethnique, certains parlent aujourd'hui de nationalisme conservateur pour lequel la nation est définie en partant de sa majorité francophone, en lien avec un État défenseur de cette majorité, et en lien avec la critique du multiculturalisme et des chartes des droits. Le nationalisme conservateur est alors fondé sur la langue, la culture et l'histoire (Quérin, 2014, p. 91). Pour Rachad Antonius (2014), nationalisme conservateur et hostilité vis-à-vis des musulmans sont liés. Dans ce cadre, il s'intéresse à la dynamique complexe entre l'hostilité à l'islam intégriste, l'hostilité à l'immigration et le renforcement de la droite nationaliste québécoise. Entre ces différents éléments, les liens de causes à effets sont difficiles à démêler. Ce qui apparaît plus clairement, c'est le fait que la menace contre la nation québécoise n'est plus uniquement associée au Canada et à ses politiques multiculturalistes, mais également aux demandes religieuses des groupes ethnoculturels qui questionnent la trajectoire – symbole de la Révolution tranquille – de distanciation vis-à-vis du catholicisme et des valeurs traditionnelles. Dans ce contexte, la laïcité et l'égalité homme-femme en viennent à être érigées comme valeurs de la nation québécoise devant être défendues (Antonius, 2014, p. 108-109). Pour certains, la laïcité est instrumentalisée par la droite nationaliste pour empêcher la représentation publique des religions minoritaires, tout en préservant la place de la religion catholique comme celle de la majorité (Baril, 2014, p. 128).

Du côté de l'évolution du discours du nationalisme civique, ce dernier s'est vu critiqué par une frange conservatrice jugeant que la tolérance vis-à-vis de l'expression d'identités multiples éloigne de la cohésion sociale. Selon Micheline Labelle (2014), les critiques

---

<sup>38</sup> Un premier référendum est tenu en 1980. Le « non » au projet d'indépendance politique obtient un score de 59,56 % (Hudon, 2017).



conservatrices négligent la complexité de la situation empirique. Elle juge qu'au Québec, la dynamique des alliances et conflits entre majorité et minorités, et entre minorités elles-mêmes, doit être prise en considération pour penser le projet constitutionnel et citoyen. Labelle répond à l'argument sur la fragmentation politique en soulignant que dans le contexte contemporain « les nationalismes doivent penser global, enrichir leur argumentaire de perspectives autres qu'euro ou stato centrées » (Labelle, 2014, p. 200). Elle émet ensuite des réserves quant à l'argumentaire s'appuyant sur le principe de « préséance de la majorité » pour définir l'identité québécoise. Tout en défendant l'historicité des Canadiens français, elle remet en question la charge mobilisatrice de ce principe. Labelle choisit de déplacer le débat dans le domaine de la citoyenneté en parlant d' « identité québécoise citoyenne ». Dans ce domaine, elle accorde une place primordiale à la lutte contre la domination grâce à une action publique en faveur de l'intégration économique, sociale et politique. Elle ajoute que cette approche exige la prise en compte des différences lorsque ces dernières produisent des effets de domination (Labelle, 2014, p. 208). Elle considère finalement qu'une rhétorique de l' « identité projet » est plus à même de fédérer les minorités ethnoculturelles au projet d'indépendance que celle de l' « identité résistance ». Ce courant du nationalisme civique se mêle à celui montant de l'interculturalisme, que nous abordons dans la prochaine sous-section.

Ces débats sur la langue, la religion et la nation – internes au Québec et au Canada – infusent le contexte montréalais dans lequel les immigrants internationaux évoluent. Bien qu'internes, ces débats définissent aussi, et assez explicitement, ceux qui n'appartiendraient pas à la communauté citoyenne.

### **5.3.4 L'émergence de l'interculturalisme québécois comme référentiel de gestion de la diversité culturelle alternatif au multiculturalisme canadien**

L'histoire de l'interculturalisme comme principe pour gérer la diversité québécoise commence aussi tôt qu'au cours des années 1980. En dépit de cette histoire de près de quatre décennies, le concept n'est popularisé qu'à partir des années 2000, notamment dans le cadre de ladite crise des accommodements raisonnables entre 2006 et 2008, discutée à la sous-section

5.3.2. Aujourd'hui, l'interculturalisme ne peut être pensé sans référence au multiculturalisme, favorisé par le gouvernement fédéral. Ces deux notions sont en effet mises en concurrence comme référentiels différents de gestion publique de l'immigration et de la diversité culturelle. Tandis que le multiculturalisme vise à reconnaître, promouvoir et célébrer la diversité comme une dimension de l'identité nationale (canadienne), l'autre vise plutôt à promouvoir la tolérance et les relations saines entre groupes culturels divers, tout en reconnaissant les statuts différents du groupe majoritaire et des minorités. Dans cette sous-section, nous nous concentrons sur l'inscription montréalaise de l'histoire de l'interculturalisme québécois.

À Montréal, la diversité culturelle est une réalité dont la reconnaissance institutionnelle dépasse la question d'une diversité liée à l'immigration internationale. Cette reconnaissance trouve largement ses assises dans le bilinguisme de fait de la capitale économique du Québec. Rappelons que le gouvernement du Canada a deux langues officielles, l'anglais et le français. En ce qui concerne les provinces, seul le gouvernement du Nouveau-Brunswick est bilingue, ceux des autres provinces sont unilingues (Loi constitutionnelle de 1982). Enfin, parmi les provinces unilingues, le Québec est la seule province dont la langue officielle est le français, et ce, depuis l'adoption de la Charte de la langue française ou Loi 101 en 1977. Si l'objet premier de la Loi 101 est la protection du statut du français, elle garantit en même temps un droit d'accès à des services en anglais pour la minorité linguistique anglophone du Québec. La Loi 101 pose en effet le principe que les services publics et privés sont proposés en français, mais que les organisations ont la latitude, à travers leur régie interne, d'utiliser une autre langue. La loi accorde par ailleurs des privilèges aux municipalités, organisations scolaires et établissements de santé et services sociaux qui desservent une clientèle majoritairement non francophone. Ces organisations sont identifiées par l'Office de la langue française (OLF). À Montréal, le bilinguisme de fait a effectivement conduit à avoir recours à un certain nombre d'arrangements institutionnels. Les communautés anglophones de Montréal, natives ou immigrantes, peuvent donc bénéficier de ces dispositions (Chevrier, 1997).

Au-delà de cette reconnaissance institutionnelle d'une diversité symbolisée par la présence de la langue anglaise dont les immigrants peuvent bénéficier, les acteurs sociaux œuvrant à Montréal ne partagent pas une seule même vision de la gestion publique de

l'immigration et de la diversité culturelle. Plus précisément, partant d'une même prémisse de reconnaissance de la pluralité, deux référentiels idéologiques imprègnent l'action publique en matière de gestion de la diversité culturelle : un multiculturalisme canadien balisé par la loi et un interculturalisme québécois qui s'affirme largement en réaction à ce dernier. Notons par ailleurs que si le gouvernement fédéral hésite à assimiler les problématiques de gestion des flux migratoires et de gestion de la diversité culturelle, au Québec, Montréal y compris, ces problématiques sont plus souvent pensées comme indissociables.

Le multiculturalisme est une composante importante du régime de citoyenneté canadien. La politique publique qui y est associée est traditionnellement découpée en trois périodes : la naissance avant 1971 ; la formation de 1971 à 1981 et l'institutionnalisation à partir de 1982 (Dewing, 2013). La naissance de la politique correspond à la reconnaissance graduelle de la diversité ethnoculturelle comme composante intrinsèque de la société canadienne. Elle participe à la délégitimation d'une approche promouvant l'assimilation au groupe britannique. Ce processus s'enclenche sous les effets conjugués de l'importante vague d'immigrants européens qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, de l'affirmation de l'identité des Autochtones et du nationalisme québécois. En 1969, un rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme recommande d'intégrer (et non d'assimiler) les groupes ethniques à travers une reconnaissance de leur statut de citoyens à part entière et la promotion de leur participation équitable aux institutions du pays. Ces orientations débouchent sur l'élaboration d'une politique du multiculturalisme présentée en 1971 par le premier ministre Pierre-Elliott Trudeau. Cette dernière vise quatre grands objectifs : aider les groupes culturels à conserver et à affirmer leur identité ; aider les groupes culturels à surmonter les obstacles qui entravent leur pleine participation à la société canadienne ; promouvoir des échanges fructueux entre tous les groupes culturels au Canada et aider les immigrants à apprendre au moins l'une des deux langues officielles. S'en suit la création en 1973 d'un ministère d'État au Multiculturalisme.

À partir des années 1980, le nouveau contexte économique mondial couplé au constat de transformations démographiques majeures des grandes villes canadiennes entraînent la montée de tensions interraciales. C'est alors que les premiers programmes anti-discrimination

voient le jour. Parallèlement, l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982 ancre la valeur multiculturelle dans le droit canadien. En 1984, le Comité parlementaire spécial sur les minorités visibles publie le rapport *L'égalité, ça presse !* qui oriente vers une nouvelle politique du multiculturalisme. En 1988, la Loi sur le multiculturalisme canadien est adoptée. Elle constitue une innovation conséquente à l'échelle mondiale. Depuis, plusieurs épisodes de réorganisation administrative répondant aux critiques de certains milieux ont eu lieu. Notamment, les programmes du multiculturalisme ont été alternativement rattachés au ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté et au ministère du Patrimoine canadien. Le Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme est aujourd'hui sous la responsabilité du ministère du Patrimoine canadien :

L'objectif du programme consiste à bâtir une société intégrée et cohésive au plan social : en établissant des liens afin de promouvoir la compréhension interculturelle ; en faisant la promotion de l'égalité des chances pour les personnes de toutes les origines et en faisant la promotion de la citoyenneté, de l'engagement civique et d'une démocratie saine. (Gouvernement du Canada, 2021b).

Nous avons déjà évoqué la trajectoire spécifique du Québec en ce qui concerne la construction de l'État social. Nous avons également parlé de l'évolution contemporaine d'un nationalisme québécois ayant accompagné cette construction. Cette trajectoire permet de comprendre pourquoi un multiculturalisme au cœur du régime de citoyenneté canadien est l'objet d'une mise à distance par certains acteurs sociaux du Québec, qui défendent un régime de citoyenneté propre à la province. En matière de gestion de la diversité culturelle et d'intégration des immigrants, il devient de plus en plus courant de parler d'« interculturelisme » pour se référer à une approche propre au Québec.

La notion d'interculturalisme permet aux autorités québécoises de signifier l'importance accordée à la communication entre les cultures, sans présupposer l'égalité statutaire des cultures qui entrent en contact les unes avec les autres (Dewing, 2013). Cette nuance établit la préséance non négociable du français comme véhicule culturel. Dès 1981, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration affirme la spécificité de son approche à travers un plan d'action *Autant de façons d'être Québécois*. La stratégie consiste à développer les communautés

culturelles et à protéger leur caractère unique, à sensibiliser les francophones à la contribution des communautés culturelles au patrimoine et au développement culturel du Québec et à faciliter l'intégration des communautés culturelles dans la société québécoise, notamment dans les secteurs où il y a eu par le passé exclusion et sous-représentation sur le plan institutionnel. Quelques faits marquants de la mise en œuvre de cette politique québécoise peuvent être mentionnés (Dewing, 2013) :

- La création en 1984 du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, qui devient par la suite le Conseil des relations interculturelles ; la Déclaration sur les relations interethniques et interraciales du gouvernement du Québec de 1986 ;
- La publication en 1990 du Livre blanc intitulé *Au Québec pour bâtir ensemble*. Ce dernier propose un « contrat moral » explicite entre les immigrants et les Québécois de souche et affirme le Québec comme société francophone et pluraliste ;
- L'adoption en 1991 de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

Dans le cadre de la crise des accommodements raisonnables (abordée à la section 5.3.2), une des recommandations du rapport de conclusions de la commission coprésidée par Gérard Bouchard et Charles Taylor concerne une clarification des orientations politiques du Québec en matière d'interculturalisme et de laïcité. Si la laïcité est traitée par la Loi 21 ou Loi sur la laïcité de l'État, jusqu'à présent le Québec ne dispose pas d'ancrage législatif à sa politique d'interculturalisme. Le concept est cependant objet croissant de discussions dans le milieu académique (Salée, 2010 ; Sauvageau, 2011 ; Bouchard, 2011 ; Rocher et White, 2014).

Étant donné son statut de métropole lieu d'établissement privilégié des immigrants internationaux au Québec, la Ville de Montréal joue un rôle de premier plan dans le développement d'une vision en matière de gestion de la diversité culturelle et de l'immigration. Plusieurs études considèrent l'arrivée au pouvoir du parti du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) en 1986 comme un moment clef de l'institutionnalisation d'une action municipale montréalaise dans ce domaine (Germain, 2003 ; Fourot, 2009 ; Massana et Rioux, 2018). Parti municipal, le RCM s'est en effet constitué autour de l'idéal du dépassement de la division entre le Montréal francophone et le Montréal anglophone (Massana et Rioux, 2017).

Durant la présence du RCM au pouvoir, un agenda interculturel est mis en application. Plusieurs documents d'orientations politiques et services administratifs touchant aux relations interculturelles voient alors le jour. Mentionnons à ce titre la création du Bureau interculturel de Montréal (1988), la création du Bureau d'accueil des nouveaux arrivants (1989) ou encore l'adoption de la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989).

En 1994, le RCM perd les élections contre le parti Vision Montréal fondé par Pierre Bourque. Malgré une certaine centralisation au détriment des structures consultatives en matière d'interculturel, les initiatives mises en place sous l'administration du RCM continuent de se développer, avec une orientation jeunesse plutôt notable. Entre 2002 et 2012, la politique de la nouvelle administration du parti Union des citoyens et citoyennes de l'île de Montréal (UCIM) s'inscrit dans la continuité de celle de son prédécesseur. Une nouvelle instance de consultation interculturelle jusqu'à aujourd'hui active est créée en 2003, le Conseil interculturel de Montréal (CIM). Le mandat de l'UCIM est par ailleurs marqué par la mise à l'agenda public des problématiques de violences policières à caractère racial et de gestion des lieux de culte. Ces problématiques liées à l'insuffisante inclusion de certaines catégories de populations particulièrement représentées parmi les vagues d'immigration les plus récentes (minorités visibles et musulmanes) seront abordées dans la prochaine section 5.4.

À l'issue de cette section, nous comprenons que les immigrants internationaux établis à Montréal évoluent dans un univers de représentations qui les renseignent sur des critères de l'appartenance à la communauté citoyenne de leur nouveau lieu de vie. De manière spécifique, la maîtrise du français, la mise en avant d'un rapport distancié à la religion et l'adoption d'une posture critique vis-à-vis d'une conception canadienne de gestion de la diversité symbolisée par le multiculturalisme apparaissent comme éléments non négociables de la panoplie du « bon citoyen ». Une conséquence est que pour les immigrants qui ne correspondraient pas parfaitement à ce type de personnage, leur sentiment d'appartenance locale pourrait avoir plus de mal à se développer.

## **5.4 Gouvernance : des défis à la participation citoyenne générés par le fonctionnement des institutions**

Dans la première section du chapitre, nous avons vu que le régime de citoyenneté montréalais garantit des droits à l'ensemble des immigrants présents sur le territoire. Nous savons néanmoins que l'acquisition de la citoyenneté juridique par ceux qui l'auront sollicitée constitue une étape fondamentale en ce qu'elle donne droit à une participation politique au même titre que les natifs. Nous savons aussi que même doté de ce statut de citoyen (par attribution pour les immigrants), l'exercice par un individu des droits qui lui sont octroyés suppose des ressources qui s'acquièrent à travers une participation économique, sociale et culturelle au sein de la collectivité. À ce niveau, au-delà du cadre législatif et symbolique dans lequel les politiques publiques ciblant les immigrants s'inscrivent, leurs effets en termes de participation effective résultent de la manière dont les acteurs impliqués interviennent concrètement. Ces effets ne correspondent pas toujours aux intentions affichées, révélant des obstacles à une expérience citoyenne positive, parce que basée sur une participation pleine et entière.

Dans cette section, nous présentons les grands obstacles générés par le fonctionnement réel des institutions. Dans notre cadre conceptuel, ces obstacles sont les défis ressentis comme épreuves par les immigrants qui évoluent à Montréal. Ils se présentent notablement sous la forme de problèmes d'insertion au travail, qui amènent à questionner l'efficacité des dispositifs publics mis en place pour accompagner l'intégration professionnelle des immigrants. Au-delà de freins à une participation économique, il apparaît nécessaire, au regard de certaines études, de s'interroger sur le caractère plus ou moins inclusif d'un milieu communautaire majoritaire, c'est-à-dire du réseau des organismes jouissant de la reconnaissance et de l'appui financier des autorités publiques. Dans quelle mesure ce milieu favorise-t-il la participation sociale des immigrants ? Finalement, certains faits impliquant les pouvoirs publics et liés aux problématiques transversales du racisme et des discriminations doivent être mentionnés. Leur potentiel d'impacts négatifs sur l'expérience citoyenne de personnes immigrantes relève de l'évidence. En tant que symboles de la diversité culturelle et étant significativement représentés

parmi les personnes racisées ou identifiées comme minorités visibles, les immigrants internationaux sont en effet plus à risque d'être exposés à ces phénomènes.

### **5.4.1 Des difficultés d'intégration professionnelle**

La question de l'intégration professionnelle des immigrants au Québec et à Montréal en particulier est une problématique qui occupe le devant de la scène politique depuis maintenant plusieurs années. Comparativement à d'autres villes en Amérique du Nord, Montréal pêche en effet par ses mauvais résultats en matière d'emploi en général et d'emplois accessibles aux personnes immigrantes en particulier. Un certain nombre de pratiques ayant cours dans le milieu professionnel opposent des barrières à l'intégration des immigrants qualifiés. Alors même que la majorité des immigrants reçus, c'est-à-dire des personnes obtenant le statut de résident permanent, ont été sélectionnés sur la base de leurs qualifications professionnelles, ils ne parviennent pas toujours à trouver un emploi correspondant à leurs qualifications. Ceci peut évidemment conduire à des sentiments de frustration et de déception liés au fait de ne pas être reconnu à sa juste valeur.

À l'échelle du Canada, selon les données statistiques de 2018, malgré une amélioration, le taux d'emploi<sup>39</sup> des immigrants demeure significativement inférieur à celui des personnes nées au Canada (Statistique Canada, 2021). La situation la plus défavorable concerne les femmes immigrantes récentes. Pour les personnes âgées de 25 à 54 ans<sup>40</sup>, le taux d'emploi de ce groupe est estimé à 59 % comparativement à 82 % chez les femmes nées au Canada, 84,3 % chez les hommes immigrants récents et 86,3 % chez les hommes nés au Canada. Les taux de chômage traduisent cette même réalité. En effet, si entre 2011 et 2018 les taux de chômage ont diminué pour chacun des quatre groupes de population que nous venons de mentionner, en 2018, les femmes immigrantes récentes affichent un taux de 12 % contre 6 % chez les hommes immigrants récents, 4,9 % chez les hommes nés au Canada et 4,3 % chez les femmes nées au Canada. En ce qui concerne la surqualification, mesurée en lien avec l'occupation d'un emploi nécessitant au plus un diplôme d'études secondaires par des personnes détentrices d'un diplôme

---

<sup>39</sup> Données concernant les 25-54 ans, en tant que principal groupe d'âge actif.

<sup>40</sup> Obtenu en dehors du Canada ou des États-Unis en ce qui concerne les immigrants.



universitaire, elle est beaucoup plus élevée parmi les personnes immigrantes que parmi celles nées au Canada. Comparativement aux États-Unis, cette surqualification des immigrants est par ailleurs plus importante au Canada (Lu et Hou, 2019).

Au-delà de l'accès à l'emploi, la situation est également défavorable aux immigrants en ce qui a trait au niveau de revenu. Ainsi, entre 1995 et 2015, le salaire annuel médian des immigrants oscille autour de 70 % de celui des individus du même sexe, nés au Canada. Par ailleurs en 2016, environ 15 % des immigrants âgés de 25 à 54 ans sont en situation de faible revenu alors que moins de 10 % des personnes du même groupe d'âge nées au Canada vivent la même situation.

Cette situation qui concerne l'ensemble du Canada apparaît d'autant plus aiguë à l'échelle montréalaise. En 2016, l'OCDE souligne les mauvais résultats de Montréal dans le domaine de l'emploi, indiquant qu'en la matière, la ville se situe au dernier rang d'un groupe de quinze autres villes nord-américaines étudiées, incluant deux métropoles canadiennes : Vancouver, Toronto, Miami, Phoenix, Detroit, Chicago, Atlanta, Dallas, Minneapolis, Philadelphia, San Diego, Houston, Boston, Washington et San Francisco. Parmi plusieurs facteurs explicatifs, l'étude évoque le taux élevé de surqualification de la main-d'œuvre et les difficultés d'accès des immigrants à des emplois qualifiés.

Plusieurs causes sont avancées pour expliquer ces mauvais résultats montréalais. Quatre grandes causes sont évoquées de manière quasi systématique : la non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle acquis à l'étranger ; l'insuffisante connaissance des langues officielles (au-delà du français, l'anglais est aussi majoritairement exigé, conduisant à une situation de double exigence linguistique) ; la faiblesse des réseaux professionnels et la discrimination à l'embauche (Chicha et Charest, 2008 ; Arcand et *al.*, 2009 ; Eid, 2012 ; Bastien et Bélanger, 2010 ; Pagé et Lamarre, 2010 ; Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2014 ; Boulet, 2016).

En ce qui concerne les difficultés à faire reconnaître des compétences acquises hors Canada, il s'agit d'un fait bien documenté. Dans le cas de la reconnaissance des diplômes menant à des professions dont l'exercice est réglementé par un ordre professionnel, la situation

est particulièrement problématique dans les secteurs de la santé et des relations humaines, qui enregistrent un taux de refus de reconnaissance important (Chicha et Charest, 2008). La complexité administrative, les délais, les frais relatifs à l'équivalence de diplôme et aux adhésions aux ordres professionnels ainsi que l'incertitude du succès de la démarche expliquent certainement le faible nombre de demandes comparativement au nombre d'immigrants reçus chaque année. En outre, en cas de reconnaissance partielle et même totale, il demeure toujours des obstacles en termes de formations d'appoint ou de stages à effectuer, dont l'accessibilité institutionnelle et financière qui est souvent problématique.

Au-delà des professions réglementées, en raison de la faible reconnaissance des diplômes étrangers par les employeurs, la reconnaissance de l'expérience de travail constitue un autre enjeu majeur. Dans ce domaine, ni les processus de reconnaissance de l'expérience à l'étranger ni les processus de reconnaissance de l'expérience canadienne ne font l'objet de démarches rigoureuses de la part des entreprises qui embauchent (Chicha et Charest, 2008).

En ce qui concerne la question des compétences linguistiques, notons que si la langue officielle du Québec est le français (en raison de la Loi 101), Montréal se singularise par un bilinguisme de fait. Dans ce contexte, le manque de maîtrise du français d'un certain nombre de candidats immigrants est fréquemment mis de l'avant par les employeurs, tandis que la maîtrise de l'anglais se révèle être un important atout pour décrocher un emploi (Chicha et Charest, 2008 ; Pagé et Lamarre, 2010). Cette double exigence linguistique représente un défi supplémentaire pour l'intégration professionnelle des immigrants.

Les données disponibles montrent toutefois une évolution encourageante de certaines statistiques concernant les compétences linguistiques des immigrants montréalais. À l'échelle du Québec, entre 1971 et 2016, la proportion des immigrants récents (reçus depuis moins de 5 ans) se déclarant capables de soutenir une conversation en français a connu une augmentation importante, passant de 49 % à 81 % (Statistique Canada, 2019). Durant la même période, la proportion du même groupe ne parlant qu'anglais a diminué significativement, passant de 36,8 % à 13,3 %. En ce qui concerne la proportion des individus ne parlant ni français ni anglais, elle est passée sous la barre des 10 % à partir du recensement de 2001.

Malgré ces statistiques positives, d'autres traduisent la persistance de besoins spécifiques pour qu'une insuffisante maîtrise du français et secondairement de l'anglais ne constitue pas un frein à l'intégration sociale et professionnelle de certains immigrants, frein qui alimenterait un sentiment d'exclusion. À cet égard, lorsqu'abordées sous l'angle de la langue maternelle, les statistiques de 2016 montrent que 70,6 % des immigrants à Montréal déclarent une langue maternelle autre que le français ou l'anglais. S'il faut considérer qu'une part de ces déclarants témoigne d'une maîtrise du français et/ou de l'anglais permettant une intégration sociale ou professionnelle optimale, il faut supposer que ce n'est pas le cas de l'ensemble de ces déclarants. Or, quarante ans après l'adoption de la Loi 101, des lacunes de la politique de francisation sont pointées du doigt. Le rapport 2017-2018 du Vérificateur général du Québec concernant la francisation des allophones affirme ce qui suit :

[...] il y a peu d'immigrants ayant déclaré ne pas connaître le français qui entreprennent une démarche de francisation auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et, parmi ceux qui le font, la plupart n'atteignent pas un degré de maîtrise de la langue française suffisant. (Leclerc, 2017, p. 9)

Même si cette donnée ne concerne que les cours offerts par le ministère de l'Immigration – le Centre de services scolaire de Montréal (anciennement nommé « Commission scolaire de Montréal ») est un autre acteur important de la francisation des immigrants – ce constat n'est pas anodin si on considère que la part de la population allophone au Québec est passée de 6,3 % à 12,8 % entre 1971 et 2011 (Bourhis et Montreuil, 2017, p. 68).

L'absence de reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquise à l'étranger et/ou l'insuffisante maîtrise du français et de l'anglais ne suffisent pas à expliquer l'incapacité de certains immigrants à obtenir un emploi qu'ils jugeront satisfaisant au regard de leur parcours professionnel. Rappelant que la discrimination à l'embauche est interdite au regard de la Charte des droits et des libertés de la personne, un rapport d'étude commanditée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Eid et al., 2012) et menée entre 2010 et 2011 affirme ce qui suit :

[...] il est surprenant de constater que, selon plusieurs études et données (qui seront évoquées dans la section suivante), les immigrants récents du Québec, parmi lesquels les minorités racisées forment la majorité, connaissent en général des difficultés d'intégration socioéconomique considérables par rapport, non seulement aux natifs du Québec, mais également aux cohortes d'immigration plus anciennes, d'origine principalement européenne. En effet, les immigrants récents subissent une marginalisation économique que ne laissait pas présager leur haut niveau d'instruction, d'autant plus qu'une majorité d'entre eux sont sélectionnés sur la base de critères conçus précisément pour favoriser les éléments les plus "performants", indépendamment de toute différence ethnique ou nationale. (Eid *et al.*, 2012, p. 3)

L'étude souligne l'existence d'une discrimination à l'encontre des candidats ayant des noms à consonance arabe, africaine/sénégalaise ou latino-américaine. Selon les résultats d'un test effectué en lien avec des offres d'emploi réelles, il ressort en effet qu'indépendamment du niveau de qualification de l'emploi, les candidats associés au groupe majoritaire ont 1,54 à 1,8 fois plus de chances d'être appelés après l'envoi de leur curriculum vitae. Ensuite, les candidats ayant un nom à consonance africaine sont les plus exposés à la discrimination. L'étude montre finalement une pratique discriminatoire moindre de la part des organisations publiques, qui pourrait s'expliquer par les obligations légales en matière de recrutement des minorités visibles dans le secteur public.

Le facteur discriminatoire joue de façon particulière en ce qui concerne les femmes immigrantes issues des minorités visibles (Chicha, 2012 ; Namululi *et al.*, 2018). Ces dernières sont relativement moins nombreuses à exercer la profession correspondant au diplôme universitaire détenu à leur arrivée au Canada. Par ailleurs, les écarts de revenus peinent à se réduire, même au-delà de dix ans de résidence au Canada. L'existence de stéréotypes amenant les employeurs à considérer les femmes immigrantes uniquement compétentes pour des types d'emplois à bas salaire, encore davantage lorsqu'elles sont associées à une minorité visible, ne peut être ignorée.

## **5.4.2 Des limites à l'inclusion communautaire**

Dans la section 5.2 du chapitre, nous avons présenté l'importance des organismes d'un dit milieu communautaire dans l'intervention sociale au Québec en général et à Montréal en particulier. Les organisations communautaires implantées à Montréal devraient ainsi être des milieux permettant aux immigrants de trouver des solutions à leurs problèmes ou des milieux au sein desquels ces derniers peuvent s'engager pour venir en aide à des personnes dans le besoin. Au-delà des organismes communautaires bien implantés et soutenus par les autorités provinciales dans le cadre de leur politique de soutien à l'action communautaire autonome (section 5.2.1), les immigrants pourraient vouloir se tourner vers des organismes ciblant une clientèle immigrante ou un groupe minoritaire auquel ils s'identifient. Rappelons qu'à Montréal, un certain nombre des organismes qui jouent un rôle dans l'intégration sociale des immigrants internationaux récents sont membres de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). D'autres organismes dits ethniques ne font pas partie de ce regroupement. Or, la valorisation par les autorités publiques tant du rôle des organisations faisant partie de la TCRI que du rôle de ceux qui n'en font pas partie est problématique. Ce manque de reconnaissance dépend certainement de la place de ces acteurs au sein du milieu communautaire en général. Les résultats d'une recherche-action publiée par l'*Intercultural Institute of Montreal* en 2000 pointent du doigt un certain déficit d'ouverture au pluralisme au sein du milieu communautaire majoritaire québécois. Les auteurs du rapport de recherche concluent :

[...] old-stock Québécois groups have adopted a position of openness with regard to cultural diversity and are interested in making a place for other communities. However, the structure within which community organizations and groups operated does not truly accommodate pluralism. This structure was conceived according to traditional way of functioning in which cultural diversity is an unrecognized phenomenon. (Pardo et al., 2000, p. 44)

Le manque de reconnaissance se manifeste par des difficultés d'accès à des ressources financières. Une analyse de la situation d'organisations communautaires desservant une clientèle immigrante montre qu'il existe des barrières aux financements par le ministère de l'Immigration (Chouakri et Labelle, 2004 ; White et al., 2008). En effet, les aides accordées à une partie de la clientèle desservie par les organismes (immigrants de plus de trois ans de résidence et demandeurs d'asile) ne sont pas finançables par ce ministère, de même que les

actions de défense collective des droits des personnes immigrantes. D'autre part, selon les données disponibles pour la région de Montréal, ces organisations sont sous-financées par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACA) et par le ministère de la Santé et des Services sociaux (Chouakri et Labelle, 2004).

Si un meilleur soutien aux organisations communautaires membres d'un regroupement reconnu tel que la TCRI constitue un enjeu, le problème est encore plus criant pour beaucoup des organismes qualifiés d'ethnoculturels ou d'ethniques. En 2009, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) du Québec publie son dernier « Répertoires des organismes ethnoculturels du Québec ». Cette démarche de recensement par les autorités provinciales n'a pas été renouvelée depuis cette date, témoignant d'une baisse d'intérêt à connaître ces acteurs. En matière de financement, c'est davantage vers le palier fédéral que les organisations ethniques peuvent se tourner. Or, une analyse de l'évolution des financements accordés dans le cadre de la politique du multiculturalisme entre le début des années 1980 et le début des années 2000 montre une décroissance de l'appui aux organismes dits multiethniques<sup>41</sup> et encore davantage aux organismes monoethniques<sup>42</sup> (McAndrew et *al.*, 2005, p. 59). Si les données concernent des organismes basés dans tout le Canada, elles traduisent une tendance qui touche également les organismes basés à Montréal. Précisément parce qu'elles ciblent des communautés culturelles particulières, les organisations monoethniques peuvent figurer parmi les premiers groupes localement implantés vers lesquelles les immigrants nouveaux arrivants se tournent. Elles font à ce titre partie du réseau des acteurs qui influencent l'expérience citoyenne des immigrants internationaux. Sans entrer dans le débat sur l'effet de ghettoïsation du financement de tels organismes, on peut remettre en question une approche menant à ignorer leur existence.

Les résultats des études que nous venons de présenter commencent à dater. Ils n'en soulèvent pas moins des interrogations peut-être toujours d'actualité sur la reconnaissance et l'appui aux organisations et groupes moins formalisés associés aux immigrants ou aux minorités ethnoculturelles. La marginalisation de ces acteurs au plus proche des immigrants

---

<sup>41</sup> Organismes qui fédèrent plusieurs groupes monoethniques.

<sup>42</sup> S'adressent principalement aux personnes originaires d'un pays ou d'une région géographique particulière.

internationaux par un milieu communautaire majoritaire pourra se répercuter sur l'expérience des immigrants pour lesquels ils constituent des milieux d'accueil en les éloignant des espaces de participation légitimés par les pouvoirs publics. Dans ce contexte, les intérêts des immigrants risquent d'être peu ou mal représentés dans les revendications émanant de la société civile.

### **5.4.3 Racisme et discriminations**

Le racisme et les discriminations sont des enjeux transversaux parce qu'ils concernent potentiellement l'ensemble des milieux au sein desquels les immigrants évoluent. Commençons par dire qu'en raison de la structure des vagues migratoires récentes vers le Québec, il existe une corrélation positive entre l'immigration internationale et l'augmentation de la proportion de résidents montréalais considérant appartenir à une minorité visible ou racisée. Entre les recensements de 1996 et de 2016, la proportion de personnes appartenant à une minorité visible pour la région métropolitaine de recensement (RMR) a augmenté constamment passant de 11,8 % à 22,6 % (Statistique Canada, 2017d). Dans un tel contexte, les pratiques racistes ou discriminatoires devraient avoir un impact d'autant plus important sur la problématique de l'inclusion citoyenne des immigrants.

Plusieurs acteurs de la société civile montréalaise s'accordent pour dire qu'il existe une problématique de racisme et de discriminations systémiques au Québec (Collectif, 2016). En ce qui concerne spécifiquement les immigrants de Montréal, selon les chiffres de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014, un immigrant sur cinq déclare avoir vécu de la discrimination ou avoir été traité injustement au cours des cinq dernières années (Statistique Canada, 2019). Comparativement à Toronto et Vancouver, les chiffres de Montréal font état d'une situation plus préoccupante, notamment en ce qui concerne une discrimination basée sur la langue et sur la religion.

Il est évident que les pratiques racistes ou discriminatoires ne sont pas uniquement l'apanage d'acteurs représentatifs des pouvoirs publics. Néanmoins, alors que le rôle premier de l'État est la protection de l'ensemble des personnes relevant de son administration, le manque d'exemplarité de ses services ou agents pourrait être d'autant plus mal vécu par les personnes

immigrantes victimes de ces pratiques. Ainsi, nous choisissons de nous focaliser sur les données analysant le problème du racisme ou des discriminations dans le cadre d'interactions avec des acteurs publics. Dans ce domaine, la question des violences policières occupe la scène médiatique depuis plus d'une décennie, l'histoire montréalaise étant marquée par ladite « affaire Fredy Villanueva ». Survenu en 2008, cet événement est le déclencheur de mouvements de mobilisation autour de la lutte contre le racisme, dont certains protagonistes sont aujourd'hui encore très actifs.

Pour rappel, Fredy Villanueva, jeune homme de 18 ans né au Honduras, est abattu par un agent de police lors d'une intervention à Montréal-Nord le 9 août 2008. Au cours de la même intervention, deux autres jeunes sont blessés par le même agent. Le lendemain, des émeutes éclatent à Montréal-Nord. Après que la justice ait innocenté le fonctionnaire de police responsable du décès du jeune homme, les autorités québécoises de l'époque décident l'ouverture d'une enquête publique. Le processus d'enquête connaît plusieurs aléas, dont le retrait d'organismes de défense des droits – la Ligue des droits et des libertés (LDL), la Ligue des Noirs du Québec, le mouvement Solidarité Montréal-Nord et la Coalition contre la répression et les abus policiers (CRAP) – de la table des acteurs invités à participer aux discussions (Ligue des droits et libertés, 2013). Le processus débouche sur une modification, en 2013, de la Loi sur la police, en ce qui concerne les enquêtes indépendantes et sur un rapport d'enquête publique déposé la même année (Bureau du coroner du Québec, 2013). Un an après le dépôt du rapport qui inclut des recommandations pour le soutien à des acteurs du développement social et des actions à entreprendre au niveau de l'administration policière, certains jugent le bilan mitigé (Blais, 2014). En octobre 2019, un rapport commandité et publié par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), réalisé par des chercheurs indépendants, constate notamment que :

Au prorata de leur supposée « contribution » collective à la criminalité à Montréal, les personnes noires et arabes sont nettement surinterpellées (de 66 % et de 93 % respectivement) par rapport aux personnes non racisées. [...] Peu importe la méthode de calcul, les personnes noires semblent disproportionnellement interpellées partout à Montréal, dans leur quartier de résidence ou ailleurs, autant par rapport à leur poids démographique que par leur part proportionnelle dans l'incivilité et dans la criminalité (Armony *et al.*, 2019, p. 9-10).



Entretemps, après la validation de plus de 16 700 signatures, une pétition pour la tenue d'une consultation publique sur le racisme et la discrimination systémique est reçue par la Ville de Montréal en juillet 2018 (Office de consultation publique de Montréal, 2020). Le 29 août, le comité exécutif de la Ville de Montréal confie à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), organisme indépendant, le mandat de préparer et de tenir cette consultation. Au printemps 2019, les travaux de consultation démarrent. Le processus de consultation dure deux ans, consistant en plus de 7 000 participations présentiels et virtuelles. Le rapport final de la consultation est rendu public en juin 2020. Il inclut 38 recommandations découlant de deux grands constats : la négligence de l'enjeu de lutte contre le racisme et la discrimination et une action éparse de la Ville de Montréal en la matière, peu propice à l'atteinte de résultats. Pour la commission, il s'agit de « reconnaître le problème, le mesurer, définir des objectifs concrets pour agir et rendre compte de ses actions » (Office de consultation publique de Montréal, p. 3). Autant dire qu'en tant qu'obstacle à l'inclusion, et donc au développement du sentiment d'appartenance de certains immigrants internationaux établis à Montréal, cette problématique du racisme et des discriminations reste d'actualité. En la matière, notons que le rapport de l'OCPM débouche sur la reconnaissance par la Ville de Montréal du caractère systémique du racisme et des discriminations, symbolisée notamment par la création d'un Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques relevant de la Direction générale (Ville de Montréal - Cabinet de la mairesse et du comité exécutif, 2021).

Le fait d'être immigrant international, c'est-à-dire d'avoir vécu dans un autre pays, constitue au moins pour une première période un défi à une participation à n'importe quel milieu du nouveau lieu de vie. À ce titre, l'individu immigrant international peut difficilement faire l'économie de s'informer, de comprendre et d'user des codes explicites et implicites de la participation citoyenne au sein de ces milieux. À travers leurs normes, ces milieux ont pour leur part le pouvoir de se rendre plus ou moins ouverts aux immigrants internationaux. À cet égard, il existe un certain consensus sur le fait que les milieux professionnels montréalais ont des progrès à faire en matière d'inclusivité des immigrants internationaux. À ceci s'ajoute le fait que pour certains immigrants, une condition minoritaire liée à une ou plusieurs identités assignées ou revendiquées (raciale, ethnique, religieuse, de genre...) les expose encore davantage à des pratiques exclusives des milieux d'accueil. Au-delà donc du cadre législatif et

symbolique dans lequel les politiques publiques ciblant les immigrants s'inscrivent, leurs effets résultent de la manière dont les acteurs impliqués interviennent concrètement. Or, ces effets ne correspondent pas toujours aux intentions affichées, révélant des obstacles à une expérience de citoyenneté pleine et entière pour les immigrants. Parfois maintenus à la marge ou invisibilisés au sein des espaces légitimes de participation, les immigrants peineront à accumuler les ressources sociales et symboliques nécessaires pour faire valoir des demandes sociales ou simplement des droits acquis.

## **5.5 Synthèse : Immigrants, immigrantes, bienvenue dans la complexité montréalaise !**

Pour exercer leur citoyenneté, les immigrants internationaux de Montréal doivent composer avec un certain ordre. D'un point de vue juridique, toute personne vivant à Montréal, incluant les personnes nées à l'étranger, dispose de droits garantis par la Charte canadienne des droits et des libertés. Pour les personnes nées à l'étranger, leur statut migratoire restreint la palette des droits dont elles peuvent se prévaloir, jusqu'à ce qu'elles acquièrent – si elles le souhaitent et remplissent les conditions posées – le statut de citoyen. Ce statut permet d'accéder aux droits politiques que sont les droits de vote et d'éligibilité aux différents paliers de gouvernement. Nous savons cependant qu'un régime de citoyenneté ne désigne pas seulement un cadre juridique figé, mais également en amont et en aval de l'adoption des lois, les rapports de pouvoir entre différents acteurs sociaux et leurs modalités interreliées d'intervention.

La mise en œuvre effective de l'action publique ciblant les personnes immigrantes établies à Montréal donne au contexte institutionnel de leur expérience citoyenne son caractère mouvant. Depuis les années 2000, cette dynamique s'est traduite par des changements juridiques significatifs relatifs aux conditions d'acquisition ou de perte des statuts de résident permanent et de citoyen. Sur un autre plan, elle a conduit à l'institutionnalisation de la singularité d'une identité citoyenne québécoise, à travers l'adoption de la Loi sur la laïcité de l'État (2019). Parmi les acteurs jouant un rôle dans l'intégration citoyenne des immigrants de Montréal, des différences d'orientations idéologiques s'expriment entre les trois paliers de

gouvernement – fédéral canadien, provincial québécois et municipal montréalais – , entre les milieux public et communautaire et entre les réseaux d’organismes communautaires. Ceci peut générer une confusion inconfortable chez les immigrants internationaux. En plus de tenter de comprendre comment les acteurs responsables de leur intégration s’organisent entre eux, ils doivent considérer plusieurs représentations de la manière dont il est attendu qu’ils s’intègrent. Il se peut aussi que certains immigrants voient dans cet ordre flou une plus grande latitude pour suivre un parcours de participation citoyenne qui leur sera propre. Dans tous les cas, l’état actuel des connaissances démontre l’existence d’obstacles minant l’expérience citoyenne de certains immigrants. Ces obstacles prennent la forme de normes et pratiques de sources non juridiques, aux effets limitant sur la participation économique, sociale, culturelle, et par la même politique / citoyenne des immigrants. Ils sont autant de défis dont ces derniers pourront faire l’expérience sous forme d’un vécu d’épreuves.

Notre analyse du régime de citoyenneté montréalais qui contextualise l’expérience citoyenne des immigrants expose donc une situation complexe, impossible à saisir en se limitant à l’examen des droits caractérisant ce régime, puisque :

- La prise en compte du climat sociopolitique amène à penser que les débats portant sur certaines lois ciblant les immigrants ou sur l’enjeu plus large de la gestion de la diversité culturelle pourraient refroidir certains immigrants désireux de développer un sentiment d’appartenance locale ;
- Les différents paliers ou acteurs gouvernementaux et communautaires fonctionnent selon des orientations parfois contradictoires, potentiellement génératrices de tracasseries administratives ou d’autres sources de confusion voire de frustration chez les immigrants ;
- L’accès aux droits est freiné par la gouvernance des organisations publiques et acteurs économiques ou communautaires avec lesquels ils collaborent, cette gouvernance pêchant en matière de représentation et de défense des intérêts des immigrants.

Une fois ce contexte institutionnel commun à l’ensemble de nos répondants posé, nous pouvons nous pencher sur la compréhension du processus d’acculturation citoyenne. Dans le prochain chapitre, nous présentons les quatre grands types de ce processus qui émergent des

récits de nos répondants et qui sont en même temps cohérents avec notre cadre conceptuel d'étude de ce processus. Les deux chapitres suivants serviront à préciser la dynamique interne de chacun de ces parcours-types, autour des concepts d'épreuve puis de réseau de participation citoyenne.

## Chapitre 6. Quatre parcours d'acculturation citoyenne

---

Peut-être dans l'agir, j'ai beaucoup changé. Le fait est que là-bas, on perçoit la société comme étant très autoritaire. Mais là, on sait que pour le besoin de la cause ici, les lois, les affaires comme ça, on doit s'adapter.

Un répondant, 2016

---

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté le contexte institutionnel au sein duquel le processus participatif de transformation de l'identité citoyenne des immigrants internationaux établis à Montréal se déroule. Tandis que l'identité citoyenne est le discours autobiographique à travers lequel l'individu représente son parcours de participation citoyenne (que nous désignons aussi comme parcours citoyen ou parcours d'engagement), l'acculturation citoyenne conceptualise le processus de transformation de cette identité.

Les récits collectés auprès des 31 répondants de notre recherche révèlent l'occurrence de changements plus ou moins importants dans leurs parcours de participation citoyenne. Certains de ces changements ont pu avoir lieu hors du Canada, dans leur pays de naissance ou dans un autre pays où ils auraient résidé. À cet égard, il n'est pas surprenant de découvrir que les immigrants internationaux arrivent dans leur nouveau lieu de vie avec un bagage en matière de citoyenneté. De fait, pour certains de nos répondants, leur identité citoyenne actuelle trouve ses assises dans un vécu précédent leur immigration à Montréal. Néanmoins, étant donné que notre étude porte sur le parcours d'acculturation citoyenne d'immigrants internationaux établis dans un même lieu de vie – caractérisé par un certain régime local de citoyenneté – les changements sur lesquels nous devons nous attarder sont ceux survenus à la suite de l'immigration à Montréal. Ce que nous voulons mieux comprendre, c'est le déroulement du processus d'acculturation citoyenne vécu par des immigrants internationaux établis dans une ville globale telle que celle représentée par Montréal.

Dans ce chapitre, nous introduisons la typologie qui ressort de notre analyse des récits de nos répondants. En fonction du rapport de l'individu immigrant à des communautés citoyennes d'origine et d'accueil (en référence au lieu de vie actuelle du répondant) et de l'évaluation positive ou négative du changement global vécu en matière de citoyenneté, nous avons identifié quatre parcours d'acculturation citoyenne, c'est-à-dire de transformation de l'identité citoyenne : un parcours d'adaptation, un parcours de projection locale, un parcours d'individualisation et un parcours de repli. La dynamique de chacun de ces parcours sera précisée dans les deux chapitres suivants, portant respectivement sur le rôle joué par des épreuves et le rôle joué par le réseau de participation citoyenne dans ce processus d'acculturation citoyenne.

## **6.1 L'acculturation citoyenne comme parcours d'adaptation**

Le *parcours d'adaptation* traduit simultanément l'occurrence de changements dans l'identité citoyenne de l'individu et une continuité par rapport à un vécu citoyen prémigratoire. Ce parcours renvoie à un discours soucieux des aspects concrets de la mise en pratique de la citoyenneté et correspond à une expérience citoyenne positive. L'individu perçoit une continuité entre ses vécus citoyens antérieur et postérieur à l'installation dans son nouveau lieu de vie. Dans le cadre de cette expérience citoyenne positive, l'individu continue à affirmer son appartenance à une ou plusieurs communautés citoyennes d'origine. Le parcours d'adaptation est effectivement associé à une tolérance, pouvant aller jusqu'à la valorisation de la pluralité en matière d'identités citoyennes, de sorte que l'identification à plusieurs communautés citoyennes n'est pas problématique pour l'immigrant concerné.

La majorité des récits illustratifs d'un parcours-type d'adaptation décrivent des parcours citoyens débutant avant l'immigration du répondant à Montréal. Autrement dit, avant même leur arrivée dans leur nouveau lieu de vie, ces répondants avaient une conscience citoyenne qui se traduisait par leur implication dans un certain nombre d'activités engagées. Forts de leur expérience de citoyenneté active exercée dans leur pays d'origine ou parfois dans un autre pays précédant leur immigration au Canada, nos répondants ont poursuivi leur trajectoire

d'engagement à Montréal. En contexte montréalais, ils ont pu élargir leur sentiment d'appartenance citoyenne et surtout s'adapter à d'autres façons d'exercer leur citoyenneté.

Tandis que l'affiliation à une communauté d'origine est marquée du sceau de l'attachement sentimental, l'affiliation à d'autres communautés renvoie parfois davantage aux préoccupations matérielles de l'intégration à un nouveau lieu de vie. Le récit de **Judy** peut à cet égard être mis de l'avant.

Dans son pays d'origine, Judy était très engagée au sein de sa « famille » religieuse et au sein de la communauté noire. En témoigne sa description des liens affectifs forts qu'elle a pu développer avec un certain nombre de personnes membres de ces communautés religieuse et ethnique. Après son immigration à Montréal, elle est parvenue à s'intégrer à un réseau d'organisations constituées autour de ses identités religieuse et noire, assurant une continuité entre ses engagements prémigratoires et postmigratoires. En ce qui a trait à l'évolution de son sentiment d'appartenance citoyenne depuis son arrivée à Montréal, le discours de Judy présente cette question de l'appartenance citoyenne comme peu problématique. Au-delà des communautés religieuses et ethniques au sein desquelles elle n'a pas cessé de s'impliquer et auxquelles elle n'a pas cessé de s'identifier à la suite de son immigration, elle considère que sa communauté renvoie à n'importe quel endroit où elle vit. Son lieu de vie actuel, montréalais et plus largement québécois-canadien, est donc bel et bien une communauté citoyenne à laquelle elle s'identifie.

Un autre cas parlant est celui d'**Alfred**, qui tout en affirmant son appartenance primordiale à une autre communauté, reconnaît son ancrage dans le pays d'accueil où il a élu domicile et la nécessité d'y prendre activement part. Il combine ainsi une forte implication transnationale au bénéfice de sa communauté d'origine et une participation publique locale tout aussi forte.

### Encadré 6.1 Le parcours de Judy

Judy communique sans détour sur le fait qu'elle est une femme engagée et reconnue comme telle jusqu'à aujourd'hui. L'immigration depuis son pays d'origine vers Montréal il y a près de 35 ans sonne presque comme une étape parmi d'autres d'un parcours citoyen dont elle situe l'origine dès son enfance, au sein de sa famille, dans la localité où elle a grandi. Au stade où elle se trouve dans ce parcours citoyen, elle perçoit son rôle comme celui de transmettre le maximum à tous ceux qu'elle peut aider. Cette aide peut prendre de multiples formes. Dans le cadre de son emploi actuel dans le milieu scolaire, Judy a l'opportunité d'agir comme mentor auprès de jeunes. En dehors de cet emploi, Judy est investie auprès d'organisations religieuses et communautaires depuis les premiers moments de son immigration montréalaise. Au sein de son église, elle contribue à l'encadrement du cheminement spirituel des fidèles. Au sein du milieu communautaire, elle donne aujourd'hui de son temps de façon plus ponctuelle, en participant aux activités de plusieurs organismes d'appui aux femmes et aux communautés noires en particulier.

### Encadré 6.2 Le parcours d'Alfred

Alfred vit à Montréal depuis une dizaine d'années. Le Canada n'est néanmoins pas son premier pays d'immigration. Il a vécu huit ans dans un autre continent (qui n'est pas celui où Alfred est né), là où son parcours citoyen a débuté. Alfred était alors le leader d'une association représentative d'étudiants issus d'une même communauté culturelle. Depuis, c'est à cette communauté culturelle qu'Alfred s'identifie de manière primordiale en matière de citoyenneté. Il exerce aujourd'hui sa citoyenneté de plusieurs manières, en s'impliquant ici, à Montréal, tout en continuant à s'impliquer ailleurs, hors de Montréal et du Canada plus largement. Si son action en lien avec sa communauté citoyenne primordiale se joue localement et à l'international, il agit également de manière significative comme résident montréalais. Il est à ce titre impliqué dans la politique locale, au point d'avoir déjà brigué un mandat de conseiller municipal. Étant donné l'importance qu'Alfred attribue au développement de sa communauté citoyenne primordiale, il est pour lui appréciable que les institutions publiques de son nouveau lieu de vie reconnaissent et valorisent les actions que les individus mènent au sein d'une communauté dite culturelle à laquelle ils s'identifieraient.



L'individu peut ne pas hiérarchiser ses affiliations. Son sentiment d'appartenance citoyenne s'applique tout simplement à plusieurs groupes.

Pour **Marianne** par exemple, ses identités pertinentes sont de différents types et renvoient aussi bien à son pays d'origine qu'à sa ville de résidence, son identité de genre ou encore son identité raciale :

C'est-à-dire c'est sûr que j'évolue dans une société qui a des règles. Mais observer des règles, épouser des valeurs d'une société ne veut pas dire pour autant s'acculturer. Alors moi ce que je suis, c'est un tout. C'est-à-dire ce sont le vent que j'ai vécu en [pays d'origine], ce sont les belles valeurs que j'ai apprises de [pays d'origine], les belles valeurs qu'on m'a inculquées, qui ont été bonifiées par ce que Montréal m'apporte. Et c'est ça que je suis, et c'est ça que je veux rester, et c'est ça que je donne à mes enfants, à la même enseigne, que je donne à n'importe quel jeune. C'est-à-dire, je porte ce que je suis avec fierté : [identité pays d'origine]-montréalaise, femme, noire. (Marianne)

**Étienne** affirme quant à lui son appartenance à des communautés citoyennes canadienne et montréalaise, de même que son identification à son pays d'origine. À Montréal, il se voit résolument chez lui, mais n'entend pas pour autant renier son pays d'origine. Autrement dit, dans son discours actuel d'identité citoyenne, il est parvenu à combiner de façon satisfaisante pour lui son attachement à son nouveau lieu de vie et son attachement à ses origines :

Bélinda : Et quand vous parlez de communauté, ça...

Étienne : Ça inclut la communauté que je suis mettons par exemple mettons que je suis à Montréal ça inclut la communauté montréalaise, la communauté québécoise, la communauté canadienne.

Je suis [identité pays d'origine] autant que je suis Canadien. (Étienne)

De son côté, **Laura** est parvenue à coupler un engagement transnational lié à sa communauté d'origine et la cultivation d'un attachement local. Elle s'est adaptée à un milieu qui reconnaît l'existence de diverses « communautés » en s'impliquant au sein de sa communauté religieuse, comme dans son pays d'origine, mais également auprès de sa communauté culturelle localement reconstituée.

### Encadré 6.3 Le parcours d'Étienne

Étienne a immigré à Montréal il y a douze ans. Il ne s'agissait pas de sa première expérience d'immigration internationale puisqu'il a déjà vécu dans deux autres pays dans le cadre de ses études universitaires. Ces expériences n'ont cependant pas été significatives en termes de participation citoyenne et c'est dans son pays d'origine que le parcours citoyen d'Étienne trouve ses racines. Parallèlement à son métier dans l'enseignement, il s'impliquait alors bénévolement auprès de jeunes dans le cadre d'une organisation à vocation éducative et culturelle. En ce qui concerne son implication citoyenne montréalaise, à peine quatre mois après son arrivée, Étienne s'engage bénévolement dans le conseil d'administration d'un organisme communautaire. On peut ensuite parler d'un effet « boule de neige » puisque depuis, il n'a cessé de soutenir différentes organisations ayant une mission sociale, notamment en siégeant sur leur conseil d'administration. Il s'est construit un solide réseau local qui lui permet d'exercer une influence sur des causes et projets qui lui tiennent à cœur. Dans le choix de ses causes ou projets, Étienne reconnaît accorder une place particulière à ceux touchant la communauté associée à son pays d'origine. Cela ne lui apparaît pas du tout problématique.

### Encadré 6.4 Le parcours de Laura

Avant de s'établir à Montréal, Laura était socialement très engagée. C'est d'ailleurs son engagement qui l'a contrainte à quitter son pays d'origine. En raison de son leadership social au sein de sa communauté locale, Laura a en effet été emprisonnée par les autorités de son pays. C'est suite à cet épisode que son départ vers le Canada a été organisé. Elle a immigré au Québec comme réfugiée il y a presque 30 ans. Laura a d'emblée fait partie d'un réseau d'organisations communautaires qui ont facilité son intégration à Montréal. Comme dans son pays d'origine, Laura a pu exercer sa participation citoyenne dans un cadre religieux. Elle dirige plusieurs projets de soutien à des populations vulnérables rattachés à son église. Dans son nouveau contexte de vie, une nouveauté pour l'action citoyenne de Laura est néanmoins apparue avec le fait de s'identifier à une dite communauté culturelle. Cette projection locale l'a amenée à avoir une action en même temps très ancrée localement et à portée internationale. Elle s'implique en effet dans une organisation internationale non gouvernementale intervenant entre autres dans son pays d'origine.

Malgré un ressenti global de continuité, l'individu a conscience d'avoir vécu certains changements, notamment l'apprentissage de nouvelles pratiques participatives. Ces changements justifient le fait de parler d'une adaptation de l'individu à son nouveau contexte institutionnel en matière de citoyenneté.

Dans notre description du régime de citoyenneté montréalais, nous avons évoqué le flou ou les controverses existantes autour de la définition des identités nationales canadienne et québécoise. Alors que ce flou peut s'avérer problématique du point de vue d'institutions publiques soucieuses d'offrir un cadre propice au développement d'un sentiment national, il a permis à certains de nos répondants de se sentir légitimes dans la revendication d'un sentiment d'appartenance englobant une ou plusieurs communautés d'origine et une ou plusieurs communautés associées à leur lieu de résidence actuelle. Dans tous les cas, ces représentations sont assises sur des pratiques participatives concrètes, locales et parfois internationales.

Les récits de certains répondants font ressortir la manière dont leur parcours de participation citoyenne les a amenés à s'adapter à un milieu communautaire montréalais. Ils s'impliquent aujourd'hui de façon bénévole ou salariée au sein d'organisations dites communautaires basées à Montréal. Pour les répondants concernés, la notion de « communautaire » évoquée dans ce contexte renvoie – comme pour beaucoup de personnes établies au Québec – à des organisations impliquées dans la fourniture de services sociaux, bénéficiant ou non de financements publics. Ces organisations peuvent s'être constituées sur une base plutôt territoriale ou sur une base plutôt ethnique. Cette situation fait écho à la diversité du milieu communautaire montréalais, évoquée dans le chapitre précédent. À côté d'un milieu communautaire majoritaire constitué d'organisations reconnues et matériellement soutenues par les institutions publiques, d'autres organismes plus marginaux, au sens de plus éloignés des institutions publiques, font également un travail social local. Les récits de nos répondants montrent alors que les immigrants internationaux se mobilisent aussi bien dans un milieu communautaire « majoritaire » que dans un milieu communautaire « minoritaire ». Pour ce milieu communautaire minoritaire, les communautés en question sont parfois qualifiées d'ethniques ou de culturelles.

Selon cette logique, **Bintou** explique que tout en lui permettant de continuer à s'impliquer au sein de sa communauté ethnique d'origine, son immigration montréalaise l'a amenée à faire l'expérience de l'importance d'une action « en réseau ». Cela signifie qu'au-delà de cette communauté citoyenne primordiale, elle s'est ouverte à une participation citoyenne au sein d'une communauté culturelle plus large, elle-même intégrée à la société canadienne :

Quand on vit dans une société canadienne, qu'on est immigrante, et que l'on comprend comment la société fonctionne, le réseau, c'est important, de se mettre ensemble pour pouvoir peser, c'est important, que ce soit dans le milieu du travail... c'est un chaînon pour moi. Dans le domaine plus professionnel ou que ce soit dans l'entrepreneuriat, c'est important de pouvoir capitaliser sur un premier réseau, ça a une connotation un peu communautaire... J'aime dire que je me détache beaucoup de ça, c'est un levier comme un autre pour moi. Quand tu dis intégration, certes, on se retrouve, mais c'est aussi de pouvoir s'ouvrir aux autres. (Bintou)

Dans le cas d'**Éléonore**, il lui a fallu réapprendre son métier pour continuer à s'engager en tant que professionnelle de l'action sociale. Ainsi, tout en valorisant les pratiques et les formes de participation citoyenne qu'elle a consolidées dans son pays d'origine, Éléonore témoigne d'un volontarisme pour s'adapter aux usages locaux. Elle reconnaît déjà s'être approprié certains discours et mode d'action d'organismes communautaires au sein desquels elles évoluent.

Certains récits laissent transparaître l'évolution d'un parcours au sein de milieux dits militants. Avant leur immigration à Montréal, les répondants concernés avaient une certaine expérience de l'action auprès de groupes militants. Une fois installés à Montréal, c'est naturellement que ces répondants ont cherché à se rapprocher des groupes militants locaux. Leur participation au sein de ces milieux leur a permis de prendre conscience de différences entre leurs expériences passées du militantisme et les représentations et pratiques liées au militantisme montréalais. Cette réflexivité sur leur culture militante les a alors conduits à s'essayer à de nouvelles pratiques de participation.

Dans son pays d'origine, durant ses années étudiantes, **Octavio** a été en contact avec des groupes militants. S'il lui est arrivé de participer à certaines initiatives encouragées par cet

entourage militant, il avait choisi à l'époque de garder un certain recul et de ne pas s'engager dans des actions qui pourraient compromettre le bon déroulement de sa scolarité. À la suite de son installation à Montréal, le rapport d'Octavio au militantisme a évolué. Il a senti en effet la nécessité d'intégrer de manière franche un milieu militant organisé autour de la problématique du statut des immigrants. Cet engagement s'articule avec une action locale auprès de sa communauté nationale d'origine et le maintien d'un fort attachement à sa communauté ethnique d'origine :

J'ai commencé mon implication l'année 2011 depuis que notre communauté était ciblée pour des problèmes migratoires, ensuite de détention, de déportation, et j'ai compris qu'il faut travailler en collectif [...]. En commençant, je me suis engagé surtout pour le droit de la personne pour le statut, le statut pour la communauté [identité nationale], mais aussi le statut pour tous et toutes, le droit à l'éducation, à l'éducation basique des enfants sans papiers, et aussi aux soins de santé des immigrants sans papier (Octavio)

En ce qui concerne **Stéphane**, il explique qu'en raison de son statut d'étranger, il a senti la nécessité d'adapter certaines de ses habitudes d'action collective. Considérant qu'il était militant avant son arrivée à Montréal, il juge sa nouvelle approche de la participation comme étant moins militante, ce qui lui cause une certaine frustration. Cette participation n'en reste pas moins politiquement pertinente de son point de vue. À travers son discours, il suggère en effet que le « vrai » militantisme exige une sensibilité fine à la culture politique locale, qu'il n'a pas tout à fait acquise en tant qu'étranger. Stéphane a ainsi appris une militance à l'arrière-scène. S'il s'associe toujours à une identité militante, dans son nouveau contexte montréalais, cette dernière s'exprime par des pratiques différentes de celles qui caractérisaient son engagement dans son pays d'origine.

En fin de compte, à travers un parcours d'adaptation, l'individu parvient à faire sens de la pluralité de ses appartenances et de la diversité potentielle des pratiques citoyennes qu'il peut mettre en œuvre, de telle sorte que son immigration internationale n'est pas vécue comme un moment de rupture avec ses racines dans son parcours citoyen. Il s'est ajusté à la pluralité à laquelle son parcours l'a confronté.

#### Encadré 6.5 Le parcours d'Éléonore

L'immigration d'Éléonore à Montréal il y a environ sept ans s'est faite de manière soudaine, pour des raisons sécuritaires. Avant cet épisode migratoire, elle avait une vie bien établie dans son pays d'origine avec ses deux enfants. Son conjoint était pour sa part déjà installé au Canada. Dans son pays d'origine, l'engagement d'Éléonore était attaché à son travail dans le secteur du social, notamment lorsqu'elle était intervenante. Elle a évolué dans ce milieu professionnel pendant plus de vingt ans. La continuité entre cette trajectoire d'engagement prémigratoire et le parcours citoyen d'Éléonore depuis son immigration repose sur l'identité de travailleuse sociale qu'elle revendique jusqu'à aujourd'hui. Bien qu'elle ne soit pas encore parvenue à franchir toutes les étapes lui permettant d'exercer cette profession à Montréal, c'est un objectif qu'elle s'est fixé. Entretemps, Éléonore s'implique bénévolement et de multiples façons dans l'église de son quartier et dans plusieurs organismes communautaires. Elle agit aussi bien à travers l'intervention directe auprès de groupes de population dans le besoin que dans l'administration de certains organismes.

#### Encadré 6.6 Le parcours de Stéphane

Pour évoquer ses pratiques participatives significatives, Stéphane ne parle pas tant de citoyenneté que d'engagement ou de militantisme. Son parcours militant donc, débute dans son pays d'origine alors qu'il s'implique dans le milieu étudiant. À cette époque, l'engagement de Stéphane repose non seulement sur une participation aux débats intellectuels, mais également sur une participation à diverses manifestations dans le cadre desquelles des confrontations ont lieu avec les forces de l'ordre. La confrontation directe et la violence sont alors des composantes de la pratique militante de Stéphane. À Montréal, au contact d'un certain milieu militant local, Stéphane découvre de nouvelles approches traduites par des pratiques non familières. Il est notamment amené à réfléchir à son statut social privilégié et à modifier son comportement en lien avec ce statut. Il prend par exemple le prend le parti de moins s'exprimer en assemblée pour laisser la parole aux personnes issues de groupes minoritaires. Sur un autre plan, il choisit de ne plus être en première ligne lors d'actions pouvant impliquer une confrontation avec la police, considérant réel le risque de déportation. Aujourd'hui, une participation à des activités de recherche universitaire constitue la principale forme d'engagement de Stéphane.

## 6.2 L'acculturation citoyenne comme parcours de projection locale

Le parcours de *projection locale* se caractérise par un parcours amenant l'immigrant à mettre en avant son affiliation à une communauté citoyenne associée à son nouveau lieu de vie. Ce parcours auquel correspond un discours d'identité citoyenne focalisé sur les questions d'appartenance évoque une expérience citoyenne globalement positive. Comme le parcours d'adaptation, le parcours de projection locale est une trajectoire d'acculturation citoyenne perçue comme positive par l'immigrant international qui la vit. Ce parcours est associé à un discours d'identité citoyenne qui accorde une place importante aux enjeux d'appartenance. Dans ce cadre, l'individu tend à mettre de l'avant son attachement à une identité collective particulière, qu'il juge la plus significative en ce qui a trait à sa citoyenneté. Cette identité collective est au cœur de son rapport actuel à la citoyenneté.

Notre présentation du parcours de projection locale renvoie aux récits de sept de nos répondants (voir synthèse du chapitre, figure 6.1). Pour ces répondants, sans être nécessairement absentes, leurs actions citoyennes n'étaient pas significatives avant leur immigration à Montréal. Elles occupent peu ou pas de place dans leur récit de parcours citoyen. C'est donc à Montréal que leur identité citoyenne trouve ses assises. Par ailleurs, en dépit du fait que le nombre de répondants concernés soit plus faible que pour le parcours d'adaptation, nous devons préciser qu'au moment de l'entrevue, l'ensemble de ces répondants résidait à Montréal depuis au moins quinze ans. Cette donnée pourrait être significative et suggérer que l'inscription dans un parcours de projection locale demande un certain temps. À titre de comparaison, pour nos répondants concernés par un parcours d'adaptation de leur identité citoyenne, la durée de résidence à Montréal est assez variable avec une majorité de répondants établis depuis sept à quinze ans, un groupe de trois répondants établis depuis 28 ans et plus et un répondant établi depuis environ trois ans.

S'il est pertinent de parler de projection locale, c'est d'une part parce que l'expérience citoyenne de l'immigrant s'inscrit résolument dans le lieu d'accueil et d'autre part, parce que l'individu se donne un rôle dans le développement ou la transformation souhaitée de ce lieu

d'accueil. L'individu projette donc son parcours citoyen dans une ou plusieurs communautés associées à son lieu de vie actuelle et non à son lieu d'origine.

**Rina** évoque plusieurs communautés auxquelles elles s'identifient aujourd'hui. Le lien avec chacune de ces communautés s'est développé après son établissement à Montréal. Elle considère alors que c'est dans ce lieu d'accueil montréalais que ses pratiques participatives significatives, et donc son parcours citoyen, ont vraiment débuté :

I'm involved in the [ethnic identity in current place of residence] community but at the same time, involved also but I live in [locality], where I'm living, I'm involved there also. For example, sometimes they call me, we need a volunteer for, one time, last two years ago, for the [name of organization], can you help us with the *campagne de financement*? Go ask and get some donations. I participated in that, so I'm helping the Quebec community also that way. I've been in Montreal helping the community. (Rina)

Alors même qu'il ne s'impliquait dans aucune organisation sociale dans son pays d'origine, **Paul** souligne que sa perception de la société canadienne comme ouverte à une participation réelle des immigrants (pouvant déboucher sur le changement) a motivé son implication et contribué au développement de son sentiment d'appartenance au pays :

En [pays d'origine], je vivais seul, j'avais beaucoup d'activités avec mes amis, mais j'étais aussi dans une grande ville, je n'étais pas en contact forcément avec des activités ou des organismes, ça ne s'est pas présenté, pas plus que ça. Par contre ici, effectivement, peut-être que c'est aussi dû à une perception différente de la société canadienne comparée à la société [identité pays d'origine], c'est une société qui est plus malléable, plus ouverte à s'adapter, à changer [...]. L'immigrant ne vient pas ici juste pour prendre la société telle qu'elle est, mais aussi pour la faire progresser, pour y participer. Je pense que dans d'autres pays, peut-être un immigrant peut avoir une réserve et se dire « Je vais voir comment c'est, me fondre dans la masse, etc. » Ici, non, au contraire, je pense qu'on valorise cette implication, c'est aussi une façon de s'intégrer, donc de participer, mais aussi, je pense que je me suis senti profondément chez moi, surtout une fois que j'ai été marié et que les enfants s'en venaient, je pense ça a augmenté le sentiment d'appartenance et d'implantation. (Paul)



Dans son rapport actuel à la citoyenneté, **Souad** se projette clairement dans son lieu de vie actuelle, se faisant par exemple un devoir de transmettre à ses enfants le goût de l'apprentissage des us et coutumes locaux pour que ces derniers aient la « fibre citoyenne, canadienne ou québécoise ». Souad considère que c'est le milieu communautaire montréalais qui a révélé son potentiel d'engagement. Elle a alors développé un fort sentiment d'appartenance à ce milieu communautaire, qui lui a par ailleurs permis de se réaliser professionnellement. Son parcours est ainsi celui d'une intégration au milieu communautaire montréalais :

Bélinda : C'est un petit peu pour savoir si vous identifiez la raison qui vous a amenée à être aussi engagée ?

Souad : C'est le communautaire, je dirais. [...] quand je suis arrivée ici, et qu'on ne trouve pas de travail, le communautaire t'ouvre ses portes et une des premières jobs que tu as, c'est dans le communautaire.

Le parcours de projection locale de **Rose** s'est également réalisé en lien avec un organisme communautaire. Alors qu'elle cherche un emploi pour contribuer au revenu familial, elle croise le chemin d'un organisme intervenant auprès de femmes issues de communautés culturelles, condition qui est la sienne. Elle se fait embaucher comme travailleuse communautaire. Elle n'a plus quitté l'organisme depuis et y travaille aujourd'hui comme coordinatrice.

#### Encadré 6.7 Le parcours de Souad

Si elle ne se définissait pas spontanément comme engagée pour la justice sociale, Souad sait qu'elle peut être perçue comme telle dans son milieu et accepte volontiers l'étiquette. Il faut dire qu'avant d'immigrer à Montréal à la fin des années 1990, elle n'était pas du tout engagée, selon sa propre conception. Dans son pays d'origine, elle occupait un poste à responsabilités dans une grande entreprise. À son arrivée à Montréal, c'est dans le milieu communautaire qu'elle a pu s'insérer et évoluer professionnellement. Souad y a découvert un espace accueillant au sein duquel le bénévolat a une grande importance. De fait, Souad ne compte pas ses heures au travail. Elle n'endosse cependant pas le discours qui consiste à faire du bénévolat un passage obligé de l'intégration professionnelle des immigrants. Elle considère la dévotion qu'elle met dans son travail rémunéré comme un choix. Son expérience réalisée au sein du milieu communautaire a donné à Souad le goût de s'engager dans d'autres types de milieux. Elle a notamment exercé des responsabilités syndicales dans le cadre d'un emploi hors du secteur communautaire. Elle y a été initiée à un type d'engagement qui lui était étranger, celui de la revendication.

#### Encadré 6.8 Le parcours de Rose

Établie à Montréal depuis près de vingt ans, **Rose** insiste quant à elle sur le fait que c'est dans cette ville qu'elle a pris conscience de sa citoyenneté. Plus précisément, c'est ici qu'elle est devenue une citoyenne active en tant que femme. Dans son pays d'origine, elle ne se questionnait pas réellement sur la condition liée à son genre. Elle acceptait les obligations associées à son rôle de femme. Rose mesure l'ampleur de son cheminement, qui l'a rendue capable d'occuper des fonctions de coordination et de représentation au sein d'un organisme impliqué non seulement dans la délivrance de services à des femmes issues de communautés culturelles, mais également dans des actions de plaidoyer, menées de concert avec des organisations communautaires partenaires. Son évolution se répercute par ailleurs dans la sphère privée. Elle a par exemple acquis suffisamment d'assurance pour tenir tête à son conjoint dans certaines situations conflictuelles. Son souhait est d'amener d'autres femmes ayant immigré dans les mêmes conditions qu'elle vers davantage d'autonomie dans toutes les sphères de leur vie.

Dans le cadre du parcours-type de projection locale, la relation à une communauté citoyenne d'origine est objet de questionnements plus ou moins profonds. L'individu peut critiquer ouvertement cette communauté ou tout simplement prendre du recul par rapport à celle-ci.

**Souad** par exemple, déplore le fait que son pays d'origine n'offre pas un environnement propice à l'implication :

Vous savez, chez nous, on n'a pas du communautaire, on ne connaît pas ça du tout. Au [pays d'origine], c'est un pays, je ne dirais pas dictateur, mais c'est un pays où tu fais ton travail, ta job, puis tu rentres chez toi, tu élèves tes enfants, et tout. Implication, ça ne nous intéresse pas, et ça ne m'intéressait pas de m'impliquer. (Souad)

**Matilda** questionne pour sa part son appartenance à son pays d'origine en raison de son désaccord avec certains aspects qu'elle associe à la culture de ce pays, situation qu'elle vit comme problématique :

Pour moi c'est quasiment comme si j'étais née ici d'une certaine façon parce que oui je me souviens du [pays d'origine] parce que j'y vais, mais je me souviens pas de quand j'étais là que je vivais là et, sinon le fait je pense que c'est mon père qui est Québécois m'a vraiment permis d'apprendre sa culture, mais reste quand même que j'ai la culture [identité pays d'origine] aussi, fait que c'est sûr que je trouve pas ça toujours facile de..., j'ai pas le mot dans la tête... de concilier les deux cultures, c'est pas toujours facile parce que des fois c'est contradictoire, surtout si on prend la culture [identité pays d'origine]. C'est une culture beaucoup plus traditionnelle, fait que des fois je suis vraiment pas d'accord avec certains aspects de cette culture-là, mais d'un autre côté je me dis c'est ma culture je peux pas renier ça. (Matilda)

**Pascal** justifie en partie son détachement vis-à-vis de son pays d'origine par son sentiment d'y être aujourd'hui considéré comme un étranger. Ainsi, il préfère revendiquer sa fierté d'être un membre du pays (le Canada) et de la province (le Québec) où il vit à présent :

C'est sûr au niveau de l'engagement, j'aime pas l'idée de me dire que je suis issu... par exemple je suis de la communauté [identité pays d'origine]. Moi j'essaie de changer cette image qu'on est... Il existe une communauté c'est la communauté canadienne québécoise [...] Le pays d'origine va plus

nécessairement nous reconnaître étant donné qu'on est ici. On a une façon de vivre qui devient différente de son pays d'origine, son accent change et quand on arrive là-bas, les gens nous prennent pour... Ils savent qu'on vient pas du pays, on vient d'ailleurs. Donc c'est sûr que ici je joue beaucoup là-dessus en leur disant souvent [quand ils me demandent] : « Toi tu viens d'où ? » Donc moi je leur dis que je viens de [nom localité]. (Pascal)

La réalité c'est que je vis au Québec, je suis fier d'être Québécois puis en même temps je vis au Canada, parce que le Québec est une province du Canada. Donc pour moi c'est comme ça que je vois ça. (Pascal)

À travers son parcours citoyen postmigratoire, à Montréal et ailleurs au Québec, Pascal s'est approprié une identité citoyenne canadienne-québécoise. Elle repose d'une part sur son attachement à la langue française, qui différencie le Québec du reste du Canada, et d'autre part sur sa conviction qu'une société est formée par une pluralité de communautés, réalité à laquelle l'État canadien donne vie sur tout son territoire.

En attente de sa citoyenneté juridique canadienne, **Jin** se sent pour sa part déjà citoyen canadien, et ce, au moins depuis l'obtention de sa résidence permanente. Il se sent partie prenante d'une unité citoyenne que ses actions contribuent à promouvoir. Alors qu'il affirme sans détour son sentiment d'appartenance au Canada, Jin est plus réservé sur son affiliation citoyenne à son pays de naissance. De fait, il considère n'avoir aucune action citoyenne en faveur de ce pays.

Bélinda : Tu te sens citoyen d'où ?

Jin : Je me sens citoyen du Canada.

Bélinda : Du Canada.

Jin : Oui. Un petit peu [pays d'origine], à vrai dire, disons si on calcule j'avais onze ans quand je suis venu et maintenant j'en ai 27.

[...]

Bélinda : Est-ce que tu penses que tu as une action citoyenne d'une manière ou d'une autre à [pays d'origine] ?

Jin : Pas d'action, je vais dire...

En fin de compte, sa conscience citoyenne de l'individu a émergé ou s'est consolidée à la suite de son immigration internationale. Pour le dire autrement, son parcours citoyen et par voie de conséquence son identité citoyenne sont résolument attachés à son lieu d'accueil.

#### Encadré 6.9 Le parcours de Pascal

Pascal arrive à Montréal avec sa famille durant l'adolescence. Il entre au secondaire dans un établissement scolaire caractérisé par la diversité culturelle de ses élèves. Il constate la tendance de beaucoup de jeunes qui l'entourent à se rassembler par communauté nationale ou ethnique. Même si les jeunes originaires du même pays que lui le reconnaissent comme l'un des leurs, il a du mal à s'ajuster à cette logique communautaire. C'est en quittant cet établissement pour un autre, culturellement plus homogène, que Pascal trouve davantage sa place. Le parcours de participation citoyenne de Pascal commence donc au sein du milieu scolaire, par une implication dans la vie étudiante de son Cégep. Il participe à des initiatives sociales et organise des événements qui révèlent sa capacité à rassembler, son leadership. Ses études universitaires achevées, le parcours citoyen de Pascal se poursuit en lien avec le milieu politique formel. Au-delà du militantisme au sein de sa formation politique, Pascal situe son engagement dans différentes actions menées à titre plus personnel, le mentorat par exemple.

#### Encadré 6.10 Le parcours de Jin

Cela fait plus de quinze ans que Jin vit à Montréal. Lorsqu'il a immigré ici, il avait onze ans. À l'époque, beaucoup de membres de sa famille se trouvent également à Montréal, sa grand-mère, ses tantes... Au fil des années, cette famille est repartie dans son pays d'origine et elle n'effectue aujourd'hui que des visites ponctuelles à Montréal. Le parcours citoyen de Jin transparait à travers sa participation sociale locale. S'il ne se considère pas en tant que tel engagé dans des actions pour la justice sociale, il est actif au sein d'une organisation communautaire, multiethnique qui réalise des activités artistiques. Bien qu'elle n'ait pas développé de liens partenariaux avec les autorités provinciales, son organisation a déjà effectué des démarches en ce sens. Au-delà de cette participation sociale, Jin considère s'être approprié les valeurs et manières d'agir canadiennes. Il mentionne à titre d'exemple le fait d'être respectueux, d'aider les autres ou encore de garder sa porte ouverte. Il a donc fait siennes une mentalité et une manière d'interagir avec les autres qu'il associe au Canada.

### **6.3 L'acculturation citoyenne comme parcours d'individualisation**

Le *parcours d'individualisation* caractérise un parcours amenant l'immigrant à prendre de la distance vis-à-vis de l'appartenance à toute communauté citoyenne, d'origine ou d'accueil. En ce qui concerne l'évaluation globale de l'expérience citoyenne postmigratoire par cet individu, elle est plutôt positive. L'immigrant concerné est aujourd'hui plus en phase avec une conception individualiste de sa citoyenneté, sans affiliation revendiquée à un groupe particulier vis-à-vis duquel il pourrait ressentir certaines divergences ou dont il pourrait se sentir plus ou moins membre à part entière.

Dans le développement qui suit, notre présentation du parcours d'individualisation repose sur les récits de quatre de nos répondants. Pour deux de ces récits, la bifurcation vers un parcours d'individualisation est précédée d'une période de la vie montréalaise du répondant durant laquelle il s'inscrivait plutôt dans un parcours d'adaptation. Ceci permet de souligner que l'inscription dans un parcours d'acculturation citoyenne ou un autre peut évoluer tout au long

de la vie, y compris en demeurant dans un même lieu caractérisé par un régime de citoyenneté relativement stable.

À un moment donné de sa vie, que ce soit dans son pays d'origine ou dans son nouveau lieu de vie, l'individu s'est senti fortement affilié à une communauté citoyenne. Par la suite, des désaccords ont pu émerger entre l'individu et des membres de cette communauté, en lien avec des pratiques ou orientations idéologiques. Cette conflictualité induit un sentiment de déception et enclenche un processus de détachement vis-à-vis de la communauté citoyenne en question.

Dans le cas de **Stéphanie**, son récit fait ressortir sa « famille » – notion qu'elle mobilise au sens large du terme pour désigner parents, oncles, tantes, grands-parents, cousins et cousines... et toute autre personne affiliée à ces figures – comme sa communauté citoyenne. Ainsi, ce sont différents épisodes de confrontation avec sa famille en général ou avec des membres particuliers de celle-ci qui l'ont amenée à se détacher des manières d'agir ou de penser de cette famille. Elle évoque par exemple son désaccord clair vis-à-vis du positionnement de sa famille sur la question de l'homosexualité :

C'est comme si que je suis rendue militante sans être militante... C'était la grosse affaire quand je descendais, la semaine de la Gay Pride. J'étais là « Oh, je m'en vais voir la parade ». La grosse affaire... C'est comme s'ils [ma famille] vont à l'église pour commencer à allumer des lampions pour moi parce que mon âme est damnée... Ben voyons donc ! (Stéphanie)

En ce qui concerne **Inès**, elle explique le rôle joué par la détérioration des relations avec des personnes associées à son identité féministe dans sa distanciation vis-à-vis de cette communauté citoyenne :

J'ai toujours milité dans des mouvements sociaux, il y a plein de choses, mais je comprenais pas encore qui j'étais, qu'est-ce que je voulais vraiment faire de ma personne, comment est-ce que j'intégrais la question féminine dans mon parcours, dans ma façon justement de voir le monde. Est-ce que c'était une faiblesse, est-ce que c'était une force, certains parlent des femmes d'un point de vue essentialiste en disant qu'elles sont fortes, elles sont ci, elles sont ça. Et j'avais toute une contradiction entre : Ah oui! Mais non, je suis pas sûre... Donc comment moi me situer là-dedans, ça a été toute une quête. Justement je pense que tous les obstacles que j'ai rencontrés avec les collègues

qui m'ont fait des coups pas très, pas très sympas, tout ça a contribué justement à ma maturité puis je pense que la meilleure chose que j'ai faite c'est de prendre du retrait quand j'ai décidé, il y a quelques années, de me mettre en retrait parce que je m'étais engueulée avec celle justement que je pensais être ma directrice quand j'étais à [nom organisation]. Et ça c'était une grosse déception, une grosse, grosse, grosse déception. (Inès)

Pour **Stanley**, son expérience l'amène aujourd'hui à se distancier d'une identité noire. S'il continue à se référer à cette identité en ce qui le concerne, c'est uniquement parce que le « monde » le catégorise comme tel :

They tell me that I'm Black, so therefore, to the world I am Black. But for me I say "What is that?" My view has changed now. This notion of race to me is nonsense. Black, White... Of course it exists, and I deal with it as such, but myself, if you ask me "Well you're Black"? No, I'm not, I'm me. (Stanley)

Au-delà des enseignements associés à une représentation donnée de la citoyenneté, **Meriem** considère l'importance d'agir en fonction de ses propres attentes et besoins :

Mais alors je m'excuse, mais en [pays d'origine] c'est souvent... Ce qu'on nous apprend, c'est comme ça. Il y a pas à droite ou à gauche, c'est comme ça. On nous apprend pas à réfléchir, on nous dit ce qu'on doit penser. Et c'est après que j'ai réalisé que non regarde, c'est pas ça que je veux, c'est pas parce qu'on me l'a dit. Au début c'est pas naturel, c'est pas forcément naturel au début, mais après on se dit que c'est pas comme ça que je voyais les choses puis c'est pas comme ça que je veux que les choses soient. Donc après c'est ajusté puis faire les choses autrement et puis que ça corresponde le mieux à ce qu'on attend. Mais en même temps je dis pas que c'est moi qui aie raison, c'est pas ça que je dis. Je le fais par rapport à moi, mes attentes, mes besoins [...]

Malgré cette distanciation vis-à-vis d'une communauté citoyenne particulière, l'individu n'a pas perdu foi en l'action citoyenne ou engagée en général et en la sienne en particulier. Il choisit cependant de valoriser des modalités d'action dont les ressorts sont davantage individuels que collectifs. Ainsi, plutôt que de chercher une nouvelle communauté citoyenne à laquelle s'affilier, l'individu développe un rapport plus abstrait vis-à-vis de l'appartenance citoyenne.



Par exemple, bien qu'évoquant le pays d'origine de ses parents, le pays où elle a grandi et le Canada où elle vit aujourd'hui avec son fils comme trois communautés citoyennes auxquelles elle pourrait se rattacher, **Meriem** choisit de s'affirmer comme citoyenne du monde :

Mon pays c'est quoi ? J'en sais rien, je me sens enfant du monde, je me sens pas... Je trouve ça difficile... Je trouve que c'est une question difficile pour moi quand on me demande ce que je me sens, j'en sais rien. Puis j'ai pas envie de me sentir quelque chose. Mes parents sont [identité pays d'origine parents], je suis née et j'ai grandi en [pays d'origine], je vis au Canada, mon fils est né au Canada, j'ai pas envie de me poser ce genre de..., c'est une question qui me dérange. Parce que j'ai pas envie de m'identifier, quand je dis je prends le bon là où il est, je veux pas, oui malheureusement on est obligé de nous mettre une étiquette, mais j'ai pas envie. Je veux pas qu'on me demande. Vous pouvez me donner autant de nationalités que vous voulez je les prendrai c'est tout. Je me sens comme ça, ça m'a toujours dérangée de me demander, déjà jeune le fait que mes parents soient [identité pays d'origine parents], je reçois une éducation [identité pays d'origine parents], mais je grandis dans un environnement [identité pays d'origine], avec une mentalité [identité pays d'origine], donc assise entre deux cultures. Pas en train de me demander, je dis c'est comme ça puis c'est tout, je me pose pas la question, je prends ce qui m'arrange, ce qui me convient. Je m'accommode avec ce que mes parents veulent aussi parce qu'il y a une éducation qui vient avec ça, c'est pas forcément tous mes choix réfléchis, mais il y a une éducation que j'ai reçue qui fait que ça pèse aussi. Mais je me sens pas, je me sens... C'est idiot ça paraît banal ce que je dis, mais je me sens vraiment citoyenne du monde. J'ai pas envie qu'on m'attache à quelque chose. (Meriem)

**Stanley** précise quant à lui que malgré ses prises de distances vis-à-vis des collectifs en général, il se considère bel et bien citoyen en lien avec son lieu de vie canadien. Il considère ainsi possible de se revendiquer citoyen actif et individu unique en même temps. Davantage que l'affiliation à une communauté particulière, ce sont des actions d'initiative personnelle qui caractérisent aujourd'hui son rapport somme toute positif à la citoyenneté :

Bélinda: Do you think you act as a citizen?

Stanley: Yeah. Before I would tell you no. I was anti-citizen. When I was younger, when I first moved to Canada, I despised that place first of all. [...] And then when I grew mature, older and wiser, I think, I hope... Ok, well, not so bad, I could live here. Ok, so, I have to work. I have to pay taxes. If there is an opportunity to go to school, if I need, I should do that. Because all that

implies to me what it means to be a good citizen. To be a better citizen from my perspective, well yeah, it is to be educated right. What else? To do community work. Although I don't do that much to tell you the truth. I haven't really sought the opportunities, nor have they come to me directly... But I recognize that it's a good thing to do. Like to be a good citizen, say yeah if you can help your communities if there are elders, you know that need help... Actually, I do that sometimes.

Finalement, tout en reconnaissant le bien-fondé des communautés, **Inès** explique avoir une certaine suspicion vis-à-vis de toute tentative d'encadrement de son action individuelle par un collectif :

Béline : Et donc justement tu as parlé de communautés, est-ce que toi c'est... Quels sont, quel est ton ou tes collectifs ou tes communautés de référence ?

Inès : C'est une bonne question parce que je n'en ai pas. Ça, c'est quelque chose justement, comment dire, je sais pas si c'est parce que c'est un choix... Est-ce que c'est un choix ou est-ce que je suis allergique à ça, je sais pas, mais j'ai souvent rencontré des gens qui m'ont dit : « Toi est-ce que tu connais la communauté [identité nationale] » ? Non. « Tu connais la communauté [identité ethnique] à Montréal » ? Non. Non j'ai vraiment pas, je n'ai pas du tout une habileté et je pense pas nécessairement un intérêt non plus de m'inscrire dans des communautés ou des collectifs précis. J'ai pas..., et en fait sans que je me rende compte les choses se sont peut-être faites comme ça, mais je sais que, Dieu sait que j'ai eu des propositions... C'est parce que ça m'intéressait pas dans la mesure où je sais que j'ai toujours eu une espèce de soupçon, une espèce de peur d'être circonscrit par quelque chose. Quelque chose qui va me cadrer, m'encadrer et ça là, ça me donne, ça me hérise les poils et pourtant j'ai beaucoup d'affection pour les communautés, Dieu sait que oui j'en ai. Mais je me considère plutôt comme quelqu'un qui aime bien être un peu nomade. J'aime mieux ce statut-là, me balader d'une communauté à une autre plutôt que de me circonscire à une en particulier.

En fin de compte, pour l'immigrant qui s'inscrit dans un parcours d'acculturation citoyenne d'individualisation, il s'agit de considérer qu'en matière de citoyenneté, chacun doit être capable d'agir en son âme et conscience, en lien avec une représentation propre de la citoyenneté. L'immigrant vit sa citoyenneté comme un statut auquel des droits individuels sont attachés, qui libèrent de la contrainte d'une reconnaissance qui passerait principalement par le

prisme de son appartenance à tel ou tel groupe (familial, ethnique, religieux, idéologique...). Soulignons finalement que pour en arriver à une telle identité citoyenne, l'immigrant a dû assumer une rupture – faire le deuil en quelque sorte – avec une ou plusieurs appartenances citoyennes, sources de déception.

#### Encadré 6.11 Le parcours de Stanley

Le Canada est le second pays d'immigration de Stanley. Il a quitté son pays de naissance durant l'enfance vers un premier pays d'immigration, avant de s'installer au Canada avec ses parents à l'adolescence. Après avoir alterné entre une vie à Toronto et une vie à Montréal, cela fait maintenant une quinzaine d'années que Stanley s'est stabilisé à Montréal. À Montréal, dans un premier temps, l'engagement de Stanley passait essentiellement par sa musique. Il a en effet commencé à faire du « rap conscient » il y a une vingtaine d'années, jusqu'à obtenir un contrat avec un label indépendant. Alors qu'il s'identifie comme Noir, Stanley utilise la musique rap pour dénoncer la suprématie blanche, dans une optique de justice sociale. Avec le temps, l'engagement de Stanley a pris une autre direction. Un aspect fondamental du changement vécu par ce dernier concerne son rapport à la catégorie raciale de « Noir ». Stanley considère cette catégorie comme une identité assignée qui ne dit pas grand-chose sur son parcours citoyen. Stanley se méfie des affiliations et des velléités de certains d'exercer un leadership dans des groupes. À cet égard, il observe que les individus ont tendance à ne pas respecter pas les règles fixées par les groupes dont ils se revendiquent. Si son détachement vis-à-vis de l'appartenance à des nations canadienne et québécoise est présent depuis son immigration au Canada, sa distanciation vis-à-vis d'une identification comme Noir constitue une autre phase de son expérience citoyenne. Ceci n'empêche pas Stanley de s'impliquer dans des collectifs. Il participe notamment à des groupes de discussion de son église, pour aiguïser l'esprit critique des membres dans leur rapport à la religion. Le questionnement et la critique font partie de l'éthique militante de Stanley. En fin de compte, en plus du fait de travailler, de payer des impôts, de respecter les lois de son lieu de vie et d'avoir une certaine implication communautaire, l'action citoyenne de Stanley passe par le fait de poursuivre son éducation à travers les études universitaires qu'il a choisies.

## 6.4 L'acculturation citoyenne comme parcours de repli

Le *parcours de repli* caractérise une trajectoire amenant l'immigrant à développer un sentiment d'appartenance incomplet à une communauté citoyenne ou une autre, d'origine ou d'accueil. Ce parcours correspond à un discours d'identité citoyenne notamment axé sur l'évaluation de l'écart entre le parcours citoyen de l'individu et une représentation locale de la citoyenneté. Ce discours communique ainsi l'expérience faite par l'immigrant de son statut d'Autre. Le parcours de repli renvoie à une expérience citoyenne négative. C'est ce qui le distingue significativement des parcours d'adaptation, de projection locale et d'individualisation. L'individu constate l'écart plus ou moins grand entre son parcours citoyen et certaines représentations dominantes ou majoritaires de la citoyenneté associées respectivement aux lieux d'origine et d'accueil de l'immigrant. Ces constats d'écart voire d'incompatibilité entre un parcours citoyen propre et des représentations majoritaires de la citoyenneté constituent une dépréciation du « Moi » (Mead, 1997) citoyen de l'individu. Ce qui distingue par ailleurs ce parcours de repli de celui de l'individualisation en particulier, c'est l'importance plus grande donnée à l'enjeu de l'appartenance en matière de citoyenneté ; dans le parcours-type d'individualisation, ce sont les pratiques ou l'action qui sont au cœur de la vision de la citoyenneté des immigrants concernés.

Notre présentation du parcours de repli repose sur les récits de trois de nos répondants. Pour deux répondantes, leur parcours citoyen a débuté dans leur pays d'origine. Chacune était en effet impliquée dans diverses organisations à vocation sociale au sein desquelles elles jouissaient d'une reconnaissance certaine. L'arrivée à Montréal a changé la donne. Malgré une implication sociale toujours effective, ces répondantes expérimentent un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de leur engagement postmigratoire. Pour le troisième répondant, son parcours citoyen, c'est-à-dire son implication consciente dans des actions significatives en matière de citoyenneté, a plutôt débuté dans le lieu d'accueil. Il n'empêche que comme les deux autres répondantes, ce dernier en est arrivé au développement d'un discours d'identité citoyenneté globalement négatif.

Alors que dans le parcours d'adaptation, l'individu s'ajuste à son nouveau contexte institutionnel ou régime local de citoyenneté, ce même contexte joue ici un effet miroir, renvoyant à l'immigrant une représentation dégradée de sa citoyenneté. Cette situation refrène dans une certaine mesure ses initiatives et son désir de participation citoyenne.

**Nawal** juge qu'en raison de ses origines, elle sera toujours considérée comme étrangère :

Nawal : Je vais rester toute ma vie étrangère puisque je porte le nom de [prénom] par exemple. C'est pas un nom qui sonne européen [...] Mais même parfois je sens que les peuples d'origine latine sont plus acceptés que les peuples par exemple d'Afrique ou bien les peuples qui sont d'origine d'Asie...

En ce qui concerne **Adel**, nous pouvons considérer que son histoire citoyenne depuis son arrivée à Montréal est celle de la découverte de sa condition minoritaire en tant qu'arabo-musulman. Adel affirme que dans son lieu de résidence actuelle, il sera toujours considéré comme immigrant :

Bélinda : Mais quand tu as dit voter dans un collectif, tes collectifs de référence à toi c'est quoi ? Tu as dit aussi de façon assez... sans réfléchir, que tu ne te sentais pas appartenir au Québec ou au Canada.

Adel : Donc voilà, je crois que je le disais de manière plus théorique en fait plutôt que pratique quand j'avais répondu à la question. Dans ma tête ça serait ça, mais pratiquement je ne sais pas... Vraiment en fait c'est ça, il y a un gros décalage entre ce que je pense et ce que je sais faire. Dans le sens que voilà... Et en même temps quel est mon collectif de référence ? Je ne sais pas, fondamentalement je ne sais pas. Je ne sais pas parce que je veux dire ici pour le Québec « immigrant un jour immigrant pour toujours ». Je ne crois pas que viendra le jour où j'appartiendrai véritablement... où je pourrai dire je suis Québécois, où je pourrai dire je suis Canadien. Je dirais que je suis un [identité pays d'origine] qui a le passeport canadien. Un rapport très instrumental à la chose que je déteste [mais] qui est quand même la chose la plus vraie à dire.

Peinant à s'identifier ou à être identifié aux référentiels dominants de la citoyenneté respectivement associés à ses lieux d'origine et d'accueil, l'immigrant ne se voit pas comme un citoyen à part entière. Alors que le détachement vis-à-vis de communautés citoyennes d'origine

et d'accueil peut être positivement vécu comme le démontre le parcours d'individualisation, il se traduit par un vécu globalement négatif dans le cadre du parcours de repli.

**Adel** exprime sans détour son sentiment de désaffiliation : « [...] j'ai toujours l'impression d'être un enfant d'ici et d'ailleurs, de nulle part en fait, c'est un peu ça. ». **Kristen** explique quant à elle qu'en plus de ne pas se sentir pleinement citoyenne dans son lieu d'accueil, son sentiment d'appartenance citoyenne à son pays d'origine se trouve contrarié par les barrières juridiques que ce dernier oppose vis-à-vis de la reconnaissance d'une citoyenneté multiple :

I don't feel like I'm a citizen of Quebec, there are too many distinctions in Quebec mainly because of the language barrier. I don't feel like as if I'm a part of Quebec, because there are so many jobs out there that I can't apply for, not because I'm not qualified but because of the language barrier. So I feel like as if I'm an intrusive person. Being here in Quebec, for me, it's like when you get to a point in your life in Quebec, you need to just leave. That's how I feel. (Kristen)

For me, I've always felt like I'm a citizen of [country of origin], but from when you get to the airport, they remind you no, because I'm a Canadian citizen now, they remind you that you only have three months in their country. (Kristen)

Aussi, au-delà du rapport à son pays d'origine, le ressenti négatif de Kristen vis-à-vis de sa citoyenneté se concentre sur sa condition locale de minorité linguistique. En même temps que le discours de Kristen laisse peu de doute sur sa perception de la valeur non récompensée de sa participation citoyenne, il laisse transparaître une certaine résignation face à ce manque de reconnaissance. Raison pour laquelle nous pouvons parler dans son cas de parcours de repli latent.

En fin de compte, la participation citoyenne n'est pas toujours synonyme d'un rapport positif (du point de vue de l'individu qui participe) à la citoyenneté. Dans certaines circonstances que les chapitres suivants permettront de préciser, l'implication citoyenne ou l'engagement d'un individu immigrant international se réalise dans le cadre d'une expérience citoyenne globalement négative. Face à une perception d'insuffisante reconnaissance voire de rejet, cette

expérience implique pêle-mêle des sentiments d'injustice, de colère, de frustration ou encore de mésestime de soi, traduits en discours de désaffiliation ou d'incomplétude citoyenne.

#### Encadré 6.12 Le parcours de Kristen

Kristen est arrivée à Montréal il y a un peu moins de quinze ans, comme résidente permanente du Québec. Cela signifie que Kristen a été choisie pour s'installer au Québec sur la base d'un parcours de sélection axée sur la valorisation de ses qualifications professionnelles. En dépit de cette sélection rigoureuse, Kristen a aujourd'hui le sentiment qu'en tant qu'anglophone, elle n'est pas acceptée comme membre à part entière du Québec. En ce qui a trait à un parcours de participation citoyenne, Kristen se targue d'un engagement qui remonte à son pays d'origine. À cette époque, elle était en effet impliquée auprès d'organisations non gouvernementales ou religieuses intervenant auprès des plus démunis. À Montréal, parallèlement à une activité comme salariée d'organisations à mission sociale, elle s'implique bénévolement au sein d'organismes communautaires et de son église. Cette implication s'inscrit dans la continuité de son parcours de participation citoyenne débuté dans son pays d'origine. Malgré ce parcours citoyen dans son nouveau lieu de vie, Kristen s'insurge du fait que ses diplômes obtenus dans son pays d'origine et ses expériences acquises au Québec dans l'intervention sociale ne lui ont pas permis d'obtenir un emploi à la hauteur de ses compétences. Elle aurait notamment voulu intégrer le réseau public de la santé et des services sociaux. À plusieurs occasions dans ses démarches, une maîtrise du français jugée insuffisante a constitué un obstacle, alors même que son milieu de vie est majoritairement anglophone...

## **6.5 Synthèse : L'acculturation citoyenne, un processus participatif aux dynamiques multiples et pas toujours attendues**

L'analyse des récits de 31 immigrants internationaux, citoyens actifs établis à Montréal rencontrés entre 2016 et 2018 nous a conduits à proposer une typologie comprenant quatre idéaux types de parcours d'acculturation citoyenne. Ces parcours servent à décrire différentes dynamiques d'évolution du discours d'identité citoyenne d'individus ayant pour point commun de s'être établis dans une même ville globale d'un pays autre que leur pays de naissance. Le

rapport à des communautés d'origine et d'accueil et l'évaluation par l'individu du changement global vécu dans son rapport à la citoyenneté à la suite de cette immigration internationale sont les deux angles d'analyse retenus qui permettent de distinguer ces parcours, comme l'explique le tableau synthèse 6.1.

Le développement inductif de cette typologie a confirmé la pertinence de notre cadre d'analyse : l'indicateur de l'appartenance renvoie au concept de réseau de participation citoyenne, tandis que l'indicateur de l'évaluation subjective du changement vécu renvoie au concept d'épreuve.

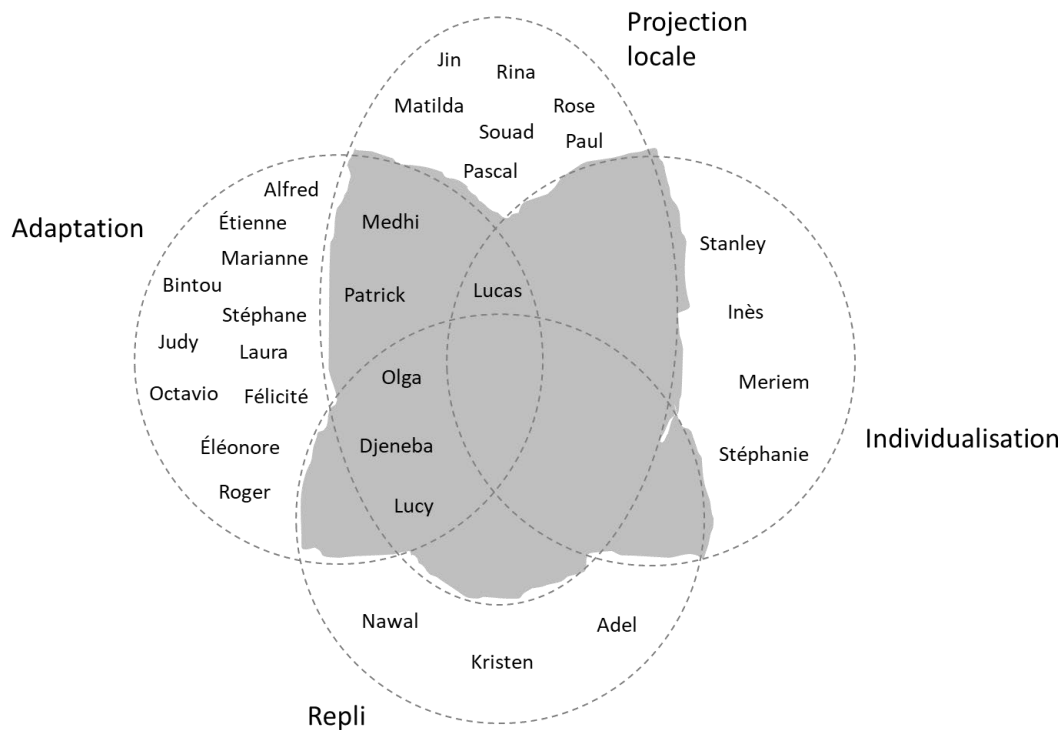
Tableau 6.1 Typologie du processus d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux établis dans une ville globale : présentation synthétique

	<i>Parcours-type d'adaptation</i>	<i>Parcours-type de projection locale</i>	<i>Parcours-type d'individualisation</i>	<i>Parcours-type de repli</i>
<i>Rapport à l'appartenance aux communautés citoyennes d'origine et d'accueil</i>	Rapport non problématique aux communautés d'origine et d'accueil	Questionnements concernant l'appartenance à une communauté d'origine	Détachement assumé vis-à-vis des communautés d'accueil et d'origine	Détachement subi vis-à-vis des communautés d'origine et d'accueil
<i>Évaluation subjective du changement vécu citoyen</i>	Positive	Plutôt positive	Plutôt positive	Plutôt négative

Rappelons que cette typologie est une construction théorique. Elle ne prétend donc pas refléter avec exactitude les réalités empiriques, singulières et complexes vécues par les répondants, bien que ce soit leurs récits qui aient permis de faire émerger cette typologie. À travers la figure 6.1 ci-dessous, nous montrons dans quelle mesure certains récits de répondants correspondent bien à l'un ou l'autre des parcours-types alors que d'autres reflètent des parcours d'acculturation citoyenne ne pouvant pas être captés de façon convaincante par l'un ou l'autre parcours-types.



Figure 6.1 Positionnement des récits des répondants au sein de notre typologie du processus d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux établis dans une ville globale



Concernant les quelques répondants pour lesquels nous n'avons pas associé leur récit à l'un ou l'autre de nos parcours-types, leur discours est plus difficile à saisir. L'expérience citoyenne de ces individus est-elle plutôt positive ou plutôt négative ? Souhaitent-ils ou ne souhaitent-ils pas s'identifier à une communauté citoyenne particulière ? Nous voyons au moins deux hypothèses explicatives de ces discours plus flous.

Premièrement, l'immigration du répondant peut être trop récente pour avoir mené à une stabilisation du discours d'identité citoyenne. C'est notamment notre analyse de la situation de **Lucas** (encadré 6.13). Bien que nous aurions tendance à considérer son discours d'identité citoyenne comme caractéristique d'un parcours de projection locale, il pourrait aussi relever des parcours d'adaptation et d'individualisation. Quelques années de résidence supplémentaires permettraient certainement de confirmer ou d'infirmier notre intuition.

Pour d'autres répondants, nous faisons plutôt l'hypothèse que leur conscience citoyenne émerge à peine. De ce fait, leurs idées en matière de citoyenneté sont encore majoritairement

latentes et peine à être explicitées dans leur discours. Le cas d'**Olga** (encadré 6.14) est à cet égard parlant. Il est difficile de dire que son récit témoigne d'une expérience citoyenne positive, mais il semblerait erroné de dire qu'il reflète une expérience négative. Nous aurions tendance à dire que Olga s'inscrit dans un parcours d'adaptation de son identité citoyenne. Comme pour Lucas, le temps aurait un rôle à jouer pour confirmer ou infirmer cette analyse. Cependant, l'intérêt du temps supplémentaire serait moins de permettre à Olga de se positionner vis-à-vis d'un régime de citoyenneté local qu'elle découvrirait (comme dans le cas de Lucas) que celui d'affirmer la place qu'elle se donne dans ce régime local au sein duquel elle a grandi.

À l'échelle de notre échantillon, il vaut la peine de constater la plus faible représentation des parcours d'individualisation et de repli, respectivement quatre et trois répondants sur un total de 31. Il serait tentant de conclure que l'expérience de s'établir à Montréal même, le plus souvent, à la pleine participation citoyenne par la voie d'une intégration à une ou des collectivités locales actives dans la société civile. Mais il est plus probable que cela soit un effet d'échantillonnage lié d'une part au ciblage de notre recherche et d'autre part à notre stratégie de recrutement. En ce qui concerne le ciblage, on peut penser qu'indépendamment du contexte institutionnel, un parcours de repli est susceptible d'être moins présent chez des personnes se considérant citoyennes actives ou individus engagés, précisément ciblés par notre recherche. En ce qui concerne notre recrutement, la majorité de nos répondants ont été identifiés en lien avec leur implication dans une organisation bien identifiée. La sous-représentation du parcours d'individualisation, qui reflète une distanciation vis-à-vis d'une action citoyenne menée collectivement, apparaît alors logique. En réalité, il est quelque peu surprenant que ces parcours de repli et d'individualisation aient émergé de notre analyse. Ces parcours soulèvent plusieurs questions pour lesquelles des éléments de réponse seront apportés dans les chapitres suivants, entre autres : Comment expliquer que des immigrants reconnus comme impliqués ou engagés par des individus avec lesquels ils interagissent arborent un discours de détachement vis-à-vis de l'action collective ? Comment expliquer que ce même profil d'immigrant jouissant d'une certaine reconnaissance pour son implication dans son milieu laisse transparaître une expérience citoyenne plutôt négative ?

#### Encadré 6.13 Le parcours de Lucas

Lucas est établi à Montréal depuis environ trois ans. Malgré sa courte durée de résidence dans son nouveau lieu de vie, il se considère bel et bien citoyen actif d'une communauté montréalaise puisqu'à travers son emploi, il contribue à l'économie locale. Cette expérience citoyenne montréalaise est positive, notamment parce qu'elle contraste avec son vécu dans son pays d'origine. Confronté au chômage, il avait alors une faible estime de sa valeur en tant que citoyen. Cette mauvaise situation économique est la principale raison pour laquelle il a décidé de poursuivre des études universitaires puis de chercher un emploi à Montréal. Lucas ne tient pas particulièrement à intégrer la communauté culturelle associée à son pays d'origine, ce qui ne l'empêche pas de garder des liens forts avec ce pays ; sa famille y est établie. Il suit l'actualité du pays et a entamé des démarches pour voter à distance, sans être allé au bout de celles-ci. Il se demande si c'est un signe de prise de distance avec sa communauté citoyenne d'origine. En ce qui concerne son identification à une communauté montréalaise et peut-être plus largement québécoise-canadienne, il est certain qu'elle grandit. Il juge d'ailleurs important d'apprendre la culture locale dans une optique d'intégration. En même temps, il se dissocie jusqu'à présent de ce qu'il associe à une conception nord-américaine de la gestion du social.

#### Encadré 6.14 Le parcours d'Olga

Olga est au Cégep. Elle vit à Montréal depuis longtemps puisqu'elle a immigré ici avec ses parents durant sa petite enfance. Il n'est pour le moment pas évident pour elle de se considérer citoyenne active. Certes, elle a déjà voté et elle a déjà participé à des activités bénévoles, mais elle se juge peu représentative de sa perception d'un ou d'une citoyenne modèle. Pour le moment, il est possible de distinguer l'influence de deux milieux sur son parcours citoyen : son réseau familial et ethnique, incluant notamment son père et son petit ami, et, le milieu scolaire, au sein duquel le rôle de certains professeurs ressort. Il semble pertinent pour Olga de se rattacher à différentes communautés citoyennes attachées aussi bien à ses origines qu'à son nouveau lieu de vie. Il faut quand même noter une identification assumée à une communauté québécoise, face à un rattachement plus hésitant aux autres communautés mentionnées : le reste du Canada d'une part et des communautés associées à des lieux d'origine de sa famille d'autre part.

Notre typologie entend faciliter la compréhension de l'expérience de transformation de l'identité citoyenne – ou processus d'acculturation citoyenne – vécue par des immigrants internationaux établis dans une ville globale. Elle met en lumière le fait qu'il n'existe pas une mais plusieurs dynamiques d'acculturation citoyenne et sans doute davantage que les quatre que nous avons identifiées. Malgré les efforts de diversification de notre échantillon, sa taille limite en effet le nombre de dynamiques d'acculturation citoyenne potentiellement identifiables. Notre typologie permet alors d'analyser des récits d'immigrants en s'appuyant sur les indicateurs proposés (cf. synthèse du tableau 6.1) pour rattacher ces récits à l'un ou l'autre de nos quatre parcours-types. Il s'agira ensuite de considérer le processus d'acculturation citoyenne caractéristique de chaque parcours-type (processus que nous allons préciser dans les chapitres suivants) comme pertinent pour faire sens des récits d'immigrants qui peuvent y être associés.

Dans le prochain chapitre, afin donc de préciser le processus d'acculturation citoyenne caractéristique de chacun de nos quatre parcours-types, nous mobilisons notre cadre d'analyse en commençant par examiner le rôle joué par les épreuves associées aux défis, pour les immigrants internationaux, du régime montréalais de citoyenneté.

## **Chapitre 7. Le rôle plus ou moins déterminant des épreuves vécues dans le lieu d'accueil dans le processus d'acculturation citoyenne**

---

C'est là que j'ai compris que c'est très difficile de s'installer des fois, parce que tu essaies de lutter ici et de tout faire, de faire les études, de faire l'école, de faire le travail, s'occuper des enfants... Alors oui, cette période-là, il faut dire que c'était vraiment épouvantable pour moi.

Un répondant, 2016

---

Dans le chapitre 5, en nous appuyant sur le concept de régime de citoyenneté, nous avons présenté le contexte institutionnel au sein duquel le processus participatif de transformation de l'identité citoyenne des immigrants internationaux établis à Montréal se déroule. En effet, dans la réalisation de leurs actions citoyennes, nos répondants évoluent au contact de normes plus ou moins explicites. Ces normes peuvent faciliter leurs actions ; elles peuvent aussi représenter des défis auxquels se confronter. L'expérience individuelle de la confrontation à un ou plusieurs types de défis constitue un vécu d'épreuves (Martuccelli, 2015). Ainsi, la confrontation à un défi similaire se traduira en autant de vécus d'épreuves que d'individus concernés par ce défi.

D'après notre cadre conceptuel, les épreuves expérimentées dans le lieu d'accueil jouent un rôle significatif dans le parcours de participation citoyenne des immigrants internationaux établis dans une ville globale et donc dans leur processus d'acculturation citoyenne. L'objectif de ce chapitre est alors de mettre en évidence les liens entre les épreuves qui jalonnent le parcours citoyen de ces immigrants et la dynamique d'acculturation citoyenne dans laquelle ils s'inscrivent. Plus précisément, à partir de l'analyse des récits de nos répondants, nous tentons d'identifier le rôle distinctif du vécu d'épreuves dans chacun des quatre parcours d'acculturation citoyenne introduits dans le chapitre 6 : adaptation, projection locale, individualisation et repli de l'identité citoyenne. En plus de discuter du rôle des épreuves vécues dans le lieu d'accueil en

renvoyant à la spécificité de chaque parcours d'acculturation citoyenne, nous évoquons pour certains répondants le rôle explicatif d'attributs qui leur sont propres.

## **7.1 Le parcours d'adaptation : un vécu local d'épreuves atténué par de solides liens communautaires**

Dans le chapitre 6, nous avons vu qu'une majorité de nos répondants (onze) s'inscrit dans un parcours d'adaptation de son identité citoyenne. Parmi eux, la moitié n'évoque aucune difficulté qui s'apparente à notre conception des épreuves. Confrontés aux mêmes défis que d'autres, nous observons que ces répondants ont pu ou peuvent compter sur des liens communautaires suffisamment forts pour, en quelque sorte, annihiler leur ressenti d'épreuves. Pour les autres répondants, les épreuves surmontées l'ont été grâce à leur réseau communautaire et les épreuves en cours combattues avec l'aide de ce dernier. Dans tous les cas, cette section nous permet de préciser dans quelle mesure le rôle d'un vécu local d'épreuves s'articule avec celui d'un réseau communautaire pour les répondants concernés par une dynamique d'acculturation citoyenne d'adaptation.

Le fait qu'une moitié des répondants s'inscrivant dans un parcours d'adaptation témoignent de l'absence d'un vécu significatif d'épreuves dans le lieu d'accueil n'est pas un constat surprenant. Le parcours d'adaptation décrit une expérience citoyenne positive dans le cadre de laquelle l'immigrant est parvenu à maintenir des liens d'appartenance avec une ou plusieurs communautés citoyennes d'origine, tout en développant un sentiment d'appartenance à une ou plusieurs communautés citoyennes d'accueil. Du point de vue des répondants concernés, il s'agit du parcours le moins problématique de notre typologie. Nous devons pour les récits de répondants concernés par cette réalité nous pencher sur le rôle du réseau de participation citoyenne avec d'autant plus d'attention que leur dynamique d'acculturation citoyenne est mal expliquée par un vécu d'épreuves.

Prenons l'exemple de **Judy**. Cette dernière minimise voire ignore les épreuves auxquelles elle a pu faire face durant son parcours de participation citoyenne depuis son arrivée à Montréal. Elle considère qu'immigrer puis s'engager à Montréal n'a pas été difficile. Nous

savons pourtant qu'en tant qu'immigrante internationale et femme noire (identité revendiquée par Judy), des obstacles à une participation pleine et entière se sont présentés à elle. Dans ce contexte, comment expliquer son ressenti ?

Des éléments de réponse sont explicitement fournis par Judy elle-même dans son récit. Que ce soit à Montréal ou dans son pays d'origine, depuis l'enfance, Judy a toujours fait partie d'une communauté capable de l'aider à surmonter les épreuves. Issue d'une fratrie de treize enfants au sein d'un foyer monoparental, ce n'est que grâce à un fort soutien familial, communautaire et public (aides de l'État) qu'elle a pu avancer jusqu'à la complétion de ses études universitaires. Elle précise à ce propos que son affiliation religieuse lui procure une « famille toute faite » (notre traduction de *built-in family*) quel que soit l'endroit où elle se trouve :

Well, the other thing is that belonging to a church family, you have a built-in family. And I... When I moved here... If I got here on a Friday, I was probably at church on Sunday, because I'm a 7-Day Adventist OK. And I've always reached out. (Judy)

C'est comme si cette expérience prémigratoire de liens communautaires forts à laquelle Judy a su donner une continuité après son immigration internationale l'avait rendue aveugle ou insensible aux défis placés sur son chemin de citoyenne active dans son nouveau milieu de vie montréalais.

Une autre illustration de vécu d'épreuves insignifiant depuis l'immigration à Montréal transparaît du récit de **Laura**. L'explication de cet état de fait réside en partie dans l'histoire de l'engagement de Laura avant son établissement au Canada. En effet, dans son pays d'origine, Le Salvador, Laura a été arrêtée puis emprisonnée en raison de son engagement social et politique. Au sortir de prison, son état de santé et les menaces qui continuent de peser sur elle la convainquent d'accepter la protection d'une organisation internationale, qui l'appuie dans des démarches de demande d'asile hors de son pays. C'est dans ces circonstances que l'immigration de Laura au Canada s'est déroulée. Or, on ne peut pas dire que ce type de risques politiques attachés au régime de citoyenneté du pays d'origine de Laura caractérise le régime de citoyenneté canadien ou montréalais. À cet égard, notons que selon le classement du *Global*

*Peace Index* de 2021 (Institute for Economics & Peace, 2021)<sup>43</sup>, le Canada se situe, d'après son degré de pacifisme, à la 10<sup>e</sup> place sur 163 pays, tandis que le Salvador se situe à la 110<sup>e</sup> place. Ainsi, comparativement à l'épreuve de l'emprisonnement et aux menaces contre sa vie liées à son engagement pré-migratoire, on peut comprendre que les défis liés au régime de citoyenneté montréalais puissent être minimisés par Laura.

Au-delà de cette dimension institutionnelle, d'après son récit, la force de caractère de Laura n'est pas étrangère à sa capacité à faire fi des épreuves. Laura affirme avoir « toujours été vraiment engagée », ce qui lui a valu d'être considérée en tant que leader communautaire, ici à Montréal, tout comme avant dans son pays d'origine. Ce leadership naturel se traduit par le fait de pouvoir compter sur un fort soutien de la part de l'ensemble des personnes qu'elle a pu aider ou mobiliser. Ce support communautaire est pour Laura une source de bien-être et un moteur indéniable à la poursuite de son engagement, malgré les obstacles et épreuves potentiels :

[...] comme je dis, j'avais l'appui, tout l'appui de ma communauté, et je me suis sentie bien, même à la sortie [de prison]. Il y a eu la communauté qui se rassemblait pour prier, pour donner, pour remercier le bon Dieu de me voir vivante parce que avant c'était pas facile de voir une personne vivante et qui sortait de prison. Alors c'était comme quelque chose qui nous soulage, qui au lieu de [se] dire : « Ah non j'ai peur », non « Ah oui, j'ai tout le soutien de la communauté, alors je continue ». (Laura)

Pour le parcours d'adaptation, des récits témoignant d'un vécu significatif d'épreuves ne nous étonnent pas non plus. Nous présentons ces vécus en distinguant des épreuves surmontées, appartenant au passé de nos répondants et des épreuves en cours, auxquelles les individus

---

<sup>43</sup> Le *Global Peace Index* est une mesure internationalement reconnue produite par le groupe de réflexion *Institute for Economics & Peace*. Cette mesure se base sur 23 indicateurs d'absence de violence ou de peur de violence : nombre et durée des conflits internes ; nombre de morts liés à des conflits externes ; nombre de morts liés à des conflits internes ; nombre, durée et rôle du pays dans des conflits externes ; intensité des conflits internes ; relations avec les pays voisins ; niveau de criminalité perçue dans la société ; pourcentage de personnes réfugiées et déplacées au sein de la population ; instabilité politique ; niveau de terrorisme politique ; impact du terrorisme ; nombre d'homicides pour 100 000 habitants ; niveau de crimes violents ; probabilité de manifestations violentes ; nombre de personnes emprisonnées pour 100 000 habitants ; nombre d'officiers de sécurité intérieure et de policier pour 100 000 habitants ; pourcentage du produit intérieur brut consacré aux dépenses militaires ; nombre de militaires pour 100 000 habitants ; volume d'importation d'armes conventionnelles majeures pour 100 000 habitants ; volume d'exportation d'armes conventionnelles majeures pour 100 000 habitants ; contribution financière aux missions de maintien de la paix des Nations Unies ; capacité nucléaire et en armes lourdes ; facilité d'accès au petit armement et armes légères.



concernés continuent de faire face. Tout comme dans les situations d'absence ou d'insignifiance du ressenti d'épreuve, des liens communautaires forts s'inscrivant dans la continuité d'expériences prémigratoires de participation citoyenne jouent un rôle notable pour expliquer le ressenti atténué de ces épreuves surmontées ou en cours. Par ailleurs, lorsque surmontées, les épreuves ont pu jouer un rôle tant dans le renforcement des liens avec une communauté citoyenne d'origine que dans l'ouverture du réseau de participation citoyenne de l'immigrant à des acteurs associés à une communauté d'accueil. Lorsqu'en cours, notre hypothèse est qu'en plus de ces deux rôles (renforcement des liens avec la communauté d'origine et ouverture sur une communauté d'accueil), les épreuves contribuent au maintien dans le temps de l'engagement de l'immigrant. Cette hypothèse se base sur la simple idée que les épreuves constituent un incitatif central d'une participation citoyenne.

Pour nos répondants, les épreuves surmontées concernent d'une part la problématique de l'intégration professionnelle et d'autre part celle de l'obtention d'un statut migratoire satisfaisant. Elles sont donc relatives à l'accès à des ressources tangibles, mesurables. C'est justement parce qu'il est possible d'évaluer le dépassement de ces épreuves en termes d'obtention d'un emploi, d'obtention d'un meilleur emploi ou d'acquisition de nouveaux droits se traduisant fréquemment par l'accès à des aides publiques supplémentaires (l'accès au régime public d'assurance maladie ou des frais de scolarité universitaire significativement inférieurs pour les immigrants passant du statut de résident temporaire à celui de résident permanent par exemple) que l'immigrant peut facilement décrire si ces épreuves sont surmontées ou non. Notons que les récits de nos répondants témoignent du fait qu'une fois surmontées, ces épreuves ne sont pas réapparues dans leur parcours citoyen. Cela signifie qu'une fois certains obstacles surmontés, l'intégration au marché du travail et l'acquisition d'un meilleur statut migratoire ont constitué des changements durables pour ces répondants.

Évoquons la situation de **Bintou**. Arrivée à Montréal en tant qu'étudiante universitaire, Bintou a pris conscience à la fin de ses études que la faiblesse de son réseau constituait un obstacle à l'atteinte de ses objectifs socioprofessionnels. Ses premières démarches de sollicitation de stage ou d'approche d'organisations à but non lucratif dans le but d'intégrer leur conseil d'administration ont ainsi été difficiles.

Quand j'ai fait ma maîtrise à [nom établissement universitaire], j'ai eu beaucoup de difficulté à avoir mon stage. J'avais un projet supervisé, ce n'était pas un mémoire. À la fin, j'ai été voir un conseiller en gestion de carrière pour lui expliquer que je postule, je vois les postes passer, mais il y a rien qui se passe... (Bintou)

Je me suis dit que j'allais m'essayer sur un conseil d'administration bénévolement parce que ce ne sont pas de grands organismes, et j'ai essuyé quelques refus. Généralement les commentaires qui reviennent sont qu'ils veulent quelqu'un qui a un grand réseau, c'est le réseau qui revenait souvent. Ils veulent une personne qui a une certaine expérience du travail de conseil d'administration. Ça revient à peu près à chaque fois à ce qu'on entend, que tu n'as pas d'expérience, pas de réseau. Mais quand on ne donne pas l'occasion, je ne peux pas avoir l'expérience ni le réseau si je n'arrive pas à accéder à un CA. (Bintou)

**Roger** a également été confronté à des difficultés d'insertion professionnelle. À cet égard, il lui est arrivé de se sentir « diminué » parce que contraint d'accepter des emplois dévalorisés dans son pays d'origine. S'il a surmonté ce sentiment de déqualification, c'est notamment après s'être rendu compte que dans son nouveau lieu d'accueil, les gens étaient moins soucieux du type d'emploi occupé que du revenu qu'il permettait à l'individu de générer.

Et puis aussi, quand tu es dans un pays, tu te sens un petit peu diminué quand tu dois accepter n'importe quel emploi, tu comprends. Tu n'as pas de choix, tu comprends. Mais Dieu merci, c'est pas perçu comme dans notre pays. (Roger)

Et pourtant, une personne qui fait un autre travail, qui fait un travail beaucoup moins valorisé dans la société, mais qui peut rapporter plus, tu te perçois un petit plus que cette personne-là. Et pourtant, au fond c'est pas ça. Donc alors j'ai appris à comprendre ça. Tu peux voir un plombier qui demande 25-30 \$ de l'heure, et puis alors toi tu peux être universitaire, tu te fais payer difficilement 20 \$. Donc alors là, on dirait qu'il vaudrait mieux se lancer là-dedans... (Roger)

Pour Roger tout comme pour Bintou, le dépassement de l'épreuve d'intégration professionnelle est passé par la mobilisation de leur réseau dit ethnique. Pour Roger, il s'agit de membres d'une communauté noire, pour Bintou, de membres d'une communauté africaine. Ce

réseau leur a en effet fourni des conseils et les opportunités professionnelles ou d'engagement dont ils avaient besoin.

Un autre type d'épreuve associée au statut migratoire est celui illustré par le récit de Roger. Les propos ci-dessous traduisent bien l'anxiété de ce dernier relativement aux démarches d'obtention d'une résidence permanente. À un moment de ce processus difficile, il lui est ainsi arrivé de questionner son projet d'établissement.

La difficulté, c'est premièrement au niveau de la légalisation. Comment trouver les papiers, etc., tu comprends, c'est pas une chose facile. Quand tu es né dans un pays, tu es citoyen d'un pays, tu ne peux pas comprendre que quand tu arrives dans un autre pays, tu n'as pas de droit parce que tu n'as pas un morceau de papier qui dit que tu es résident ou que tu es citoyen. Ça, c'est vraiment une partie très, très importante tu comprends. Que ce soit... on l'appelle résidence... un petit papier vert qu'on appelle résidence, ou du moins citoyenneté vous savez, c'est comme s'il avait beaucoup plus d'importance que la personne elle-même. Mais c'est tellement important quand tu l'as aussi. Ou bien quand tu l'as pas, tu vas sentir que vraiment, c'est très important ça. C'est une étape, quand tu franchis cette étape-là d'ailleurs, tu sens que vraiment tu viens de faire un grand travail. Tu peux pousser un grand « Ouf ! Ah c'est bien ». Maintenant tu peux commencer. Parce que là, dans cette période, quand tu n'as pas encore cette prétendue stabilité, tu vacilles. Qu'est-ce que tu fais ? « Est-ce que je retourne au pays ? Qu'est-ce que je fais ? » (Roger)

En ce qui concerne **Octavio**, un autre répondant aux prises avec des problèmes de statut migratoire, son passé participatif comme militant dans son pays d'origine lui a permis de prendre rapidement conscience qu'il aurait besoin de soutien communautaire pour surmonter cette épreuve dans son nouveau lieu de vie. Ceci l'a amené à se rapprocher d'organismes capables de l'appuyer dans ses démarches :

Moi-même que j'ai vécu dans cette situation de... de chercher un statut, de chercher des solutions de justice sociale des travailleurs et travailleuses. Tu vois, c'est plus que tu vis, en même temps que tu organises, que tu cherches des stratégies de communication ou d'autres choses. Tu vis la situation des autres [...] tu comprends qu'il faut travailler en groupe. (Octavio)

Au-delà du rôle d'un réseau de liens communautaires forts, il faut reconnaître que la dynamique du régime de citoyenneté montréalais est favorable au dépassement des épreuves de type matériel que nous venons d'évoquer. En effet, en matière d'emploi, bien que la situation montréalaise soit globalement moins favorable aux immigrants qu'aux natifs (Statistique Canada, 2019, p. 23), le marché du travail québécois est dans l'ensemble caractérisé par un taux de chômage relativement faible corrélé à une certaine pénurie de main-d'œuvre (Posca, 2019). En ce qui a trait au statut migratoire, malgré la tendance à une dégradation évoquée dans le chapitre 5, le régime canadien en matière d'immigration suscite jusqu'à présent un sentiment de sécurité juridique chez les personnes qui parviennent à améliorer leur statut sur place (en passant de résident temporaire à résident permanent ou de résident permanent à citoyen) lorsque comparaison est faite avec d'autres pays industrialisés (chapitre 5, section 5.1.2).

Néanmoins, en matière d'épreuve en cours, l'épreuve de la discrimination ressort particulièrement des récits de plusieurs répondants. À cet égard, on peut penser que la discrimination est une épreuve intrinsèquement difficile à surmonter. Alors que des épreuves de type matériel pourront être considérées comme dépassées grâce à l'acquisition, le transfert ou la redistribution de ressources quantifiables, l'accès à ces mêmes ressources peut aider à surmonter une épreuve de discrimination, sans être toutefois suffisant pour bloquer les mécanismes complexes qui conduisent un individu immigrant à expérimenter une souffrance liée à des pratiques discriminatoires ou racistes. Il faut dire que la discrimination est une problématique multidimensionnelle au cœur de la complexité des relations interindividuelles et interculturelles.

Les trois répondants confrontés à de la discrimination font ainsi part d'un vécu de discrimination lié à la couleur de leur peau. Pour **Roger** et **Éléonore**, des expériences de racisme spécifiques sont relatées :

Moi je me souviens, j'avais fait une application à l'époque. Il y avait une chaîne de télévision où on pouvait chercher du travail. Et puis là j'ai trouvé un emploi, c'était sur [adresse]. Alors, c'est un monsieur, il cherchait un vendeur. L'emploi était affiché au centre local d'emploi. Donc il y avait un numéro à l'époque, tu donnais... tu prenais le numéro de la série de l'emploi puis tu appelais. Il m'a dit de me présenter parce qu'on a fait comme un genre de pré-entrevue au téléphone. Puis quand je me suis présenté, je m'habillais très bien

OK, mais il m'a dit une seule chose le monsieur. Il m'a dit, et là je ne savais pas que je pouvais aller en justice pour lui, mais il était honnête quand même, il m'a dit : « Tu sais, pour le travail, c'est correct ta façon de t'habiller et tout et tout, mais laisse-moi te dire, si je t'engage, je vais perdre des clients parce que tu es Noir ». C'est ça qu'il m'a dit. [...] Et il m'a dit : « Écoutez, oui, on a parlé au téléphone, je voyais que tu faisais l'affaire, c'est pour ça que je t'ai convoqué, mais je ne pensais pas que tu étais Noir ». Tu comprends ? Alors, je te dis, ça j'étais choqué, j'étais choqué... Tu sais que tu cherches un emploi, et puis tu penses finalement que tu vas en trouver un, et puis voilà, c'est ça que tu entends. (Roger)

Maintenant, avoir la citoyenneté... Est-ce que vraiment on a tous les privilèges, c'est la question qu'on doit se demander parce que oui ils nous considèrent « Vous êtes Canadien, vous faites partie de la grande famille », mais par contre, vous vivez au pays, il y a d'autres catégories de personnes qui ne vous considèrent pas comme des souches et des fois on vous dit : « Hey vous êtes... ». Ce que moi j'ai entendu, j'ai vécu, de mes deux yeux j'ai vu, tu vois je dirais aussi j'ai entendu les gens ce qu'ils disent : « Est-ce que vous êtes Canadien ? ». Puis là vous dites « oui », vous êtes Canadien. Et puis on vous demande par la suite, votre pays d'origine. Est-ce que ça a un sens ? C'est pas la peine de vous demander. On vous voit déjà. On vous voit, on vous a déjà identifié, on voit de quelle race vous êtes, point final. (Éléonore)

Tout en étant moins loquace sur son vécu, **Alfred** se réfère lui aussi au défi que sa couleur de peau pose pour son engagement :

[...] s'il faut vraiment te donner des obstacles, le premier obstacle c'est que nous devons faire... Nous devons nous battre deux fois plus que les autres [...] Parce qu'il ne faut pas se voiler la face, en tant qu'un Africain, tu dois prouver deux fois. Africain pour moi c'est pas quelqu'un né Africain, c'est quand on voit que tu as une certaine couleur de peau [...] Après justement là, tu dois prouver. Parce que tu pars quand même avec un avis défavorable dès le départ. (Alfred)

Notons toutefois que pour Roger et Alfred, l'origine de leur vécu de cette épreuve de discrimination précède leur immigration à Montréal. Entre le moment où ils ont quitté leur pays d'origine et leur arrivée à Montréal, ces deux répondants ont en effet vécu dans au moins un autre pays au sein duquel ils ont été confrontés au racisme. Soulignons finalement que, pour Roger, Alfred et Éléonore, une communauté noire, une communauté africaine et des membres

de leur famille sont respectivement les acteurs qui les supportent face à cette épreuve de discrimination. Ce support se traduit, entre autres, par la possibilité d'échanger sur leurs expériences et de discuter de stratégies de confrontation.

En résumé, la capacité de nos répondants à surmonter les épreuves générées par le régime de citoyenneté montréalais repose en partie sur la dynamique même de celui-ci et sa mise en perspective par rapport à d'autres régimes de citoyenneté. Comparés aux pays du Sud dont sont originaires certains d'entre eux et à de nombreux pays du Nord, le Canada et par extension Montréal offrent en effet des conditions, notamment matérielles, favorables à une expérience citoyenne positive. Il est par ailleurs probable que des éléments liés à la personnalité de chaque répondant influencent leur ressenti, au-delà du cas de la répondante pour laquelle nous proposons cette explication. Ces aspects macrosociaux et psychologiques s'ajoutent au fait que pour nos répondants qui s'inscrivent dans un parcours d'adaptation, leur ressenti d'épreuves est clairement lié à une identité citoyenne forte basée sur une continuité entre leurs expériences prémigratoires et postmigratoires. Dans le cadre d'un parcours d'adaptation, les répondants ont donc une expérience citoyenne marquée, entre autres, par des épreuves préalables à leur immigration à Montréal. La prochaine section nous permettra de montrer qu'en ce qui concerne ces épreuves, ce vécu précédant l'immigration dans le nouveau lieu de vie est ce qui distingue significativement les récits des répondants concernés par un parcours d'adaptation de ceux des répondants concernés par un parcours de projection locale. Familiers des épreuves au moment de leur établissement à Montréal, les individus concernés auront acquis des réflexes pour s'y confronter, notamment la mobilisation d'un réseau communautaire. Ce réseau contribue à l'atténuation du vécu d'épreuves tant et si bien que certains répondants ne voient pas ou plus l'intérêt de s'étendre sur les obstacles auxquels ils ont dû faire face.

## **7.2 Le parcours de projection locale : le vécu d'épreuves comme nouvelle expérience moteur d'une implication locale**

Le parcours de projection locale renvoie à une expérience positive marquée par une prise de distance vis-à-vis d'une communauté citoyenne d'origine. Cette description pourrait porter à

croire qu'un vécu d'épreuves serait lié à cette communauté d'origine, dont l'immigrant choisirait alors de s'éloigner pour s'attacher à une communauté citoyenne d'accueil. En réalité, le rattachement des épreuves vécues à la communauté d'origine de l'immigrant ne constitue pas un signe distinctif de parcours-type de projection locale de l'identité citoyenne. Ce qui émerge en revanche, c'est le fait que des épreuves localement vécues génèrent chez certains le besoin, nouveau, de se construire une identité citoyenne. Cela signifie pour les immigrants concernés que la référence à une communauté citoyenne d'origine est somme toute assez abstraite, leur parcours citoyen prenant plutôt naissance dans leur nouveau lieu de vie. La participation en lien avec une communauté citoyenne localement ancrée permet alors de se confronter à des épreuves, voire de les surmonter, et d'acquérir dans le processus son identité citoyenne.

Cinq de nos sept répondants concernés par un parcours de projection locale évoquent clairement un vécu d'épreuves surmontées ou en cours. Ces épreuves touchent alors aux questions de l'intégration professionnelle et de la discrimination. Pour les deux autres répondants, il est difficile d'identifier des épreuves ayant ou ayant eu un effet sur l'évolution de leur parcours citoyen. Comme pour le parcours d'adaptation, les récits de ces répondants nous pousseront à examiner d'autant plus attentivement le rôle du réseau de participation citoyenne dans ce parcours-type de projection locale.

Pour nos répondants inscrits dans un parcours de projection locale, leur expérience de citoyenneté active a débuté à Montréal. Cette absence d'expérience citoyenne significative préalable peut être mise en relation avec l'âge de l'individu au moment de son immigration (arrivés à Montréal durant l'enfance pour Matilda et Jin, à l'adolescence pour Pascal) et/ou avec son appartenance à un milieu socio-économique relativement favorisé dans le pays d'origine. Quoi qu'il en soit, étant donné cette inexpérience, la distanciation vis-à-vis d'une communauté citoyenne d'origine est circonstancielle plutôt que volontaire. En effet, avant leur immigration internationale, les individus concernés n'avaient pas pleinement conscience de leur citoyenneté. S'ils avaient conscience d'appartenir à un groupe ou une communauté plus ou moins large, ils ne s'investissaient pas ou ne réfléchissaient pas à leur rôle dans le devenir de ce groupe ou de cette communauté. Ce n'est donc pas au sein d'une communauté d'origine ou d'un vécu citoyen

prémigratoire que les ressorts de leur engagement se trouvent. Ces ressorts doivent être cherchés ailleurs, dans un vécu d'épreuves postmigratoire notamment.

Pour Rina, Rose et Souad, c'est bel et bien une épreuve, celle de l'intégration professionnelle, qui les a conduits à s'impliquer et ainsi à se percevoir engagées, perception d'elles-mêmes qu'elles n'avaient pas avant leur immigration. Plus précisément, leurs recherches d'emplois les ont chacune amenées à entrer en contact avec des organismes communautaires auprès desquels elles ont fini par s'engager. Pour ces trois répondantes, l'articulation est évidente entre un vécu d'épreuve et une conscientisation citoyenne résultant de l'intégration à un milieu communautaire ayant permis de surmonter cette épreuve. Les mots de **Souad** sont parlants à cet égard :

Mais quand je suis arrivée ici, et qu'on ne trouve pas de travail, le communautaire t'ouvre ses portes et une des premières jobs que tu as, c'est dans le communautaire. [...] C'était au [nom organisation] ou j'ai commencé à travailler ici dans le communautaire... (Souad)

**Rina et Rose** ont en commun le fait qu'avant d'immigrer au Canada, elles n'avaient pas encore intégré le marché du travail, bien que disposant d'un diplôme universitaire. Elles étaient femmes au foyer. Pour ces deux répondantes, un enjeu majeur de leur intégration professionnelle a été la conciliation entre leur vie de famille avec des enfants en bas âge et la nécessité, en plus du désir, d'exercer un emploi rémunéré.

When I immigrated here in Canada, I was a student. I didn't get a chance to [work]. I finished my studies back home then I moved. I was married then I moved to Montreal. Then when I came, I did my French class for a year. Then I was working in a bakery. I worked about a year something like that, then I got pregnant with my first child... I was home for the first child, then the second one, I had two kids. Then I stayed home about...and in between I think, I worked a little bit here and there. I tried.... I worked at a [name of enterprise] as a cashier, I worked in a grocery store as a cashier also. Then it was difficult for me as a mother, and the children. They are going to the daycare, they often get sick, so at one point, I tried to stop working because my second one was very difficult. Everytime, no not everytime... Since she started daycare, she often used to get sick. One antibiotic after the other. So at one point, I decided that I should stop. I cannot go on like this because I



didn't want to give her all the time antibiotics. Then this opportunity came. Then yes, Since then, I'm here. (Rina)

Rose: My main motivation [to find a job] was my children. If I have my children with me here, why do they have to suffer? Because we had a good life back home, so I would like to have the same life for them here. If we decided to come here, if we decided to live here, so instead of staying at home, this is the message that I always give to the women coming here, that don't waste your time.

Bélinda: OK. And in [country of origin] you were working?

Rose: I was not working; I was a housewife.

Bélinda: So, when you arrived, how did you get to know the center?

Rose: When I came to Montreal, I was doing a job search program, and during that program, they give you different tips, different ideas about the job market, how things are done here, how you can apply... So, during these conversations, somebody mentioned the center "There is one center, why don't you go and see?". So this is how I came to see, I just wanted to see then, I ended up doing an internship here through Emploi Québec program for, I think 6 months, and after that, I went to full-time French courses. I said I want to improve my French and learn French. Then this center had a project for one year through "Contre la pauvreté", something like this. So, I was hired. They had an opening after we finished the project, then I started working here.

Les récits de deux autres répondants associés au parcours de projection locale témoignent d'un vécu d'épreuves : **Pascal** et **Matilda**. Il s'agit en ce qui les concerne d'une épreuve toujours en cours, que nous assimilons à l'épreuve de discrimination. Dans leurs récits respectifs, Pascal et Matilda ne se réfèrent pas à cette notion de discrimination pour parler de leur vécu. Nous considérons cependant que leur expérience a toutes les caractéristiques d'un vécu de discrimination. Notamment, des déroulements relatés par ces deux répondants dans le cadre desquels ils ont été interpellés en lien avec leur différence perçue constituent un manifestement de mauvais souvenirs.

Souvent quand les autres disent : « Je suis issu, je suis de la communauté noire », à ce niveau, les gens vont te classer dans une classe, ils vont te mettre à part. Toi tu es ça, puis bon... C'est leur donner une sorte de porte ouverte pour critiquer : « Vous les Noirs c'est ça, ça, ça... ». Mais souvent on va trouver qu'il y a des Noirs qui ne se considèrent pas comme la communauté noire. Ils se trouvent comme par exemple, Canadiens, Québécois, et les gens vont toujours dire : « Tu n'es pas comme les autres ». Souvent c'est ça qui

retourne. Il y en a qui vont dire « Ah t'es comme un Oréo, t'es... à l'extérieur t'es Noir, mais en dedans de toi t'es Blanc ». Des fois, il faut essayer de comprendre un peu ce que la personne veut dire, parce que la personne dit : « Ah, mais toi, même si t'es Noir, tu fais partie de nous ». Puis c'est cette mentalité que je veux aussi enlever. C'est le fait que ta couleur il faut pas la voir, se donner une limite à cause de sa couleur de peau. C'est vraiment jouer plus sur la citoyenneté. Quand tu dis quelqu'un Canadien, il y a pas de couleur de peau, c'est vraiment. « T'es Canadien puis prends ta place ». (Pascal)

Je sais pas justement comme j'ai un peu mentionné, des fois je sais pas si je vais me considérer immigrante ou pas parce que oui je le suis techniquement parce que j'ai immigré ici, parce que j'étais pas née ici, mais je suis tellement intégrée si on veut... Puis le fait que mon père est Québécois, fait que moi-même c'est un questionnement que j'ai constamment, puis même dans ma façon d'agir j'ai des amis qui me disent « Ah fait que là t'agis vraiment comme une Blanche ». Mais d'autres vont dire « Non ça paraît que t'es pas d'ici ». Fait que je sais pas ce que je suis. (Matilda)

Contrairement aux répondantes concernées par l'épreuve d'intégration professionnelle, Pascal et Matilda n'établissent pas de lien direct entre leur engagement et ce vécu de discrimination. Ce que leur récit révèle en revanche, c'est que face au malaise identitaire associé à ces expériences, ils se sont plus ou moins résignés au fait que leur pays d'origine n'était pas une communauté citoyenne à laquelle ils pouvaient se rattacher. Nous pouvons alors supposer qu'un besoin d'appartenance citoyenne exacerbé par l'épreuve de la discrimination les aura plutôt poussés à s'engager auprès d'acteurs liés à leur communauté d'accueil.

Le fait, je pense, que c'est mon père qui est Québécois m'a vraiment permis d'apprendre sa culture, mais reste quand même que j'ai la culture [identité pays d'origine] aussi. Fait que c'est sûr que je trouve pas ça toujours facile de, j'ai pas le mot dans la tête... De concilier les deux cultures, c'est pas toujours facile parce que des fois c'est contradictoire, surtout si on prend la culture [identité pays d'origine]. C'est une culture beaucoup plus traditionnelle, fait que des fois je suis vraiment pas d'accord avec certains aspects de cette culture-là, mais d'un autre côté je me dis c'est ma culture je peux pas renier ça c'est quand même... (Matilda)

Moi je suis très fier d'être Canadien Québécois puis ça veut pas nécessairement dire que je suis très impliqué dans la communauté [identité pays d'origine], ça se peut que je suis beaucoup plus impliqué dans une autre

communauté, qui est pas nécessairement la communauté de mon origine.  
(Pascal)

Nous terminons en évoquant les cas de Paul et Jin, pour lesquels leur récit n'a pas permis d'identifier d'épreuve significative vécue depuis leur arrivée à Montréal. En ce qui concerne **Jin** tout d'abord, notons qu'il a immigré à Montréal au jeune âge de onze ans et qu'il est jusqu'à présent relativement jeune (27 ans). L'immigration de Jin s'est déroulée dans un cadre familial protecteur (immigration avec ses parents et présence sur place de membres proches de sa famille : grand-mère, tantes). De plus, son vécu postmigratoire pour le moment concentré sur la période l'adolescence et du début de la vie d'adulte limite potentiellement l'intensité de la confrontation à certains défis, ceux de l'intégration professionnelle et de la discrimination par exemple. Le récit de Jin fait pourtant mention d'un obstacle rencontré associé au régime de citoyenneté montréalais : celui de l'acquisition de la citoyenneté juridique. En effet, malgré seize années de vie à Montréal, Jin attend toujours d'obtenir sa citoyenneté montréalaise. À ce niveau, il a bien conscience d'être soumis aux aléas des revirements de la politique canadienne en matière d'acquisition de la citoyenneté :

Bélinda : Tu fais des démarches pour être citoyen ?

Jin : J'attends encore pour avoir le...

Bélinda : ... le droit ?

Jin : Oui, le droit d'appliquer. Parce qu'à cause que notre premier ministre passé il a changé la loi, j'attends encore quelques mois. J'ai attendu d'ailleurs deux ans de plus à cause de ça, sinon je serais déjà citoyen.

Cette situation d'attente ne semble pas contrarier Jin outre mesure, c'est la raison pour laquelle nous parlons pour lui d'un vécu d'épreuves peu significatif. Jin se projette plutôt avec enthousiasme vers le moment où son statut juridique correspondra à son ressenti déjà bien assis d'être un citoyen canadien. En fait, Jin nous apparaît doté d'une approche particulièrement philosophe de confrontation aux difficultés, le prémunissant face à certaines épreuves. Il s'est accommodé y compris de sa condition de minorité linguistique – sa langue maternelle n'étant ni le français, ni même l'anglais – et affiche un volontarisme important pour améliorer sa capacité à communiquer en français. Nous pensons en dernier lieu qu'au-delà de son environnement familial protecteur et d'une possible propension à l'optimisme, Jin évalue et

ressent sa situation locale en la comparant à la situation qu'il pourrait vivre dans son pays d'origine, Taïwan (Chine). La question de la citoyenneté y est en effet particulièrement complexe, avec la cohabitation de plusieurs groupes ethniques et des enjeux d'indépendance territoriale qui maintiennent un climat de stabilité fragile (Garcin, 2016).

En dernier lieu en ce qui concerne **Paul**, son parcours de projection locale dépourvu d'épreuve significative trouve des éléments d'explication plus évidents. En effet, au-delà de sa condition d'immigrant international, Paul ne revendique d'affiliation à aucun groupe minoritaire (minorité linguistique, culturelle, visible, de genre...). Par ailleurs, son immigration à Montréal s'est déroulée dans les conditions optimales du processus prévu pour les travailleurs qualifiés exerçant leur profession dans un secteur en forte demande de main-d'œuvre. Pour ce répondant qui a pu bénéficier de tous les avantages du régime de citoyenneté montréalais dans le cadre de son immigration, les ressorts de sa participation citoyenne locale reposent clairement sur autre chose qu'un vécu d'épreuve postmigratoire.

Revenons à l'issue de cette section sur la distinction entre le rôle des épreuves vécues dans le lieu d'accueil dans le parcours d'adaptation et ce même rôle dans le parcours de projection locale. En termes de similitudes, nous constatons en effet que pour les deux parcours, les immigrants peuvent être concernés aussi bien par :

- Un vécu d'épreuve insignifiant – attribuable au régime montréalais de citoyenneté, à des traits de personnalités des répondants concernés ou à leur réseau communautaire,
- Un vécu d'épreuve surmontée et/ou
- Un vécu d'épreuve en cours.

Lorsque vécu d'épreuve il y a, il précède l'immigration à Montréal pour les répondants s'inscrivant dans un parcours d'adaptation. Cela signifie que le rôle moteur pour l'engagement de l'épreuve vécue localement est plus évident dans le parcours de projection locale que dans celui d'adaptation. Dans ce parcours de projection locale, l'expérience citoyenne prémigratoire et les éventuelles épreuves associées sont de ce fait insignifiantes. Afin de distinguer encore davantage ces deux parcours d'acculturation citoyenne d'adaptation et de projection locale, un

examen plus approfondi du rôle du réseau de participation citoyenne est nécessaire. Ce point sera traité dans le chapitre 8.

### **7.3 Le parcours d'individualisation ou le contournement de l'épreuve de l'action collective**

D'après notre typologie, bien que le parcours d'individualisation renvoie à une expérience globalement positive, elle implique une distanciation vis-à-vis de communautés citoyennes d'origine et d'accueil qui amène à nuancer le caractère positif de l'expérience. Le vécu d'épreuves devrait occuper une place importante dans les récits de ces parcours.

Pour trois des quatre répondants de notre échantillon s'inscrivant dans un parcours d'individualisation, un vécu local d'épreuves joue bel et bien un rôle central dans la transformation de leur identité citoyenne. Il s'agit en l'occurrence d'expériences négatives associées à la discrimination d'une part et à l'action collective d'autre part. Cette dernière catégorie d'épreuves traduit les difficultés vécues dans la mise en pratique d'un engagement se réalisant avec d'autres individus, au sein d'un collectif plus ou moins formalisé. Pour une quatrième répondante, un vécu prémigratoire de l'épreuve d'action collective existe, mais aucune épreuve locale significative n'émerge de son récit. En plus de tenter de comprendre cette absence de ressenti d'épreuve en examinant les particularités de la trajectoire de cette répondante, nous devons dans le chapitre suivant chercher à expliquer sa dynamique d'acculturation citoyenne en considérant d'autant plus attentivement le rôle d'un réseau de participation citoyenne.

Dans leur nouveau contexte montréalais, Stanley, Inès et Stéphanie sont jusqu'à présent confrontés au problème de la discrimination. Tout comme pour certains de nos répondants associés aux parcours-types d'adaptation et de projection locale, ce vécu d'épreuves dans le lieu d'accueil constitue un important ressort de leurs actions citoyennes ou engagées actuelles. Une grande partie du récit de leur parcours y est consacré. Aux prises avec un vécu d'épreuves dont le témoignage apparaît plus intense que pour la plupart des autres répondants de notre échantillon, réagir à ces défis par l'engagement n'est quasiment pas une option pour ces trois

individus. On pourrait parler de stratégie de survie. En réalité, au regard de ces vécus d'épreuves toujours en cours dont l'origine remonte pour chacun à l'enfance – vécu qui a pris forme dans son pays d'origine pour Inès, dans un premier pays d'immigration pour Stanley et à Montréal pour Stéphanie – leur force de caractère doit être soulignée dans leur volonté affichée de se débattre relativement seuls avec ces épreuves. Nous pensons que le développement d'un ressenti d'épreuves dès un jeune âge a contribué à forger la résilience de ces répondants.

**Inès** associe la discrimination qu'elle subit à son identité de femme et évoque des pratiques discriminatoires aussi bien dans les sphères professionnelle et privée que dans son milieu d'engagement.

Des histoires sur le sexisme j'en ai long comme le bras. Je peux vous dire, vous identifier et ça va de ce genre d'insultes à des tentatives de vols de travaux, ça va jusqu'à des cas comme ça, aussi bien dans l'académique que dans la sphère privée, ça va dans ce genre d'extrême. Alors ça, c'est quelque chose que j'ai souvent, souvent rencontré. Ça a juste conforté, justement un engagement chez moi... (Inès)

J'ai vu des oncles comme ça dans des situations de boisson maltraiter leurs copines, ce genre de choses. Donc c'est ce genre de trucs qui m'a révoltée assez rapidement. J'avais peut-être pas les termes, mais c'était très clair, c'était très clair dans mon esprit que je ne voulais pas vivre comme ça. J'avais beaucoup d'amour et d'admiration pour les femmes autour de moi, mais je me suis toujours demandé comment je peux me tailler une vie là-dedans ? C'est ça, comment je peux me tailler une vie à l'intérieur d'une dynamique comme celle-là ? Donc des expériences après en grandissant puis au cours de mes voyages, ont juste renforcé ça. Parce que très jeune aussi, j'ai été l'objet d'attaques... Je dirais d'attaques sexistes. Et même encore dans mon parcours aujourd'hui à l'université, c'est des choses que j'ai rencontrées, beaucoup. (Inès)

**Stanley et Stéphanie** se considèrent quant à eux discriminés en raison de plusieurs identités qu'ils endossent, notamment leur identité noire.

Bélinda: So, the biggest challenge is being Black?

Stanley: Yeah, in that sense, yeah. Black first, and then everything else second.

La forme de racisme pis la forme de *bully* dans mon temps, on n'avait pas l'Internet, c'était vraiment plus physique. On me mettait souvent la tête dans la neige [...] Ça, ça a été un traumatisme. On faisait ça, on prenait ma tuque, on me faisait [ça] pour dire, c'est comme « On veut voir si la neige va changer de couleur ». Puis c'était pas les filles, c'était plutôt les garçons. (Stéphanie)

Le racisme-là, c'était quelque chose. C'était du genre : « Retourne dans ton pays ma négresse, c'est pas ta place »... (Stéphanie)

Sur la base des récits de nos répondants, nous observons que comparativement aux parcours-types d'adaptation ou de projection locale, ce qui distingue la place des épreuves dans le parcours d'individualisation concerne moins l'épreuve de la discrimination que ce que nous qualifions d'épreuve de l'action collective. Cette dernière traduit le fait que c'est dans le cadre même de leurs actions engagées que les immigrants concernés ont vécu les expériences négatives qui ont conduit à la réorientation de leur parcours d'acculturation citoyenne. Pour le dire autrement, si dans une première période de leur vie montréalaise, Stéphanie, Stanley et Inès s'inscrivaient plutôt dans un parcours d'adaptation, des expériences décevantes au contact d'acteurs de leur réseau de participation citoyenne les ont été poussés vers une trajectoire d'individualisation. Cette épreuve de l'action collective n'a pas été mise en évidence dans notre présentation du régime de citoyenneté montréalais au sein duquel les immigrants évoluent. Pour cause, ce défi de l'action collective n'est ni spécifique au contexte montréalais ni spécifique aux immigrants. Nous pouvons même dire qu'il est inhérent à l'action citoyenne.

L'extrait suivant issu de l'entrevue de **Stanley** illustre bien ce vécu d'épreuve de l'action collective :

When I was what you call “gang”, although it wasn't an official gang... I was sort of “yeah I am part of it, but I am myself”. You know what I mean? I'm not loyal to the gang, I'm loyal to the idea. And so the minute I see that everybody else is not loyal to the idea, then I'm not part of it, even if I'm in it. Like, I'm doing me. Some of the issues that I have with people today in life in general, it's that. Me I'm really rigid, with the idea. With the idea, we all agree, OK then let's be it. I try to the best of my possibilities to live up to the standards. Then when I see nobody else is, then to hell with everybody, right? I'll do it myself. (Stanley)

En ce qui concerne **Stéphanie**, elle a été confrontée au racisme dès les premiers temps de son immigration à Montréal. Les pratiques racistes qu'elle évoque venaient alors de ses camarades de classe à l'école primaire. Ce n'est qu'à partir de l'adolescence que Stéphanie a réagi aux agressions qu'elle a subi. Elle reçoit alors le soutien de membres de sa famille, sa mère et une tante notamment, qui la confortent dans le bien-fondé de ses stratégies de confrontation. À cette époque, cette communauté familiale, au sens large du terme, fait office de communauté citoyenne pour Stéphanie. Face au problème collectivement vécu de la discrimination, la solidarité est de mise. Au fil du temps pourtant, Stéphanie prend ses distances avec certaines valeurs portées par cette communauté citoyenne d'origine. Non seulement elle se perçoit plus ouverte à la diversité culturelle, mais elle prend par ailleurs conscience de certaines injustices subies au sein de cette communauté. Ces déceptions la conduisent à prendre ses distances, au sens propre comme au sens figuré.

Évoquons en dernier lieu le cas de **Meriem**. Tout comme Inès, Stanley et Stéphanie, Meriem présente un vécu d'épreuves lié à l'action collective. Néanmoins, ce n'est pas localement que ce vécu s'est développé, mais dans son pays d'origine, avant son immigration internationale. Elle explique en effet avoir fait l'expérience, plus jeune, d'une action collective liée à des organisations politiques et avoir été particulièrement déçue par cette expérience. La trajectoire d'acculturation citoyenne d'individualisation de Meriem s'est établie sur la base de ce passé. Plutôt que de s'inscrire dans une continuité qui aurait consisté à se lier à une ou plusieurs organisations locales tournées vers une action transformatrice, l'immigration de Meriem à Montréal a été l'occasion d'une bifurcation vers une conception plus individualiste de sa citoyenneté. En ce qui a trait à son absence de vécu local d'épreuve, nous faisons l'hypothèse que tout comme certains répondants associés aux parcours d'adaptation et de projection locale, c'est la mise en perspective de sa nouvelle situation par rapport à son vécu prémigratoire qui l'amène à minimiser les obstacles liés à sa condition d'immigrante d'origine musulmane (selon sa propre identification) en contexte montréalais. Si nous manquons de données sur son parcours citoyen prémigratoire qui confirmeraient cette intuition, nous savons en revanche que le régime de citoyenneté de son pays d'origine, la France, génère son lot de défis pour les personnes d'origine musulmane (Amiriaux, 2014 ; Asal et Mohammed, 2014). La confrontation effective de Meriem à des défis locaux, bien que minimisés en termes de ressenti



d'épreuves, pourrait expliquer en partie la persistance de son action citoyenne, selon des modalités individuelles, à la suite de son immigration à Montréal. C'est-à-dire qu'un ressenti latent lui fournirait des motivations à agir pour un certain changement social.

En ce qui concerne un vécu d'épreuves, le parcours d'individualisation apparaît caractérisé par une distanciation vis-à-vis de toute communauté citoyenne comme stratégie de confrontation à l'épreuve de l'action collective. Nous proposons de se référer à cette situation en parlant du parcours d'individualisation comme parcours de contournement de l'épreuve de l'action collective. Le contournement de cette épreuve fait en sorte que l'immigrant prend du recul vis-à-vis des communautés citoyennes d'origine et d'accueil au sein desquelles certaines de ses actions engagées se réalisent ou se sont réalisées. Même si ce parcours-type d'individualisation est associable à un type d'épreuves particulier, les individus peuvent également être touchés par d'autres types d'épreuves vécues localement, notamment celle de la discrimination en ce qui concerne nos répondants. Alors même qu'un réseau de participation citoyenne aurait dû les aider à affronter ces épreuves générées par le régime de citoyenneté de la société d'accueil, il est en fin de compte devenu lui-même source d'épreuve.

#### **7.4 Le parcours de repli ou l'insurmontable choc de l'épreuve de la discrimination**

Contrairement aux trois autres parcours d'acculturation citoyenne de notre typologie, le parcours de repli renvoie à une expérience citoyenne globalement négative. L'immigrant entretient alors une certaine distance vis-à-vis de communautés citoyennes d'origine et d'accueil. C'est sans surprise que nous observons le rôle majeur d'un vécu d'épreuves dans ce parcours. Malgré le peu de répondants de notre échantillon concernés par cette trajectoire (trois), nous nous risquons à dire qu'un vécu d'épreuve de discrimination dans le lieu d'accueil est constitutif du parcours de repli. De plus, l'immigrant adopte une attitude fataliste quant à la possibilité de surmonter, grâce à une communauté quelconque ou seul, cette épreuve de discrimination.

En se basant sur les récits de nos trois répondants, nous pensons que cette résignation est significativement liée à l'absence ou l'insignifiance de leur vécu d'épreuve avant l'immigration dans leur nouveau de vie d'une part et à la survenue de cette épreuve de discrimination en tant qu'adultes d'autre part. La comparaison entre un vécu prémigratoire et un vécu postmigratoire marqué par l'épreuve agirait alors comme choc face auquel l'immigrant aurait du mal à envisager des voies d'amélioration de sa situation. Par contraste, le parcours d'individualisation s'appliquerait à des immigrants davantage forgés par une vie d'épreuves.

Pour deux de nos répondantes, Nawal et Kristen, l'épreuve de la discrimination se révèle en filigrane de l'épreuve de l'intégration professionnelle. Ces deux répondantes font respectivement cas de difficultés pour trouver un emploi à la hauteur des diplômes et expériences professionnelles acquises avant l'immigration à Montréal.

**Kristen** étaye son récit par une analyse des contradictions du système de sélection des immigrants qualifiés au Québec. Elle est en effet arrivée à Montréal en 2002 avec le statut de résidence permanente, à l'issue du processus de sélection de l'époque définie par les autorités du Québec. Or, elle explique que bien qu'ayant été reçue au Québec sur la base de ses diplômes universitaires et qualifications professionnelles, son insertion sur le marché du travail montréalais n'a pas été à la hauteur de ses attentes. À Montréal, Kristen n'a pas réussi à exercer le métier pour lequel elle s'est formée et qu'elle a d'ailleurs exercé dans son pays d'origine. L'obligation d'occuper un emploi sous-qualifié représente pour elle une importante source de frustration. De façon plus générale, Kristen a le sentiment de ne pas avoir accès aux mêmes services et emplois que les francophones.

You come here in Quebec, and they're inviting you to come because Canada is a large country and it's under populated and it needs people who are educated. Yet, when you come you have to take menial jobs. People have PhD and they have to be taxi drivers, people are PhD and they have to be mopping floors, as long as they come from outside of the country. It's unfair, you know, where is the social justice in this ? It's unfair and they tell you... When I came here, they did an equivalence on my degree, and they said you can work as a social worker, but when I want to get a job as a social worker "Where is your experience" ? They don't want my experience from out of the country. In order for me to get a job as a social worker here, I have to get a license as a social worker. I cannot get a license as a social worker because I do not have any job

experience here in Canada. So, I'm stuck. So, what do I do ? In this event what do I do ? I become frustrated; I stay at home. Or I take a little menial job. (Kristen)

There are certain limits that are placed upon Anglophones, and I believe that these barriers should be removed. Because this is Canada, irrespective of whether are not we are residing in the province of Quebec, everybody should be able to benefit in the same way, everybody should be able to get legal justice or, justice on a whole, in general, in the same level. (Kristen)

Tout comme Kristen, **Nawal** occupait un emploi rémunéré dans son pays d'origine. Désireuse de s'intégrer professionnellement à Montréal, elle a notamment été freinée par sa difficulté à trouver un service de garde pour ses jeunes enfants. Elle mentionne également son ressenti du poids d'une identité arabe assignée dans ses interactions avec des personnes issues du groupe majoritaire.

Il y a eu une période de transition où j'étais confuse je voulais aller travailler, j'ai attendu, on m'a demandé de faire une formation pour intégrer le système en tant qu'infirmière et ça je n'ai pas pu la faire parce que j'avais des enfants mineurs et je n'avais pas de parent ici. Alors c'était comme une période de transition où je n'ai rien fait. Je peux dire que je suis restée femme au foyer. Puis j'ai voulu sortir. (Nawal)

Dès que je me présente, mon nom par exemple, tout le monde est un peu... Il y a des gens qui sont vraiment choqués quand ils connaissent mon nom des fois au début. Puis ensuite, même quand je travaille, je me présente, au début ils me sourient, puis ils sont un peu retirés comme ils pensent que je suis d'origine arabe et que je suis comme tous les Arabes [...] Les préjugés qui disent que les Arabes sont des terroristes, les Arabes sont mauvais, les Arabes sont, etc., je déteste ça moi. J'essaie de prouver le contraire à ces gens, de me comporter d'une bonne façon, de prouver le contraire pour que les gens... pour un peu changer ces idées. (Nawal)

En ce qui concerne **Adel**, il évoque d'emblée la discrimination comme obstacle à son expérience citoyenne locale. Contrairement à Kristen et Nawal, il ne se réfère cependant à aucune expérience citoyenne pertinente avant son immigration à Montréal. Arrivé à Montréal en tant que jeune étudiant universitaire, sa jeunesse peut expliquer sa relative inexpérience

citoyenne. Quoi qu'il en soit, cette inexpérience prémigratoire joue certainement dans le fait qu'il puisse se sentir détaché d'une communauté citoyenne renvoyant à ses origines. Bien que ne se considérant pas membre actif d'une communauté liée à ses origines ethniques, il s'identifie à une communauté arabo-musulmane, raison pour laquelle le regard négatif que l'opinion publique porte sur ce groupe l'affecte.

Bélinda : Mais alors pourquoi justement cette appartenance à une communauté ou en tout cas un collectif arabo-musulman, si elle n'est pas forcément tangible ? Pour toi, d'où vient cette identification ?

Adel : Bonne question. Comment dire, c'est le simple fait qu'on sait qu'il y a une désignation qui est portée vers la communauté arabo-musulmane et qui a des caractéristiques, notamment le fait qu'on est Arabe et qu'on est musulman, et donc je m'inclus dans cette catégorie-là. Même si je n'agis pas auprès, même si elle n'est pas si tangible que ça en effet. Mais je veux dire par exemple, c'est surtout dans les nouvelles, quand j'entends parler de la cruauté arabo-musulmane, la responsabilité des musulmans de dénoncer les attentats terroristes, ça vient me parler... Ce feeling « Qu'est-ce que vous dites sur moi ? J'ai pas de responsabilité ». Je crois que c'est ça, les nouvelles ont un grand, grand effet...

Lorsqu'ils parlent de leur vécu de préjugés ou de pratiques discriminatoires liés à une identité qu'ils revendiquent plus ou moins fortement, nos répondants concernés par un parcours de repli partagent un ton fataliste sur les possibilités de changement du système au sein duquel ils se sentent marginalisés. Tandis que leur récit reflète un vécu d'épreuve de discrimination insurmontable, la communauté citoyenne d'accueil ne peut qu'être à distance. Cette distance est davantage subie que souhaitée ; elle résulte d'une forme d'acceptation d'une altérité indissoluble. Quant à une communauté d'origine, l'immigrant peut en être plus ou moins proche, mais ne la considère pas comme une communauté citoyenne en tant que telle, c'est-à-dire comme une communauté capable de susciter des changements significatifs au sein de son milieu de vie et plus particulièrement de l'amener à surmonter les épreuves qu'il vit.

En termes de rapport à un vécu d'épreuves, un parallèle s'établit indéniablement entre les immigrants concernés par ce parcours de repli et ceux concernés par le parcours d'individualisation. Dans chacun de ces deux parcours, l'individu ne compte pas réellement sur une communauté d'origine ou sur une communauté d'accueil pour l'aider à faire face aux défis,

traduits en ressenti d'épreuves, générés par le régime local de citoyenneté. Eu égard aux épreuves localement vécues, la spécificité du parcours de repli réside alors dans un certain renoncement à lutter, seul ou en groupe, contre ces dernières.

## **7.5 Synthèse : Un vécu d'épreuves au cœur des parcours d'individualisation et de repli de l'identité citoyenne**

Une des hypothèses de notre recherche est que le régime de citoyenneté du lieu d'accueil influence le processus d'acculturation citoyenne des immigrants internationaux en générant des défis traduits en un vécu d'épreuves propre à chaque individu. Nous supposons en effet que ce vécu d'épreuves pousse l'immigrant vers une action transformatrice de son identité citoyenne. L'analyse de nos données montre qu'elles abondent dans ce sens, puisqu'un rôle clef de ces épreuves vécues dans le lieu d'accueil est manifeste pour nos répondants associés aux parcours de projection locale, d'individualisation et de repli. Ce vécu d'épreuves est notamment constitutif du parcours de repli et concerne alors l'épreuve de discrimination. En ce qui a trait au parcours d'adaptation, le rôle des épreuves vécues dans le lieu d'accueil est moins évident. Lorsque des épreuves sont nommées par les répondants concernés, elles apparaissent de moindre importance que d'autres épreuves vécues avant l'immigration ou comme s'inscrivant dans la continuité d'un ressenti déjà apprivoisé par l'individu en contexte prémigratoire. En raison de l'existence de cette expérience prémigratoire faite d'épreuves, le rôle des épreuves postmigratoires dans la dynamique d'acculturation citoyenne d'adaptation a du mal à ressortir. Ensuite, certains de nos répondants concernés par les parcours d'adaptation et de projection locale considèrent n'avoir expérimenté aucune épreuve significative depuis leur immigration à Montréal. Nous savons ces immigrants confrontés aux mêmes défis que les autres. Nous en déduisons que comparativement aux autres répondants, ils disposent de davantage de ressources pour faire face à ces défis, en l'occurrence, un solide réseau communautaire.

La participation au sein d'une communauté citoyenne, que cette dernière soit associée aux origines de l'immigrant ou liée à son nouveau lieu de vie, a clairement une importance. Cette action collective qui renvoie à notre concept de réseau de participation citoyenne se

présente en effet comme variable explicative du ressenti d'épreuves par l'immigrant. Dans les parcours d'adaptation et de projection locale, les liens communautaires sont plus forts et contribuent à l'atténuation ou l'insignifiance du ressenti d'épreuves. Dans les parcours d'individualisation et de repli au contraire, l'immigrant est détaché de toute communauté ou néglige le rôle potentiel de son réseau pour faire face aux obstacles qui se présentent à lui. En résulte une expérience citoyenne plus négative qui oscille, dans le cas de nos répondants, entre un optimisme modéré parfois teinté de cynisme et un fatalisme assumé. Dans le prochain et dernier chapitre de cette thèse, en nous penchant sur le rôle du réseau de participation citoyenne dans la dynamique d'acculturation citoyenne de nos répondants, nous pourrions approfondir l'articulation entre ce rôle des épreuves vécues dans le lieu d'accueil et celui du réseau de participation citoyenne.

## **Chapitre 8. Le rôle avéré, mais parfois flou du réseau de participation citoyenne dans le processus d'acculturation citoyenne**

---

C'était quelque chose ! Puis je pense aussi que c'était un genre d'engagement parce que c'était défendre aussi les tuteurs et les tutrices face à un employeur qui se croyait tout permis et qui posait des conditions sans avoir, de prime abord, demandé l'avis de ses employés [...] Donc c'était quelque chose... Deux ans de conflit, deux ans d'apprentissage intense de savoir comment ça se passe réellement dans une entreprise syndiquée. C'est vraiment très intéressant.

Une répondante, 2016

---

Chaque immigrant ne réagit pas de la même façon aux défis posés par le contexte institutionnel qu'est le régime de citoyenneté de son nouveau lieu de vie. À la suite d'une installation dans une ville globale, comme Montréal en ce qui concerne notre recherche, différents vécus d'épreuves correspondent à deux des quatre parcours d'acculturation citoyenne que nous avons identifiés : individualisation et repli. Pour les parcours de projection locale et d'adaptation, la manière dont ce vécu influence la transformation de l'identité citoyenne est moins évidente. En effet, depuis leur installation à Montréal, certains de nos répondants considèrent n'avoir rencontré aucune difficulté faisant obstacle à leur participation citoyenne. L'examen du rôle de leur réseau de participation citoyenne aidera à mieux comprendre ce constat quelque peu inattendu à la lumière de ce que nous savons sur l'existence d'obstacles à la participation citoyenne des immigrants internationaux établis à Montréal.

Selon notre conceptualisation, le réseau de participation citoyenne d'un immigrant international est constitué des individus ou organisations avec lesquels celui-ci interagit dans le cadre de son action citoyenne. Plus précisément, nous avons considéré que ce réseau inclut tous les acteurs évoqués par les répondants pour la période postérieure à leur immigration à Montréal, même si la relation avec certains de ces acteurs est aujourd'hui en dormance. Ensuite, nous

avons fait l'hypothèse que pour un immigrant donné, des caractéristiques de ce réseau orienterait le processus d'acculturation citoyenne à travers l'apprentissage de manières de faire, de ressentir et de se représenter la citoyenneté. Ce dernier chapitre de notre thèse permet d'explorer cette hypothèse.

Dans une première section, nous procédons à une analyse par parcours d'acculturation citoyenne. Nous dévoilons alors le caractère plus ou moins évident des liens qui s'établissent entre un type de réseau de participation citoyenne et chacune des quatre dynamiques de transformation de l'identité citoyenne que nous avons identifiées. Dans une seconde section, nous proposons d'appréhender de manière transversale le rôle de ce réseau de participation citoyenne dans la vie de nos répondants. À la fin du chapitre, nous évoquons certains éléments des récits de nos répondants qui pourraient être approfondis en élargissant notre conception du réseau jouant un rôle dans leur processus d'acculturation citoyenne. Ce dernier point sera abordé plus en détail dans la conclusion générale, au moment de discuter de nouvelles perspectives de recherche.

#### *Précisions liminaires sur le réseau de participation citoyenne*

Avant d'entrer dans le vif du sujet, certaines précisions sur notre appréhension du réseau de participation citoyenne sont nécessaires. En effet, seulement deux caractéristiques des réseaux de participation citoyenne se sont révélées pertinentes pour comprendre certains parcours de répondants, en l'occurrence, le rattachement des organisations composant le réseau :

- Soit aux « origines » du répondant : notre conception des origines renvoie à une identité collective à laquelle l'individu s'associait avant son immigration à Montréal, que cette identité collective soit ou non celle d'un pays ou d'un autre type de lieu physique.
- Soit au « lieu d'accueil montréalais » : notre conception du lieu d'accueil montréalais est extensive d'un point de vue territorial, puisque nous associons les mentions du Québec et du Canada à ce lieu d'accueil montréalais où vivent tous les répondants.

Ci-après, trois exemples pertinents pour expliciter notre démarche de catégorisation des acteurs du réseau de participation citoyenne de nos répondants. Venant des États-Unis où les



Noirs sont minoritaires et discriminés, **Judy** s'identifiait comme Noire avant son arrivée à Montréal. Son implication auprès d'organisations locales représentatives de la communauté noire signifie que son réseau de participation citoyenne inclut des acteurs liés à ses origines. Pour **Kristen** en revanche, son évolution au sein d'organisations représentatives de la communauté noire renvoie uniquement au lieu d'accueil montréalais et non à ses origines. Ceci s'explique certainement par le fait que contrairement à Judy, Kristen vient d'un pays où les Noirs ne sont pas minoritaires. Un dernier exemple : **Rose** qui est aujourd'hui engagée au sein d'un organisme représentatif de la région géographique où se situe son pays d'origine. Cela ne signifie toutefois pas que cet acteur renvoie à ses origines en matière de citoyenneté puisqu'elle ne s'identifiait pas à une région géographique du monde particulière en matière de citoyenneté avant d'arriver à Montréal. Nous considérons plutôt que cet organisme central dans le réseau de participation citoyenne de Rose est associé à son lieu d'accueil montréalais.

Sur cette base, les récits de nos répondants nous ont amenés à considérer deux catégories de réseaux : un réseau de participation citoyenne diversifié, comprenant des acteurs liés aussi bien aux origines du répondant concerné qu'au lieu d'accueil montréalais et un réseau participation citoyenne local, comprenant uniquement des acteurs rattachés au lieu d'accueil montréalais. Cette distinction nous a permis d'émettre plusieurs hypothèses sur les liens entre nos parcours-types d'acculturation citoyenne et une catégorie ou une autre de réseau de participation citoyenne. En ce qui concerne le parcours d'adaptation, nous pouvions supposer qu'il correspondrait à un réseau de participation citoyenne diversifié. L'évolution dans différents milieux expliquerait alors que le sentiment d'appartenance citoyenne de l'immigrant embrasse aussi bien ses communautés d'origine que d'accueil. Selon le même raisonnement, dans la mesure où nous avons défini le parcours de projection locale comme correspondant à une identification citoyenne à une communauté d'accueil, nous avons supposé que le réseau de participation citoyenne des immigrants concernés serait local. Il était plus difficile de faire des suppositions sur la composition du réseau de participation citoyenne des immigrants s'inscrivant dans les parcours d'individualisation et de repli. De fait, il est plutôt surprenant d'avoir identifié ces parcours chez des individus dotés d'un réseau de participation citoyenne. Ces deux parcours nous permettent alors d'entrevoir que pour certains immigrants internationaux, leur réseau de participation citoyenne joue un rôle plus flou dans leur dynamique d'acculturation citoyenne.

## **8.1 Le rôle du réseau de participation citoyenne en lien avec nos quatre parcours d'acculturation citoyenne : entre évidence et flou**

L'analyse présentée dans cette section révèle le lien clair qui s'établit entre l'inscription dans les parcours d'adaptation et de projection locale et la composition du réseau de participation citoyenne des répondants concernés. Pour les deux autres parcours d'individualisation et de repli, le rôle du réseau de participation citoyenne apparaît de manière moins évidente et doit nécessairement être articulé avec le rôle des épreuves vécues dans le lieu d'accueil.

### **8.1.1 Parcours d'adaptation : le rôle incontournable et stabilisateur d'un réseau de participation citoyenne diversifié**

Dans le chapitre précédent, nous avons pu identifier un rôle spécifique des épreuves vécues dans le lieu d'accueil dans un parcours d'acculturation citoyenne révélateur d'une dynamique d'adaptation. Lorsque que vécu d'épreuves il y a, nous constatons en effet qu'il s'agit d'épreuves surmontées ou qui ne minent plus le ressenti des répondants concernés. Étant donné leur expérience citoyenne prémigratoire, ces répondants sont en quelque sorte aguerris à la confrontation à des épreuves.

Cette situation s'explique notamment par un réseau personnel de participation citoyenne qui amoindri le ressenti d'épreuves en permettant à l'individu de se confronter ou de surmonter les défis du régime de citoyenneté de son nouveau lieu de vie. Ce réseau contribue par ailleurs au maintien de ses liens avec une communauté citoyenne d'origine, d'au moins deux manières :

- L'individu est engagé auprès d'une organisation basée dans le lieu d'accueil, constituée autour d'une identité minoritaire dans le contexte local, identité qui le renvoie à ses origines tout en pouvant être plus englobante ;

- L'individu est engagé auprès d'une organisation de ressortissants de son pays ou de sa localité d'origine, qui peut avoir des activités tournées aussi bien vers le lieu d'accueil que vers le lieu d'origine.

Ce réseau favorise finalement l'intégration locale de l'immigrant à travers son implication auprès d'acteurs non liés à ses origines. Grâce à l'acquisition d'habitude d'implication dans des actions collectives, l'expérience citoyenne prémigratoire peut expliquer une inclinaison à la participation au-delà des communautés d'origine.

Dans le cadre du parcours-type d'adaptation, l'immigrant est donc parvenu à se constituer un réseau de participation citoyenne diversifié en termes d'attachement des acteurs qui le constituent à des communautés d'origine et d'accueil. Le fait même d'être parvenu à maintenir cette continuité entre un avant et après l'immigration internationale explique selon nous en grande partie l'expérience citoyenne globalement positive. L'individu se sent partie prenante d'actions collectives dont la valeur sociale est reconnue par son lieu d'accueil. Ces mêmes actions ou d'autres dans lesquelles il est également impliqué lui valent par ailleurs une reconnaissance par une communauté citoyenne d'origine. Prenons l'exemple de **Félicité**<sup>44</sup>. À l'échelle de notre échantillon de répondants, son réseau de participation citoyenne compte un nombre d'acteurs relativement grand. Ce réseau est diversifié puisqu'il comprend aussi bien des acteurs attachés aux origines de Félicité qu'à son nouveau lieu de vie montréalais. Parmi les acteurs collectifs attachés à ses origines figurent les parents de Félicité et deux organisations communautaires œuvrant en faveur de son pays d'origine. En ce qui concerne les acteurs liés à son lieu d'accueil, ou à un territoire ou une identité plus large que ceux renvoyant à ses origines, on trouve quatre organisations d'intérêts économiques. La mission de ces organisations se réalise à l'échelle provinciale du Québec ou à une échelle internationale. Un dernier organisme

---

<sup>44</sup> Le parcours de Félicité se démarque de celui des autres répondants associés au parcours-type d'adaptation à un égard en particulier : elle a immigré au Canada/Québec à l'âge de trois ans dans un lieu qui ne peut pas être qualifié de ville globale, puis à Montréal une vingtaine d'années plus tard. Les autres répondants sont arrivés au Canada/Québec à l'âge adulte. Durant son enfance et adolescence au Québec hors de la région de Montréal, Félicité est immergée dans le réseau communautaire ethnique très impliqué de ses parents. Au contact de ressortissants de son pays d'origine, elle participe alors à des activités communautaires qui éveillent sa conscience citoyenne. Même si cette expérience citoyenne n'a pas eu lieu hors du Canada/Québec, nous avons jugé pertinent de la considérer comme vécu citoyen prémigratoire de Félicité, au sens de précédant son immigration à Montréal. Pour les autres répondants, leur vécu citoyen prémigratoire renvoie à des expériences faites avant l'immigration au Canada/Québec/Montréal.

au sein duquel Félicité n'est plus impliquée, mais qu'elle avait rejoint à la suite de son immigration à Montréal, est un organisme à mission sociale agissant à l'international. Enfin, les trois personnes spécifiquement mentionnées par Félicité comme significatives dans son parcours citoyen sont toutes membres d'une même organisation mentionnée plus haut. Le caractère diversifié et international du réseau de participation citoyenne de Félicité permet selon nous de comprendre l'expérience citoyenne particulièrement positive dont son récit témoigne. En effet, la plupart des causes et des actions collectives dans lesquelles elle a choisi de s'investir lui permettent de valoriser ses origines tout en témoignant de préoccupations pour le devenir d'une communauté dépassant des frontières nationales.

Ce rôle prépondérant du réseau de participation citoyenne dans le parcours d'adaptation explique en partie pourquoi certains de nos répondants semblent n'avoir aucun vécu d'épreuve dans le lieu d'accueil. On peut en effet penser que davantage qu'une absence totale de vécu d'épreuve, le réseau de participation citoyenne de ces derniers joue parfaitement son rôle de support pour la confrontation aux défis générés par le régime local de citoyenneté, rendant négligeable le ressenti d'épreuves par l'individu. Le récit de **Judy** est à cet égard illustratif. Judy s'identifie comme femme noire anglophone, ce qui, dans le régime de citoyenneté montréalais, pose des défis à une participation citoyenne. Pourtant, lorsqu'interrogée sur des obstacles rencontrés dans le cadre de son engagement, Judy ne trouve rien à dire. Elle ne semble pas éviter la question, mais suggère une absence de vécu d'épreuve entravant sa participation citoyenne depuis son immigration à Montréal. Très engagée dans son pays d'origine, Judy précise que dès les premiers moments de son arrivée, elle a pris attache avec des organisations localement implantées liées à son église et à la communauté de noire. Ces organisations lui ont permis de se constituer très rapidement une « famille » (terme utilisé par Judy) locale, tout en gardant des liens forts avec sa famille (au sens propre de sa mère, ses frères et sœurs cette fois-ci) vivant dans son pays d'origine. Parallèlement à l'entretien des liens avec ses origines, Judy a développé d'autres liens structurants avec plusieurs organismes ayant une mission sociale, notamment des organismes communautaires intervenant auprès des femmes et des enfants vulnérables et le collègue au sein duquel elle travaille depuis maintenant de nombreuses années. Forte d'un riche vécu communautaire dans son pays d'origine, Judy a su transposer avec succès ses expériences d'engagement dans son nouveau lieu de vie. Le réseau organisationnel diversifié qu'elle est

parvenue à construire lui a permis de relever les défis auxquels elle a certainement dû faire face en tant que femme noire anglophone. Ainsi, Judy fait partie des répondants de notre échantillon dont les expériences citoyennes apparaissent les plus positives.

Un autre élément explique sans doute l'inscription du répondant dans un parcours d'adaptation et la force des liens entretenus avec une communauté d'origine caractéristique de cette trajectoire, à savoir le moment du parcours de vie de l'individu où l'immigration a eu lieu. L'ensemble de nos répondants concernés par ce parcours-type d'adaptation a en effet immigré à Montréal en tant que jeune adulte, voire en tant qu'adulte ayant une vie déjà bien établie – ayant un travail et/ou des enfants – avant son arrivée. Particulièrement pour les immigrants qui ont eu le temps de se construire toute une vie dans un ou plusieurs autres lieux – **Marianne, Laura, Éléonore et Roger** par exemple – le désir pour ne pas dire le besoin de l'entretien durable de liens avec une ou plusieurs communautés renvoyant à leurs origines est tout à fait compréhensible.

Quoi qu'il en soit, si un réseau de participation citoyenne comprenant des acteurs reliés aux origines de l'immigrant est un incontournable du parcours d'adaptation, c'est parce que la durabilité d'un sentiment d'appartenance à une communauté d'origine ne peut se faire sans action concrète en faveur d'un lieu d'origine ou, sans action tournée vers le nouveau lieu de vie, mais en lien avec des personnes renvoyant aux origines de l'immigrant. L'immigrant doit avoir le désir d'entretenir son sentiment d'appartenance à une communauté citoyenne d'origine et la volonté de s'impliquer dans des actions collectives pour concrétiser ce souhait. Au fil du temps de résidence de l'immigrant, l'implication auprès d'acteurs associés à son lieu d'accueil devrait au contraire devenir moins exigeante, puisque répondant davantage à des préoccupations matérielles locales auxquelles l'individu fait face dans sa vie quotidienne.

### **8.1.2 Parcours de projection locale : un réseau de participation citoyenne qui contribue au développement du sentiment d'appartenance locale**

La composition du réseau de participation citoyenne de l'immigrant concerné par un parcours de projection locale se distingue de celle de l'immigrant concerné par un parcours

d'adaptation en ne comptant pas d'acteur lié au pays d'origine de l'individu. En d'autres termes, évoluer au sein d'un réseau de participation citoyenne est une expérience exclusivement associée au nouveau lieu de vie de l'immigrant. Ancré dans ce nouveau lieu de vie, il ne ressent pas le besoin d'agir au bénéfice d'une communauté strictement liée à ses origines.

Cette trajectoire paraît d'autant plus logique pour des individus qui en raison de leur jeune âge au moment de leur immigration dans la ville globale, n'ont d'autres expériences citoyennes que celles vécues dans ce lieu. C'est le cas de **Pascal**, arrivé à Montréal à l'adolescence. Au-delà d'un nombre significatif d'acteurs individuels, le réseau de participation citoyenne mis en évidence par le récit de Pascal est constitué de deux acteurs collectifs : le parti politique au sein duquel il travaille comme salarié et une organisation de défense d'intérêts économiques auprès de laquelle il est impliqué. Pour lui, s'engager à l'échelle d'un territoire dans lequel il dispose de droits politiques est une évidence. À propos d'un éventuel engagement plus « ethnique », Pascal se rappelle le temps où, à l'école secondaire, le contexte était tel qu'il y avait comme une injonction à s'associer à une communauté ethnoraciale ou une autre. Il n'a jamais été à l'aise avec cela et n'a jamais voulu se limiter à des groupes associés à son pays d'origine. D'ailleurs, les gens ont tendance à ne pas savoir de quel pays il vient ; cela ne le dérange pas outre mesure puisque ce qui compte est qu'il est maintenant d'ici (Montréal, Québec, Canada). S'il ne renie pas ses origines et les évoque volontiers une fois ses identités canadienne et québécoise affirmées, l'action citoyenne de Pascal s'inscrit clairement dans le lieu de vie que ses parents ont choisi pour leur famille il y a une dizaine d'années.

En ce qui concerne l'articulation avec un vécu d'épreuves, dans certains des récits de répondants associés au parcours de projection locale, l'épreuve est clairement l'élément déclencheur de la mise en relation avec des organisations citoyennes rattachées au lieu d'accueil. Une fois la connexion établie entre l'immigrant et une ou plusieurs organisations, ces dernières sont généralement parvenues à susciter ou renforcer un sentiment d'appartenance s'exprimant, entre autres, par une identification citoyenne forte au Canada et parfois aussi forte voire plus au Québec. Volontairement ou non, ces organisations mettent en œuvre un travail d'attachement efficace. Arrêtons-nous sur le parcours de **Rina**. À travers son récit, Rina dessine un réseau de participation citoyenne composé de quatre acteurs collectifs. Tous ces acteurs appartiennent au

milieu communautaire. L'organisme au sein duquel elle est salariée apparaît clairement comme l'acteur central de son réseau. À son arrivée à Montréal, elle a exercé plusieurs boulots peu qualifiés avant de décrocher cet emploi. C'est une connaissance originaire du même pays qu'elle et travaillant déjà pour l'organisme qui lui a suggéré de postuler. Rina a rapidement adhéré à la mission de l'organisme, qui cible des femmes immigrantes en provenance de la même région du monde qu'elle et aux prises avec certaines difficultés qu'elle a elle-même connues. Elle parle de son organisme comme d'une famille, un ensemble de personnes avec lesquelles elle réalise différents projets. L'esprit de solidarité qui y règne permet, entre autres, de faire face collectivement aux difficultés qui peuvent se présenter pour la réalisation de certaines activités, le manque de ressources par exemple. L'organisme de Rina est membre d'une table de concertation. Ce membership amène Rina à participer à certains projets menés en collaboration avec d'autres organisations communautaires. Elle évoque un comité en particulier. À côté de son implication liée à l'organisme qui l'emploie, Rina est engagée bénévolement auprès d'un organisme communautaire proche de son domicile, à l'extérieur de l'agglomération de Montréal, mais à l'intérieur de la communauté métropolitaine de Montréal. Cet autre engagement contribue certainement au développement de son sentiment d'appartenance au Québec.

Lorsque le vécu d'épreuves dans le lieu d'accueil est insignifiant pour le répondant, la mise en relation et l'attachement conséquent aux acteurs du réseau de participation citoyenne relèvent d'une certaine contingence. Cela veut dire que le contact entre l'individu et les acteurs de son réseau ne résulte pas d'un besoin clairement exprimé par ce dernier. On pourrait considérer qu'à l'origine du parcours de participation citoyenne de cet immigrant se trouve l'heureuse rencontre entre le besoin d'intégration locale plus ou moins conscient de ce dernier et une démarche plus ou moins volontaire visant l'intégration de nouveaux membres par des organisations associées au lieu d'accueil. C'est ainsi que nous proposons d'expliquer la spécificité des parcours de **Paul et de Jin**. L'émergence de leur réseau de participation citoyenne composé exclusivement d'organisations associées au lieu d'accueil s'articule moins avec leur ressenti d'épreuves peu significatif qu'avec une intention et des actions inclusives d'organisations locales. L'extrait suivant de l'entrevue de **Paul** est illustratif à cet égard :

Bélinda : Comment est-ce que vous en êtes arrivé à rejoindre ces comités-là?  
Paul : Il y a neuf ans, quelque chose comme ça, je suis arrivé dans ce quartier-là. Tout d'abord, nous étions locataires, puis on a acheté une maison. Après avoir acheté cette maison, on sentait vraiment qu'on allait rester dans le quartier, qu'on était ancrés. On a par hasard... ma femme je pense, a trouvé une annonce appelant des citoyens qui voulaient s'impliquer tout simplement. On a rencontré un représentant du [nom d'organisation] à ce moment-là, qui nous a proposé plusieurs initiatives qui pourraient éventuellement nous intéresser. [...] On a transmis nos noms aux organismes, puis finalement je n'ai jamais été contacté, donc au besoin, j'ai remplacé ma femme au [nom d'organisation] et c'est comme ça que j'ai commencé à connaître un peu les différents intervenants jusqu'à ce qu'il y ait le plan concerté et tous les travaux préparatoires du plan concerté, où là j'ai été amené à rencontrer plus d'intervenants, à m'impliquer, à partager des idées, à faire un travail de conception du plan, on va dire, dans différents types d'initiatives.

Ceci nous amène à une réflexion générale sur le rôle du régime local de citoyenneté. Notre cadre d'analyse insiste sur le rôle négatif joué par ce dernier, qui génère des défis se traduisant en vécu d'épreuves minant l'expérience citoyenne des immigrants internationaux. Ce que les récits de Paul et Jin mettent plutôt en évidence, c'est le rôle positif du régime de citoyenneté local – montréalais en l'occurrence – qui parvient à transformer des intentions d'intégration ou d'inclusion d'acteurs locaux en sentiment d'appartenance chez des individus immigrants internationaux.

### **8.1.3 Parcours d'individualisation : un réseau de participation citoyenne source d'épreuves**

Dans le cadre du parcours d'individualisation, il faut considérer que le réseau de participation citoyenne est l'épreuve ; nous l'avons déjà dit dans le chapitre 7. Ce sont en effet des expériences difficiles auprès d'acteurs de leur réseau de participation citoyenne qui amènent les immigrants à prendre leurs distances vis-à-vis de l'action collective engagée. Le sentiment de déception expérimenté dans le cadre d'une action collective engagée peut être d'autant plus important que ce type d'action repose fréquemment sur le développement de relations fortes entre les membres du groupe. Nous disons donc qu'un parcours d'individualisation est associé à des expériences négatives vécues au contact d'acteurs du réseau de participation citoyenne.



Parmi nos quatre répondants qui s'inscrivent dans un parcours d'individualisation de leur identité citoyenne, il est possible de faire une distinction entre les cas de Inès et Stéphanie d'une part et de Stanley et Meriem d'autre part, en ce qui a trait au rôle de leur réseau de participation citoyenne. Les récits d'Inès et de Stéphanie sont en effet beaucoup plus explicites quant à l'adversité vécue au sein de leur réseau de participation citoyenne, qui légitime leur prise de distance vis-à-vis de ce dernier. Nous pensons que l'identité de femme noire revendiquée par ces deux répondantes n'est pas étrangère à cette situation. Les analyses intersectorielles (Crenshaw, 1989 ; Carbado *et al.*, 2013) démontrent en effet la nécessité de considérer les conséquences de l'accumulation chez une même personne de plusieurs identités minoritaires, en termes d'intensité des épreuves potentiellement vécues par cette personne. Christopher McAll (1995) décrit quant à lui les multiples « territoires d'exclusion » que constituent des milieux familiaux, professionnels ou communautaires au sein desquels certaines femmes noires peuvent vivre une discrimination plus importante que les autres personnes en situation de précarité (bénéficiaires de l'aide sociale). Pour des raisons systémiques, malgré leur vocation plus ou moins explicite d'accompagnement vers le mieux-être et l'autonomie, ces milieux représentent parfois des obstacles à un vécu positif de la citoyenneté par les femmes noires.

Habitée du militantisme avant son immigration au Québec, **Inès** se rapproche naturellement d'un milieu militant à la suite de son installation à Montréal. Cependant, des conflits interindividuels qui ne peuvent se résoudre positivement l'amène à prendre du recul vis-à-vis de ce milieu. On comprend alors que le réseau de participation citoyenne d'Inès, tel qu'il s'est développé à la suite de son immigration à Montréal, a été un espace d'expérimentation d'épreuves. Ce vécu d'épreuves à travers le réseau de participation citoyenne a conduit à une réorientation de son parcours d'acculturation citoyenne en tant qu'immigrante internationale. Elle est passée d'un parcours d'adaptation au milieu militant de son lieu d'accueil à un parcours d'individualisation. Bien qu'elle travaille aujourd'hui dans un organisme communautaire dont la mission est en accord avec ses valeurs, elle arbore un discours de prise de distance vis-à-vis de l'engagement à travers l'action collective.

En ce qui concerne **Stéphanie**, elle affirme se méfier des « cliques », parce que son expérience lui a démontré certains impacts négatifs des cliques sur les individus. Par ailleurs, le

rapport de Stéphanie à son réseau de participation citoyenne s'apparente à celui d'Inès dans la mesure où son ressentiment vis-à-vis de ce réseau se focalise sur des individus bien identifiés. Ainsi, Stéphanie distingue clairement les personnes qui l'ont soutenue de celles qui ont posé des obstacles sur son chemin. Ces individus que nous proposons de catégoriser comme alliés et adversaires se rattachent aussi bien à une communauté associée au pays d'origine de Stéphanie qu'à son lieu d'accueil. Dans sa communauté d'origine par exemple, la mère de Stéphanie est une alliée indéniable, tandis que sa tante s'est avérée être une source d'adversité. En ce qui a trait à des acteurs du lieu d'accueil, Stéphanie blâme l'inaction complice de certains de ses enseignants au primaire face au racisme dont elle a été victime et exprime au contraire toute sa reconnaissance à l'attention de plusieurs professionnels du réseau de la santé et des services sociaux impliqués dans son rétablissement à la suite de problèmes de santé mentale. En dépit d'un réseau de participation citoyenne comptant de solides alliés, Stéphanie a pris le parti de considérer que l'amélioration de sa situation repose avant tout sur elle. Son récit d'une de ses prises de position vis-à-vis d'un psychiatre est en ce sens évocateur :

Ma psychiatre préférée elle s'appelle Dr [nom individu]. C'est la top au Canada. [...] On était souvent assises comme ça. C'est comme si je te dis « Bélinda, je me sentais sur un ring avec elle, puis on faisait de la boxe ». Des fois elle me disait : « Toi t'est tough, t'es vraiment tough à craquer ». J'étais toujours sur la défensive, elle me l'a dit. [...] Mon dernier rendez-vous, je lui ai dit « Dr [nom individu] merci beaucoup. Je vous aime beaucoup, mais j'veux plus jamais vous voir ». [...] Moi là, quand j'ai mis mon pied dehors de [nom hôpital], j'ai dit « That's it », j'veux plus... (Stéphanie)

Par ailleurs, malgré son diagnostic de trouble mental et les conséquences en termes de difficultés d'intégration professionnelle, Stéphanie refuse pour le moment de faire une croix sur son avenir professionnel. Bien que certains dispositifs d'aide financière lui aient été recommandés qui lui permettraient de ne plus se soucier de retrouver un emploi, elle considère se battre depuis trop longtemps afin de s'en sortir, pour accepter aujourd'hui que subvenir à ses besoins par le travail n'est plus une option.

Du côté de **Stanley**, bien qu'il concède que sa participation à un groupe d'études bibliques et son rôle d'étudiant universitaire s'apparentent à des actions collectives, puisque réalisées au contact d'autres personnes, il considère que la dynamique de son engagement actuel

est plus individuelle que collective. Il insiste d'ailleurs sur sa méfiance envers les groupes. Pour cause, ses expériences lui font dire que les membres des groupes engagés ont tendance à ne pas respecter les principes censés orienter leurs actions. Stanley est résolu à être le protagoniste de son action citoyenne ou engagée. Il n'entend faire endosser à aucun groupe ou communauté la responsabilité de ses actions ou la responsabilité de l'amélioration de sa situation.

Les propos de **Meriem** comportent des similitudes avec ceux de Stanley. Ainsi, au-delà de considérer ses relations avec tel ou tel individu rencontré dans le cadre d'actions collectives engagées, Meriem déplore que les organisations ayant une vocation de transformation sociale sont intrinsèquement traversées par le manque d'intégrité de certains individus qui en font partie. Alors même qu'elle nous a été référée en lien avec sa participation au sein d'une organisation ayant une mission sociale, Meriem concède qu'aucun rôle n'a été joué par cette organisation ou un quelconque autre organisme dans sa trajectoire de participation citoyenne. À ses yeux, c'est comme si elle était une citoyenne active sans aucun réseau de participation citoyenne. Comme nous l'avons déjà dit dans le chapitre 7, nous manquons certainement de données sur le vécu d'épreuves pré migratoires et post migratoires de Meriem pour mieux comprendre son rapport si défiant aux groupes ou communautés associés à une action citoyenne ou engagée.

En fin de compte, les récits de nos répondants nous apprennent qu'en cas de détérioration des relations entre l'immigrant et des acteurs (notamment individuels) de son réseau de participation citoyenne, ce réseau pourra être à la source d'un vécu négatif impactant son expérience globale.

#### **8.1.4 Parcours de repli : un réseau de participation citoyenne qui ne permet pas de faire face aux épreuves**

Contrairement aux récits des parcours d'individualisation, les récits apparentés à un parcours de repli ne font pas état d'une expérience négative directement liée au réseau de participation citoyenne. Le problème réside plutôt dans le fait que ce réseau ne permet pas aux individus concernés de se confronter aux épreuves vécues dans le lieu d'accueil. Autrement dit, un vécu positif au contact des acteurs de ce réseau, qu'ils se rattachent aux origines ou au lieu

d'accueil de l'immigrant, ne compense pas un vécu négatif associé à l'épreuve de la discrimination.

Pour deux de nos répondants, **Nawal et Adel**, force est de constater que la mission des organisations auprès desquelles ils sont impliqués n'est pas tournée vers la lutte contre la discrimination. On peut alors comprendre que leur réseau de participation citoyenne (constitué par ces organisations) ne leur permette pas de surmonter ce vécu d'épreuves de discrimination. Adel est actif au sein d'une association étudiante à l'université tandis que Nawal agit comme bénévole auprès de comités citoyens rattachés à une table de concertation de quartier.

Pour notre troisième répondante, **Kristen**, même si elle évolue dans un milieu plus engagé sur la question de la discrimination – elle mentionne son implication auprès d'une association représentative de la communauté noire – l'insatisfaction vis-à-vis de l'évolution de sa situation personnelle sur le long terme contribue à son expérience globalement négative. Nous pensons en ce qui la concerne qu'il faut considérer le poids particulièrement important des défis générés par le régime de citoyenneté sur sa trajectoire. Kristen s'identifie en effet comme femme noire anglophone. Si on se fie aux analyses intersectorielles déjà évoquées, il s'agit d'une condition particulièrement lourde en termes de vécu potentiel d'épreuves.

En résumé, le réseau de participation citoyenne ne protège pas contre une expérience citoyenne négative et plus spécifiquement contre l'inscription dans un parcours-type de repli de l'identité citoyenne. À cet égard, son impact positif dépend au moins en partie du degré d'engagement des organisations au sein desquelles l'immigrant évolue dans le domaine de la lutte contre les discriminations. Si ces organisations ne se sont pas suffisamment sensibles aux défis spécifiques qui se présentent à leurs membres immigrants internationaux, elles risquent d'être inefficaces pour les aider à développer une résilience face à certaines des épreuves vécues. La démobilisation et la négation totale de leur identité citoyenne sont à terme les risques qui guettent les immigrants internationaux pour lesquels le réseau n'aura pas réussi à insuffler un certain espoir quant à leur avenir en tant qu'individu évoluant dans un système à partir d'une condition minoritaire.

## **8.2 Transversalité du rôle du réseau de participation citoyenne**

Dans la section précédente, nous avons vu que s'il est aisé d'établir un lien entre des caractéristiques du réseau de participation citoyenne d'un individu immigrant et les parcours d'acculturation citoyenne d'adaptation et de projection locale, ceci est moins le cas pour les parcours d'individualisation et de repli. Pour ces deux derniers parcours, nous retenons plutôt que la prise en compte du vécu d'épreuves est indispensable pour comprendre le rôle du réseau de participation citoyenne. Au-delà des différentes caractéristiques et rôles de ce réseau de participation citoyenne d'un parcours-type d'acculturation citoyenne à un autre, il est possible de mettre en lumière des fonctions transversales de ce réseau. Pour le dire autrement, indépendamment de son impact sur la transformation de leur identité citoyenne, le réseau de participation citoyenne des immigrants internationaux joue un rôle certain dans le cours de leur vie. Nous examinons cette question dans la présente section.

Comme nous en faisons l'hypothèse et comme nous l'avons déjà établi à travers le chapitre 7 et la section précédente, le réseau de participation citoyenne permet dans certain cas à l'individu immigrant de se confronter voire de surmonter des épreuves. Nous démontrons ici que ce réseau permet par ailleurs de réaliser des apprentissages en matière de citoyenneté ; il s'agit d'une autre hypothèse de départ de notre recherche. Enfin, même lorsque les effets positifs du réseau de participation citoyenne sont contrariés par des défis systémiques difficilement surmontables, ce réseau n'en demeure pas moins un espace de socialisation. Il permet alors à l'individu de développer ou d'approfondir des relations humaines. Nous nous appuyons ici fortement sur des extraits d'entrevues pour aborder cette fonction socialisatrice du réseau de participation citoyenne, avant de nous pencher sur les effets plus structurants que sont la confrontation à des épreuves et l'apprentissage citoyen.

## 8.2.1 Un espace de développement de relations humaines positives... et négatives

En matière de socialisation, les récits des répondants donnent parfois des indices sur la nature des relations qui se nouent au sein d'une organisation particulière. En promouvant la réalisation d'activités collectives, ces organisations constituent par exemple des espaces propices à des interactions conviviales. Il peut alors y régner un fort esprit de groupe qui contribue au développement d'un sentiment d'appartenance chez l'immigrant :

**Rina :** Sometimes once a month, they do meetings also, when big demonstrations come, they send us what to do, what we have to make.

Bélinda : And you, have you ever played a special role ? Do you remember ?

Rina : Like ?

Bélinda : I don't know. Did you have to go to hold something ?

Rina : Yes, we did. Last year, we hold the pancartes. Yeah! We did it, but I'm not the one who goes front, I usually stay inside. I'm not a frontal person, I go stay inside behind but I can support.

Bélinda : But do you like participating in those demonstrations ?

Rina : Yeah. As I said, only when it's cold it's a little difficult, but if all my colleagues are there, so it's not that difficult !

[...] on a fait tellement de manif ces derniers jours, je [sic, tu] comprends-moi, je les mélange tous. Mais juste de beaux souvenirs parce qu'on a fait ce qu'il fallait faire, on a fait entendre nos voix, c'est l'important, pour la hausse de loyer, on est allé, il y avait d'abord quelques membres qui ont été, ils font semblant comme, ils sont rentrés à Tim Hortons prendre quelque chose, une tasse de café, et pourtant là c'était notre lieu de rendez-vous. Et puis on commençait, le nombre commençait à augmenter et puis après on est parti en file puis on s'est rendu là où on voulait vraiment. Tout de suite il y avait la sécurité, malgré les dispositifs de sécurité tout le monde était vraiment ému de voir où sont passés les gens. Et puis nous sommes venus, nous avons déposé nos bagages, nos sacs et puis nous prenons place. Après nous passons à parler, nous avons toutes nos feuilles en main, chanter, chanter tu comprends, chanter, poser les problèmes et tout ça, et ensuite on a pris notre collation là, nous avons apporté nos sandwiches, manger tout ça. Et on a parlé, parlé, parlé, ça dérangeait, c'est juste une « action dérangeante ». **(Éléonore)**

Lorsque des acteurs individuels autres que des membres de la famille du répondant sont mentionnés comme acteurs significatifs de son réseau de participation citoyenne, il s'agit

fréquemment de personnes avec lesquelles des relations amicales se sont développées dans le cadre de l'implication au sein d'une organisation donnée. Le développement de telles amitiés est à n'en pas douter une valeur ajoutée pour la réussite de toute organisation à mission sociale, d'autant plus lorsqu'une dimension militante est en jeu :

Par exemple quand on parle des élections fédérales, au départ j'étais quand même dans l'équipe de stratégie de la candidate [nom individu], qui est une amie à moi... **(Alfred)**

Ben dans le fond mon amie est la présidente de la compagnie, mon amie est membre, ça fait comme à peu près deux, trois mois qu'elle m'avait fait part de l'idée, elle voulait faire quelque chose avec la persévérance scolaire, un projet, mais elle avait pas encore une idée concrète de comment ça allait prendre forme. Ensuite au début elle s'est dit un projet, mais après ça on s'est dit un projet c'est trop petit, on voulait viser plus grand, ensuite elle s'est dit : pourquoi pas un organisme à but non lucratif... **(Matilda)**

En lien avec leur mission plus ou moins explicite de transformation sociale, les organisations qui composent le réseau de participation citoyenne d'un individu sont aussi des espaces tout désignés de débat d'idées et donc de conflictualité. Cette conflictualité peut être négativement vécue et ainsi s'apparenter à une épreuve dans le parcours citoyen de l'individu :

Justement je pense que tous les obstacles que j'ai rencontrés avec les collègues qui m'ont fait des coups pas très sympas, tout ça a contribué justement à ma maturité, puis je pense que la meilleure chose que j'ai faite c'est de prendre du retrait quand j'ai décidé il y a quelques années de me mettre en retrait parce que je m'étais engueulée avec celle justement que je pensais être ma directrice quand j'étais à [nom organisation]. Et ça, c'était une grosse déception, une grosse, grosse, grosse déception. **(Inès)**

Cette conflictualité peut aussi constituer une expérience positive, dans une logique d'apprentissage mutuel :

Des fois ils [élèves au Cégep] ont tellement une longueur d'avance sur nous par rapport à l'inclusion, par rapport à la compréhension, que je suis comme « Waouh ! Moi aussi j'ai du travail à faire ». Mais c'est génial, parce que c'est

en arrivant avec ces gens-là que tu te rends compte que “*Ah! I still have to learn, and I can learn from them, and they can learn from me*”. **(Patrick)**

Une dernière dynamique relationnelle que nous relevons concerne la transmission. Dans ce cadre, l’immigrant se positionne en tant qu’ayant une certaine expertise citoyenne, l’organisation dans laquelle il s’implique devenant alors un espace lui permettant de transmettre ses savoirs :

I try to fellowship, to the best of my ability. And I would attend Bible study meetings. I like those things, because in the Bible study meetings it’s like the place where you get to talk about the Bible, and what does the Bible mean bla bla bla, etc., etc. In these studies, I have the opportunity to make my voice heard, to make “mes connaissances” available to them. Like, to me they need me. I know it sounds like “Oh Gosh, you sound...” But it’s not. If you really listen to what I’m saying. I mean, if you knew the context... I have to gain from them too, but What I can gain from them, I’m not gonna get it until they become what I think they should be. I want them to be free. I want them to think, not the way the church or society deemed them to be. No, no, just think, like question things. And then come to a better understanding of the Bible, and then bring something to me. They’ll be great thing you can offer to me, but right now you only gonna tell me what my Mama told me, my Daddy told me, and what the pastor tells you every Sunday. And what the Government told you if you wanna put it that way. **(Stanley)**

Here at the college, for example, I put something positive on the board, a thought, a reflection, on the screens in the hallway. I’ll show you one of the screens right now [...]. And they depend on me to write something positive on the screen that I can share with everybody that walks in the hallway. **(Judy)**

### **8.2.2 Un support pour se confronter à des épreuves**

Les organisations ou milieux d’engagement à travers lesquels l’immigrant participe à une action citoyenne peuvent aider ce dernier à faire face et éventuellement à surmonter les épreuves survenues à la suite de son immigration dans son nouveau lieu de vie. Comme nous l’avons déjà dit, ces épreuves sont les manifestations, à travers des vécus individuels, des défis générés par le régime local de citoyenneté.



Les récits de plusieurs de nos répondants relatent leur vécu d'une épreuve d'intégration professionnelle. Face aux problèmes économiques associés à cette épreuve, certains ont pu compter sur le soutien d'un organisme qui a contribué à l'amélioration de leur situation matérielle. C'est le cas d'**Éléonore**, qui quelque temps après son arrivée à Montréal, a été confrontée au décès de son mari. Cette situation l'a plongée dans une situation financière délicate. Devenue mère monoparentale avec deux enfants, Éléonore a dû chercher de l'aide pour continuer à offrir un logement décent à sa famille. Elle a été orientée vers le comité logement dans son quartier. Malgré le fait que sa situation reste précaire puisqu'elle n'a pas encore trouvé d'emploi stable, Éléonore a trouvé une solution à son problème de logement grâce à cet organisme. Reconnaisante du soutien dont elle a bénéficié, elle a décidé de s'engager auprès de l'organisme. Reconnue pour la qualité de son engagement bénévole, Éléonore a été cooptée comme administratrice de l'organisme pendant une certaine période. Elle continue aujourd'hui à être impliquée au sein de l'organisme pour venir en aide à des personnes dans le besoin.

En ce qui concerne **Roger**, son arrivée à Montréal a été marquée par des difficultés à trouver un emploi à la hauteur de sa formation universitaire réalisée dans son pays d'origine. Parallèlement à l'occupation d'emplois peu qualifiés qui lui permettent de subvenir aux besoins de ses enfants, il décide de reprendre des études universitaires. La conciliation famille-travail est difficile et nuit à sa santé. Il fait une pause dans ses études, qu'il reprend, mais en changeant de discipline. Il choisit une formation qui l'oriente vers l'action sociale. C'est ensuite à travers son réseau d'amis qu'il entre en relation avec un organisme communautaire intervenant auprès de jeunes en difficulté. Il intègre l'organisme comme chargé de projet. À partir de ce moment et jusqu'à aujourd'hui, Roger travaille comme salarié d'organismes communautaires. Certes, Roger n'exerce plus sa profession d'origine. Cependant, son implication au sein du milieu communautaire lui a permis non seulement de s'insérer professionnellement dans son nouveau lieu de vie, mais également de réactiver son parcours de participation citoyenne, puisqu'il avait dû reléguer au second plan son engagement à travers son église pour se concentrer sur son intégration économique. Son réseau de participation citoyenne permet donc à présent à Roger de concilier travail rémunéré et engagement.

Pour plusieurs répondants, leur réseau de participation citoyenne leur a permis de faire face à l'épreuve de la discrimination. Pour **Patrick** par exemple, son expérience d'une discrimination liée à son identité de genre débute très jeune, avant son immigration à Montréal. Alors que ce vécu d'épreuves ne disparaît pas avec son arrivée à Montréal, Patrick découvre néanmoins dans cette ville un milieu LGBTQ+ dynamique et un milieu artistique ouvert à l'expression de la fluidité de l'identité de genre. Il s'implique alors dans divers projets artistiques qui portent des messages politiques autour du respect de la diversité des identités de genre et de la valorisation d'une identité noire qu'il revendique. Il s'engage par ailleurs au sein d'organisations soutenant des jeunes aux prises avec des problématiques liées à leur genre. Le choix des acteurs avec lesquels il mène ses actions engagées semble particulièrement réfléchi chez Patrick. Son expérience citoyenne prémigratoire lui aura fait prendre conscience de l'importance d'un engagement politiquement conscient pour faire face à l'épreuve d'une double discrimination liée à ses identités de genre et raciale. L'extrait d'entretien suivant illustre le soutien dont il a pu bénéficier de la part de son partenaire de l'époque, acteur de son réseau de participation citoyenne, dans le cadre d'une expérience de discrimination :

Un jour je m'étais fait arrêter par la police avec mon ex, et lui ça a été très... des questions très de surface. Pis dès que ça a été moi, déjà le ton a changé, les questions plus intimes, plus virulentes. [...] C'est même plus mon ex qui l'a ressenti que moi, parce que lui il est Canadien blanc, Canadien anglophone. Et euh, je l'ai ressenti, mais c'est clair que ça m'a moins frappé parce que je suis habitué. C'est triste à dire, mais la police nous parle différemment ou te parle différemment en tant qu'homme noir. Ensuite de ça, c'est lui qui m'a fait remarquer... Il était comme, mais « T'as vu comment sa voix elle a changé quand il t'a parlé ? ». Pis j'étais comme yeah, effectivement. Et c'est là que j'étais comme : *“Yeah, it's true, and I'm taking that, and I'm sitting on it cause I'm living that everyday. But it's not right.”* (Patrick)

Quant à **Félicité**, arrivée au Québec alors qu'elle était enfant, elle a grandi hors de la région de Montréal dans un milieu qu'elle décrit comme culturellement homogène. Peu de temps après la fin de ses études universitaires, elle quitte cette localité du Québec pour Montréal, ressentant le besoin d'évoluer dans un environnement plus diversifié. Face à son désir de s'intégrer, elle constate l'existence d'obstacles spécifiques pour les personnes issues de la diversité, en particulier les personnes noires, groupe auquel elle s'identifie. Particulièrement

sensible à la question de l'intégration professionnelle, Félicité rejoint plusieurs organismes dont la mission touche à la problématique de l'emploi. Elle y occupe parfois des fonctions exécutives qui lui permettent de porter publiquement son message contre les pratiques discriminatoires qui empêchent certains individus, elle y compris, de contribuer pleinement au développement économique local et de s'épanouir par la même occasion.

En terminant, notons que dans l'ensemble des cas de répondants où le réseau de participation citoyenne apparaît clairement comme un moyen de se confronter à des épreuves, une dimension militante se dégage du discours des immigrants concernés.

### **8.2.3 Un espace d'apprentissage citoyen**

Notre hypothèse selon laquelle le réseau de participation citoyenne contribue à l'apprentissage citoyen est confirmée par les propos de nos répondants. Les organisations constituant leurs réseaux de participation citoyenne sont d'indéniables espaces d'apprentissage citoyen. Ces organisations ne sont cependant pas les uniques acteurs de cet apprentissage. À une échelle encore plus microsociale, des individus peuvent en effet jouer un rôle crucial pour l'immigrant apprenant.

Les organisations qui permettent de retracer les réseaux de participation citoyenne des immigrants sont des espaces désignés d'apprentissage citoyen. Ces organisations ou collectifs, dont certains ont une existence formelle (au sens de juridiquement reconnue) et d'autres non, leur permettent en effet de participer à des activités symboliques de l'engagement ou de l'exercice de la citoyenneté au-delà du vote : actions caritatives, assemblées générales, manifestations pour une cause donnée, etc. Certains répondants évoquent un apprentissage directif de la citoyenneté, voulant dire que les organisations espaces d'apprentissage agissent dans l'intention de former. C'est par exemple le cas de Nawal lorsqu'elle parle de formations offertes aux citoyens par des organismes communautaires ou d'Octavio, dans sa référence aux liens de partenariat développés par son groupe avec des chercheurs :

Les formations offertes aux citoyens par exemple [soit par] le [nom organisation] soit par le [nom organisation], ça c'est-à-dire ça m'a beaucoup aidé pour la prise de parole en public, la gestion du stress. **(Nawal)**

**Octavio** : Maintenant c'est un grand changement parce que je sais c'est quoi notre objectif, je sais c'est quoi l'objectif de groupe, c'est quoi le principe de groupe, si on peut dire l'éthique aussi. C'est quoi l'éthique pour travailler avec les personnes, parce qu'elles sont vulnérables, donc il faut savoir comment on peut travailler avec cette personne tandis qu'elle est déjà faible. On cherche des stratégies soit avec les médias, soit avec la langue, parce que comme je t'ai dit, des fois, il ne parle pas français ou anglais. Comment chercher des interprètes, comment on explique qu'il faut travailler pour réussir à [affronter] une situation difficile. [...]

**Béline** : Justement en fait, comment est-ce que tu as appris à être plus stratégique, à voir les objectifs, à prendre en compte les questions éthiques ? Est-ce que tu as eu des formations dans tes groupes ou est-ce que c'est vraiment l'expérience, l'âge ?

**Octavio** : On mélange. Soit on connaît un peu les principes, les stratégies, l'objectif de groupe en théorie et on travaille. En même temps, on voit un besoin d'information, on cherche à apprendre avec les ateliers avec les autres communautés qui ont déjà une expérience ou un antécédent d'expérience. [...] On comprend aussi qu'il faut travailler toujours des fois aussi, avec des groupes de chercheurs, chercheurs ou chercheuses académiques, pour avancer un peu...

C'est néanmoins l'acquisition de nouveaux savoirs, savoir-faire et savoir-être à travers l'action au sein d'une ou plusieurs organisations plutôt qu'à travers l'inculcation de savoirs théoriques qui ressort des récits des répondants. Les extraits de plusieurs entretiens sont explicites à cet égard :

Moi-là premièrement, je ne veux pas rester inactive parce que [si] tu n'avances pas, on recule, tu vois. Et deuxièmement, en tant que nouvelle arrivante on doit s'intégrer donc pour s'intégrer il faut s'impliquer aussi donc là c'est pour ça et puis ce que moi j'ai... Je peux échanger avec eux, en étant sur le terrain. J'apprends, tu vois. Ça m'a permis aussi d'apprendre leur vocabulaire parce qu'ici il y a les mots-clés, il y a des mots-clés, connaître les gens, la communauté. **(Éléonore)**

You know, every person has challenges and difficulties, but I would tell that when I started working at [name of organization] and what I am today, there's

a big difference between the woman who started working here and the woman who is sitting here in front of you. Maybe at that time, if you have asked me to give you an interview, I would have said “No, no, I can’t do that” because I was shy, and I was not comfortable sharing my things with others. Understand me ? And from that phase, I came to a phase where I started feeling comfortable talking to people, going out, learning new things, as time brought challenges for me, learning a French language was a big challenge for me, but I knew that I need that for my work, and I need that for my children. **(Rose)**

Je suis louable des organismes comme [nom organisation]. Depuis que j’ai eu mon déclic, je rencontre des personnes formidables qui vont dans le sens de ce que je pense de comment les choses doivent être faites, ce que je pense de comment les gens devront agir pour pouvoir s’intégrer, apporter ce niveau de diversité dont on parle, de comprendre qu’on ne va rien te donner, il faut que tu ailles le chercher. Ça s’apprend vraiment, et je rencontre beaucoup de gens formidables qui pensent comme moi plus ou moins [...] **(Bintou)**

L’essentiel c’est qu’en animant, en étant facilitateur de ce groupe, j’ai appris beaucoup de choses parce qu’on avait bouclé tous les points liés, enfin tous les points, un maximum de thématiques liées donc à l’économie sociale et solidaire et, entre autres, les monnaies complémentaires, que je ne connaissais pas du tout... **(Medhi)**

J’ai un bac en science politique c’est bien beau, mais il y a des choses qui s’apprennent pas à l’école, qui s’apprennent sur le terrain, ça permet d’avoir plus d’information, ça permet de comprendre certaines théories qu’on apprend à l’école. **(Pascal)**

On m’a tellement disciplinée, c’était devenu comme inné en dedans de moi de donner sans rien recevoir. Là, c’est là qu’ils [membres de la communauté LGBTQ+] m’ont dit : « Regarde, là si tu veux pas prendre l’argent, OK, j’vais pas te forcer, mais, j’vais te donner ça, on va échanger ça. ». C’est là que j’ai commencé à comprendre, ah, c’est du troc ! Ben là maintenant, je vais essayer de voir comment que je vais faire le troc avec ma famille. **(Stéphanie)**

En ce qui concerne les acteurs individuels des réseaux de participation citoyenne de nos répondants, nous considérons trois grands rôles joués par ces derniers : mentor, passeur et modèle. Le **mentor** est un expert reconnu par l’individu comme ayant un savoir théorique ou

pratique à lui transmettre. L'apprentissage est personnalisé, à travers la relation particulière qui s'établit entre l'individu et son mentor. On peut parler d'une dimension initiatique de la dynamique d'apprentissage au contact du mentor, ce dernier pouvant avoir un impact particulièrement important sur le parcours de participation citoyenne de l'immigrant apprenant :

**Olga** : Je vais regarder des médias par exemple qui diffusent admettons des vidéos qui ont été cachées ou qu'on n'aurait pas montrées ou les entrevues qui ont été cachées, plein de petites choses comme ça. [...]

Bélinda : Mais du coup, comment est-ce que tu en es venue à connaître ce type de source ?

Olga : J'ai un ami qui aime vraiment la politique et tout ça, et en secondaire V à peu près, il a commencé à me parler de... que les médias ne nous disent pas toujours ce qu'il faut qu'on sache ou qu'ils nous disent justement ce qu'il faut qu'on sache, mais peut-être pas ce qu'il faut qu'on ne sache pas. Et avant j'en prenais absolument pas conscience. Après ça, ça revient comme année après année, j'ai regardé les articles, je lis plus, j'ai vu des films...

[...] quel que soit notre engagement il faut toujours être entouré de gens positifs, puis les gens qui ont réussi, puis des gens qu'on peut avoir comme mentor dans le domaine, donc c'est sûr que à ce niveau il y a des gens qui sont dans l'ombre de la société, mais qui sont là dans l'ombre qui ont réussi, quand je dis dans l'ombre [c'est] pas nécessairement connus du public en général, que j'ai comme mentors, qui me donnent des conseils, que je peux toujours les appeler pour avoir leur opinion sur telle situation. C'est sûr que à ce niveau j'ai toujours du monde vers qui me diriger. **(Pascal)**

**Marianne** : Et puis il y a monsieur que j'aime bien. J'aime sa façon d'écrire, c'est quelqu'un que je connais bien aussi, il a un doctorat en théologie aussi, c'est [nom individu].

Bélinda : C'est quelqu'un qui est ici ?

Marianne : Oui, oui, à Montréal. Il a écrit... Je sais pas, j'ai l'impression que je suis fascinée par les gens qui se marginalisent.

On a commencé à avoir des mentors, entre autres, par exemple mon prof de psychologie de santé mentale c'est mon mentor, il a accepté heureusement, alors lui il va justement m'aider un peu plus à me guider parce que vu qu'on est jeune et qu'on a aucune expérience dans l'entrepreneuriat dans tout ce qui est social, c'est grand. **(Matilda)**

Le **porteur** contribue à introduire l'individu au sein d'une organisation citoyenne. Il connecte l'individu à l'organisation et peut par la suite faciliter son intégration à cette dernière. Il se pourrait qu'en raison de son rôle, le porteur soit un individu appartenant au cercle intime de l'immigrant ou partageant des éléments importants de son identité. Pour réaliser sa « mission », il doit en effet s'appuyer sur un capital-confiance, dont l'intimité et l'identification sont des sources significatives.

**Rina** : How did I come to know this organization ?

Bélinda: Yes

Rina: Ok. One of my,...Now before she...yeah...How do I say that ? One of my colleagues, now is colleague, before she was not colleague, I was not working, she used to work here [...] So in 2006, my colleague called me, now colleague, at the time, she was just my acquaintance, you say ?

Bélinda : Acquaintance

Rina : Yes, acquaintance, we are from the same country and she called me, "Hey, there is an opening at our center, they're looking for someone who speaks Bengali" [...] ...At that time, my child was young. I said, "I don't know because I'm not sure". She was not going to daycare. So I told her : "I'll try but if I can get her to a daycare, maybe I can try". Then she said, "Why don't you try the interview?" And they told me that yeah I got the job, I was accepted.

Je suis arrivée au [nom organisation] parce que j'habite le quartier tu vois, donc avant j'étais sur [adresse] et puis le [nom organisation] c'est un grand centre. Une fois, c'est par le biais d'une amie et comme je marchais tout le temps à l'église puis la femme m'a dit... C'est ça que je te dis, en se côtoyant on fait des échanges s'il y a un problème on peut t'aider là, de l'aide puis la personne m'a dit : « Tu as déjà fait tes impôts ? ». J'ai dit : « Non ». Et puis c'est elle qui m'a expliqué le [nom organisation] tu vois. (**Éléonore**)

En dernier lieu vient le **modèle**, un individu reconnu pour son savoir-faire pratique dans le milieu d'engagement de l'immigrant. L'immigrant apprend en observant cet individu en action, sans qu'il y ait nécessairement de la part de ce « modèle » une volonté explicite de transmission d'un savoir.

**Nawal** : Oui par exemple je vous ai dit que l'organisme [nom de l'organisme] ça m'a beaucoup influencé surtout c'est-à-dire sa directrice madame [nom individu]. Je l'apprécie beaucoup c'est une femme très courageuse qui fonce beaucoup c'est-à-dire qui a fait beaucoup de bon travail c'est-à-dire pour la

communauté ici pour les femmes immigrantes et tout ça. Je l'apprécie beaucoup parce que c'est une femme très engagée, très impliquée dans la communauté et qui n'arrête pas c'est-à-dire elle est..., elle a toujours des choses à offrir, c'est-à-dire elle n'arrête jamais elle est..., je la trouve une femme c'est-à-dire c'est une idole c'est-à-dire une femme qu'on a envie ...

Béline : Un modèle ?

Nawal : Oui, un modèle qu'on a envie d'être comme elle.

Je dois dire aussi qu'en fait quand vous voyez par exemple que les gens qui sont comme très occupés arrivent à trouver du temps et à rencontrer les gens, ben je pense que ça motive aussi. Ça dit OK, si un tel par exemple arrive à trouver du temps puis un tel est très occupé, mais pourquoi moi je peux pas trouver du temps également pour faire une bonne cause. Je vais vous donner un exemple. Je pense que je peux le nommer là, c'est pas mon ami personnel, mais [nom individu] qui est à Montréal et qui est quand même propriétaire de [nom organisation] et, qui est aussi on s'entend là copropriétaire en fait de la [nom organisation], écoutez, moi quand j'ai été impliqué au niveau de [nom organisation], je pense qu'il est venu comme une fois faire un *speech*, puis il a mis du temps il était disponible. Il y a un ancien professeur, ancien DG de [nom organisation] qui s'appelle [nom individu], qui a trouvé du temps à plusieurs occasions pour rencontrer les gens, discuter avec les gens, pourtant c'est quelqu'un qui est extrêmement occupé. Quand tu vois ça, tu dis : « Écoute, mais si les gens arrivent à trouver du temps c'est encourageant, ça donne envie également de donner un petit peu de temps aux autres ».

(Étienne)

Dans le cadre de leur parcours de participation citoyenne suivant leur immigration à Montréal, nos répondants se sont impliqués auprès de diverses organisations. Ces organisations se sont parfois retrouvées sur leur chemin en lien avec une épreuve vécue et leur ont permis de se confronter à cette épreuve, voire de la surmonter. Que la participation à ces organisations soit directement liée à une épreuve vécue ou davantage le fruit du hasard, il est très probable qu'elle donne ou ait donné lieu à des apprentissages. On parlera d'apprentissage citoyen. Par ailleurs, certains répondants voient la nécessité d'évoquer, à côté du rôle d'une ou plusieurs organisations, celui d'individus qui marquent de façon significative leur trajectoire d'engagement. Nous avons alors considéré trois grands rôles joués par ces individus dans l'apprentissage citoyen de nos répondants : mentor, passeur et modèle. En plus d'être une ressource pour arriver à se confronter à des épreuves ou pour un apprentissage citoyen, le réseau



de participation citoyenne s'avère être un espace relationnel porteur de positivité, mais parfois aussi de négativité, dans la vie des immigrants internationaux.

### **8.3 Synthèse : La nécessité d'approfondir la question de l'apprentissage citoyen**

Dans ce chapitre, nous avons précisé le rôle du réseau de participation citoyenne dans chacun des quatre parcours-types d'acculturation citoyenne d'immigrants internationaux que nous avons identifiés. Alors que la composition de ce réseau en termes de rattachement ou non des acteurs qui le constituent aux origines du répondant influence clairement l'inscription dans les parcours d'adaptation et de projection locale, cette dimension n'est pas significative en ce qui concerne les parcours d'individualisation et de repli. Pour ces derniers parcours, le rôle du vécu d'épreuves s'impose face à celui du réseau de participation citoyenne. Ainsi, les défis auxquels les immigrants concernés font face peuvent apparaître au contact même des acteurs du réseau de participation citoyenne, induisant une prise de distance avec ceux-ci (parcours d'individualisation) ou l'ampleur des épreuves vécues peut surpasser la capacité de support du réseau de l'individu (parcours de repli).

Malgré sa pertinence, notre conceptualisation du réseau de participation citoyenne des immigrants internationaux établis dans une ville globale occidentale présente certaines limites pour appréhender leur dynamique d'acculturation citoyenne. Les données collectées auprès de nos répondants démontrent notamment la complexité d'aborder l'acculturation citoyenne comme processus d'apprentissage. Or, nous considérons que cet apprentissage est un aspect fondamental de la transformation identitaire vécue par les immigrants. Ce n'est pas tant le manque de preuve qu'un apprentissage a lieu, mais son caractère informel qui complexifie la collecte et l'analyse de données. Si l'apprentissage citoyen se réalise davantage en dehors qu'au sein d'organisations particulières qui se seraient dotées d'un mandat en la matière – des organismes communautaires par exemple, c'est-à-dire au gré d'expériences non standardisées plutôt qu'à travers la transmission intentionnelle d'un contenu identifié, l'objet à étudier est quelque peu insaisissable. Comment mieux saisir alors l'insaisissable de l'apprentissage citoyen

? Notons que nos constats font écho aux réflexions de Gerard Delanty (2003) sur la citoyenneté comme processus d'apprentissage. Comme nous l'avons déjà évoqué dans le chapitre 2 de revue de la littérature, Delanty considère que la citoyenneté doit être saisie comme un processus d'apprentissage tout au long de la vie. Plus précisément, il juge que : « *as a learning process, citizenship takes place in communicative situations arising out of quite ordinary life experiences* » (Delanty, 2003, p. 602).

Dans l'optique donc de mieux comprendre la manière dont le processus d'acculturation citoyenne se réalise, il nous faut approfondir la question d'un apprentissage informel de la citoyenneté. Les perspectives de recherche associées à cet enjeu sont discutées dans la conclusion générale de cette thèse qui suit immédiatement.

## Conclusions et perspectives

Comme de nombreuses grandes villes, Montréal affiche sa volonté d'être un lieu où les immigrants internationaux s'épanouissent. Face à sa pluralité culturelle et humaine, un enjeu pour les acteurs concernés par le développement de la métropole est d'imaginer des interventions créatrices de commun, qui devraient faire naître et renforcer un sentiment d'appartenance citoyenne. Alors qu'un certain discours en appelle à plus de décentralisation et de prise en considération des acteurs de proximité dans l'élaboration de politiques publiques contribuant au renforcement du sentiment d'appartenance des immigrants, un enjeu connexe est d'imaginer ces orientations à partir d'une meilleure connaissance des dynamiques de participation citoyenne propres à ces derniers. Dans ce cadre, on peut légitimement se demander dans quelle mesure la conception locale – montréalaise et plus largement québécoise – de la participation citoyenne des immigrants s'accorde avec le regard que les immigrants établis dans cette métropole portent sur leur parcours citoyen.

La participation citoyenne des personnes immigrantes, tout comme celle des personnes natives, peut prendre différentes formes. Pour saisir cette participation au-delà d'une démarche d'observation porteuse entre autres d'un biais de désirabilité (idées préconçues sur ce qu'est ou ce que devrait être la participation citoyenne), entendre la parole des immigrants internationaux sur leur expérience citoyenne nous apparaît indispensable.

Notre étude appréhende cette expérience citoyenne des immigrants internationaux établis à Montréal, qualifiée de ville globale occidentale, grâce au concept d'acculturation citoyenne. Dans le cadre de cette thèse, le concept d'acculturation citoyenne désigne le processus à travers lequel l'identité citoyenne d'un individu – immigrant international – se transforme à la suite de l'installation dans son nouveau lieu de vie. Autrement dit, nous sommes partis de l'hypothèse que l'expérience citoyenne des immigrants internationaux établis dans une ville globale occidentale est une expérience de transformation, ou du moins d'évolution de leur identité citoyenne, autre concept qui renvoie dans notre thèse au discours autobiographique qui permet aux individus de se représenter leur parcours citoyen. Ceci posé, nous nous sommes interrogés sur le déroulement de ce processus d'acculturation citoyenne, en partant de

l'hypothèse d'une diversité de ce déroulement. Quelles sont alors les différentes dynamiques du processus d'acculturation citoyenne mises en lumière par nos analyses ?

## **Comment le processus d'acculturation citoyenne des immigrants se déroule-t-il ?**

Selon notre appréhension, l'individu immigrant a pris sur le processus d'acculturation citoyenne dans lequel il s'inscrit. Pour comprendre la dynamique d'acculturation citoyenne d'une personne immigrante, il s'agit de mettre en perspective son parcours singulier de citoyen actif avec d'une part un vécu d'épreuves lié au contexte institutionnel ou régime local de citoyenneté au sein duquel l'individu évolue et avec d'autre part l'ensemble d'organisations et individus significatif au contact desquels l'immigrant réalise son action citoyenne – nous désignons cet ensemble comme son réseau de participation citoyenne. Ainsi, notre objectif a été l'élaboration d'une typologie du processus d'acculturation citoyenne, à partir de récits individuels d'immigrants internationaux dont il s'est agi de faire ressortir la singularité des parcours, dans le contexte spécifique qu'est Montréal en tant que ville globale occidentale.

Un apport majeur de notre recherche repose sur le parti pris d'étudier empiriquement ce processus d'acculturation citoyenne depuis la perspective des immigrants sur leur propre parcours, dans un contexte donné. Cette approche s'est avérée pertinente dans la mesure où elle a débouché sur certains résultats surprenants, qu'un regard externe sur les parcours des immigrants concernés n'aurait sans doute pas fait ressortir. Concernant le contexte donné, institutionnel, une valeur ajoutée de notre démarche est d'aller au-delà de la prise en compte d'un régime d'immigration comme cadre juridique, tel que proposé par exemple par Ann Morissens et Diane Sainsbury (2005). Nous avons choisi d'analyser ce contexte à travers un concept régime de citoyenneté inspiré de l'approche de Jane Jenson portant sur une citoyenneté sociale (2006 ; 2007), que nous avons appliqué aux personnes immigrantes.

Une analyse des récits des 31 répondants à notre recherche nous a amenés à identifier des idéaux-types ou des dynamiques différentes du processus d'acculturation citoyenne à l'aide de deux indicateurs. Un premier indicateur, relatif au rapport à l'appartenance aux communautés

citoyennes d'origine et d'accueil, évoque le réseau de participation citoyenne. Quant au second indicateur relatif à l'évaluation subjective du vécu citoyen, il évoque les épreuves associées au régime local de citoyenneté, celui de la métropole montréalaise dans le cadre de notre recherche. Ceci a donné lieu à l'identification de quatre parcours-types : un parcours d'adaptation, un parcours de projection locale, un parcours d'individualisation et un parcours de repli.

Le parcours d'adaptation de l'identité citoyenne désigne une expérience citoyenne résolument positive. Ce parcours est caractérisé par l'affirmation par l'immigrant d'un sentiment d'appartenance à des communautés citoyennes liées non seulement à ses origines, mais également à son lieu d'accueil, une ville globale d'un pays occidental. Il s'agit d'une expérience de continuité entre des vécus citoyens prémigratoires et postmigratoires, dans le sens d'un élargissement des perspectives de l'immigrant en matière de citoyenneté. La sécurité identitaire procurée par une communauté d'origine retrouvée dans le lieu d'accueil ou entretenue à travers des relations transnationales n'empêche pas l'immigrant de s'attacher à de nouvelles personnes et organisations, au point de choisir de s'impliquer dans des actions citoyennes ou engagées avec ces acteurs. L'expérience citoyenne prémigratoire constitue une référence pour l'immigrant ; elle lui aura appris l'importance de s'appuyer sur un réseau pour faire face aux obstacles que tout régime de citoyenneté engendre pour les individus. Elle lui permettra aussi de mettre en perspective les épreuves vécues avant et après son immigration, de sorte que les épreuves associées à son nouveau lieu de vie lui paraîtront plus ou moins significatives. L'immigrant affiche un discours qui démystifie l'identification à plusieurs communautés citoyennes. Pour cause, il est parvenu à enrichir son expérience citoyenne prémigratoire en développant de nouveaux liens, menant vers de nouvelles actions, l'apprentissage de nouvelles pratiques et le développement d'un sentiment d'appartenance à son lieu d'accueil. La question de l'appartenance citoyenne est d'ailleurs moins cruciale que celle de l'implication dans des actions concrètes qui entretiennent le sentiment d'appartenance. L'appartenance perdue à travers l'action, cette dynamique d'action-appartenance étant nécessaire pour surmonter les grands défis inhérents à tout système social.

Le parcours de projection locale de l'identité citoyenne désigne également une expérience citoyenne positive, bien que dans une moindre mesure que le parcours d'adaptation.

La distanciation vis-à-vis d'une communauté citoyenne d'origine est en effet porteuse de questionnements qui ternissent de façon plus ou moins importante l'expérience globale. Ceci est d'autant plus vrai que, pour l'immigrant dont la dynamique d'acculturation citoyenne est celle d'un parcours de projection locale, la problématique de l'appartenance citoyenne compte beaucoup. L'immigrant ressent le besoin d'affirmer son affiliation à une communauté citoyenne, associée à son nouveau lieu de vie en l'occurrence. L'immigrant se rapproche d'une ou plusieurs organisations locales ne renvoyant pas à ses origines, organisations constituant son réseau de participation citoyenne. Cette démarche est à mettre en relation avec la confrontation à certaines épreuves vécues par les immigrants internationaux, la discrimination notamment. Dépourvu d'expérience citoyenne prémigratoire significative, en termes de vécu d'épreuves et d'implication dans des actions collectives engagées, l'immigrant ne perçoit pas la pertinence de se diriger vers des acteurs citoyens représentatifs de ses origines. À noter que cette absence d'expérience citoyenne significative préalable peut être mise en relation avec l'âge de l'individu au moment de son immigration (immigrants de ladite deuxième génération), ou avec l'appartenance à un milieu socio-économique relativement favorisé dans le pays d'origine. Les acteurs représentatifs des origines de l'immigrant ne lui sont pas si familiers et peuvent même promouvoir des valeurs ou pratiques avec lesquelles celui-ci est en désaccord. Citoyenneté active rime ici avec action locale, réseau local et identité locale. Plus ou moins conscient que certaines épreuves qui se présentent à lui sont le fait de sa condition d'étranger, l'individu prend le parti d'y faire face, sans rejeter, mais sans mettre au premier plan ses origines étrangères.

L'expérience citoyenne associée au parcours d'individualisation de l'identité citoyenne est globalement positive. Elle comporte néanmoins son lot de tourments pour l'immigrant concerné. La conception individualiste de la citoyenneté sous-jacente à ce parcours est en effet le résultat d'épreuves vécues dans le cadre d'actions citoyennes ou engagées, épreuves suffisamment intenses pour conduire l'immigrant à se détacher de tout collectif citoyen. Cette rupture très marquée dans le discours n'empêche pas l'immigrant d'être impliqué dans certaines organisations à vocation sociale. Il ne se considère simplement pas ou plus lié à celles-ci pour mener ses actions citoyennes. S'il participe à des actions collectives, c'est à partir d'une position marginale assumée, accompagnée d'un discours d'indépendance et critique à l'égard de ceux qui évoluent au sein de groupes dont ils ne mettent pas les valeurs en pratique. À cet

égard, les organisations et personnes qui se rattachent aux origines et au lieu d'accueil de l'immigrants sont mises à la même enseigne. Dans le cadre du parcours d'individualisation, le réseau de participation citoyenne est la source d'épreuves potentielles dont l'immigrant a choisi de se prémunir par le détachement ou la désaffiliation. Il vit sa participation citoyenne comme l'exercice de droits que les institutions de son lieu d'accueil accordent à tous, laissant à chacun le libre-arbitre sur la manière dont disposer de ces droits. Sa citoyenneté se concrétise davantage par ses actions que par l'appartenance à des collectifs composés d'individus faillibles dans leur manière d'incarner l'idéal citoyen du groupe.

En dernier lieu, le parcours de repli de l'identité citoyenne se singularise en évoquant une expérience citoyenne globalement négative. La valorisation de la question de l'appartenance versus la question de l'action en matière de citoyenneté est évidente dans ce parcours. Alors même que l'immigrant peut être partie prenante de diverses actions dont la dimension citoyenne ou engagée fait consensus, son discours sur la citoyenneté est empreint de pessimisme. Le ressenti d'épreuves est à l'œuvre ; un ressenti d'injustices liées à des discriminations plus exactement. Les propos de l'immigrant témoignent par ailleurs de la nouveauté de ce vécu de discriminations, absent de l'expérience prémigratoire. La catégorisation comme minoritaire qui accompagne l'établissement de l'immigrant dans son nouveau lieu de vie ébranle ce dernier dans son sentiment de sécurité identitaire. Il ne projette pas de transformation du système qui conduirait à la disparition des obstacles à sa pleine reconnaissance en tant que citoyen de son lieu d'accueil. Parallèlement, il ne parvient pas à se rattacher à une communauté citoyenne d'origine dont il se sent éloigné, au propre ou au figuré. L'individu se sent bloqué dans sa condition d'étranger vis-à-vis de toute communauté citoyenne et ne considère pas le rôle potentiel d'action collective ou individuelle dans la conjuration de ce ressenti. Le poids des épreuves écrase le rôle potentiel du réseau de participation citoyenne. Bien que ce réseau puisse procurer à l'immigrant un certain bien-être à travers les relations individuelles qu'il aura pu nouer ou encore l'appréciation de l'ambiance de groupe, ces expériences positives ne sont pas suffisantes face à un ressenti d'épreuves insurmontables liées à discrimination. Dans un parcours de repli, la tentation pour l'immigrant de nier son identité citoyenne est forte.

La diversité de ces parcours va à l'encontre d'un certain regard sur les immigrants comme constituant un groupe homogène ou considéré comme tel dans le cadre du développement de politiques publiques ciblant cette population. Non seulement les parcours d'acculturation citoyenne de nos répondants sont diversifiés (comme le démontrent nos quatre parcours-types) et singuliers puisque liés au vécu personnel, mais ils se déroulent par ailleurs dans le contexte institutionnel unique d'une ville globale donnée.

Si nos résultats confirment le rôle des épreuves vécues localement et du réseau de participation citoyenne dans la transformation de l'identité citoyenne des immigrants, chaque parcours individuel d'acculturation citoyenne tend à être orienté par l'un de ces éléments plutôt que par l'autre. Cela signifie que lorsque le rôle des épreuves est évident, ces épreuves neutralisent le rôle potentiel du réseau. À l'inverse, un réseau efficace tend à « faire disparaître » le ressenti d'épreuves. Autre point de nuance par rapport à nos hypothèses de départ, alors que nous n'envisagions que le caractère négatif des épreuves et positif du réseau, nous avons constaté qu'en termes de ressenti par l'individu concerné, les rôles respectifs des épreuves et du réseau peuvent être perçus tant positivement que négativement.

### **Des résultats qui éclairent la problématique de la conciliation entre la diversité des appartenances culturelles et l'insertion au sein d'une même communauté politique**

Dans l'introduction de la thèse et dans le chapitre 1 de contextualisation de notre recherche, nous avons exposé l'enjeu présent dans le débat public des pays occidentaux de la conciliation entre la diversité des appartenances culturelles et l'insertion au sein d'une même communauté politique. Notre question de recherche sur les dynamiques d'acculturation citoyenne des immigrants établis dans les villes globales occidentales s'imbrique dans cette problématique plus large qui a inspiré notre thèse. Nous abordons ici ce questionnement à la lumière de nos résultats. Nous voyons pour cela ce que chacun de nos quatre parcours-types nous apprend et qui offre des éléments de réponse à cette interrogation.



Tout d'abord, notre parcours-type d'adaptation renseigne sur le fait que du point de vue de l'individu immigrant, il est possible d'agir au sein de différentes communautés politiques et de le vivre sereinement. Ainsi, nos répondants s'inscrivant dans ce parcours assument voire pour certains revendiquent leurs multiples affiliations citoyennes. La problématique générale posée en introduction renferme le présupposé d'un rapport intrinsèquement conflictuel entre des entités culturelles différentes, raison pour laquelle il serait difficile d'agir dans un but commun pour des individus s'associant à différents groupes culturels. Force est de constater que cette logique ne se reflète pas toujours dans le vécu des individus : des immigrants peuvent rester attachés à une communauté culturelle et citoyenne d'origine et développer un attachement à une autre communauté culturelle, ce second attachement se traduisant par une action citoyenne liée à cette autre communauté. Autrement dit, une potentielle confrontation entre des entités culturelles différentes n'est pas nécessairement endossée par les individus qui constituent ces entités. Certains se montrent capables de concilier harmonieusement de multiples affiliations, si tenté que la communauté d'accueil laisse libre court à un tel positionnement.

Dans le cadre du parcours-type de projection locale, le problème de l'action politique ou citoyenne se pose bel et bien à l'individu immigrant en lien avec son altérité. La problématique précise vécue est le sentiment d'une injonction à une action citoyenne liée à sa communauté culturelle d'origine. Certes l'immigrant s'identifie à un groupe culturel autre que le groupe majoritaire de son lieu d'accueil, mais il ne souhaite pas ou ne ressent pas le besoin de traduire cette identification par une action citoyenne spécifiquement dirigée vers cette communauté d'origine. De ce fait, une réponse à la problématique générale posée en introduction repose sur l'attitude de la communauté d'accueil. Cette communauté d'accueil ne devrait premièrement pas présupposer que tout immigrant est enclin à traduire son identification à une communauté culturelle liée à ses origines en action politique. Deuxièmement, cette communauté d'accueil devrait se soucier d'être suffisamment inclusive pour répondre de manière particulière au besoin d'intégration citoyenne des immigrants qui, pour différentes raisons, ne s'attacheront pas à une communauté citoyenne renvoyant à leurs origines. À la question sous-jacente à la problématique générale de la possible déconnexion entre identité culturelle et identité citoyenne, le parcours-type de projection locale offre une réponse par la positive. Contrairement au parcours-type

d'adaptation, celui de projection locale démontre que l'identité citoyenne d'un individu ne se superpose pas nécessairement à son identité culturelle.

Certains immigrants peuvent s'épanouir à travers des conceptions et pratiques citoyennes qui reposent sur une notion faible ou abstraite du collectif. Pour les individus concernés, la question de la correspondance entre appartenance culturelle et appartenance citoyenne n'est pas au premier plan. L'action, en lien avec un réseau d'individus plutôt que de collectifs et en référence à des idéaux plutôt qu'au bénéfice d'une communauté ou d'une autre, compte davantage que l'appartenance. Ainsi, pour les immigrants s'inscrivant dans un parcours-type d'individualisation, une tolérance de la communauté d'accueil vis-à-vis d'une forme individualiste de citoyenneté minimise l'importance de la problématique générale posée en introduction.

Pour terminer, comme pour le parcours-type de projection locale, le parcours-type de repli confère à la communauté d'accueil un rôle de premier plan pour assurer une expérience citoyenne positive aux individus représentatifs d'une altérité culturelle que sont les immigrants. En effet, dans le cadre de ce parcours, une identité citoyenne de la communauté d'accueil trop « pleine » peut entraver l'intégration citoyenne de ceux qui ne parviendraient pas à se retrouver dans la représentation de la citoyenneté en jeu. Par identité trop pleine, nous désignons une représentation de la citoyenneté qui érigerait son immuabilité en vertu. Une telle identité collective serait par essence réfractaire à subir des transformations au contact de l'altérité. Le parcours-type de repli nous apprend alors que la conciliation entre la diversité des appartenances culturelles et l'insertion dans une communauté politique unique suppose que le groupe culturel majoritaire d'un contexte donné, garant de la représentation légitime de la citoyenneté, soit ouvert à ce que son identité change en fonction des groupes minoritaires évoluant dans le même contexte. Nous savons que l'acculturation est un processus bidirectionnel qui affecte les groupes minoritaires et majoritaires. Il s'agit alors pour les représentants d'un groupe majoritaire d'adopter une posture positive vis-à-vis de cet état de fait.

En résumé, en adoptant le point de vue de personnes immigrantes internationales, plusieurs avenues de solutions émergent quant à la résolution du problème de la conciliation entre la diversité des appartenances culturelles et l'insertion dans une communauté politique

unique. Soulignons en premier lieu la nécessaire reconnaissance de diverses formes de citoyenneté active, notamment celles que l'on pourrait qualifier de multiculturaliste et d'individualiste. En effet, sous réserve de l'acceptabilité sociale de chacune de ces représentations de la citoyenneté, certains immigrants parviennent bien à gérer l'apparente complexité de leurs affiliations culturelles et citoyennes (parcours d'adaptation, citoyenneté multiculturaliste) tandis que d'autres revendiquent et pratiquent une citoyenneté sans lien d'appartenance communautaire fort (parcours d'individualisation, citoyenneté individualiste). En deuxième lieu, il faut reconnaître que pour les immigrants qui s'inscrivent dans les parcours-types de projection locale et de repli, l'altérité qu'ils incarnent constitue un problème plus aigu à la construction de leur identité citoyenne. Les parcours de ces immigrants exigent alors davantage d'ingénierie d'intervention publique. En la matière, au moins deux orientations politiques s'imposent : une action proactive des acteurs de la communauté d'accueil en matière d'inclusion et, une démarche continue et assumée de prise en compte d'éléments associés à de nouveaux groupes d'immigrants dans l'évolution normale de la représentation de la citoyenneté endossée par le groupe culturel majoritaire. Nous pensons que les actions associées à ces orientations influenceraient significativement la propension des immigrants qui s'inscrivent dans les parcours-types de projection locale et de repli à se penser et à agir en tant que citoyens de la communauté politique de leur nouveau lieu de vie.

## **Du réseau de participation citoyenne au réseau d'apprentissage citoyen : perspectives de recherche**

Dans cette dernière section de la conclusion de notre thèse, nous introduisons plusieurs avenues de recherche découlant d'une limite de notre étude. Rappelons d'abord que notre recherche a démontré les rôles effectifs et articulés d'épreuves associées à un régime local de citoyenneté et d'un réseau de participation citoyenne dans la transformation de l'identité citoyenne d'immigrants internationaux établis à Montréal, ville globale occidentale. Cela étant dit, nous avons constaté que si le réseau de participation citoyenne a des effets indéniables sur la vie de l'immigrant, son rôle dans le processus qui conduit vers une transformation de l'identité citoyenne de l'immigrant concerné n'apparaît pas toujours de façon claire. Nous pouvons alors

nous interroger sur ce que notre concept de réseau de participation citoyenne ne prend pas en considération et qui permettrait de mieux comprendre la manière dont le processus d'acculturation citoyenne des immigrants se réalise. À l'issue de nos analyses, nous émettons l'hypothèse que le concept de réseau de participation citoyenne accorde une place insuffisante à l'immatérialité dans l'expérience citoyenne des immigrants. Trois constats basés sur nos données de recherche et soulevant des interrogations auxquelles nous n'avons pu répondre sont à l'origine de cette hypothèse.

Premièrement, pour certains répondants, leurs récits amènent à retracer un réseau de participation citoyenne dont des acteurs ne sont pas physiquement établis à Montréal. Ils peuvent être établis dans une autre localité au Québec, dans le reste du Canada, ou même à l'extérieur du Canada. Alfred illustre bien cette situation, puisqu'une part significative des acteurs de son réseau de participation citoyenne (6 sur 15) est établie hors du Canada. En dehors d'Alfred, plusieurs autres répondants comptent au moins un acteur basé hors du Canada dans leur réseau de participation citoyenne : Judy, Félicité, Medhi et Laura et peut-être d'autres puisqu'il nous manque quelques données sur la localisation de certains acteurs de ces réseaux. Alors que les interactions citoyennes sans contact physique, à distance – nous dirons à présent « virtuelles » – sont quasiment inévitables dans le cadre d'un engagement transnational caractéristique de l'action de certains de nos répondants, elles peuvent aussi occuper une place non négligeable dans des actions localement inscrites, à la faveur du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Comme le décrète un répondant : « En 2018, we are... génération médias, génération Facebook, génération Instagram [...] » (Patrick). Dans le cadre de notre recherche, cette question des interactions virtuelles n'a pas fait l'objet d'un examen spécifique qui aurait nécessité une collecte de données orientée en ce sens. Il n'empêche que nous nous interrogeons sur l'impact, en matière d'apprentissage citoyen, d'un réseau personnel de participation citoyenne qui fonctionnerait significativement à travers des relations virtuelles.

Deuxièmement, un élément à creuser et qui renvoie aussi à la question de l'immatérialité concerne la place significative dans le récit de certains répondants d'un vécu citoyen précédant l'immigration à Montréal. L'immatérialité est alors liée à la dimension temporelle, c'est-à-dire au fait que des interactions citoyennes se sont déroulées dans un passé parfois lointain. Quelques

répondants s'attardent même sur leur enfance en mentionnant le rôle de leurs parents ou de leur famille élargie dans leur parcours citoyen. Ces acteurs familiaux peuvent être à l'origine de la conscientisation citoyenne de l'individu, c'est-à-dire qu'ils peuvent avoir marqué l'entrée de l'individu dans son parcours citoyen. C'est le cas pour Stéphane qui souligne le fait que ses parents, très politisés, l'ont amené dans des manifestations politiques dès son plus jeune âge. Cette expérience a joué un rôle dans sa trajectoire militante, poursuivie même à la suite de son immigration internationale. Dans certains parcours, ces acteurs familiaux sont porteurs de négativité et représentent une épreuve à surmonter. Ainsi, Inès a eu conscience très jeune d'évoluer dans un milieu familial caractérisé par la violence des hommes contre les femmes. Cette violence à l'encontre des femmes est jusqu'à aujourd'hui une cause qui est au cœur de son engagement. Concernant le rôle d'interactions citoyennes ayant eu lieu dans un passé lointain, bien que ce rôle soit tangible dans le présent de l'individu, on peut supposer qu'il n'opère pas selon la même dynamique que le rôle d'interactions citoyennes plus récentes ou actuelles. Qu'en est-il vraiment ?

Troisièmement, en réfléchissant à la figure du « modèle » introduite dans notre présentation de rôles pouvant être joués par des individus du réseau de participation citoyenne de l'immigrant (chapitre 8, section 8.2.3), nous entrevoyons tout un pan d'une dynamique d'apprentissage citoyen non exploré par notre recherche. Le « modèle » pourrait en effet être perçu comme un influenceur avec lequel l'individu a ou a pu avoir des contacts, tout en soulignant une relation unidirectionnelle, où l'influence s'effectue du modèle vers l'individu. Dans quelle mesure peut-on alors parler d'interaction ? Malgré leur rôle effectif dans une dynamique d'apprentissage et donc d'acculturation citoyenne, dans quelle mesure les modèles évoqués par nos répondants font-ils partie de leur réseau de participation citoyenne défini comme réseau interactionnel ? S'il faut les considérer en raison de leur effet sur l'action de l'individu-immigrant, pourquoi ne pas considérer des protagonistes que nous savons n'avoir aucune interaction avec cet individu, mais exerçant cette même influence à travers leurs idées publiquement diffusées ? Ces réflexions nous inspirent la nécessité d'approfondir l'étude de la dynamique d'acculturation citoyenne des immigrants en considérant d'autres types d'acteurs, des « actants non humains », comme pouvant jouer un rôle à part entière dans cette dynamique. Nous observons à cet égard que pour un tiers de nos répondants, des personnalités publiques

vivantes, des personnalités publiques décédées ou encore des livres sont mentionnés comme acteurs significatifs dans leur parcours citoyen.

Ainsi, certains récits de nos répondants en appellent à envisager différents éléments qui pourraient apporter un autre éclairage sur la compréhension de telle ou telle dynamique d'acculturation citoyenne, à savoir : i) la nature des interactions entre l'immigrant et les acteurs de son réseau de participation citoyenne, ii) son vécu citoyen durant l'enfance ou l'adolescence et iii) la place d'objets ou d'idées, associées ou non à des individus, dans son parcours citoyen. En nous appuyant sur la littérature existante, nous introduisons quelques pistes de recherche liées à chacun de ces trois éléments.

À propos du type d'interactions entre l'individu et les acteurs de son réseau de participation citoyenne, depuis le début des années 2000, une littérature s'intéresse à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'action citoyenne des organisations et des individus (Bimber, 1999 ; Gastil, 2000 ; Hurrell, 2005). Une autre littérature, qui se situe moins dans le champ des études sur la citoyenneté que dans celui des études sur l'immigration, s'intéresse à l'usage des technologies numériques par les immigrants internationaux ou par leurs organisations, dans un contexte où cet usage soutient le développement des actions transnationales de ces derniers (Nedelcu, 2010 ; Asal, 2012). Plusieurs questions liées à la nature des interactions entre un immigrant international et les acteurs de son réseau de participation citoyenne pourraient être posées. Nous pourrions, par exemple, nous demander si le rapport entre la prévalence d'interactions présentesielles et celle des interactions virtuelles a des effets significatifs sur la dynamique d'acculturation citoyenne ? Cela reviendrait à se demander dans quelle mesure des relations médiées par les technologies numériques génèrent une dynamique particulière d'acculturation citoyenne.

À propos du poids d'un vécu citoyen manifeste dès l'enfance, une littérature émerge sur l'apprentissage citoyen durant l'enfance ou l'adolescence. Mentionnons à cet égard l'étude de Francine Nyambek Kanga-Mebenga Nnana (2016) qui se penche sur l'appropriation différenciée de contenus historiques délivrés à des élèves scolarisés au secondaire en France. L'auteure conclut que si l'école joue un rôle effectif dans l'apprentissage citoyen d'individus adolescents, la famille et les médias ont un poids certain. Une autre recherche menée en France

par Stéphanie Constans et ses collaboratrices (2017) s'intéresse à une période de vie encore plus précoce en s'interrogeant sur l'apprentissage citoyen chez les 5-12 ans. À travers une revue de la littérature scientifique et institutionnelle sur le sujet, les auteures se questionnent sur les rôles respectifs joués par la famille et l'école dans cet apprentissage. Elles jugent alors que la recherche empirique sur la construction de la citoyenneté durant l'enfance mériterait d'être développée. Dans son introduction d'un numéro de revue consacré à la citoyenneté des enfants et des adolescents, Stéphanie Gaudet identifie quant à elle trois enjeux de la recherche sur cette thématique : « 1) penser la citoyenneté substantive en tension avec la citoyenneté formelle ; 2) penser la citoyenneté différenciée des enfants et des adolescents ; 3) penser la citoyenneté des enfants au-delà des discours capacitaires. » (Gaudet, 2018, p. 5). En ce qui concerne plus spécifiquement nos intérêts de recherche, nous pourrions nous demander dans quelle mesure le vécu citoyen d'un immigrant international durant son enfance ou son adolescence impacte sa dynamique d'acculturation citoyenne.

À propos de la place d'objets ou d'idées dans le parcours citoyen des individus, les précédentes réflexions sur la virtualité de certaines interactions citoyennes, du fait de la distance physique, et sur la durabilité des marques d'un passé de construction de la citoyenneté dès l'enfance ou l'adolescence nous incitent à considérer davantage une dimension immatérielle de la construction de la citoyenneté. En effet, la prise en compte de l'immatérialité peut être poussée encore plus loin au regard de la place significative d'« actants non humains » dans le parcours citoyen de certains de nos répondants. Nous empruntons ce concept d'actant non humain à la théorie de l'acteur-réseau (Latour, 1994). Sur la base de réflexions anthropologiques sur ce qui différencie l'humain et le primate, Bruno Latour argumente que l'« interaction » est l'élément clef : simiesque chez les primates, elle est autre chose chez les êtres humains. Selon lui, quelque chose vient disloquer l'interaction humaine, des objets ou artefacts en l'occurrence :

Pourquoi ne pas faire appel à autre chose, à ces objets innombrables absents chez les singes, omniprésents chez les humains, qu'il s'agisse de localiser une interaction ou de les globaliser ? Comment concevoir un guichet sans l'hygiaphone, le buffet, la porte, les murs, la chaise ? (Latour, 1994, p. 596)

Aussi, parmi les actants non humains, en lien avec le contexte contemporain, Latour attribue un rôle central aux technologies numériques intelligentes. Nous définirions pour notre part les actants non humains au-delà des artefacts ou technologies numériques comme tout acteur du réseau personnel d'un individu avec lequel ce dernier n'a jamais eu d'interaction humaine. En matière d'apprentissage citoyen, il est possible que les idées comptent davantage que nous ne l'avons envisagé. À cet égard, il se pourrait que le rôle du régime local de citoyenneté dans l'acculturation citoyenne des immigrants aille au-delà de la génération de défis traduits en vécus individuels d'épreuves. Il faudrait peut-être envisager de mettre en évidence des liens entre les idées émanant du régime, la dynamique d'apprentissage citoyen et le processus plus large d'acculturation citoyenne. Par exemple, certaines idées circulent-elles davantage dans certains réseaux de manière à orienter significativement le parcours citoyen des immigrants ?

En fin de compte, il nous semble qu'un concept de « réseau d'apprentissage citoyen » pourrait être mobilisé pour pallier les limites de notre concept de « réseau de participation citoyenne ». La pertinence de parler d'« apprentissage » repose sur le fait que cette notion renvoie à l'idée de changement dans le temps, à la base du concept d'acculturation. Un réseau d'apprentissage est un réseau composé d'acteurs qui jouent un rôle dans l'évolution des pratiques et des idées d'un individu. Ainsi, nous pourrions envisager ce réseau d'apprentissage citoyen comme composé d'une part des organisations et individus significatifs ayant interagi avec l'immigrant dans le cadre d'une action citoyenne ou engagée – indépendamment du fait que la relation ait été nouée avant ou après son établissement dans le lieu d'accueil – et d'autre part des actants non humains significatifs (des personnalités publiques n'ayant jamais eu d'interaction avec l'individu, des objets, des notions...) dans son action citoyenne ou engagée. Ce réseau d'apprentissage citoyen serait plus ou moins plus ou moins extensible dans l'espace et dans le temps, voire essentiellement idéal, et donc caractérisé par un degré de matérialité plus ou moins important. En effet, au-delà d'un « ici et aujourd'hui » tangible auquel renvoie le réseau de participation de citoyenne telle que nous l'avons conceptualisé, nous pensons qu'un « là-bas et un jour » moins tangible et même des choses intangibles, peuvent faire la différence quant à l'inscription de l'immigrant dans un parcours d'acculturation citoyenne ou un autre. Voici donc quelques idées préliminaires sur comment un concept de réseau d'apprentissage



citoyen pourrait constituer le point de départ d'une autre étude sur l'expérience citoyenne d'individus, qu'ils soient d'ailleurs immigrants ou non. Car en fin de compte, expérimenter une évolution de son identité citoyenne n'est pas l'apanage des immigrants internationaux. Toutes celles et ceux qui, dans leur milieu de vie, se perçoivent en interaction avec des acteurs représentant une citoyenneté différente de la leur, sont susceptibles de constater une évolution de leur identité citoyenne. On pense évidemment aux personnes natives du pays d'accueil s'identifiant comme minorités culturelles, ethniques ou racisées, mais également à celles s'identifiant comme appartenant au groupe culturel majoritaire de leur lieu de vie.



## Bibliographie

- ABÉLÈS, Marc. *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot, 2008.
- ABOU, Sélim. *De l'identité et du sens : la mondialisation de l'angoisse identitaire et sa signification plurielle*, Beyrouth, Presses de l'Université Saint-Joseph, 2009.
- AGENCE FRANCE-PRESSE. «Enfant sauvé à Paris : Mamoudou Gassama accueilli en héros à Bamako», *Le Parisien*, 2018. En ligne au < <http://www.leparisien.fr/societe/enfant-sauve-a-paris-mamoudou-gassama-accueilli-en-heros-a-bamako-18-06-2018-7779573.php> >, consulté le 27 juillet 2018.
- AGIER, Michel. «Le camp des vulnérables», *Les Temps modernes*, n° 627, 2004, p. 120-137.
- ALEXANDER, Jeffrey C. «Struggling over the mode of incorporation: backlash against multiculturalism in Europe», *Ethnic and Racial Studies*, vol. 36, n° 4, 2013, p. 531-556.
- ALHASANAT-KHALIL, Dalia et al. Acculturation and postpartum depression among immigrant women of Arabic descent, *Journal of Immigrant and Minority Health*, 2018.
- AMERICAN IMMIGRATION COUNCIL (2020A). «Immigrants in Illinois», < <https://www.americanimmigrationcouncil.org/research/immigrants-in-illinois> >, consulté le 5 octobre 2021.
- AMERICAN IMMIGRATION COUNCIL (2020B). «Immigrants in the District of Columbia», < <https://www.americanimmigrationcouncil.org/research/immigrants-in-washington-dc> >, consulté le 5 octobre 2021.
- AMIRAUX, Valérie «Visibilité, transparence et commérage: de quelques conditions de possibilité de l'islamophobie... et de la citoyenneté», *Sociologie*, vol. 5, n° 1, 2014, p. 81-95.
- ANDERSON, Benedict. *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996 [1983].
- ANDREOULI, Eleni et Caroline HOWARTH. «National identity, citizenship and immigration: putting identity in context», *Journal for the Theory of Social Behaviour*, vol. 43, n° 3, 2013, p. 361-382.
- ANDREW, Caroline. «Récit d'une recherche-action : la participation et le passage de frontières de femmes immigrantes à la Ville d'Ottawa», *Sociologie et sociétés*, vol. 42, n° 1, 2010, p. 227-243. En ligne au < <http://id.erudit.org/iderudit/043964ar> >.
- ANTONIUS, Rachad. «Le Journal de Montréal et les frontières symboliques avec les musulmans», dans Aline Gohard-Radenkovic et Dunya Acklin Muji (dir.), *Entre médias et médiations : les "mises en scène" du rapport à l'altérité*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 55-78.
- ANTONIUS, Rachad. L'Islam intégriste, l'hostilité à l'immigration et la droite nationaliste : quels rapports ?, *Les nationalismes québécois face à la diversité ethnoculturelle. Actes du colloque annuel de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté*, édité par Michelle Labelle, Rachad Antonius et Pierre Toussaint. Chicoutimi, Les Classiques des sciences sociales, 2014. En ligne au < [https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/nationalismes\\_quebecois\\_diversite.pdf](https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/nationalismes_quebecois_diversite.pdf) >.
- APPADURAI, Arjun. *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 2001.

- ARCAND, Sébastien. «Participation des groupes ethniques minoritaires aux débats de société au Québec : entre évolution et statu quo», dans Joseph Gatugu, Sypros Amoranitis et Altay Manço (dir.), *La vie associative des migrantes : quelles (re) connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 205-222.
- ARCAND, Sébastien, Annick LENOIR et Denise HELLY. «Insertion professionnelle d'immigrants récents et réseaux sociaux : le cas de Maghrébins à Montréal et Sherbrooke», *Canadian Journal of Sociology*, vol. 34, n° 2, 2009, p. 373-402.
- ARMONY, Victor, Martha BARRIGA et Daniel SCHUGURENSKY. «Citizenship learning and political participation: the experience of Latin American immigrants in Canada», *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies*, vol. 29, n° 57-58, 2004, p. 17-38.
- ARMONY, Victor, Mariam HASSAOUI et Massimiliano MULONE. Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées, Service de Police de la Ville de Montréal, 2019. En ligne au < [https://spvm.qc.ca/upload/Rapport\\_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf](https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf) >.
- ASAL, Houda. «Community sector dynamics and the Lebanese diaspora: Internal fragmentation and transnationalism on the Web», *Social Science Information*, vol. 51, n° 4, 2012, p. 502-520.
- ASAL, Houda et Marwan MOHAMMED. «Islamophobie en France: formes, définitions et mesures», dans Marie Poinot (dir.), *Migrations et mutations dans la société française*, Paris, La Découverte, 2014, p. 316-323.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU CANADA. Loi sur la citoyenneté, C-24, 2015.
- BALIBAR, Étienne. «Le racisme : encore un universalisme», *Mots*, vol. 18, n° 1, 1989, p. 7-20.
- BANTING, Keith et Will KYMLICKA. «Is there really a retreat from multiculturalism policies? New evidence from the multiculturalism policy index», *Comparative European Politics*, vol. 11, n° 5, 2013, p. 577-598.
- BARIL, Daniel. La laïcité comme caractéristique distinctive du Québec, *Les nationalismes québécois face à la diversité ethnoculturelle. Actes du colloque annuel de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté*, édité par Micheline Labelle, Rachad Antonius et Pierre Toussaint. Chicoutimi, Les Classiques des sciences sociales, 2014. En ligne au < [https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/nationalismes\\_quebecois\\_diversite.pdf](https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/nationalismes_quebecois_diversite.pdf) >.
- BARTH, Fredrik. «Introduction», dans Fredrik Barth (dir.), *Ethnic groups and boundaries: the social organization of culture difference*, Long Grove, Waveland Press, 1998 [1969], p. 9-37.
- BASTIDE, Roger. *Le prochain et le lointain*, Paris, Cujas, 1970.
- BASTIEN, Nicolas et Alain BÉLANGER. Recension de politiques et expériences d'intégration en emploi des immigrants dans trois grandes RMR canadiennes d'immigration, Institut national de la recherche scientifique. Centre - Urbanisation Culture et Société, 2010. En ligne au < [https://emploi-metropole.org/wp-content/uploads/2015/03/clienteles\\_imm\\_rapport5.pdf](https://emploi-metropole.org/wp-content/uploads/2015/03/clienteles_imm_rapport5.pdf) >.
- BAUBÖCK, Rainer. *Transnational citizenship: membership and rights in international migration*, Aldershot, Edward Elgar Publishing 1994.
- BAUMAN, Zygmunt. *La vie liquide*, Rodez, Le Rouergue/Chambon, 2006.

- BEAMAN, Jean. «Boundaries of Frenchness: cultural citizenship and France's middle-class North African second-generation», *Identities-Global Studies in Culture and Power*, vol. 22, n° 1, 2015, p. 36-52. En ligne au <<Go to ISI>://WOS:000346256800003 >.
- BEAUCHEMIN, Jacques. «Nationalisme québécois et crise du lien social», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 25, 1995, p. 101-123.
- BECK, Ulrich. *The cosmopolitan vision*, Cambridge, Polity Press, 2006.
- BECK, Ulrich. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Editions Flammarion, 2001.
- BENELLI, Natalie et al. «De l'affaire du voile à l'imbrication du sexisme et du racisme», *Nouvelles questions féministes*, vol. 25, n° 1, 2006, p. 4-11.
- BENERÍA, Lourdes. «Travail rémunéré, non rémunéré et mondialisation de la reproduction», dans Jules Falquet, Helena Hirata, Danièle Kergoat, Brahim Labari, Nicky Le Feuvre et Fatou Sow (dir.), *Le sexe de la mondialisation : genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Les Presses de SciencesPo, 2010, p. 71-84.
- BENIMMAS, Aïcha et Sylvia KASPARIAN. «Le concept de citoyenneté chez des immigrants et des membres de la société d'accueil en milieu minoritaire francophone: une analyse lexicale», *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 45, n° 1-2, 2014, p. 173-197.
- BERGER, Susan. «(Un) Worthy: Latina battered immigrants under VAWA and the construction of neoliberal subjects», *Citizenship Studies*, vol. 13, n° 3, 2009, p. 201-217.
- BERGH, Johannes et Tor BJØRKLUND. «Minority representation in Norway: success at the local level ; failure at the national level», dans Karen Bird, Thomas Saalfeld et Andreas M. Wüst (dir.), *The political representation of immigrants and minorities : voters, parties and parliaments in liberal democracies*, London ; New York, Routledge, 2011, p. 128-144.
- BERRY, John W. «Globalisation and acculturation», *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 32, 2008, p. 328-336.
- BERRY, John W. «Immigration, acculturation, and adaptation», *Applied Psychology: an International Review*, vol. 46, n° 1, 1997, p. 5-34.
- BERRY, John W., Jean PHINNEY, David L. SAM et Paul VEDDER. «Immigrant youth in cultural transition: acculturation, identity, and adaptation across national contexts», *Applied Psychology: an International Review*, vol. 55, n° 3, 2006, p. 303-332.
- BEVELANDER, Pieter et Ravi PENDAKUR. «Social capital and voting participation of immigrants and minorities in Canada», dans Martin Bulmer et John Solomos (dir.), *Diasporas, cultures and identities*, Oxon Routledge, 2012, p. 116-140.
- BHALLA, Vibha. «The New Indians: reconstructing indian identity in the United States», *American Behavioral Scientist*, vol. 50, n° 1, 2006, p. 118-136.
- BHUYAN, Rupaleem et Tracy SMITH-CARRIER. «Precarious Migratory Status in Canada», *Canadian Social Work*, vol. 12, n° 2, 2010, p. 51-60.
- BIDET, Alexandra et al. Publicité, sollicitation, intervention. Pistes pour une étude pragmatiste de l'expérience citoyenne, *SociologieS*, 2015. En ligne au <<http://journals.openedition.org/sociologies/4941> >.
- BILGE, Sirma. «L'associationnisme immigré : un cadre d'analyse des rapports constitutifs à travers le cas turc à Montréal», dans Joseph Gatugu, Sypros Amoranitis et Altay Manço (dir.), *La vie associative des migrants : quelles (re) connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 161-180.

- BIMBER, Bruce. «The Internet and citizen communication with government: Does the medium matter?», *Political communication*, vol. 16, n° 4, 1999, p. 409-428.
- BLAIS, Annabelle. Mort de Fedy Villanueva : des recommandations tardent à être appliquées, *La Presse*. Montréal, 2014. En ligne au < <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/201412/26/01-4831134-mort-de-fredy-villanueva-des-recommandations-tardent-a-etre-appliquees.php> >.
- BLAKE, Michael. «Are Citizenship Tests Necessarily Illiberal?», *Ethical Theory and Moral Practice*, vol. 22, n° 2, 2019, p. 313-329.
- BLIN, Arnaud. *1648, la paix de Westphalie ou la naissance de l'Europe politique moderne*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2006.
- BLOEMRAAD, Irene. «Theorising the power of citizenship as claims-making», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 44, n° 1, 2018, p. 4-26.
- BLOEMRAAD, Irene, Anna KORTEWEG et Gökçe YURDAKUL. «Citizenship and immigration: multiculturalism, assimilation, and challenges to the nation-state», *Sociology*, vol. 34, n° 1, 2008, p. 153.
- BLOEMRAAD, Irene et Alicia SHEARES. «Understanding membership in a world of global migration: (how) does citizenship matter?», *International Migration Review*, vol. 51, n° 4, 2017, p. 823-867.
- BOISMENU, Gérard, Pierre HAMEL et Georges LABICA. *Les formes modernes de la démocratie*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992.
- BONNEFOUS, Bastien et Alexandre LEMARIÉ. Déchéance de nationalité : la fin de la cacophonie socialiste ?, *Le Monde*. Paris, 2016. En ligne au < [https://www.lemonde.fr/politique/article/2016/01/07/decheance-de-nationalite-la-fin-de-la-cacophonie-socialiste\\_4842837\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2016/01/07/decheance-de-nationalite-la-fin-de-la-cacophonie-socialiste_4842837_823448.html) >.
- BOSNIAK, Linda. «Citizenship denationalized», *Indiana journal of global legal studies*, 2000, p. 447-509.
- BOUCHARD, Gérard. «L'interculturalisme québécois. Esquisse d'un modèle» Symposium international sur l'interculturalisme. Dialogue Québec-Europe, Montréal, 2011.
- BOUCHARD, Gérard et Charles TAYLOR. Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation. Rapport abrégé. Montréal, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 2008.
- BOULET, Maude. L'intégration des immigrants au marché du travail à Montréal : défis, acteurs et rôle de la Métropole, Center for Interuniversity Research and Analysis on Organizations, 2016. En ligne au < [https://www.researchgate.net/profile/Maude\\_Boulet/publication/308659622\\_L'integration\\_des\\_immigrants\\_au\\_marche\\_du\\_travail\\_a\\_Montreal\\_defis\\_acteurs\\_et\\_role\\_de\\_la\\_Metropole/links/57ea631e08ae113df5237470/Lintegration-des-immigrants-au-marche-du-travail-a-Montreal-defis-acteurs-et-role-de-la-Metropole.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Maude_Boulet/publication/308659622_L'integration_des_immigrants_au_marche_du_travail_a_Montreal_defis_acteurs_et_role_de_la_Metropole/links/57ea631e08ae113df5237470/Lintegration-des-immigrants-au-marche-du-travail-a-Montreal-defis-acteurs-et-role-de-la-Metropole.pdf) >.
- BOURHIS, Richard Y. «Evaluating the impact of Bill 101 on the English-speaking communities of Quebec», *Language Problems & Language Planning*, vol. 43, n° 2, 2019, p. 198-229.
- BOURHIS, Richard Y., Léna Céline MOÏSE, Stéphane PERREAULT et Sacha SÉNÉCAL. «Towards an interactive acculturation model: A social psychological approach», *International journal of psychology*, vol. 32, n° 6, 1997, p. 369-386.
- BOURHIS, Richard Y. et Annie MONTREUIL. «Acculturation, vitality, and bilingual health care», dans Seth J. Schwartz et Jennifer Unger (dir.), *The Oxford Handbook of Acculturation and Health*, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 49-74.

- BOURQUE, Gilles. *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000.
- BOUSETTA, Hassan et Marco MARTINIELLO. «Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational», *Hommes et Migrations*, vol. 1242, 2003, p. 94-106.
- BRAUD, Alice. «L'immigration racontée en improvisation», *L'Informateur de Rivière-des-Prairies*, 2014, p. 10.
- BREDIMAS-ASSIMOPOULOS, Nadia. «Intégration civique sans acculturation : les Grecs à Montréal», *Sociologie et sociétés*, vol. 7, n° 2, 1975, p. 129-142.
- BRETON, Raymond. «La communauté ethnique, communauté politique», *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 2, 1983, p. 23-38.
- BRETTELL, Caroline B. *Anthropology of migration*, Wiley Online Library, 2003.
- BRETTELL, Caroline B. «Bringing the city back in: cities as contexts for immigrant incorporation», dans Nancy Foner (dir.), *American arrivals: anthropology engages the new immigration*, Sante Fe, School of American Research Press, 2003, p. 163-195.
- BRETTELL, Caroline B. «Entering the public sphere: the citizenship practices of US immigrants», *Border Crossing*, vol. 6, n° 1, 2016, p. 94-106.
- BRETTELL, Caroline B. «Entering the public sphere: the citizenship practices of US immigrants», *Border Crossing*, vol. 6, n° 1, 2016, p. 94-106.
- BRETTELL, Caroline B. «Immigrants as netizens: political mobilization in cyberspace», dans Deborah Reed-Danahay et Caroline B. Brettell (dir.), *Citizenship, political engagement, and belonging: immigrants in Europe and the United States*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2008, p. 226-243.
- BRETTELL, Caroline B. «Political belonging and cultural belonging: Immigration status, citizenship, and identity among four immigrant populations in a Southwestern city», *American Behavioral Scientist*, vol. 50, n° 1, 2006, p. 70-99.
- BRETTELL, Caroline B. «Scalar positioning and immigrant organizations: Asian Indians and the dynamics of place in a southwest suburban metropolis», dans Nina Glick Schiller et Ayse Çağlar (dir.), *Locating migration: rescaling cities and migrants*, Ithaca, Cornell University Press, 2011, p. 87-103.
- BRETTELL, Caroline B et James F HOLLIFIELD. «Theorizing migration in anthropology: The social construction of networks, identities, communities, and globalscapes», dans *Migration theory*, Routledge, 2013, p. 121-168.
- BREVIOLIERI, Marc et Stéphanie GAUDET. «Présentation : les arrières-scènes participatives et le lien ordinaire au politique», *Lien social et Politiques*, n° 71, 2014, p. 3-9.
- BRÉVILLE, Benoît. "Quelle est votre race", *Le Monde diplomatique*. Paris, 2019. En ligne au < <https://www.monde-diplomatique.fr/2019/07/BREVILLE/60012> >.
- BROSSARD, Baptiste et Deena WHITE. *La santé en réseaux : explorations des approches relationnelles dans la recherche sociale au Québec*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2016.
- BRUNET, Alain. Critique. Petite Afrique de Somi, *La Presse+*, 2017. En ligne au < [https://plus.lapresse.ca/screens/508d63e7-e7bf-4452-8b55-3c95b26c0721\\_\\_7C\\_\\_UgD\\_w5TbeWJy.html](https://plus.lapresse.ca/screens/508d63e7-e7bf-4452-8b55-3c95b26c0721__7C__UgD_w5TbeWJy.html) >.
- BURBANK, Jane et Frederick COOPER. *Empires in world history: power and the politics of difference*, Princeton, Princeton University Press, 2010.
- BUREAU DU CORONER DU QUÉBEC. «Décès de M. Fredy Alberto Villanueva. Dépôt du rapport d'enquête public du coroner», <

- <https://www.coroner.gouv.qc.ca/medias/communiqués/detail-dun-communique/107.html> >, consulté le 25 octobre 2017.
- BYRNE, Bridget. «Testing times: The place of the citizenship test in the UK immigration regime and new citizens' responses to it», *Sociology*, vol. 51, n° 2, 2017, p. 323-338.
- ÇAGLAR, Ayse et Nina GLICK SCHILLER. *Migrants and city-making: multiscalar perspectives on dispossession*, Durham, Duke University Press, 2018.
- CALLON, Michel. «Sociologie de l'acteur réseau», dans Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour (dir.), *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines, 2006, p. 267-276.
- CARBADO, Devon W., Kimberlé W. CRENSHAW, Vickie M. MAYS et Barbara TOMLINSON. «Intersectionality», *Du Bois review: social science research on race*, vol. 10, n° 2, 2013, p. 303-312.
- CARPENTIER, Normand et Paul BERNARD. «The complexities of help-seeking: exploring challenges through a social network perspective», dans Bernice A. Pescosolido, Jack K. Martin, Jane D. McLeod et Anne Rogers (dir.), *Handbook of the sociology of health, illness, and healing*, New York, Springer, 2011, p. 465-479.
- CARPENTIER, Normand et Deena WHITE. «Perspective des parcours de vie et sociologie de l'individuation», *Sociologie et sociétés*, vol. 45, n° 1, 2013, p. 279-300.
- CASTAÑEDA, Ernesto. «Urban citizenship in New York, Paris, and Barcelona: Immigrant organizations and the right to inhabit the city», dans Michael Peter Smith et Michael McQuarrie (dir.), *Remaking urban citizenship: organizations, institutions, and the right to the city*, New Brunswick, Transaction Publishers, 2012, p. 57-78.
- CASTEL, Robert. «La discrimination négative. Le déficit de citoyenneté des jeunes de banlieue» *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2006.
- CASTELLS, Manuel. *Information technology, globalization and social development*, Geneva, United Nations Research Institute for Social Development, 1999.
- CASTONGUAY, Alec et Naël SHIAB. L'attentat de Québec est unique en Occident, *L'actualité*, 2017. En ligne au < <https://lactualite.com/societe/lattentat-de-quebec-est-unique-en-occident/> >.
- CEFAÏ, Daniel. «Comment se mobilise-t-on ? : l'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective», *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, 2009, p. 245-269.
- CEFAÏ, Daniel. L'expérience des publics : institution et réflexivité, *EspacesTemps.net*, 2013. En ligne au < [http://lemetro.ifcs.ufrj.br/Cefai\\_L'experience\\_des\\_publics\\_Institution\\_et\\_reflexivite\\_Sociologie\\_des\\_problemes\\_publics\\_1-libre.pdf](http://lemetro.ifcs.ufrj.br/Cefai_L'experience_des_publics_Institution_et_reflexivite_Sociologie_des_problemes_publics_1-libre.pdf) >.
- CESARI, Jocelyne. «De l'immigré au minoritaire: les Maghrébins de France», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 10, n° 1, 1994, p. 109-126.
- CHAPOULIE, Jean-Michel. «La tradition de Chicago et l'étude des relations entre les races», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18, n° 3, 2002, p. 9-24.
- CHEVRIER, Marc. Des lois et des langues au Québec : principes et moyens de la politique linguistique québécoise, Ministère des Relations internationales, 1997.
- CHICHA, Marie-Thérèse. «Discrimination systémique et intersectionnalité: la déqualification des immigrantes à Montréal», *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 24, n° 1, 2012, p. 82-113.



- CHICHA, Marie-Thérèse et Eric CHAREST. L'intégration des immigrants sur le marché du travail à Montréal: politiques et enjeux, Institut de recherches en politiques publiques (IRPP), 2008.
- CHISARI, Maria. «Testing citizen identities: Australian migrants and the Australian values debate», *Social Identities*, vol. 21, n° 6, 2015, p. 573-589.
- CHOUAKRI, Yasmina et Micheline LABELLE. Réalité du financement des groupes de femmes à caractère ethnoculturel et racisé au Québec, Fédération des femmes du Québec, 2004.
- CLAIN, Olivier. «Ontologie et sociologie», *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 32, n° 99, 1994, p. 221-229.
- CLARKE, Kristen et Ezra ROSENBERG. Trump administration has Voting Rights Act on life support 2018. En ligne au < <https://www.cnn.com/2018/08/06/opinions/voting-rights-act-anniversary-long-way-to-go-clarke-rosenberg-opinion/index.html> >.
- COLLECTIF. «Pour une commission sur le racisme systémique», *La Presse*, 2016. En ligne au < [http://plus.lapresse.ca/screens/e9020f7c-0021-4659-a972-e2908ac6db6b%7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/e9020f7c-0021-4659-a972-e2908ac6db6b%7C_0.html) >.
- COLLIN, Jean-Pierre et Laurence BHERER. *La participation et la représentation politique des membres des communautés ethnoculturelles au sein des instances démocratiques municipales*, Montréal, INRS - Institut national de la recherche scientifique, 2008.
- COMITÉ DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL. Cadre de référence. Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Des quartiers où il fait bon vivre !, Ville de Montréal, 2015. En ligne au < [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D\\_SOCIAL\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CADRE\\_REFERENCIE\\_INITIATIVE\\_MONTREALAISE\\_15\\_JUIN\\_2015.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CADRE_REFERENCIE_INITIATIVE_MONTREALAISE_15_JUIN_2015.PDF) >.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2021B). «Comité exécutif de la CMM», < <https://cmm.qc.ca/a-propos/comite-executif/#constitution> >, consulté le 5 octobre 2021.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2021A). «À propos de la Communauté métropolitaine de Montréal», < <https://cmm.qc.ca/a-propos/> >, consulté le 5 octobre 2021.
- CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS (CCR). «Le nombre de Travailleurs étrangers temporaires augmente», < <https://ccrweb.ca/fr/nombre-travailleurs-temporaires-etrangeurs-augmente> >, consulté le 22 août 2020.
- COOPER, Frederick. *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014.
- CÔTÉ, Sophie. 40 ans de prison pour Alexandre Bissonnette, *Le Journal de Québec*, 2019. En ligne au < <https://www.journaldequebec.com/2019/02/08/en-direct-sentence-historique-pour-le-tueur-de-la-mosquee-alexandre-bissonnette> >.
- CRENSHAW, Kimberlé. «Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics», *The University of Chicago Legal Forum*, vol. 1989, 1989, p. 139.
- CUCHE, Denys. «Roger Bastide, le « fait individuel » et l'École de Chicago», *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 124, 2008, p. 41-59.

- DE GROOT, Gerard-René, Jan-Jaap KUIPERS et Franziska WEBER. «Passing Citizenship Tests as a Requirement for Naturalisation: A Comparative Perspective 1», dans *Illiberal Liberal States*, Routledge, 2016, p. 51-78.
- DE SINGLY, François. *Double je : identité personnelle et identité statutaire*, Paris, Armand Colin, 2017.
- DELANTY, Gerard. «Citizenship as a learning process: disciplinary citizenship versus cultural citizenship», *International Journal of Lifelong Education*, vol. 22, n° 6, 2003, p. 597-605.
- DELL'OLIO, Fiorella. *The Europeanization of citizenship: between the ideology of nationality, immigration and European identity*. London, Routledge, 2017 [2005].
- DÉLOYE, Yves. «De la citoyenneté stato-nationale à la citoyenneté européenne: quelques éléments de conceptualisation», *Swiss Political Science Review*, vol. 4, n° 4, 1998, p. 169-194.
- DEMAZIÈRE, Didier. «Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues», *Sociologie*, vol. 4, n° 3, 2013, p. 333-347.
- DERRIDA, Jacques. *Cosmopolites de tous les pays, encore un effort!*, Editions Galilée, 1997.
- DEWING, Michael Le multiculturalisme canadien. Etude générale. Ottawa, Bibliothèque du Parlement du Canada, 2013.
- DIANI, Mario. «Social movements and collective action», dans John Scott et Peter J. Carrington (dir.), *The SAGE handbook of social network analysis*, Los Angeles, London, New Delhi, Singapore, Washington DC, SAGE publications, 2011, p. 223-235.
- DIMAGGIO, Paul J. et Walter W. POWELL. «The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields», *American sociological review*, 1983, p. 147-160.
- DJAMSHIDI, Ava et Elsa MARNETTE. «Mamoudou Gassama, d'un foyer de Montreuil à l'Elysée», *Le Parisien*, 2018. En ligne au < <http://www.leparisien.fr/societe/mamoudou-gassama-d-un-foyer-de-montreuil-a-l-elysee-29-05-2018-7741221.php> >, consulté le 27 juillet 2017.
- DRAINVILLE, Bernard. Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement, *Projet de loi n°60*, édité par Assemblée nationale du Québec, 2013.
- DUBET, François. «Institution: du dispositif symbolique à la régulation politique», *Idées économiques et sociales*, n° 1, 2010, p. 25-34.
- DUBET, François. *L'expérience sociologique*, Paris, La Découverte, 2007.
- DUBET, François et Danilo MARTUCCELLI. *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Seuil, 1998.
- DUFOUR, Frédéric Guillaume et Mathieu FORCIER. «Immigration, néoconservatisme et néolibéralisme après la crise de 2008 : le nouveau régime de citoyenneté canadien à la lumière des trajectoires européennes. », *Revue Interventions économiques*, n° 52, 2015.
- DUMONT, Mario. Une constitution québécoise pour encadrer les "accommodements raisonnables". Pour en finir avec le vieux réflexe de minoritaire, *La Vie rurale*, 2007. En ligne au < <http://www.la-vie-rurale.ca/contenu/10588> >.
- DURAND-DELVIGNE, Annick, Davy CASTEL et Mihaela BOZA. «L'impact des stratégies d'acculturation des migrantes sur le sexisme, l'orientation à la dominance sociale et la façon dont la migrante est perçue en pays d'accueil et en pays d'origine», *International Review of Social Psychology*, vol. 30, n° 1, 2017, p. 80-91.

- EID, Paul. «Les inégalités «ethnoraciales» dans l'accès à l'emploi à Montréal: le poids de la discrimination», *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 2, 2012, p. 415-450.
- EID, Paul, Meisson AZZARIA et Marion QUÉRAT. Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : Résultats d'un "testing" mené dans le Grand Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2012.
- ÉLECTIONS QUÉBEC. «Résultats officiels des élections générales provinciales du 1er octobre 2018», < [https://www.electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr/resultats\\_2018.php](https://www.electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr/resultats_2018.php) >, consulté le 5 février 2019.
- EMIRBAYER, Mustafa. «Manifesto for a relational sociology», *American Journal of Sociology*, vol. 103, n° 2, 1997, p. 281-317.
- ERIKSON, Emily. «Formalist and relationalist theory in social network analysis», *Sociological Theory*, vol. 31, n° 3, 2013, p. 219-242.
- ETZIONI, Amitai. «Citizenship tests: A comparative, communitarian perspective», *The Political Quarterly*, vol. 78, n° 3, 2007, p. 353-363.
- EVE, Michael. «Deux traditions d'analyse des réseaux sociaux», *Réseaux*, n° 5, 2002, p. 183-212.
- FEDIAKOVA, Evguenia. «Evangelicals in democratic Chile: Clash of generations?», *Social Compass*, vol. 61, n° 1, 2014, p. 108-120.
- FIGGOU, Lia, Antonis SAPOUNTZIS, Anjeza GORREA et Panos TZOUVELEKIS. Acculturation as intergenerational trajectory and accountability concerns in immigrant youth discourse, *Discourse & Society*, 2019.
- FILLIEULE, Olivier. «Carrière militante», dans *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po (PFNSP), 2009, p. 85-94.
- FILLIEULE, Olivier. «Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel», *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1, 2001, p. 199-215.
- FLEURY, Bergman. Une école québécoise inclusive : dialogue, valeurs et repères communs, Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire, 2007.
- FLICHY, Patrice. *Le sacre de l'amateur : sociologie des passions ordinaires à l'ère numérique*, Paris, Seuil, 2010.
- FONTAINE, Louise et Danielle JUTEAU. «Appartenance à la nation et droits de la citoyenneté», *Les Frontières de l'identité*, 1996, p. 191-205.
- FOUROT, Aude-Claire. Gestions politiques de l'intégration des immigrants et des minorités ethnoculturelles à Montréal et à Laval (1960-2008), *Science politique*. Montréal, Université de Montréal, 2009.
- FOX, Jonathan. «Unpacking "transnational citizenship"», *Annual Review of Political Science*, vol. 8, 2005, p. 171-201.
- FRASER, Nancy. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2005.
- FRAZIER, Edward Franklin. *Bourgeoisie noire*, Paris, Plon, 1969 [1955].
- FREEMAN, Linton C. «The development of social network analysis - with an emphasis on recent events», dans John Scott et Peter J. Carrington (dir.), *The SAGE handbook of social network analysis*, Los Angeles, London, New Delhi, Singapore, Washington DC, SAGE Publications, 2011, p. 26-39.
- FRIEDMANN, John. «The world city hypothesis», *Development and Change*, vol. 17, 1986, p. 69-83.

- FUKUYAMA, Francis. «The end of history?», *The National Interest*, n° 16, 1989, p. 3-18.
- GAGNÉ, Natacha et Catherine NEVEU. «Présentation : L'anthropologie et la « fabrique » des citoyennetés», *Anthropologie et sociétés*, vol. 33, n° 2, 2009, p. 7-24.
- GARCIN, Thierry. «Taiwan, cas d'espèce géopolitique», *Revue Defense Nationale*, n° 5, 2016, p. 89-95.
- GASTIL, John. «Is face-to-face citizen deliberation a luxury or a necessity?», *Political communication*, vol. 17, n° 4, 2000, p. 357-361.
- GAUDET, Stéphanie. «Introduction. Citoyenneté des enfants et des adolescents», *Lien social et Politiques*, n° 80, 2018, p. 4-14.
- GAUTHIER, Louis-Simon. «Le moment de vérité approche. La famille Herrera passera devant le juge à l'immigration le 21 décembre», *le Nouvelliste*, 2015, p. 47.
- GEISSER, Vincent. «Ethnicité républicaine versus République ethnique?», *Mouvements*, n° 2, 2005, p. 19-25.
- GEORGE, Alexander L. et Andrew BENNETT. *Case studies and theory development in the social sciences*, Cambridge, MIT Press, 2005.
- GEORGIU, Myria. «Seeking Ontological Security beyond the Nation: The Role of Transnational Television», *Television & New Media*, vol. 14, n° 4, 2013, p. 304-321.
- GERMAIN, Annick. *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, culture et société, 2003.
- GERMAIN, Annick et Cécile POIRIER. «Les territoires fluides de l'immigration à Montréal ou le quartier dans tous ses états», *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 10, n° 1, 2007, p. 107-120. En ligne au < <http://id.erudit.org/iderudit/1000081ar> >.
- GERMAIN, Annick, Damaris ROSE et Myriam RICHARD. «Les banlieues de l'immigration ou quand les immigrants refont les banlieues», dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 1107-1142.
- GERMAIN, Annick et al. *La participation des organismes s'occupant d'immigrants et/ou de communautés culturelles aux instances de concertation de quartier*, INRS Centre-Urbanisation Culture Société, 2002.
- GERVAIS, Stéphan, Dimitrios KARMIS et Diane LAMOUREUX. «Le concept de culture publique commune: prégnance, significations et potentiel», *Recherches sociographiques*, vol. 50, n° 3, 2009, p. 621-634.
- GIBAND, David et Corinne SIINO. «La citoyenneté urbaine pour penser les transformations de la ville?», *Annales de géographie*, vol. 694, n° 6, 2013, p. 644-661. En ligne au < <http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2013-6-page-644.htm> >.
- GIDDENS, Anthony. *The constitution of society: outline of the theory of structuration*, Berkeley, University of California Press, 1984.
- GINIENIEWICZ, Jorge. *The Accumulation and Transfer of Civic and Political Assets by Argentinean Migrants to Spain: a Theoretical and Empirical Review*, Global Urban Research Centre, University of Manchester, 2009.
- GINIENIEWICZ, Jorge. «Citizenship learning and political participation: The case of Latin American-Canadians», *London Review of Education*, vol. 6, n° 1, 2008, p. 71-85.
- GINIENIEWICZ, Jorge. «Citizenship values and asset accumulation: the case of Argentine migrants», *Citizenship Studies*, vol. 15, n° 6-7, 2011, p. 881-895.
- GIRARD, Alain, Vincent G. BOUCHER et Pierre SERCIA. «Les pratiques de recherche d'informations en matière de santé (PRIMS) chez des immigrants de première génération dans la région de Montréal. L'incidence du type d'acculturation, du niveau

- de scolarité et du temps écoulé depuis l'immigration», *Canadian Psychology/Psychologie canadienne*, vol. 57, n° 4, 2016, p. 274-283.
- GLICK SCHILLER, Nina et Ayse ÇAGLAR. «Towards a comparative theory of locality in migration studies: migrant incorporation and city scale», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 35, n° 2, 2009, p. 177-202.
- GOFFMAN, Erving et Yves WINKIN. *Les moments et leurs hommes*, 1988.
- GOLDRING, Luin, Carolina BERINSTEIN et Judith K BERNHARD. «Institutionalizing precarious migratory status in Canada», *Citizenship studies*, vol. 13, n° 3, 2009, p. 239-265.
- GOUËSET, Catherine. Noirs contre Blancs: les chiffres de la discrimination aux Etats-Unis *l'express*, 2015. En ligne au < [https://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-nord/noirs-contre-blancs-les-chiffres-de-la-discrimination-aux-etats-unis\\_1625824.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-nord/noirs-contre-blancs-les-chiffres-de-la-discrimination-aux-etats-unis_1625824.html) >.
- GOUTAUDIER, Nelly et al. «Orientations d'acculturation et adaptation psychosociale des adolescents issus de l'immigration», *L'Encéphale*, vol. 41, n° 4, 2015, p. 309-313.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. «Évaluation du Programme du multiculturalisme 2011-2012 à 2016-2017», < <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/evaluations/programme-multiculturalisme.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. «Lignes directrices sur la présentation des demandes – volet Projets. Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme», < <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/communautes-multiculturalisme-lutte-contre-racisme/projets/lignes-directrices.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- GOUVERNEMENT DU CANADA et GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, édité par Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec, 1991.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Politique gouvernementale*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001. En ligne au < <https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp> >, consulté le 22 août 2020.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC et VILLE DE MONTRÉAL. *Le "Réflexe Montréal" : Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole* 2016. En ligne au < [www.ville.montreal.qc.ca/.../4340AA2C90A2309EE0530A930132309E](http://www.ville.montreal.qc.ca/.../4340AA2C90A2309EE0530A930132309E) >, consulté le 22 août 2020.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2019A). Loi sur la Laïcité de l'Etat, édité par Assemblée nationale du Québec. Québec, 2019a.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2019B). *Vers une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire. Consultation en vue d'un nouveau Plan d'action gouvernemental*, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2019b. En ligne au < [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACAIS\\_cahier\\_cons\\_2019.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACAIS_cahier_cons_2019.pdf) >.
- GREEN, Eva G.T., Oriane SARRASIN et Jenny MAGGI. «Understanding transnational political involvement among Senegalese migrants: the role of acculturation preferences

- and perceived discrimination», *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 41, 2014, p. 91-101.
- GRENON, Michel. La notion d'acculturation entre l'anthropologie et l'historiographie, édité par Jean-Marie Tremblay, 1992. En ligne au < [http://classiques.uqac.ca/contemporains/grenon\\_michel/notion\\_acculturation/notion\\_acculturation.pdf?iframe=true&width=100%&height=100%.](http://classiques.uqac.ca/contemporains/grenon_michel/notion_acculturation/notion_acculturation.pdf?iframe=true&width=100%&height=100%.) >.
- GUARNIZO, Luis Eduardo, Alejandro PORTES et William HALLER. «Assimilation and Transnationalism: Determinants of Transnational Political Action among Contemporary Migrants», *American journal of sociology*, vol. 108, n° 6, 2003, p. 1211-1248.
- GUILLAUMIN, Colette. *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2016 [1992].
- GUO, Shibo. «Immigrants as active citizens: exploring the volunteering experience of Chinese immigrants in Vancouver», *Globalisation, Societies and Education*, vol. 12, n° 1, 2014, p. 51-70.
- HALL, Stuart. «Cultural identity and diaspora», dans Jonathan Rutherford (dir.), *Identity: Community, Culture, Difference*, Londres, Lawrence & Wishart, 1990, p. 222-237.
- HARAWAY, Donna. «Situated knowledges: the science question in feminism and the privilege of partial perspective», *Feminist Studies*, vol. 14, n° 3, 1988, p. 575-599.
- HARPAZ, Yossi et Pablo MATEOS. *Strategic citizenship: negotiating membership in the age of dual nationality*, Taylor & Francis, 2019.
- HASSANE, Souley. «L'Internet des diasporas noires aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n° 1, 2010, p. 119-139.
- HASSANE, Souley et William BERTHOMIÈRE. «Les cyber-diasporas à l'heure de la mondialisation», dans *L'enjeu mondial*, Presses de Sciences Po (PFNSP), 2009, p. 225-234.
- HERMES, Joke. «Citizenship in the Age of the Internet», *European Journal of Communication*, vol. 21, n° 3, 2006, p. 295-309.
- HERRERA, Gioconda. «Gender and international migration: Contributions and cross-fertilizations», *Annual Review of Sociology*, vol. 39, 2013, p. 471-489.
- HOBSBAWM, Eric. «Inventer des traditions», *Enquête. Archives de la revue Enquête*, n° 2, 1995, p. 171-189.
- HORVATH, Kenneth, Anna AMELINA et Karin PETERS. «Re-thinking the politics of migration. On the uses and challenges of regime perspectives for migration research», *Migration Studies*, vol. 5, n° 3, 2017, p. 301-314.
- HOU, Feng, John BERRY et Grant SCHELLENBERG. *Profils et déterminants du sentiment d'appartenance des immigrants au Canada et à leur pays d'origine*, Statistics Canada, Direction des études analytiques, 2016.
- HUDON, Raymond. «Référendum du Québec (1980)», l'Encyclopédie canadienne, < <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/a-propos> >, consulté le 5 octobre 2021.
- HUNTINGTON, Samuel P. «The clash of civilizations?», *Foreign affairs*, vol. 72, n° 3, 1993, p. 22-49.
- HUNTINGTON, Samuel P. *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2007 [1997].
- HUNTINGTON, Samuel P. *Who are we?: the challenges to America's national identity*, New York ; Toronto, Simon & Schuster, 2004.

- HURRELL, A. Christie. «Civility in Online Discussion: The Case of the Foreign Policy Dialogue», *Canadian Journal of Communication*, vol. 30, n° 4, 2005.
- HUSSAIN, Yasmin et Paul BAGGULEY. «Citizenship, ethnicity and identity: British Pakistanis after the 2001 ‘riots’», *Sociology*, vol. 39, n° 3, 2005, p. 407-425.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021D). «Proroger ou modifier les conditions de votre permis de travail : Présenter une demande», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis/temporaire/prolongez-modifiez/presenter-demande.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021E). «Faire prolonger votre permis d’études ou rétablir votre statut : Au sujet du processus», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/prolongation-permis-etudes.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021H). «Demande de citoyenneté canadienne : Adultes – paragraphe 5(1) CIT 0002», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/demande-citoyennete-canadienne-adultes.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021I). «Révocation de la citoyenneté», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/citoyennete-canadienne/obtention-perte/revocation.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021A). «Les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/citoyennete-canadienne/apercu/droits-responsabilites-lies.html> >, consulté le 19 août 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021B). «Comprendre le statut de résident permanent», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants/carte-rp/comprendre-statut-rp.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021C). «Résidents temporaires», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021F). «Immigrer au Canada», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021G). «Liste des frais», < <https://www.cic.gc.ca/francais/information/frais/bareme.asp#permanente> >, consulté le 5 octobre 2021.
- INDA, Jonathan Xavier et Renato ROSALDO. «Introduction: A World in Motion», dans Jonathan Xavier Inda et Renato Rosaldo (dir.), *The anthropology of globalization: a reader*, Malden, Blackwell, 2002, p. 1-34.

- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES. «Étrangers - Immigrés en 2016. Département de Paris (75)», < <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4177160?sommaire=4177618&geo=DEP-75> >, consulté le 5 octobre 2021.
- INSTITUTE FOR ECONOMICS & PEACE. Global Peace Index 2021, Institute for Economics & Peace, 2021. En ligne au < <https://www.visionofhumanity.org/wp-content/uploads/2021/06/GPI-2021-web-1.pdf> >.
- ISIN, Engin F. «Introduction: cities and citizenship in a global age», *Citizenship Studies*, vol. 3, n° 2, 1999, p. 165-171.
- JACOBSEN, Christine M. «De l'immigrant au citoyen: la production de «musulmans norvégiens»?», *Ethnologie française*, vol. 39, n° 2, 2009, p. 229-239.
- JAFFE, Eugene D, Nonna KUSHNIROVICH et Alexandr TSIMERMAN. «The impact of acculturation on immigrants' business ethics attitudes», *Journal of Business Ethics*, vol. 147, n° 4, 2018, p. 821-834.
- JAMES, Paul. «Faces of globalization and the borders of states: from asylum seekers to citizens», *Citizenship Studies*, vol. 18, n° 2, 2014, p. 208-223.
- JENSON, Jane. «Des frontières aux lisières de la citoyenneté», dans Jane Jenson, Bérengère Marques-Pereira et Eric Remacle (dir.), *L'état des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 23-30.
- JENSON, Jane. «D'un régime de citoyenneté à un autre: la rémunération des soins», *Travail, genre et sociétés*, n° 2, 2001, p. 43-58.
- JENSON, Jane. «La citoyenneté sociale et les «nouveaux risques sociaux» au Canada : où sont passées les voix des femmes ?», *Droit et société*, vol. 1, n° 62, 2006, p. 21-43.
- JENSON, Jane et Martin PAPILLON. The changing boundaries of citizenship: A review and a research agenda, Canadian Policy Research Networks Ottawa, 2001.
- JENSON, Jane et Mireille PAQUET. «Canada's changing citizenship regime through the lens of immigration and integration», dans Elizabeth Goodyear-Grant, Richard Johnston, Will Kymlicka et John Myles (dir.), *Federalism and the welfare state in a multicultural world*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2018, p. 175-199.
- JENSON, Jane et Susan D. PHILLIPS. «Redesigning the Canadian citizenship regime: Remaking the institutions of representation», dans Colin Crouch, Klaus Eder et Damian Tambini (dir.), *Citizenship, markets, and the state*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 69-89.
- JENSON, Jane et Susan D. PHILLIPS. «Regime shift: New citizenship practices in Canada», *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, n° 14, 1996, p. 111-136.
- JETTÉ, Christian. *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence : trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008.
- JOHNSTON, Paul. «The emergence of transnational citizenship among Mexican immigrants in California», dans T. Alexander Aleinikoff et Douglas B. Klusmeyer (dir.), *Citizenship today: global perspectives and practices*, Washington D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 2001, p. 253-277.
- JOLIN-BARRETTE, Simon. Projet de loi no 96. Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, édité par Assemblée nationale du Québec, 2021.



- JONES-CORREA, Michael et James A MCCANN. «The Effects of Naturalization and Documentation Status on the Participation of Latino Immigrants» annual meeting of the American Political Science Association, Chicago, IL, 2013.
- JOPPKE, Christian. «The inevitable lightening of citizenship», *European Journal of Sociology / Archives Européennes de Sociologie*, vol. 51, n° 1, 2010, p. 9-32.
- JOPPKE, Christian. «The instrumental turn of citizenship», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 45, n° 6, 2019, p. 858-878.
- JOPPKE, Christian. «Through the European looking glass: citizenship tests in the USA, Australia, and Canada», *Citizenship Studies*, vol. 17, n° 1, 2013, p. 1-15.
- JOURNET, Paul. Charte de la laïcité : « Indispensable » contre l'intégrisme, *La Presse*, 2014. En ligne au < <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201401/10/01-4727669-charte-de-la-laicite-indispensable-contre-integrisme.php> >.
- JUTEAU, Danielle. «L'ethnicité comme rapport social», *Mots*, vol. 49, 1996, p. 97-105.
- JUTEAU, Danielle. *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2015 [1999].
- KASSOVITZ, Mathieu (réalisateur). *La Haine* [film cinématographique], Criterion Collection 2007 [1995].
- KASTORYANO, Riva. «Des multiculturalismes en Europe au multiculturalisme européen», *Politique étrangère*, vol. 65, n° 1, 2000, p. 163-178.
- KNIGHT, Michelle G. et Vaughn W. M. WATSON. «Toward participatory communal citizenship: Rendering visible the civic teaching, learning, and actions of African immigrant youth and young adults», *American Educational Research Journal*, vol. 51, n° 3, 2014, p. 539-566.
- KOSNICK, Kira. «Migrant Publics: Mass Media and Stranger-Relationality in Urban Space», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n° 1, 2010, p. 37-55. En ligne au < <http://www.cairn.info/revue-europeenne-des-migrations-internationales-2010-1-page-37.htm> >.
- KRAIDY, Marwan. *Hybridity, or the cultural logic of globalization*, Philadelphia, Temple University Press, 2005.
- KUMI-YEBOAH, Alex, Gordon BROBBEY et Patriann SMITH. «Exploring factors that facilitate acculturation strategies and academic success of West African immigrant youth in urban schools», *Education and Urban Society*, vol. 52, n° 1, 2020, p. 21-50.
- KYMLICKA, Will. *La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal, Éditions du Boréal, 2001.
- LA PRESSE CANADIENNE. Une centaine de groupes contre le projet de loi C-51 au nom de la liberté d'expression, *Huffingtonpost Québec*. Montréal, 2015. En ligne au < [http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/03/19/une-centaine-de-groupes-contre-le-projet-de-loi-c-51\\_n\\_6903922.html?utm\\_hp\\_ref=qc-projet-de-loi-antiterroriste-c-51](http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/03/19/une-centaine-de-groupes-contre-le-projet-de-loi-c-51_n_6903922.html?utm_hp_ref=qc-projet-de-loi-antiterroriste-c-51) >.
- LABELLE, Micheline. Quelle nation au-delà du principe de préséance de la majorité ?, *Les nationalismes québécois face à la diversité ethnoculturelle. Actes du colloque annuel de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté*, édité par Micheline Labelle, Rachad Antonius et Pierre Toussaint. Chicoutimi, Les Classiques des sciences sociales, 2014. En ligne au < [https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/nationalismes\\_quebecois\\_diversite.pdf](https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/nationalismes_quebecois_diversite.pdf) >.

- LABELLE, Micheline, Gaétan BEAUDET, Joseph LÉVY et Francine TARDIF. «La question nationale dans le discours de leaders d'associations ethniques de la région de Montréal», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 20, 1993, p. 85-111.
- LABELLE, Micheline et Franklin MIDY. «Re-reading citizenship and the transnational practices of immigrants», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 25, n° 2, 1999, p. 213-232.
- LABELLE, Micheline, François ROCHER et Guy ROCHER. «Pluriethnicité, citoyenneté et intégration: de la souveraineté pour lever les obstacles et les ambiguïtés», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 25, 1995, p. 213-245.
- LABELLE, Micheline et Daniel SALÉE. «Immigrant and minority representations of citizenship in Quebec», dans Alexander Aleinikoff et Douglas Klusmeyer (dir.), *Citizenship today : global perspectives and practices*, Washington D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 2001, p. 278-315.
- LAFOREST, Rachel. «The politics of state-civil society relations in Quebec», dans Michael Murphy (dir.), *Quebec and Canada in the new century. New dynamics, new opportunities*, Montreal, Kingston, London, Ithaca, McGill-Queen's University Press, 2007, p. 177-98.
- LAHIRE, Bernard. La culture des individus: dissonances culturelles et distinction de soi. Paris, La Découverte, 2004.
- LALLEMENT, Michel «L'institution au prisme de la relation», *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 5, n° 1, 2009, p. 67-77.
- LAMOUREUX, Jocelyne. «Marges et citoyenneté», *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 2, 2001, p. 29-47.
- LARTIGUE, Aurore. Droit de vote des étrangers : qu'en est-il dans les autres pays de l'Union européenne ?, *Radio France Internationale*, 2012. En ligne au < <http://www.rfi.fr/europe/20120425-le-droit-vote-etrangers-europe> >.
- LATOUR, Bruno. *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, , 2006.
- LATOUR, Bruno. *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, , 2006.
- LATOUR, Bruno. «Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité», *Sociologie du travail*, 1994, p. 587-607.
- LEBEUF, Sophie-Hélène. Laïcité : Valérie Plante propose un « pas de recul », mais pas de clause Montréal, *Radio-Canada*, 2019. En ligne au < <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1169760/projet-loi-21-laicite-etat-signes-religieux-consultations-particulieres-montreal-fqm> >.
- LEBLANC, Marie-Nathalie et Muriel GOMEZ-PEREZ. «Jeunes musulmans et citoyenneté culturelle : retour sur des expériences de recherche en Afrique de l'Ouest francophone», *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2, 2007, p. 39-59. En ligne au < <http://id.erudit.org/iderudit/019083ar> >.
- LECLERC, Guylaine. «Francisation des personnes immigrantes», dans Vérificateur général du Québec (dir.), *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018*, Montréal, 2017, p. 145-181.
- LEITNER, Helga et Patricia EHRKAMP. «Transnationalism and migrants' imaginings of citizenship», *Environment and Planning A*, vol. 38, n° 9, 2006, p. 1615-1632.
- LELOUP, Xavier et Philippe APPARICIO. «Montréal, ville plurielle! Bilan des travaux et perspectives de recherche sur la concentration ethnique», *Nos diverses cités*, n° 7, 2010, p. 185-194.

- LÉTOURNEAU, Jocelyn. «Langue et identité au Québec aujourd'hui. Enjeux, défis, possibilités», *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 5, n° 2, 2002, p. 79-110.
- LEVIN, Ines. «Political inclusion of Latino immigrants: becoming a citizen and political participation», *American Politics Research*, vol. 41, n° 4, 2013, p. 535-568.
- LÉVY, Florence et Marylène LIEBER. «La sexualité comme ressource migratoire : Chinoises du Nord à Paris», *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 4, 2009, p. 719-746.
- LIBERTÉS, Ligue des droits et. *Racisme*, Vol. 36, Montréal, 2016.
- LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS. «Police et citoyenNES», *Droits et libertés*, n° 29 mai 2013, 2013, p. 31-37. En ligne au < [http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/revuedl\\_printemps2013.pdf](http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/revuedl_printemps2013.pdf) >, consulté le 11 octobre 2017.
- LORD, Phil. Quelle est la réelle raison d'être de la loi 21 ?, Fondation canadienne de relations raciales, 2020. En ligne au < <https://www.crrf-fcrr.ca/fr/bibliotheque/la-revue-directions> >.
- LU, Yao et Feng HOU. Surqualification chez les immigrants titulaires d'un grade universitaire au Canada et aux États-Unis, Statistique Canada, 2019. En ligne au < <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11f0019m/11f0019m2019022-fra.pdf?st=wxUqBhIK> >.
- LYNCH, Orla. «British Muslim youth: radicalisation, terrorism and the construction of the "other"», *Critical Studies on Terrorism*, vol. 6, n° 2, 2013, p. 241-261.
- MACKEY, Eva. *The house of difference: cultural politics and national identity in Canada*, London ; New York, Routledge, 1999.
- MACLENNAN, Hugh. *Two solitudes*, Toronto, Collins, 1945.
- MADIBBO, Amal. «Pratiques identitaires et racialisation des immigrants africains francophones en Alberta», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 41-42, n° 3-1, 2010, p. 175-189.
- MANDAVILLE, Peter. «Muslim transnational identity and state responses in Europe and the UK after 9/11: political community, ideology and authority», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 35, n° 3, 2009, p. 491-506.
- MARQUIS, Mélanie. Projet de loi C-51 : Le Bloc québécois change d'avis, *Le Devoir*. Montréal, 2015.
- MARSDEN, Peter V. «Survey methods for network data», dans John Scott et Peter J. Carrington (dir.), *The SAGE handbook of social network analysis*, Los Angeles, London, New Delhi, Singapore, Washington DC, SAGE Publications, 2011, p. 370-388.
- MARSHALL, Thomas H. «Citizenship and social class», dans Jeff Manza et Michael Sauder (dir.), *Inequality and Society: Social Science Perspectives on Social Stratification*, New York, W. W. Norton & Company, 2009 [1950], p. 148-154.
- MARTUCCELLI, Danilo. *La société singulariste*, Armand Colin, 2010.
- MARTUCCELLI, Danilo. «Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie», *Sociologie*, vol. 6, n° 1, 2015, p. 43-60.
- MASSANA, Marta et Gilles RIOUX. «The Case of Montréal: Intercultural city "Avant la Lettre"», dans Bob W. White (dir.), *Intercultural Cities. Policy and Practice for a New Era*, Cham, Palgrave Macmillan, 2018, p. 281-313.
- MCALL, Christopher. «Les murs de la cité : territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté», *Lien social et Politiques*, n° 34, 1995, p. 81-92.

- MCANDREW, Marie, Denise HELLY et Caroline TESSIER. «Pour un débat éclairé sur la politique canadienne du multiculturalisme: une analyse de la nature des organismes et des projets subventionnés (1983-2002)», *Politique et sociétés*, vol. 24, n° 1, 2005, p. 49-71.
- MCDONALD, Laura Zahra. «Securing identities, resisting terror: Muslim youth work in the UK and its implications for security», *Religion, State and Society*, vol. 39, n° 2-3, 2011, p. 177-189.
- MCNICOLL, Claire. *Montréal, une société multiculturelle*, Paris, Belin, 1993.
- MEAD, George Herbert. «The Self, the I, and the Me», dans Jodi O'Brien et Peter Kollock (dir.), *The Production of Reality: Essays and Readings on Social Interaction*, Thousand Oaks, Pine Forge Press, 1997.
- MEYER, Rachel et Janice FINE. «Grassroots citizenship at multiple scales: rethinking immigrant civic participation», *International Journal of Politics, Culture, and Society*, vol. 30, 2017, p. 323-348.
- MICHALOWSKI, Ines. «Required to assimilate? The content of citizenship tests in five countries», *Citizenship Studies*, vol. 15, n° 6-7, 2011, p. 749-768.
- MIGRANT INTEGRATION POLICY INDEX. «Access to nationality», < <http://www.mipex.eu/access-nationality> >, consulté le 22 août 2020.
- MILLER, Toby. «Introducing... cultural citizenship», *Social Text*, vol. 19, n° 4, 2001, p. 1-5.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION. *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Cahier de consultation*, 2014. En ligne au < [http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/CAH\\_ConsultationMIDI\\_Politique.pdf](http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/CAH_ConsultationMIDI_Politique.pdf) >, consulté le 22 août 2020.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC. *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration 2021-2023*, Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, 2021e. En ligne au < [https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/partenaires/NOR\\_accompagnement\\_soutien\\_integration\\_2021-2023.pdf](https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/partenaires/NOR_accompagnement_soutien_integration_2021-2023.pdf) >.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC (2021A). «Programme de l'expérience québécoise (PEQ)», < <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/Étudiants/demeurer-quebec/demande-csq/index.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC (2021B). «Grille de sélection du Programme régulier des travailleurs qualifiés. Règlement du 2 août 2018», < [https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/GRI\\_SelectionProgReg\\_TravQualif2018.pdf](https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/GRI_SelectionProgReg_TravQualif2018.pdf) >, consulté le 5 octobre 2021.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC (2021C). «Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne», < <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/attestation-valeurs/index.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC (2021D). «Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ). Payer les

- frais pour l'examen de votre demande», < <https://www.quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-regulier-travailleurs-qualifies/presenter-demande#c88125> >, consulté le 5 octobre 2021.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC (2021F). «Communiqués. Semaine d'actions contre le racisme», < <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20170321.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- MISCHE, Ann. Cross-talk in movements: reconceiving the culture-network link, *Social movements and networks: relational approaches to collective action*, édité par Mario Diani et Doug McAdam. Oxford, Oxford University Press, 2003.
- MOLINARI, Chiara et Geneviève BERNARD BARBEAU. «La polémique autour de bonjour/hi sur le web: vers la déconstruction du discours d'autorité», *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 26, 2021.
- MONFORTE, Pierre, Leah BASSEL et Kamran KHAN. «Deserving citizenship? Exploring migrants' experiences of the 'citizenship test' process in the United Kingdom», *The British journal of sociology*, vol. 70, n° 1, 2019, p. 24-43.
- MONTPETIT, Éric et Christian ROUILLARD. «La Révolution tranquille et le réformisme institutionnel. Pour un dépassement des discours réactionnaires sur l'étatisme québécois», *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 4, n° 1, 2001, p. 119-139.
- MONTREAL INTERNATIONAL. «A propos de nous», < <https://www.montrealinternational.com/fr/a-propos-de-nous/> >, consulté le 22 août 2020.
- MONTREUIL, Annie et Richard Y. BOURHIS. «Acculturation orientations of competing host communities toward valued and devalued immigrants», *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 28, n° 6, 2004, p. 507-532.
- MORISSENS, Ann et Diane SAINSBURY. «Migrants' social rights, ethnicity and welfare regimes», *Journal of Social Policy*, vol. 34, n° 4, 2005, p. 637-660.
- MOSSIÈRE, Géraldine. «Une congrégation pentecôtiste congolaise à Montréal : christianisme du Sud, bouture québécoise», *Archives de sciences sociales des religions*, n° 143, 2008, p. 195-213.
- MUNCK, Ronaldo, Carl-Ulrik SCHIERUP et Raúl DELGADO WISE. «Migration, work, and citizenship in the new world order», dans Ronaldo Munck, Carl-Ulrik Schierup et Raúl Delgado Wise (dir.), *Migration, work and citizenship in the new global order*, London ; New York, Routledge, 2011, p. 9-20.
- MÜTZEL, Sophie. «Networks as culturally constituted processes: a comparison of relational sociology and actor-network theory», *Current Sociology*, vol. 57, n° 6, 2009, p. 871-887.
- NADEAU, Jean-François. Un symbole en voie de disparition, *Le Devoir*, 2017. En ligne au < <https://www.ledevoir.com/monde/etats-unis/489735/quelque-900-000-canadiens-francais-sont-partis-vivre-aux-etats-unis> >.
- NADEAU, Jean-Philippe. Les Canadiens à l'extérieur du pays depuis plus de 5 ans ne peuvent pas voter, *Radio Canada*, 2015. En ligne au < <http://ici.radio-canada.ca/regions/ontario/2015/07/20/004-droit-vote-canadiens-exterieur-pays-5-ans.shtml> >.

- NAGEL, Caroline R. et Lynn A. STAEHELI. «Citizenship, identity and transnational migration: Arab immigrants to the United States», *Space and Polity*, vol. 8, n° 1, 2004, p. 3-23.
- NAMULULI, Nsimire, Rachid BAGAOUI et Komi HEMEDZO. «Analyse intersectionnelle des défis et enjeux des inégalités sociales sur le marché du travail : l'expérience de vingt femmes congolaises résidant au Québec et en Ontario», *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 24, n° 1, 2018, p. 98-126.
- NATIONS UNIES. Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel - Canada, Nations Unies, 2018.
- NEDELUCU, Mihaela. «(Re)penser le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales ?», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n° 2, 2010, p. 33-55.
- NEVEU, Catherine. «"E pur si muove !", ou comment saisir empiriquement les processus de citoyenneté», *Politix*, vol. 26, n° 103, 2013, p. 205-222. En ligne au < <http://www.cairn.info/revue-politix-2013-3-page-205.htm> >.
- NEVEU, Catherine. «L'accès à l'espace public entre politiques publiques et « dérive ethnique ». L'expérience d'associations « de jeunes » à Roubaix», dans Alain Vulbeau (dir.), *La jeunesse comme ressource ; expérimentation et expériences dans l'espace public*, Ramonville, Érès, 2001, p. 213-227.
- NEVEU, Catherine, Bernard BIER et Bernard ROUDET. «Pour une anthropologie de la citoyenneté, une approche comparative France/Grande-Bretagne», *Agora débats/jeunesses*, vol. 12, n° 1, 1998, p. 43-51.
- NEVEU, Catherine et Maxime VANHOENACKER. «La participation buissonnière, ou le secret dans l'ordinaire de la citoyenneté», *Participations*, n° 3, 2017, p. 7-22.
- NGIRUMPATSE, Pauline et Nicolas MOREAU. Subban, au-delà du sport et du marché, *La Presse*, 2016. En ligne au < <https://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201607/06/01-4998448-subban-au-dela-du-sport-et-du-marche.php> >.
- NOISEUX, Yanick. «Mondialisation, travail et précarisation : le travail migrant temporaire au cœur de la dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail», *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 2, 2012, p. 389-414.
- NYAMBEK KANGA-MEBENGA NNANA, Francine. «Espaces concurrents de socialisation et appropriation des héritages historiques par les collégiens français minoritaires et majoritaires», *Alterstice-Revue Internationale de la Recherche Interculturelle*, vol. 6, n° 1, 2016, p. 133-146.
- NYERS, Peter. «Abject cosmopolitanism: The politics of protection in the anti-deportation movement», *Third world quarterly*, vol. 24, n° 6, 2003, p. 1069-1093.
- OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL. Résumé du rapport de la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, 2020. En ligne au < [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/resume-reds\\_francais.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/resume-reds_francais.pdf) >, consulté le 22 août 2020.
- ONG, Aihwa et al. «Cultural citizenship as subject-making: immigrants negotiate racial and cultural boundaries in the United States [and comments and reply]», *Current Anthropology*, vol. 37, n° 5, 1996, p. 737-762.

- ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS. Etat de la migration dans le monde 2010. L'avenir des migrations : renforcer les capacités face aux changements. Résumé. Genève, Organisation Internationale pour les Migrations, 2010.
- ØSTERGAARD-NIELSEN, Eva. «The politics of migrants' transnational political practices», *International Migration Review*, vol. 37, n° 3, 2003, p. 760-786.
- OUESLATI, Bechir, Micheline LABELLE et Rachad ANTONIUS. Incorporation citoyenne des Québécois d'origine arabe : conceptions, pratiques et défis, *Les Cahiers du Crieq*. Montréal, Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC), 2006.
- PAGÉ, Michel et Patricia LAMARRE. *L'intégration linguistique des immigrants au Québec*, IRPP, 2010.
- PAJNIK, Mojca et Veronika BAJT. Civic participation of migrant women: employing strategies of active citizenship, *Paradoxes of integration: female migrants in Europe*, édité par Floya Anthias, Maria Kontos et Mirjana Morolvasic-Müller. Dordrecht, Springer Netherlands, 2013.
- PAQUET, Mireille. «Beyond appearances: citizenship tests in Canada and the UK», *Journal of International Migration and Integration*, vol. 13, 2012, p. 243-260.
- PAQUET, Mireille. «Beyond appearances: Citizenship tests in Canada and the UK», *Journal of International Migration and Integration*, vol. 13, n° 2, 2012, p. 243-260.
- PARANT, Paul. «Mamoudou Gassama récompensé d'un BET Award aux Etats-Unis», 2018. En ligne au < <http://www.leparisien.fr/laparisienne/actualites/societe/mamoudou-gassama-recompense-aux-bet-awards-americaains-25-06-2018-7792377.php> >, consulté le 27 juillet 2018.
- PARDO, Fabiola, Kalpana DAS et Fernand GAUTHIER. Development of intercultural modalities for community cooperation. Montreal, Intercultural Institute of Montreal, 2000.
- PARENT, Stéphane. L'acteur canadien Donald Sutherland réclame le retour de son droit de vote aux élections, *Radio Canada International*, 2015. En ligne au < <http://www.rcinet.ca/fr/2015/07/29/lacteur-canadien-donald-sutherland-reclame-le-retour-de-son-droit-de-vote-aux-elections/> >.
- PARK, Robert Ezra. «La communauté urbaine : un modèle spatial et un ordre moral», dans Yves Graffmeyer et Isaac Joseph (dir.), *L'École de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, 2004 [1926], p. 197-211.
- PARK, Robert Ezra. «L'assimilation des Noirs américains dans les institutions secondaires», dans Suzie Guth (dir.), *Modernité de Robert Ezra Park : les concepts de l'École de Chicago*, Paris, L'Harmattan, 2008 [1913], p. 271-288.
- PARK, Robert Ezra. *Race and culture*, Glencoe, Free Press, 1950 [1926].
- PARSONS, Talcott. «Full citizenship for the Negro American? A sociological problem», *Daedalus*, 1965, p. 1009-1054.
- PENNINX, Rinus, Karen KRAAL, Marco MARTINIELLO et Steven VERTOVEC. Introduction: European cities and their new residents, *Citizenship in European cities: immigrants, local politics and integration policies*, édité par Rinus Penninx, Karen Kraal, Marco Martiniello et Steven Vertovec. London, Routledge, 2017 [2004].
- PENNINX, Rinus et Marco MARTINIELLO. «Integration processes and policies: state of the art and lessons», dans Rinus Penninx, Karen Kraal, Marco Martiniello et Stephen Vertovec (dir.), *Citizenship in European Cities: immigrants, local politics and integration policies*, London, Routledge, 2017 [2004], p. 139-163.

- PEUCKER, Mario. «Similar procedures, divergent function: citizenship tests in the United States, Canada, Netherlands and United Kingdom», *International journal on multicultural societies*, vol. 10, n° 2, 2008, p. 240-261.
- PIRES, Alvaro. Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique, *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, édité par Jean-Marie Tremblay. Montréal, Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives, 1997.
- PORTES, Alejandro et Robert MANNING. «L'enclave ethnique: réflexions théoriques et études de cas», *International Review of Community Development/Revue internationale d'action communautaire*, n° 14, 1985, p. 45-61.
- POSCA, Julia. Pénurie de main-d'œuvre : des nuances s'imposent, 2019. En ligne au < <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/penurie-de-main-d-oeuvre-des-nuances-s-imposent> >.
- QUÉRÉ, Louis et Cédric TERZI. Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique, *SociologieS*, 2015. En ligne au < <http://sociologies.revues.org/4949> >.
- QUÉRIN, Joëlle. Le nationalisme conservateur face à la diversité : un retour à Lévesque ?, *Les nationalismes québécois face à la diversité ethnoculturelle. Actes du colloque annuel de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté*, édité par Micheline Labelle, Rachad Antonius et Pierre Toussaint. Chicoutimi, Les Classiques des sciences sociales, 2014.
- RADIO-CANADA. Les impacts de la revitalisation du quartier chinois à Vancouver inquiètent des résidents, *Radio-Canada*, 2017. En ligne au < <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1015052/quartier-chinois-gentrification-vancouver-chinatown> >.
- RALSTON, Helen. «Citizenship, identity, agency and resistance among Canadian and Australian women of South Asian origin», dans Evangelina Tastsoglou et Alexandra Dobrowolsky (dir.), *Women, migration and citizenship: making local, national, and transnational connections*, London, Routledge, 2016 [2006], p. 197-214.
- RATH, Jan. «La participation des immigrés aux élections locales aux Pays-Bas», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 4, n° 3, 1988, p. 23-36.
- REDFIELD, Robert, Ralph LINTON et Melville Jean HERSKOVITS. «Memorandum pour l'étude de l'acculturation», dans Bastidiana (dir.), *Initiation aux recherches sur les interpénétrations de civilisations*, Saint-Paul-de-Fourques, Bastidiana, 1998 [1936], p. 77-84.
- REMYSEN, Wim. «Le français au Québec: au-delà des mythes», *Romanesque*, vol. 28, n° 1, 2003, p. 28-41.
- RENAUD, Marc. «Québec's new middle class in search of social hegemony: causes and political consequences», *International Review of Community Development*, vol. 39, n° 40, 1978, p. 1-36.
- RICHMOND, Ted et John SHIELDS. *Third sector restructuring and the new contracting regime: The case of immigrant serving agencies in Ontario*, Joint Centre of Excellence for Research on Immigration and Settlement Toronto, 2004.
- RICŒUR, Paul. «L'identité narrative», *Esprit*, n° 140-141, 1988, p. 295-304.
- ROBINSON, Oliver C. «Sampling in interview-based qualitative research: A theoretical and practical guide», *Qualitative research in psychology*, vol. 11, n° 1, 2014, p. 25-41.



- ROCHER, François. «Sur les dimensions constitutives de la citoyenneté : perspective des minorités ethnoculturelles et religieuses dans un Québec à l'identité incertaine», *Recherches sociographiques*, vol. 56, n° 1, 2015, p. 139-170.
- ROCHER, François et Bob W. WHITE. L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien, Institut de recherche en politiques publiques, 2014.
- ROSALDO, Renato. «Cultural citizenship and educational democracy», *Cultural anthropology*, vol. 9, n° 3, 1994, p. 402-411.
- ROSENBERG, M. Michael. «The conceptual articulation of the reality of life: Max Weber's theoretical constitution of sociological ideal types», *Journal of Classical Sociology*, vol. 16, n° 1, 2016, p. 84-101.
- ROSENBERG, M. Michael. «Generally intended meaning, the 'average' actor, and Max Weber's interpretive sociology», *Max Weber Studies*, vol. 13, n° 1, 2013, p. 39-63.
- ROSENTHAL, Talma. Immigration and acculturation: impact on health and well-being of immigrants, *Current Hypertension Reports*, 2018.
- RUDDOCK, Andy. «Invisible Centers: Boris Johnson, Authenticity, Cultural Citizenship and a Centrifugal Model of Media Power», *Social Semiotics*, vol. 16, n° 2, 2006, p. 263-282.
- RYGIEL, Kim. «Politicizing camps: forging transgressive citizenships in and through transit», *Citizenship Studies*, vol. 16, n° 5-6, 2012, p. 807-825.
- SAINSBURY, Diane. «Immigrants' social rights in comparative perspective: welfare regimes, forms in immigration and immigration policy regimes», *Journal of European Social Policy*, vol. 16, n° 3, 2006, p. 229-244.
- SALÉE, Daniel. «Penser l'aménagement de la diversité ethnoculturelle au Québec : mythes, limites et possibles de l'interculturalisme», *Politique et Sociétés*, vol. 29, n° 1, 2010, p. 145-180.
- SAM, David L. «Acculturation: conceptual background and core components», dans David L. Sam et John W. Berry (dir.), *The Cambridge handbook of acculturation psychology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 11-26.
- SANTELLI, Emmanuelle. «De la «deuxième génération» aux descendants d'immigrés maghrébins. Apports, heurts et malheurs d'une approche en termes de génération», *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n° 2, 2004.
- SARGENT, Carolyn F. et Stéphanie LARCHANCHÉ-KIM. «Liminal lives: immigration status, gender, and the construction of identities among Malian migrants in Paris», *American Behavioral Scientist*, vol. 50, n° 1, 2006, p. 9-26.
- SASSEN, Saskia. «Citoyenneté et minorités dans les métropoles globales», *Politique américaine*, n° 1, 2005, p. 107-116.
- SASSEN, Saskia. *The global city: New York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton University Press, 1991.
- SASSEN, Saskia. *La globalisation : une sociologie*, Paris, Gallimard, 2009.
- SASSEN, Saskia. «Towards post-national and denationalized citizenship», dans Engin F. Isin et Bryan S. Turner (dir.), *Handbook of citizenship studies*, London, SAGE, 2002, p. 277-292.
- SAUVAGEAU, Marie-Michèle. «Du «Comment» participer à «Pourquoi» participer ? : Analyse de la notion de participation dans le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme québécois», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 43, n° 1, 2011, p. 197-220.
- SAYAD, Abdelmalek. *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

- SCHERRER, Franck. «Le contrepoint des études urbaines et de l'urbanisme ou comment se détacher de l'évidence de leur utilité sociale», *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 10, 2010, p. 187-195.
- SCHIMMELE, Christoph et Zheng WU. La nouvelle immigration et l'identité ethnique, *Population Change and Lifecourse Strategic Knowledge Cluster Discussion Paper Series/Un Réseau stratégique de connaissances Changements de population et parcours de vie Document de travail*, 2015. En ligne au < <https://ir.lib.uwo.ca/pclc/vol3/iss2/4> >.
- SCHNAPPER, Dominique. *La France de l'intégration*, Paris, Gallimard, 1991.
- SCHNAPPER, Dominique. «La République face aux communautarismes», *Études*, vol. 400, n° 2, 2004, p. 177-188.
- SCHUGURENSKY, Daniel. «Adult citizenship education: an overview of the field», dans Tara Fenwick, Tom Nesbit et Bruce Spencer (dir.), *Contexts of adult education: Canadian perspectives*, Toronto, Thompson Educational Publishing, 2006, p. 68-80.
- SCORSESE, Martin (réalisateur). *Taxi Driver* [film cinématographique], Sony Pictures Home Entertainment 2007 [1976].
- SCOTT, Katherine. *Funding matters: The impact of Canada's new funding regime on nonprofit and voluntary organizations*. Ottawa, Canadian Council on Social Development 2003.
- SCOTT, W. Richard. *Institutions and organizations: Ideas and interests*, Sage, 2008 [1995].
- SÉNÉCAL, Gilles, Geneviève CLOUTIER et Patrick HERJEAN. «Le quartier comme espace transactionnel : l'expérience des Tables de concertation de quartier à Montréal», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 52, n° 146, 2008, p. 191-214.
- SHACHAR, Ayelet. «The race for talent: highly skilled migrants and competitive immigration regimes», *New York University Law Review*, vol. 81, 2006, p. 148-206.
- SIEMIATYCKI, Myer. «Governing Immigrant: City Immigrant Political Representation in Toronto», *American Behavioral Scientist*, vol. 55, n° 9, 2011, p. 1214-1234.
- SIMMEL, Georg. *Les grandes villes et la vie de l'esprit*, Paris, L'Herne, 2007 [1902].
- SIXTUS, Frederick, Jenny S. WESCHE et Rudolf KERSCHREITER. «Identity multiplicity, national group contact, and Acculturation: the role of identity-Related cognitions», *Journal of Social Issues*, vol. 75, n° 2, 2019, p. 486-514.
- SMITH, Rogers M. «Modern citizenship», dans Engin F. Isin et Bryan S. Turner (dir.), *Handbook of citizenship studies*, London, SAGE, 2002, p. 105-115.
- SOININEN, Maritta. «Ethnic inclusion or exclusion in representation? Local candidate selection in Sweden», dans Karen Bird, Thomas Saalfeld et Andreas M. Wüst (dir.), *The Political representation of immigrants and minorities: voters, parties and parliaments in liberal democracies*, London ; New York, Routledge, 2011, p. 165-183.
- SOMERS, Margaret R. «The narrative constitution of identity: a relational and network approach», *Theory and Society*, vol. 23, n° 5, 1994, p. 605-649.
- SOMMIER, Isabelle. «Sociologie de l'action collective», dans Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France*, Paris, La Découverte, 2014, p. 367-377.
- SOYSAL, Yasemin Nuhoglu. «Citizenship and identity: living in diasporas in post-war Europe?», *Ethnic and Racial Studies*, vol. 23, n° 1, 2000, p. 1-15.
- STATISTIQUE CANADA. Catégorie d'admission et type de demandeur (47), statut d'immigrant et période d'immigration (11B), âge (7A), sexe (3) et certaines caractéristiques démographiques, culturelles, de la population active et de la scolarité (825) pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires et

- régions métropolitaines de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %), *Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016203 au catalogue de Statistique Canada*. Ottawa, 2016. En ligne au < <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/type/donnees?MM=1> >.
- STATISTIQUE CANADA. Montréal – Des données, une histoire : la diversité ethnoculturelle et l'inclusion au Canada Statistique Canada, 2019. En ligne au < <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2019001-fra.pdf> >, consulté le 11 avril 2019.
- STATISTIQUE CANADA. Montréal [Région métropolitaine de recensement], Québec et Québec [Province] (tableau). Profil du recensement, *Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada*. Ottawa, 2017a. En ligne au < <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> >.
- STATISTIQUE CANADA. Québec [Région métropolitaine de recensement], Québec et Québec [Province] (tableau). Profil du recensement, *Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada*. Ottawa, 2017b. En ligne au < <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> >.
- STATISTIQUE CANADA. Série « Perspective géographique ». Immigration et diversité ethnoculturelle. Montréal (RMR) - Québec, *Recensement de 2016. Produit no 98-404-X2016001 au catalogue de Statistique Canada*. Ottawa, 2017d. En ligne au < <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-cma-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CMA&GC=462&TOPIC=7> >.
- STATISTIQUE CANADA. Sherbrooke [Région métropolitaine de recensement], Québec et Québec [Province] (tableau). Profil du recensement, *Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada*. Ottawa, 2017c. En ligne au < <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> >.
- STATISTIQUE CANADA. Tableau 14-10-0087-01. Caractéristiques de la population active chez les immigrants selon le niveau de scolarité atteint, données annuelles, 2021.
- STEPHEN, Lynn. «Building alliances: Defending immigrant rights in rural Oregon», *Journal of Rural Studies*, vol. 24, n° 2, 2008, p. 197-208.
- STEPHEN, Lynn. «Cultural Citizenship and Labor Rights for Oregon Farmworkers. The Case of Pineros y Campesinos Unidos del Noroeste (PCUN)», *Human Organization*, vol. 62, n° 1, 2003, p. 27-38.
- STEVENSON, Nick. «Cultural Citizenship in the "Cultural" Society. A Cosmopolitan Approach», *Citizenship Studies*, vol. 7, n° 3, 2003, p. 331-348.
- TAFOYA, Joe R., Melissa R. MICHELSON, Maria CHÁVEZ et Jessica L Lavariega MONFORTI. «I feel like I was born here: Social identity, political socialization, and deAmericanization», *Latino Studies*, vol. 17, n° 1, 2019, p. 48-66.
- TEEPLE, Gary. *La globalisation du monde et le déclin du réformisme social*, Sainte-Foix, Presses de l'Université Laval, 2003
- TESCEIRA-LESSARD, Philippe. En niqab à sa cérémonie de citoyenneté, *La Presse*. Montréal, 2015.
- THAYER-BACON, Barbara. «A pragmatist and feminist relational (e)pistemology», *European journal of pragmatism and american philosophy*, vol. 2, n° II-1, 2010.

- THE WORLD BANK. Moving for prosperity: global migration and labor markets, The World Bank, 2018. En ligne au < <https://www.worldbank.org/en/research/publication/moving-for-prosperity> >.
- THOBANI, Sunera. *Exalted subjects: studies in the making of race and nation in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2007.
- THOMAS, William I. et Florian ZNANIECKI. *The polish peasant in Europe and in America*, Champaign ; Chicago, University of Illinois Press, 1984 [1918].
- TIBERJ, Vincent et Patrick SIMON. «Vie citoyenne et participation politique», 2010.
- TORREKENS, Corinne. «Concertation et négociation à l'échelle politique locale. Le cas de la gestion locale de l'islam à Bruxelles», *Participations*, vol. 2, n° 1, 2012, p. 126-145. En ligne au < <http://www.cairn.info/revue-participations-2012-1-page-126.htm> >.
- TOSSUTTI, Livianna et ÉLECTIONS CANADA. La participation électorale des membres des communautés ethnoculturelles, Élections Canada, 2007.
- TOURAINÉ, Alain. *Critique de la modernité*, Fayard, 1992.
- TURNER, Bryan S. *Citizenship and social theory*, Los Angeles, London, New Delhi, Singapore, Washington DC, SAGE Publications, 1993.
- TURNER, Bryan S. «Outline of a general theory of cultural citizenship», dans Nick Stevenson (dir.), *Culture and citizenship*, Los Angeles, London, New Delhi, Singapore, Washington DC, SAGE Publications, 2001, p. 11-32.
- TURNER STRONG, Pauline. «The Mascot Slot. Cultural Citizenship, Political Correctness, and Pseudo-Indian Sports Symbols», *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 28, n° 1, 2004, p. 79-87.
- TURPIN, André (réalisateur) et al. Cosmos [film cinématographique], Les Films Séville, 2005 [1996].
- UNITED NATIONS. World urbanization prospects: the 2014 revision. Highlights. New York, United Nations, 2014.
- VAILLANCOURT, Yves. «Le tiers secteur dans la co-construction des politiques publiques canadiennes», *Canadian Public Policy*, vol. 40, n° Supplement 1, 2014, p. S4-S16.
- VAILLANCOURT, Yves et Louis FAVREAU. «Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire», *Revue internationale de l'économie sociale: recma*, n° 281, 2001, p. 69-83.
- VAN OERS, Ricky. «Citizenship Tests in the Netherlands, Germany and the UK», dans *A Re-definition of Belonging?*, Brill, 2010, p. 50-104.
- VARSANYI, Monica W. «Interrogating “urban citizenship” vis-à-vis undocumented migration», *Citizenship studies*, vol. 10, n° 2, 2006, p. 229-249.
- VASSY, Carine. «Données qualitatives et comparaisons Internationales : l'exemple d'un travail de terrain dans des hôpitaux européens», dans Michel Lallement et Jan Spurk (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 215-227.
- VATZ-LAAROUSSI, Michèle, Fasal KANOUTÉ et Lilyane RACHÉDI. «Les divers modèles de collaborations familles immigrantes-écoles : de l'implication assignée au partenariat», *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 34, n° 2, 2008, p. 291-311. En ligne au < <http://id.erudit.org/iderudit/019682ar> >.
- VEGA, Judith. «A neorepublican cultural citizenship: beyond marxism and liberalism», *Citizenship Studies*, vol. 14, n° 3, 2010, p. 259-274. En ligne au < <Go to ISI>://WOS:000280381500002 >.
- VÉRON, Jacques. *L'urbanisation du monde*, Paris, La Découverte, 2006.

- VERTOVEC, Steven. «Super-diversity and its implications», *Ethnic and racial studies*, vol. 30, n° 6, 2007, p. 1024-1054.
- VERTOVEC, Steven. *Transnationalism*, London ; New York, Routledge, 2009.
- VERTOVEC, Steven et Susanne WESSENDORF. «Assessing the backlash against multiculturalism in Europe», 2009.
- VILLE DE MONTRÉAL. Caractéristiques socioéconomiques des immigrants résidant à Montréal, *Portraits démographiques*, Ville de Montréal, 2010.
- VILLE DE MONTRÉAL. Mémoire de la Ville de Montréal présenté à la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale dans le cadre de la consultation portant sur le document "Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion", Ville de Montréal, 2015. En ligne au < <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2469769?docref=YcX9Mth0Sk uMzs5Tkjw7SQ> >.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Plan d'action en innovation sociale. Tisser Montréal*, Ville de Montréal, 2018.
- VILLE DE MONTRÉAL. Portraits démographiques. La population immigrante dans la ville de Montréal, Ville de Montréal, 2010.
- VILLE DE MONTRÉAL. Principales caractéristiques des immigrants résidant sur le territoire de l'agglomération de Montréal, Ville de Montréal, 2017.
- VILLE DE MONTRÉAL - CABINET DE LA MAIRESSE ET DU COMITÉ EXÉCUTIF. La Ville de Montréal crée un Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques et procède à l'affichage du poste de commissaire, *Cision Canada*, 2021. En ligne au < <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-ville-de-montreal-cree-un-bureau-du-commissaire-a-la-lutte-au-racisme-et-aux-discriminations-systemiques-et-procede-a-l-affichage-du-poste-de-commissaire-873590993.html> >.
- VUORISTO, Kaisa. Republicanism Recast: How the " Veil Affairs" Transformed French Republican Ideology and Public Discourse (2004–2014), *Sciences politiques*, Université Paris-Saclay ; Université de Montréal, 2017.
- WAGNER-GUILLERMOU, Anne-Lorraine, Pascal TISSERANT et Richard Y BOURHIS. «Propension à discriminer et acculturation», *Revue internationale de psychologie sociale*, vol. 26, n° 1, 2013, p. 5-34.
- WALLERSTEIN, Immanuel. *The end of the world as we know it: social science for the twenty-first century*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1999.
- WALLERSTEIN, Immanuel Maurice, Camille HORSEY et François GEZE. *Comprendre le monde : Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, La Découverte, 2006.
- WANG, Lijung. «Diaspora, Identity and Cultural Citizenship. The Hakkas in "Multicultural Taiwan"», *Ethnic and Racial Studies*, vol. 30, n° 5, 2007, p. 875-895.
- WEBER, Max. Le savant et le politique. Chicoutimi, Les Classiques des sciences sociales, 2014 [1919].
- WEIL, Patrick. «Access to citizenship: a comparison of twenty-five nationality laws», dans T. Alexander Aleinikoff et Douglas Klusmeyer (dir.), *Citizenship today: Global perspectives and practices*, Washington, D.C., Carnegie Endowment for International Peace c2001, 2001, p. 17-35. consulté le 27 juillet 2018.
- WHITE, Deena. «Interest representation and organisation in civil society: Ontario and Quebec compared», *British Journal of Canadian Studies*, vol. 25, n° 2, 2012, p. 199-229.

- WHITE, Deena. «La gestion communautaire de l'exclusion», *Lien social et Politiques*, n° 32, 1994, p. 37-49.
- WHITE, Deena. «L'institutionnalisation de la résistance : la politique québécoise de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 53, 2012, p. 89-120.
- WHITE, Deena. «Quebec state and society», dans Marcel Fournier, Michael Rosenberg et Deena White (dir.), *Quebec Society. Critical Issues*, Scarborough, Prentice Hall, 1997, p. 17-44.
- WHITE, Deena. «State and Community», dans Marcel Fournier, Michael Rosenberg et Deena White (dir.), *Quebec Society: Critical Issues*, Upper Saddle River, Prentice Hall, 1996, p. 17-44.
- WHITE, Deena et ÉQUIPE D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE. La gouvernance intersectorielle à l'épreuve. Évaluation de la mise en œuvre et des premières retombées de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, Université de Montréal, Centre de recherche sur les politiques de développement social (CPDS), 2008.
- WHITE, Harrison C. *Identité et contrôle : une théorie de l'émergence des formations sociales*, Paris Éditions de l'EHESS, 2011 [1992].
- WISEMAN, Frederick (réalisateur). In Jackson Heights [documentaire], Public Broadcasting Service, 2015.
- WORLD POPULATION REVIEW. «Barcelona Population 2021», < <http://worldpopulationreview.com/world-cities/barcelona-population/> >, consulté le 5 octobre 2021.
- WRIGHT, Cynthia. «Moments of emergence: Organizing by and with undocumented and non-citizen people in Canada after September 11», *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, vol. 21, n° 3, 2003.
- XING, Xinying, Michael POPP et Heather PRICE. «Acculturation strategies of Chinese University students in the United States», *Journal of Advances in Education Research*, vol. 5, n° 1, 2020, p. 11-24.
- YATERA, Samba. «Dynamiques associatives, co-développement et citoyenneté : le cas des liens France/Afrique», dans Joseph Gatugu, Spyros Amoranitis et Altay Manço (dir.), *La vie associative des migrants : quelles (re) connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 67-78.
- ZHU, Yidan. «Brokering identity and learning citizenship: Immigration settlement organizations and new chinese immigrants in Canada», *JSSE-Journal of Social Science Education*, 2015, p. 9-19.

## Annexe A. Scripts de recrutement des participants (versions françaises et anglaises)

Texte de sollicitation d'organisations pour l'identification de participants à la recherche

*\*\*\*phase 1 de la collecte de données\*\*\**

Bonjour,

Doctorante en sociologie à l'Université de Montréal sous la direction de la professeure Deena White, je m'intéresse à la construction de la citoyenneté dans le contexte de villes caractérisées par une importante diversité culturelle. Pour cela, j'ai choisi de partir de l'expérience d'immigrés internationaux. Mon projet de thèse a reçu l'agrément du Comité d'éthique en arts et sciences (CERAS) de l'Université de Montréal : n° .....

La première étape de ma collecte de données consiste en la sélection de participants ayant le profil suivant :

- i. personnes résidentes à Montréal ;
- ii. personnes nées hors du Canada, indépendamment de leur statut juridique ;
- iii. personnes engagées dans une action collective tournée vers un objectif ou idéal de justice sociale.

Après quelques prospections, j'ai pensé que votre organisation pourrait être en relation avec des personnes ayant ce profil et qui seraient ouvertes à participer à l'étude. **Je vous sollicite donc afin d'obtenir les contacts d'un ou plusieurs participants potentiels, qui vous auront préalablement donné leur accord pour que vous me transmettiez leurs coordonnées.**

Si votre organisation porte un intérêt à la thématique de la recherche et pense pouvoir y contribuer à travers le référencement de participants potentiels, je serai heureuse d'échanger avec vous plus en avant.

Vous pouvez me contacter par retour de courriel ou par téléphone au [REDACTED]

En espérant vous lire ou vous parler sous peu  
Bien cordialement

Bélinda Bah

## Texte de sollicitation des participants présélectionnés

*\*\*\*phase 1 de la collecte de données\*\*\**

Bonjour,

Doctorante en sociologie à l'Université de Montréal sous la direction de la professeure Deena White, je m'intéresse à la construction de la citoyenneté dans le contexte de villes caractérisées par une importante diversité culturelle. Pour cela, j'ai choisi de partir de l'expérience d'immigrés internationaux. Mon projet de thèse a reçu l'agrément du Comité d'éthique en arts et sciences (CERAS) de l'Université de Montréal : n° .....

Le démarrage de ma recherche repose sur la sélection de participants ayant le profil suivant :

- i. personnes résidantes à Montréal ;
- ii. personnes nées hors du Canada, indépendamment de leur statut juridique ;
- iii. personnes engagées dans une action collective tournée vers un objectif ou idéal de justice sociale.

Dans ce cadre, ..... (personne ou organisation) m'a conseillé de vous contacter comme participant potentiel.

Si vous portez un intérêt à la thématique de la recherche et si vous pensez que vous pourriez y contribuer en tant que participant, je serai heureuse d'échanger avec vous pour vous donner plus détails sur votre participation.

Vous pouvez me contacter par retour de courriel ou par téléphone au [REDACTED]

En espérant vous lire ou vous parler sous peu  
Bien cordialement

Bélinda Bah



**Script of request for organizations to refer participants for the study**

*\*\*\*Phase 1 of data collection\*\*\**

Dear XXX,

I'm a PhD student in sociology at the University of Montreal, under the supervision of Professor Deena White. I'm interested in the construction of citizenship in the context of cities characterized by a high level of cultural diversity. To explore this subject, I've chosen to first focus on the experience of international migrants.

My project has received the approval of the ethics committee for research in arts and sciences "Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences" (CERAS) of the University of Montreal, under the number **CERAS-2015-16-296-D**.

First step of data collection consists in recruiting participants with the following profile:

- iv. People living in Montreal;
- v. People born outside of Canada, disregarding their legal status;
- vi. People engaged in collective action motivated by an objective or ideal of social justice.

After some initial exploration, I thought your organization might be in contact with people with such a profile, who would be opened to participating in this study. I am therefore turning to you with the hope of contacting one or several potential participants through you, provided they agree to be contacted.

If your organization is interested in the subject of this research and you think you could contribute to the study by referring me to potential participants, I would be happy to discuss this further with you.

You can contact me by email at [REDACTED] or by phone at [REDACTED]

Looking forward to hearing from you  
Best regards

Belinda Bah

**Text of request for shortlisted participants**

*\*\*\*Phase I of data collection\*\*\**

Dear XXX,

I'm a PhD student in sociology at the University of Montreal, under the supervision of Professor Deena White. I'm interested in the construction of citizenship in the context of cities characterized by a high level of cultural diversity. To explore this subject, I've chosen to first focus on the experience of international migrants.

My project has received the approval of the ethics committee for research in arts and sciences "Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences" (CERAS) of the University of Montreal, under the number **CERAS-2015-16-296-D**.

First step of data collection consists in recruiting participants with the following profile:

- i. People living in Montreal;
- ii. People born outside of Canada, disregarding their legal status;
- iii. People engaged in collective action motivated by an objective or ideal of social justice.

In this context, ..... (person or organization) advised me to contact you as a potential participant.

If you are interested in the subject of research and think you could contribute to the study as a participant, I would be happy to further exchange with you on the details of your participation.

You can contact me by email at [REDACTED] or by phone at [REDACTED]

Looking forward to hearing from you  
Best regards

Belinda Bah

## Annexe B. Attributs sociodémographiques et migratoires des répondants (auto-identification)

IDENTIFIANT	Genre	Groupe d'âge	Niveau du diplôme le plus élevé	Occupation principale	Pays de naissance	Age arrivée à Montréal	Durée de résidence Montréal	Statut migratoire Canada
<b>Adel</b>	Masculin	18-24 ans	1 <sup>er</sup> cycle universitaire ou supérieur	Étudiant	Tunisie	18 ans et plus	0 à 5 ans	Résidence permanente
<b>Alfred</b>	Masculin	25-44 ans	1 <sup>er</sup> cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Cameroun	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Bintou</b>	Féminin	25-44 ans	1 <sup>er</sup> cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Mali	18 ans et plus	6 à 10 ans	Citoyenneté
<b>Djeneba</b>	Féminin	25-44 ans	1 <sup>er</sup> cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Suisse	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Éléonore</b>	Féminin	45 ans et plus	1 <sup>er</sup> cycle universitaire ou supérieur	Emploi occasionnel / recherche d'emploi	Haïti	18 ans et plus	0 à 5 ans	Résidence permanente
<b>Étienne</b>	Masculin	25-44 ans	1 <sup>er</sup> cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Haïti	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Félicité</b>	Féminin	25-44 ans	1 <sup>er</sup> cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	République démocratique du Congo	0 à 6 ans	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Inès</b>	Féminin	25-44 ans	1 <sup>er</sup> cycle universitaire ou supérieur	Étudiant travailleur	Cameroun	18 ans et plus	6 à 10 ans	Résidence permanente
<b>Jin</b>	Masculin	25-44 ans	1 <sup>er</sup> cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Taiwan (Chine)	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Résidence permanente

IDENTIFIANT	Genre	Groupe d'âge	Niveau du diplôme le plus élevé	Occupation principale	Pays de naissance	Age arrivée à Montréal	Durée de résidence Montréal	Statut migratoire Canada
<b>Judy</b>	Féminin	45 ans et plus	1er cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	États-Unis	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Kristen</b>	Féminin	45 ans et plus	1er cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Jamaïque	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Laura</b>	Féminin	45 ans et plus	1er cycle universitaire ou supérieur	Sans emploi	Le Salvador	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Lucas</b>	Masculin	25-44 ans	1er cycle universitaire ou supérieur	Étudiant travailleur	Italie	18 ans et plus	0 à 5 ans	Résidence temporaire
<b>Lucy</b>	Féminin	25-44 ans	1er cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Mexique	18 ans et plus	6 à 10 ans	Résidence temporaire
<b>Marianne</b>	Féminin	25-44 ans	1er cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Haïti	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Matilda</b>	Féminin	18-24 ans	Secondaire	Étudiant	Mexique	0 à 6 ans	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Medhi</b>	Masculin	45 ans et plus	1er cycle universitaire ou supérieur	Emploi occasionnel / recherche d'emploi	Algérie	18 ans et plus	0 à 5 ans	Résidence permanente
<b>Meriem</b>	Féminin	45 ans et plus	1er cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	France	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Nawal</b>	Féminin	45 ans et plus	1er cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Liban	18 ans et plus	6 à 10 ans	Résidence permanente
<b>Octavio</b>	Masculin	25-44 ans	1er cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Mexique	18 ans et plus	6 à 10 ans	Résidence temporaire
<b>Olga</b>	Féminin	18-24 ans	Secondaire	Étudiant	Ukraine	0 à 6 ans	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Pascal</b>	Masculin	25-44 ans	1er cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Haïti	6 à 17 ans	Plus de 10 ans	Citoyenneté

IDENTIFIANT	Genre	Groupe d'âge	Niveau du diplôme le plus élevé	Occupation principale	Pays de naissance	Age arrivée à Montréal	Durée de résidence Montréal	Statut migratoire Canada
<b>Patrick</b>	Masculin	25-44 ans	1er cycle universitaire ou supérieur	Étudiant travailleur	Côte d'Ivoire	6 à 17 ans	6 à 10 ans	Résidence permanente
<b>Paul</b>	Masculin	25-44 ans	[Information manquante]	Activité professionnelle régulière	France	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Rina</b>	Féminin	45 ans et plus	1er cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Bangladesh	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Roger</b>	Masculin	45 ans et plus	1er cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Haïti	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Rose</b>	Féminin	45 ans et plus	1er cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Pakistan	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Souad</b>	Féminin	45 ans et plus	1er cycle universitaire ou supérieur	Activité professionnelle régulière	Maroc	18 ans et plus	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Stanley</b>	Masculin	25-44 ans	1er cycle universitaire ou supérieur	Étudiant travailleur	Haïti	6 à 17 ans	Plus de 10 ans	Citoyenneté
<b>Stéphane</b>	Masculin	25-44 ans	1er cycle universitaire ou supérieur	Étudiant travailleur	France	18 ans et plus	0 à 5 ans	Résidence temporaire
<b>Stéphanie</b>	Féminin	45 ans et plus	Secondaire	Sans emploi	Haïti	0 à 6 ans	Plus de 10 ans	Résidence permanente



## Annexe C. Guide d'entretien individuel (versions française et anglaise)

<b>Guide d'entretien individuel pour la collecte de récits d'immigrés internationaux</b>
--

*\*\*\*phase 1 de la collecte de données\*\*\**

Avant le démarrage de chaque entretien et suite aux remerciements d'usage :

- Le chercheur introduit la conversation en rappelant que la recherche porte sur des personnes socialement engagés, et que dans ce contexte l'acteur (personne ou organisation) « X » a proposé le nom du participant.
- Il est procédé à une lecture à haute voix, par la doctorante, du formulaire d'information et de consentement éclairé, pendant laquelle le participant pourra l'interrompre pour répondre à d'éventuelles questions.
- Finalement, si le participant y consent, il est procédé à la signature du formulaire en deux exemplaires, qui engagent mutuellement le chercheur et le participant.

<b>Date entretien :</b>		<b>Lieu entretien :</b>	
<b>Code attribué :</b>			
<b>Heure de début :</b>		<b>Heure de fin :</b>	
		<b>Durée :</b>	
<b>Observations générales sur l'entretien :</b>			

## A. Grille d'entretien (personne référée comme acteur-citoyen)

*Les questions suivantes doivent aider à recueillir les données sur le parcours de participation citoyenne de l'interrogé, son réseau d'action citoyenne et son discours sur la citoyenneté (identité citoyenne). Une fois le récit du participant recueilli, le chercheur utilise le questionnaire réseau pour obtenir les détails sur le réseau d'action citoyenne du participant. Puis, en fin d'entretien, le participant est invité à remplir un questionnaire de renseignements individuels.*

- 1. Vous vivez à Montréal depuis longtemps ?**
- 2. Etes-vous surpris d'avoir été identifié comme personne socialement engagée ? Pourquoi ou pourquoi pas ?**
- 3. Pouvez-vous retracer l'histoire de votre implication ? Autrement dit, pouvez-vous me parler de votre parcours de participation citoyenne ? En commençant par le début par exemple, quelles ont été vos premières pratiques participatives et comment les expliquez-vous ?**

Informations recherchées :

- Origine de l'engagement, premières pratiques participatives
- Etapes, transitions, ruptures dans la participation
- Détails sur les épreuves / difficultés rencontrées
- Acteurs (personnes, organisations ou documents/objets associés à ces personnes ou organisations) qui influencent la participation

- 4. Pour vous, que signifie « agir en citoyen » ?**

Informations recherchées :

- Groupe/communauté de référence et groupes/communautés considérés comme étrangères
- Source de légitimité participative
- Dimension stratégique de l'action

- 5. Voulez-vous ajouter quelque chose ?**
- 6. Souhaitez-vous me référer une ou plusieurs autres personnes que vous considérez comme socialement engagées dans un objectif ou idéal de justice sociale, sachant que l'appartenance à une organisation formellement reconnue n'est pas un critère exclusif ?**

## A (bis). Grille d'entretien (personne non référée comme acteur-citoyen)

*Les questions suivantes doivent aider à recueillir des informations sur le discours de l'interrogé sur la citoyenneté (identité citoyenne) et, éventuellement, sur son parcours de participation et son réseau d'action citoyenne. Une fois le récit du participant recueilli, le chercheur utilise, le cas échéant, le questionnaire réseau pour obtenir les détails sur le réseau d'action citoyenne du participant. Puis, en fin d'entretien, le participant est invité à remplir un questionnaire de renseignements individuels.*

- 1. Vous vous vivez à Montréal depuis longtemps ?**
- 2. Diriez-vous que vous êtes engagé dans une action collective motivée par un objectif ou un idéal de justice sociale ? Si non, qu'est-ce qui explique selon vous votre absence d'implication ?** (*Si oui, poursuivre à la question 3. Si non, poursuivre à la question 4.*)
- 3. Pouvez-vous retracer l'histoire de votre implication ? Autrement dit, pouvez-vous me parler de votre parcours de participation citoyenne ? En commençant par le début par exemple, quelles ont été vos premières pratiques participatives et comment les expliquez-vous ?**

Informations recherchées :

- Origine de l'engagement, premières pratiques participatives
- Etapes, transitions, ruptures dans la participation
- Détails sur les épreuves / difficultés rencontrées
- Acteurs (personnes, organisations ou documents/objets associés à ces personnes ou organisations) qui influencent la participation

- 4. Pour vous, que signifie « agir en citoyen » ?**

Informations recherchées :

- Groupe/communauté de référence et groupes/communautés considérés comme étrangères
- Source de légitimité participative
- Dimension stratégique de l'action

- 5. Voulez-vous ajouter quelque chose ?**

- 6. Souhaitez-vous me référer une ou plusieurs autres personnes que vous considérez comme socialement engagées dans un objectif ou idéal de justice sociale, sachant que l'appartenance à une organisation formellement reconnue n'est pas un critère exclusif ?**



## B. Questionnaire sur le réseau d'action citoyenne

*Les questions suivantes traitent de la relation entre le participant et les acteurs qui influencent sa participation citoyenne.*

#	Nom de l'acteur	L'acteur est-il un individu (I) ou un collectif (C) ?	Depuis quand le participant entretient-il une relation avec l'acteur ? Indiquer un nombre d'années	En lien avec son action citoyenne, quelle est l'intensité de l'influence de l'acteur sur le participant ? (1) faible influence, (2) influence moyenne (3) influence forte	L'acteur est-il en relation avec d'autres acteurs du réseau d'action citoyenne du participant ? Si oui, indiquer leur #
1.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
2.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
3.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
4.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
5.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
6.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
7.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
8.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
9.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
10.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
11.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
12.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	

### C. Questionnaire de renseignements individuels

\*\*\* Ces données sont collectées pour décrire l'échantillon des participants à la recherche \*\*\*

1. Quel est votre pays de naissance ?.....
2. En quelle année vous êtes-vous installé au Canada ?.....
3. Quel est votre statut migratoire actuel ? :

Citoyen canadien

Résident temporaire (étudiant, travailleur temporaire...)

Résident permanent (immigrant reçu)

Autre, préciser.....

4. A quelle tranche d'âge appartenez-vous ? :

15-24 ans

45-64 ans

25-44 ans

Plus de 65 ans

5. Quel est votre genre ? :

Féminin

Masculin

6. Chacun de nous peut se définir par de multiples identités. Souhaiteriez mentionner une ou des identités qui vous définissent significativement ?.....

.....  
.....  
.....

7. Quel est votre niveau d'étude ? :

Diplôme d'études secondaires

Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat

Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers

Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur

Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou autre établissement non universitaire

Autre, préciser.....

8. Quelles est votre activité principale actuelle ?.....
9. Depuis quelle année résidez-vous à Montréal de manière principale ?.....
10. Dans quel quartier de Montréal résidez-vous ?.....

## **A. Interview guide (when interviewee has been referred to as a citizen-actor)**

*The following questions have been designed to help collect data on the citizen participation trajectory of the interviewee, its citizen action network and its discourse on citizenship (citizen identity). Once the participant's story is collected, the researcher uses the network questionnaire to obtain the details on the citizen action network of the participant. Then, at the end of the interview, the participant is invited to fill out an individual information questionnaire.*

- 1. How long have you been living in Montreal?**
- 2. Are surprised you have been identified as a socially engaged person? Why or why not?**
- 3. Can you trace the history of your involvement? In other words, can you talk to me about your citizen participation trajectory? Let's say we start from the beginning, what were your first participatory practices and how do you explain them?**

Expected data:

- Origin of the engagement, first participatory practices
- Phases, transitions, breaks in the participation
- Details about challenges / difficulties faced
- Actors (persons, organizations, documents / objects associated to those persons or organizations) that influenced the participation.

- 4. What does “acting as a citizen” means to you?**

Expected data:

- Reference group / community and groups / communities considered as alien
- Source(s) of participative legitimacy
- Strategic dimension of the action

- 5. Do you want to add something?**
- 6. Would you like to refer to one or more persons that you consider socially engaged towards an objective or an ideal of social justice. Note that belonging to a formally recognized (incorporated) organization is not an exclusive criterion.**

## **A (bis). Interview guide (when interviewee has not been referred to as a citizen-actor)**

*The following questions have been designed to help collect data on its discourse on citizenship (citizen identity) and, if relevant, the citizen participation trajectory of the interviewee and its citizen action network. Once the participant's story is collected, the researcher uses the network questionnaire to obtain the details on the citizen action network of the participant. Then, at the end of the interview, the participant is invited to fill out an individual information questionnaire.*

- 1. How long have you been living in Montreal?**
- 2. Would you say that you are engaged in a collective action motivated by an objective or ideal of social justice? If no, how can you explain your lack of involvement? (If yes, go to question 3. If no, go to question 4).**
- 3. Can you trace the history of your involvement? In other words, can you talk to me about your citizen participation trajectory? Let's say we start from the beginning, what were your first participatory practices and how do you explain them?**

Expected data:

- Origin of the engagement, first participatory practices
- Phases, transitions, breaks in the participation
- Details about challenges / difficulties faced
- Actors (persons, organizations, documents / objects associated to those persons or organizations) that influenced the participation

- 4. What does “acting as a citizen” means to you?**

Expected data:

- Reference group / community and groups / communities considered as alien
- Source(s) of participative legitimacy
- Strategic dimension of the action

- 5. Do you want to add something?**

- 6. Would you like to refer to one or more persons that you consider social engaged towards an objective or an ideal of social justice. Note that belonging to a formally recognized (incorporated) organization is not an exclusive criterion.**

## B. Citizen action network questionnaire

*The following questions deal with the relationship between the participant and the actors that influence its citizen participation.*

#	Name of the actor	Is the actor an individual (I) or a collective (C)?	For how long have the participant and the actor been in a relationship?	When it comes to its citizen action, to what extent is the participant influenced by the actor? (1) low level of influence, (2) medium level of influence, (3) high level of influence	Does the actor have a relationship with other actors of the citizen action network of the participant? If yes, indicate their #
1.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
2.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
3.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
4.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
5.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
6.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
7.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
8.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
9.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
10.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
11.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
12.		I <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	

### C. Individual information questionnaire

\*\*\* This data is being collected to describe the participants' sample of the research \*\*\*

1. What is your birth country? .....
2. In what year did you move to Canada? .....
3. What is your current immigration status?

Canadian citizen

Temporary resident (foreign student, temporary worker...)

Permanent resident

Other, precise.....

4. To which age bracket do you belong to?

15-24 years

45-64 years

25-44 years

More than 65 years

5. What is your gender:

Feminine

Masculine

6. Each of us can describe herself or himself through multiple identities. Would you like to mention one or more identities that significantly define you?

.....  
.....  
.....

7. What is your education level?

Secondary school diploma

Undergraduate university certificate of degree

Trade school certificate or degree

Post-graduate university certificate or degree

College certificate or degree

Other, precise .....

8. What is your main current occupation? .....
9. In what year has Montreal become your main place of residence? .....
10. In which neighborhood of Montreal do you live in? .....

## Annexe D. Formulaire de consentement éclairé (versions française et anglaise)

### Formulaire d'information et de consentement éclairé<sup>45</sup>

*\*\*\*phase 1 de la collecte de données\*\*\**

#### Étude sur la construction de la citoyenneté à Montréal

Doctorante : Bélinda Bah  
Directrice de thèse : Deena White

Cette recherche est réalisée dans le cadre de la rédaction d'une thèse pour l'obtention d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal.

Cette étude s'intéresse à votre engagement social. Avant d'accepter, veuillez prendre le temps de lire ce document présentant les conditions de participation au projet. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

#### Description du projet de recherche

Dans le contexte de grandes villes caractérisées par une diversité culturelle croissante, cette recherche porte sur le parcours d'individus socialement engagés. L'expérience spécifique d'immigrés internationaux résidant à Montréal constitue un point de départ, afin de mieux comprendre comment la citoyenneté se construit.

#### Nature, durée et conditions de la participation

Votre participation est sollicitée à travers une entrevue individuelle d'une durée estimée à 90 minutes. Cette entrevue sera enregistrée, avec votre permission, pour les besoins de l'analyse.

#### Avantages et bénéfices

Par votre participation, vous contribuerez à une meilleure compréhension du sens de la citoyenneté dans les sociétés préoccupées par l'immigration internationale et la diversité.

#### Risques et inconvénients

Dans la mesure où l'entrevue portera sur votre expérience personnelle, certaines questions pourraient vous amener à vous remémorer des événements désagréables, voire douloureux. De plus, dans le cadre de la collecte des données et suite à la diffusion des résultats, il est possible que les participants soient identifiables dans leur milieu d'engagement.

#### Protection de la confidentialité

Seuls les chercheurs associés à la recherche auront accès aux entrevues. Les enregistrements et transcriptions seront encodés et gardés sous clé. Toutes les données enregistrées seront détruites 7 ans

---

<sup>45</sup> Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique, ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

après la fin du projet. Par ailleurs, dans tout document circulé ou publié, aucune information permettant de vous identifier personnellement, sous une forme ou une autre, ne paraîtra. Les chercheurs s'engagent à obtenir votre approbation par rapport à la circulation ou publication d'extraits qui pourraient, de façon indirecte, permettre de vous identifier.

### **Diffusion des résultats**

Les résultats de cette recherche seront intégrés à la thèse de la doctorante. Ils pourront faire l'objet de colloques, de rapports et d'articles en milieu scientifique et en dehors ou d'un livre. Si vous souhaitez être informés de la disponibilité de cette thèse ou des publications se basant sur elle, il vous suffit de l'indiquer dans ce formulaire, après votre signature.

### **Droit de retrait**

Vous pourrez à tout moment et sans justification, décider de mettre fin à l'entrevue. L'ensemble des données vous concernant sera alors détruite.

### **Responsabilité des chercheurs**

En acceptant de participer à cette recherche, vous ne renoncez à aucun de vos droits ni ne libérez les chercheurs associés de leurs responsabilités civiles et professionnelles.

### **Personnes-ressources extérieures au projet de recherche**

Pour toute information d'ordre éthique concernant les conditions dans lesquelles se déroule votre participation à ce projet, vous pouvez contacter directement le coordonnateur du Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CERAS) par courriel à [simon.hobeila@umontreal.ca](mailto:simon.hobeila@umontreal.ca) ou par téléphone au 514-343-7338. Pour de plus amples informations sur vos droits comme participant, vous pouvez consulter le portail des participants de l'Université de Montréal à l'adresse suivante : <http://recherche.umontreal.ca/participants>. Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au 514-343-2100 ou à [ombudsman@umontreal.ca](mailto:ombudsman@umontreal.ca). L'ombudsman accepte les appels à frais virés. Il s'exprime en français et en anglais et prend les appels entre 9h et 17h.

### **Déclaration du participant :**

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche.
- Je comprends que cet entretien sera enregistré pour les besoins de l'analyse.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- Je consens à ce que les données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche puissent être utilisées à des fins de partage de connaissances par les chercheurs associés.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.

Signature du participant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_



Si vous souhaitez être informé des résultats de cette recherche, merci de fournir votre courriel ou votre adresse postale :

---

**Engagement de la doctorante :**

- J'ai expliqué au participant les conditions de participation au projet de recherche.
- J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assurée de la compréhension du participant.
- Je m'engage, avec les autres chercheurs, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature de la doctorante : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

## Informed consent form

*\*\*\*Phase 1 of data collection\*\*\**

### STUDY ON THE CONSTRUCTION OF CITIZENSHIP IN MONTREAL

PhD student: B elinda Bah  
PhD supervisor: Deena White, Professor, Department of sociology

This research is being conducted for a PhD dissertation in Sociology from the University of Montreal.

Please carefully read this document explaining the conditions of participation in the project. Do not hesitate to raise any questions you may have with the person presenting you the document.

#### **Project description**

In the context of big cities characterized by a growing level of cultural diversity, this research focuses on the trajectories of socially engaged individuals. The specific experience of international migrants living in Montreal is the starting point to better understand how citizenship is built.

#### **Type, length and conditions of participation**

You are invited to participate in an individual interview of approximately 90 minutes. The interview is about the type of social engagement you are involved in, your activities in this regard and the way you conceive the notion of citizenship. With your permission, the interview will be recorded for the purposes of ensuring validity during the analysis.

#### **Benefits**

Through your participation, you will contribute to a better understanding of the sense of citizenship in societies affected by international immigration and diversity.

#### **Risks and inconvenience**

It is possible that some questions may remind you of unpleasant, even painful, events. It is also possible that some people in your milieu might be able to recognize you in the reporting of the results of this study, but we will publish no results without first validating with you anything that refers specifically to the information you provide us about yourself.

#### **Confidentiality**

Only I and my research supervisor will have access to the interviews. The identification of the recordings and transcripts will be coded for anonymity and kept in a locked cabinet. All the recorded data will be destroyed seven years after the end of the project. In addition, in any circulated or published document, we will do our utmost to ensure that no information will allow you to be personally identified (for example, by changing identifying details as necessary) . Moreover, we will obtain your prior approval before circulating or publishing any quote or information that may, indirectly, lead to your identification.

**Dissemination of the results**

The results of the research will be integrated to my doctoral dissertation. They could be used in conferences, reports and articles - both inside and outside of the academic field - or in a book. If you want to be informed of the availability of the dissertation or any publications based on it, please mention it in this form, after your signature.

**Right to withdrawal**

At any moment and without justification, you can put an end to the interview. All the information you provided will then be destroyed. Also, when I return to you to validate any information that might identify you, you may request that certain information not be published. However, once the publication process is underway, note that it will be impossible to destroy the results that already include information based on your interview.

**Contacts for the researcher**

For any question related to the study, or to withdraw from it, please communicate with me, Belinda Bah, by email at [belinda.bah@umontreal.ca](mailto:belinda.bah@umontreal.ca). My research supervisor can be reached at [deena.white@umontreal.ca](mailto:deena.white@umontreal.ca).

**External contacts**

For any ethical information related to the conditions of your participation in this project, you can contact the coordinator of the “Comité d’éthique de la recherche en arts et en sciences - CERAS” (University of Montreal’s ethics committee for research in arts and sciences) by email at [ceras@umontreal.ca](mailto:ceras@umontreal.ca) or by phone at 514-343-7338. For more information on your rights as a participant, you can visit the University of Montreal’s website: <http://recherche.umontreal.ca/participants>. Any complaint regarding your participation in the research can be presented to the University of Montreal’s ombudsman. The ombudsman accepts collect calls. He or she speaks both English and French and can take the calls between 9 am and 5 pm.

**Participant’s declaration:**

- I understand that I can take my time to think before agreeing or not to participate in this research.
- I understand that this interview will be recorded for the needs of analysis.
- I understand that participating in this research does not mean giving up any of my rights or relieving researchers of their responsibilities.
- I consent to the use of the data collected through this project for knowledge sharing purposes, conditional upon the confidentiality and validation processes mentioned above
- I confirm that I have understood the content of this informed consent form and I agree to participate in this research project.

Participant’s signature:

Date:

Surname:

First name:

If you want to be informed of the results of this research, please provide your email or mailing address.

—

**PhD student's engagement:**

- I have explained to the participant the conditions of participation in the research project.
- I have answered to the best of my knowledge all the questions raised and I have verified the participant's understanding.
- My research supervisor and I are committed to respecting the conditions agreed upon in this informed consent form.

PhD student's signature:

Date:

Surname:

First name:

## Annexe E. Références bibliographiques issues de la recherche documentaire pour l'analyse du régime de citoyenneté montréalais

- Textes juridiques et administratifs

COMITÉ DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE MONTRÉALAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL. Cadre de référence. Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Des quartiers où il fait bon vivre !, Ville de Montréal, 2015. En ligne au < [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D\\_SOCIAL\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CADRE\\_REFERENCIE\\_INITIATIVE\\_MONTREALAISE\\_15\\_JUIN\\_2015.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CADRE_REFERENCIE_INITIATIVE_MONTREALAISE_15_JUIN_2015.PDF) >.

DRAINVILLE, Bernard. Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement, *Projet de loi n°60*, édité par Assemblée nationale du Québec, 2013.

GOUVERNEMENT DU CANADA. «Lignes directrices sur la présentation des demandes – volet Projets. Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme», < <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/communautes-multiculturalisme-lutte-contre-racisme/projets/lignes-directrices.html> >, consulté le 5 octobre 2021.

GOUVERNEMENT DU CANADA et GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, édité par Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec, 1991.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Politique gouvernementale*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001. En ligne au < <https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp> >, consulté le 22 août 2020.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC et VILLE DE MONTRÉAL. *Le "Réflexe Montréal" : Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole* 2016. En ligne au < [www.ville.montreal.qc.ca/.../4340AA2C90A2309EE0530A930132309E](http://www.ville.montreal.qc.ca/.../4340AA2C90A2309EE0530A930132309E) >, consulté le 22 août 2020.

IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021D). «Proroger ou modifier les conditions de votre permis de travail : Présenter une demande», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis/temporaire/prolongez-modifiez/presenter-demande.html> >, consulté le 5 octobre 2021.

IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021E). «Faire prolonger votre permis d'études ou rétablir votre statut : Au sujet du processus», <

- <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/prolongation-permis-etudes.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021H). «Demande de citoyenneté canadienne : Adultes – paragraphe 5(1) CIT 0002», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/demande-citoyennete-canadienne-adultes.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021I). «Révocation de la citoyenneté», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/citoyennete-canadienne/obtention-perse/revocation.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021A). «Les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/citoyennete-canadienne/aperçu/droits-responsabilites-lies.html> >, consulté le 19 août 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021B). «Comprendre le statut de résident permanent», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants/carte-rp/comprendre-statut-rp.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021C). «Résidents temporaires», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021F). «Immigrer au Canada», < <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- IMMIGRATION RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA (2021G). «Liste des frais», < <https://www.cic.gc.ca/francais/information/frais/bareme.asp#permanente> >, consulté le 5 octobre 2021.
- JOLIN-BARRETTE, Simon. *Projet de loi no 96. Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, édité par Assemblée nationale du Québec, 2021.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION. *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Cahier de consultation*, 2014. En ligne au < [http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/CAH\\_ConsultationMIDI\\_Politique.pdf](http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/CAH_ConsultationMIDI_Politique.pdf) >, consulté le 22 août 2020.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC. *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration 2021-2023*, Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, 2021e. En ligne au < [https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/partenaires/NOR\\_accompagnement\\_soutien\\_integration\\_2021-2023.pdf](https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/partenaires/NOR_accompagnement_soutien_integration_2021-2023.pdf) >.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC (2021A). «Programme de l'expérience québécoise (PEQ)», <

- <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/Étudiants/demeurer-quebec/demande-csq/index.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC (2021B). «Grille de sélection du Programme régulier des travailleurs qualifiés. Règlement du 2 août 2018», < [https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/GRI\\_SelectionProgReg\\_TravQualif2018.pdf](https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/GRI_SelectionProgReg_TravQualif2018.pdf) >, consulté le 5 octobre 2021.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC (2021C). «Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne», < <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/attestation-valeurs/index.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC (2021D). «Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ). Payer les frais pour l'examen de votre demande», < <https://www.quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-regulier-travailleurs-qualifies/presenter-demande#c88125> >, consulté le 5 octobre 2021.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC (2021F). «Communiqués. Semaine d'actions contre le racisme», < <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20170321.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Plan d'action en innovation sociale. Tisser Montréal*, Ville de Montréal, 2018.

- Rapports institutionnels d'organisations publiques ou à but non lucratif

- BUREAU DU CORONER DU QUÉBEC. «Décès de M. Fredy Alberto Villanueva. Dépôt du rapport d'enquête public du coroner», < <https://www.coroner.gouv.qc.ca/medias/communiques/detail-dun-communicue/107.html> >, consulté le 25 octobre 2017.
- CHEVRIER, Marc. *Des lois et des langues au Québec : principes et moyens de la politique linguistique québécoise*, Ministère des Relations internationales, 1997.
- CHOUAKRI, Yasmina et Micheline LABELLE. *Réalité du financement des groupes de femmes à caractère ethnoculturel et racisé au Québec*, Fédération des femmes du Québec, 2004.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2021B). «Comité exécutif de la CMM», < <https://cmm.qc.ca/a-propos/comite-executif/#constitution> >, consulté le 5 octobre 2021.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2021A). «À propos de la Communauté métropolitaine de Montréal», < <https://cmm.qc.ca/a-propos/> >, consulté le 5 octobre 2021.
- CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS (CCR). «Le nombre de Travailleurs étrangers temporaires augmente», < <https://ccrweb.ca/fr/nombre-travailleurs-temporaires-etrangers-augmente> >, consulté le 22 août 2020.

- DEWING, Michael Le multiculturalisme canadien. Etude générale. Ottawa, Bibliothèque du Parlement du Canada, 2013.
- ÉLECTIONS QUÉBEC. «Résultats officiels des élections générales provinciales du 1er octobre 2018», < [https://www.electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr/resultats\\_2018.php](https://www.electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr/resultats_2018.php) >, consulté le 5 février 2019.
- FLEURY, Bergman. Une école québécoise inclusive : dialogue, valeurs et repères communs, Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire, 2007.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. «Évaluation du Programme du multiculturalisme 2011-2012 à 2016-2017», < <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/evaluations/programme-multiculturalisme.html> >, consulté le 5 octobre 2021.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2019B). *Vers une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire. Consultation en vue d'un nouveau Plan d'action gouvernemental*, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2019b. En ligne au < [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACAIS\\_cahier\\_cons\\_2019.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACAIS_cahier_cons_2019.pdf) >.
- HUDON, Raymond. «Référendum du Québec (1980)», l'Encyclopédie canadienne, < <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/a-propos> >, consulté le 5 octobre 2021.
- LECLERC, Guylaine. «Francisation des personnes immigrantes», dans Vérificateur général du Québec (dir.), *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018*, Montréal, 2017, p. 145-181.
- LIBERTÉS, Ligue des droits et. *Racisme*, Vol. 36, Montréal, 2016.
- LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS. «Police et citoyenNES», *Droits et libertés*, n° 29 mai 2013, 2013, p. 31-37. En ligne au < [http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/revueidl\\_printemps2013.pdf](http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/revueidl_printemps2013.pdf) >, consulté le 11 octobre 2017.
- MIGRANT INTEGRATION POLICY INDEX. «Access to nationality», < <http://www.mipex.eu/access-nationality> >, consulté le 22 août 2020.
- MONTREAL INTERNATIONAL. «A propos de nous», < <https://www.montrealinternational.com/fr/a-propos-de-nous/> >, consulté le 22 août 2020.
- OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL. Résumé du rapport de la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, 2020. En ligne au < [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/resume-reds\\_francais.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/resume-reds_francais.pdf) >, consulté le 22 août 2020.
- PARDO, Fabiola, Kalpana DAS et Fernand GAUTHIER. Development of intercultural modalities for community cooperation. Montreal, Intercultural Institute of Montreal, 2000.
- SCOTT, Katherine. Funding matters: The impact of Canada's new funding regime on nonprofit and voluntary organizations. Ottawa, Canadian Council on Social Development 2003.
- STATISTIQUE CANADA. Montréal – Des données, une histoire : la diversité ethnoculturelle et l'inclusion au Canada Statistique Canada, 2019. En ligne au < <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2019001-fra.pdf> >, consulté le 11 avril 2019.



- STATISTIQUE CANADA. Montréal [Région métropolitaine de recensement], Québec et Québec [Province] (tableau). Profil du recensement, *Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada*. Ottawa, 2017a. En ligne au < <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> >.
- STATISTIQUE CANADA. Québec [Région métropolitaine de recensement], Québec et Québec [Province] (tableau). Profil du recensement, *Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada*. Ottawa, 2017b. En ligne au < <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> >.
- STATISTIQUE CANADA. Série « Perspective géographique ». Immigration et diversité ethnoculturelle. Montréal (RMR) - Québec, *Recensement de 2016. Produit no 98-404-X2016001 au catalogue de Statistique Canada*. Ottawa, 2017d. En ligne au < <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-cma-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CMA&GC=462&TOPIC=7> >.
- STATISTIQUE CANADA. Sherbrooke [Région métropolitaine de recensement], Québec et Québec [Province] (tableau). Profil du recensement, *Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada*. Ottawa, 2017c. En ligne au < <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> >.
- STATISTIQUE CANADA. Tableau 14-10-0087-01. Caractéristiques de la population active chez les immigrants selon le niveau de scolarité atteint, données annuelles, 2021.
- VILLE DE MONTRÉAL. Mémoire de la Ville de Montréal présenté à la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale dans le cadre de la consultation portant sur le document "Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion", Ville de Montréal, 2015. En ligne au < <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2469769?docref=YcX9Mth0Sk uMzs5Tkjw7SQ> >.

- Références scientifiques

- ANTONIUS, Rachad. «Le Journal de Montréal et les frontières symboliques avec les musulmans», dans Aline Gohard-Radenkovic et Dunya Acklin Muji (dir.), *Entre médias et médiations : les "mises en scène" du rapport à l'altérité*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 55-78.
- ANTONIUS, Rachad. L'Islam intégriste, l'hostilité à l'immigration et la droite nationaliste : quels rapports ?, *Les nationalismes québécois face à la diversité ethnoculturelle. Actes du colloque annuel de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté*, édité par Michelle Labelle, Rachad Antonius et Pierre Toussaint. Chicoutimi, Les Classiques des sciences sociales, 2014. En ligne au < [https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/nationalismes\\_quebecois\\_diversite.pdf](https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/nationalismes_quebecois_diversite.pdf) >.
- ARCAND, Sébastien, Annick LENOIR et Denise HELLY. «Insertion professionnelle d'immigrants récents et réseaux sociaux : le cas de Maghrébins à Montréal et Sherbrooke», *Canadian Journal of Sociology*, vol. 34, n° 2, 2009, p. 373-402.

- ARMONY, Victor, Mariam HASSAOUI et Massimiliano MULONE. Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées, Service de Police de la Ville de Montréal, 2019. En ligne au < [https://spvm.qc.ca/upload/Rapport\\_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf](https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf) >.
- BARIL, Daniel. La laïcité comme caractéristique distinctive du Québec, *Les nationalismes québécois face à la diversité ethnoculturelle. Actes du colloque annuel de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté*, édité par Micheline Labelle, Rachad Antonius et Pierre Toussaint. Chicoutimi, Les Classiques des sciences sociales, 2014. En ligne au < [https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/nationalismes\\_quebécois\\_diversite.pdf](https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/nationalismes_quebécois_diversite.pdf) >.
- BASTIEN, Nicolas et Alain BÉLANGER. Recension de politiques et expériences d'intégration en emploi des immigrants dans trois grandes RMR canadiennes d'immigration, Institut national de la recherche scientifique. Centre - Urbanisation Culture et Société, 2010. En ligne au < [https://emploi-metropole.org/wp-content/uploads/2015/03/clienteles\\_imm\\_rapport5.pdf](https://emploi-metropole.org/wp-content/uploads/2015/03/clienteles_imm_rapport5.pdf) >.
- BEAUCHEMIN, Jacques. «Nationalisme québécois et crise du lien social», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 25, 1995, p. 101-123.
- BHUYAN, Rupaleem et Tracy SMITH-CARRIER. «Precarious Migratory Status in Canada», *Canadian Social Work*, vol. 12, n° 2, 2010, p. 51-60.
- BOUCHARD, Gérard. «L'interculturalisme québécois. Esquisse d'un modèle» Symposium international sur l'interculturalisme. Dialogue Québec-Europe, Montréal, 2011.
- BOULET, Maude. L'intégration des immigrants au marché du travail à Montréal : défis, acteurs et rôle de la Métropole, Center for Interuniversity Research and Analysis on Organizations, 2016. En ligne au < [https://www.researchgate.net/profile/Maude\\_Boulet/publication/308659622\\_L'integration\\_des\\_immigrants\\_au\\_marche\\_du\\_travail\\_a\\_Montreal\\_defis\\_acteurs\\_et\\_role\\_de\\_la\\_Metropole/links/57ea631e08ae113df5237470/Lintegration-des-immigrants-au-marche-du-travail-a-Montreal-defis-acteurs-et-role-de-la-Metropole.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Maude_Boulet/publication/308659622_L'integration_des_immigrants_au_marche_du_travail_a_Montreal_defis_acteurs_et_role_de_la_Metropole/links/57ea631e08ae113df5237470/Lintegration-des-immigrants-au-marche-du-travail-a-Montreal-defis-acteurs-et-role-de-la-Metropole.pdf) >.
- BOURHIS, Richard Y. «Evaluating the impact of Bill 101 on the English-speaking communities of Quebec», *Language Problems & Language Planning*, vol. 43, n° 2, 2019, p. 198-229.
- BOURHIS, Richard Y. et Annie MONTREUIL. «Acculturation, vitality, and bilingual health care», dans Seth J. Schwartz et Jennifer Unger (dir.), *The Oxford Handbook of Acculturation and Health*, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 49-74.
- BOURQUE, Gilles. *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000.
- CHICHA, Marie-Thérèse. «Discrimination systémique et intersectionnalité: la déqualification des immigrantes à Montréal», *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 24, n° 1, 2012, p. 82-113.
- CHICHA, Marie-Thérèse et Eric CHAREST. L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal: politiques et enjeux, Institut de recherches en politiques publiques (IRPP), 2008.
- DUFOUR, Frédéric Guillaume et Mathieu FORCIER. «Immigration, néoconservatisme et néolibéralisme après la crise de 2008 : le nouveau régime de citoyenneté canadien à la lumière des trajectoires européennes. », *Revue Interventions économiques*, n° 52, 2015.
- EID, Paul. «Les inégalités «ethnoraciales» dans l'accès à l'emploi à Montréal: le poids de la discrimination», *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 2, 2012, p. 415-450.

- EID, Paul, Meisson AZZARIA et Marion QUÉRAT. Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : Résultats d'un "testing" mené dans le Grand Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2012.
- FOUROT, Aude-Claire. Gestions politiques de l'intégration des immigrants et des minorités ethnoculturelles à Montréal et à Laval (1960-2008), *Science politique*. Montréal, Université de Montréal, 2009.
- GERMAIN, Annick. *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, culture et société, 2003.
- GERVAIS, Stéphan, Dimitrios KARMIS et Diane LAMOUREUX. «Le concept de culture publique commune: prégnance, significations et potentiel», *Recherches sociographiques*, vol. 50, n° 3, 2009, p. 621-634.
- GOLDRING, Luin, Carolina BERINSTEIN et Judith K BERNHARD. «Institutionalizing precarious migratory status in Canada», *Citizenship studies*, vol. 13, n° 3, 2009, p. 239-265.
- JENSON, Jane et Mireille PAQUET. «Canada's changing citizenship regime through the lens of immigration and integration», dans Elizabeth Goodyear-Grant, Richard Johnston, Will Kymlicka et John Myles (dir.), *Federalism and the welfare state in a multicultural world*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2018, p. 175-199.
- JETTÉ, Christian. *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence : trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008.
- LABELLE, Micheline. Quelle nation au-delà du principe de préséance de la majorité ?, *Les nationalismes québécois face à la diversité ethnoculturelle. Actes du colloque annuel de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté*, édité par Micheline Labelle, Rachad Antonius et Pierre Toussaint. Chicoutimi, Les Classiques des sciences sociales, 2014. En ligne au < [https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/nationalismes\\_quebécois\\_diversite.pdf](https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/nationalismes_quebécois_diversite.pdf) >.
- LABELLE, Micheline, François ROCHER et Guy ROCHER. «Pluriethnicité, citoyenneté et intégration: de la souveraineté pour lever les obstacles et les ambiguïtés», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 25, 1995, p. 213-245.
- LAFORÉST, Rachel. «The politics of state-civil society relations in Quebec», dans Michael Murphy (dir.), *Quebec and Canada in the new century. New dynamics, new opportunities*, Montreal, Kingston, London, Ithaca, McGill-Queen's University Press, 2007, p. 177-98.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn. «Langue et identité au Québec aujourd'hui. Enjeux, défis, possibilités», *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 5, n° 2, 2002, p. 79-110.
- LORD, Phil. Quelle est la réelle raison d'être de la loi 21 ?, Fondation canadienne de relations raciales, 2020. En ligne au < <https://www.crrf-fcrr.ca/fr/bibliotheque/la-revue-directions> >.
- LU, Yao et Feng HOU. Surqualification chez les immigrants titulaires d'un grade universitaire au Canada et aux États-Unis, Statistique Canada, 2019. En ligne au < <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11f0019m/11f0019m2019022-fra.pdf?st=wxUqBh1K> >.

- MASSANA, Marta et Gilles RIOUX. «The Case of Montréal: Intercultural city "Avant la Lettre"», dans Bob W. White (dir.), *Intercultural Cities. Policy and Practice for a New Era*, Cham, Palgrave Macmillan, 2018, p. 281-313.
- MCANDREW, Marie, Denise HELLY et Caroline TESSIER. «Pour un débat éclairé sur la politique canadienne du multiculturalisme: une analyse de la nature des organismes et des projets subventionnés (1983-2002)», *Politique et sociétés*, vol. 24, n° 1, 2005, p. 49-71.
- MOLINARI, Chiara et Geneviève BERNARD BARBEAU. «La polémique autour de bonjour/hi sur le web: vers la déconstruction du discours d'autorité», *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 26, 2021.
- MONTPETIT, Éric et Christian ROUILLARD. «La Révolution tranquille et le réformisme institutionnel. Pour un dépassement des discours réactionnaires sur l'étatisme québécois», *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 4, n° 1, 2001, p. 119-139.
- NAMULULI, Nsimire, Rachid BAGAOUI et Komi HEMEDZO. «Analyse intersectionnelle des défis et enjeux des inégalités sociales sur le marché du travail : l'expérience de vingt femmes congolaises résidant au Québec et en Ontario», *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 24, n° 1, 2018, p. 98-126.
- NOISEUX, Yanick. «Mondialisation, travail et précarisation : le travail migrant temporaire au cœur de la dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail», *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 2, 2012, p. 389-414.
- OUESLATI, Bechir, Micheline LABELLE et Rachad ANTONIUS. Incorporation citoyenne des Québécois d'origine arabe : conceptions, pratiques et défis, *Les Cahiers du CRIEC*. Montréal, Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC), 2006.
- PAGÉ, Michel et Patricia LAMARRE. *L'intégration linguistique des immigrants au Québec*, IRPP, 2010.
- QUÉRIN, Joëlle. Le nationalisme conservateur face à la diversité : un retour à Lévesque ?, *Les nationalismes québécois face à la diversité ethnoculturelle. Actes du colloque annuel de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté*, édité par Micheline Labelle, Rachad Antonius et Pierre Toussaint. Chicoutimi, Les Classiques des sciences sociales, 2014.
- REMYSEN, Wim. «Le français au Québec: au-delà des mythes», *Romanesque*, vol. 28, n° 1, 2003, p. 28-41.
- RENAUD, Marc. «Québec's new middle class in search of social hegemony: causes and political consequences», *International Review of Community Development*, vol. 39, n° 40, 1978, p. 1-36.
- RICHMOND, Ted et John SHIELDS. *Third sector restructuring and the new contracting regime: The case of immigrant serving agencies in Ontario*, Joint Centre of Excellence for Research on Immigration and Settlement Toronto, 2004.
- ROCHER, François et Bob W. WHITE. L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien, Institut de recherche en politiques publiques, 2014.
- SALÉE, Daniel. «Penser l'aménagement de la diversité ethnoculturelle au Québec : mythes, limites et possibles de l'interculturalisme», *Politique et Sociétés*, vol. 29, n° 1, 2010, p. 145-180.

- SAUVAGEAU, Marie-Michèle. «Du «Comment» participer à «Pourquoi» participer ? : Analyse de la notion de participation dans le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme québécois», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 43, n° 1, 2011, p. 197-220.
- SÉNÉCAL, Gilles, Geneviève CLOUTIER et Patrick HERJEAN. «Le quartier comme espace transactionnel : l'expérience des Tables de concertation de quartier à Montréal», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 52, n° 146, 2008, p. 191-214.
- VAILLANCOURT, Yves. «Le tiers secteur dans la co-construction des politiques publiques canadiennes», *Canadian Public Policy*, vol. 40, n° Supplement 1, 2014, p. S4-S16.
- VAILLANCOURT, Yves et Louis FAVREAU. «Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire», *Revue internationale de l'économie sociale: recma*, n° 281, 2001, p. 69-83.
- WHITE, Deena. «Interest representation and organisation in civil society: Ontario and Quebec compared», *British Journal of Canadian Studies*, vol. 25, n° 2, 2012, p. 199-229.
- WHITE, Deena. «La gestion communautaire de l'exclusion», *Lien social et Politiques*, n° 32, 1994, p. 37-49.
- WHITE, Deena. «L'institutionnalisation de la résistance : la politique québécoise de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 53, 2012, p. 89-120.
- WHITE, Deena. «Quebec state and society», dans Marcel Fournier, Michael Rosenberg et Deena White (dir.), *Quebec Society. Critical Issues*, Scarborough, Prentice Hall, 1997, p. 17-44.
- WHITE, Deena. «State and Community», dans Marcel Fournier, Michael Rosenberg et Deena White (dir.), *Quebec Society: Critical Issues*, Upper Saddle River, Prentice Hall, 1996, p. 17-44.
- WHITE, Deena et ÉQUIPE D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE. La gouvernance intersectorielle à l'épreuve. Évaluation de la mise en œuvre et des premières retombées de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, Université de Montréal, Centre de recherche sur les politiques de développement social (CPDS), 2008.

- Articles de presse ou autres documents de types journalistiques

- BLAIS, Annabelle. Mort de Fedy Villanueva : des recommandations tardent à être appliquées, *La Presse*. Montréal, 2014. En ligne au < <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/201412/26/01-4831134-mort-de-fredy-villanueva-des-recommandations-tardent-a-etre-appliquees.php> >.
- CASTONGUAY, Alec et Naël SHIAB. L'attentat de Québec est unique en Occident, *L'actualité*, 2017. En ligne au < <https://lactualite.com/societe/lattentat-de-quebec-est-unique-en-occident/> >.
- COLLECTIF. «Pour une commission sur le racisme systémique», *La Presse*, 2016. En ligne au < [http://plus.lapresse.ca/screens/e9020f7c-0021-4659-a972-e2908ac6db6b%7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/e9020f7c-0021-4659-a972-e2908ac6db6b%7C_0.html) >.
- CÔTÉ, Sophie. 40 ans de prison pour Alexandre Bissonnette, *Le Journal de Québec*, 2019. En ligne au < <https://www.journaldequebec.com/2019/02/08/en-direct-sentence-historique-pour-le-tueur-de-la-mosquee-alexandre-bissonnette> >.

- DUMONT, Mario. Une constitution québécoise pour encadrer les "accommodements raisonnables". Pour en finir avec le vieux réflexe de minoritaire, *La Vie rurale*, 2007. En ligne au < <http://www.la-vie-rurale.ca/contenu/10588> >.
- LEBEUF, Sophie-Hélène. Laïcité : Valérie Plante propose un « pas de recul », mais pas de clause Montréal, *Radio-Canada*, 2019. En ligne au < <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1169760/projet-loi-21-laicite-etat-signes-religieux-consultations-particulieres-montreal-fqm> >.
- VILLE DE MONTRÉAL - CABINET DE LA MAIRESSE ET DU COMITÉ EXÉCUTIF. La Ville de Montréal crée un Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques et procède à l'affichage du poste de commissaire, *Cision Canada*, 2021. En ligne au < <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-ville-de-montreal-cree-un-bureau-du-commissaire-a-la-lutte-au-racisme-et-aux-discriminations-systemiques-et-procede-a-l-affichage-du-poste-de-commissaire-873590993.html> >.

# Annexe F. Certificat d'approbation du comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences



N° de certificat  
CERAS-2015-16-296-D

Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences

## CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS), selon les procédures en vigueur, en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la Politique sur la recherche avec des êtres humains de l'Université de Montréal.

Projet	
Titre du projet	Le devenir citoyen à l'épreuve de la diversité culturelle
Étudiante requérante	Belinda Bah [redacted] Étudiante au doctorat, FAS-Département de sociologie
Sous la direction de	Deena White, professeure titulaire, FAS-Département de sociologie, Université de Montréal

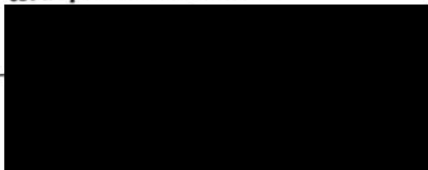
Financement	
Organisme	Non financé
Programme	
Titre de l'octroi si différent	
Numéro d'octroi	
Chercheur principal	
No de compte	

### MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche doit être communiqué au CÉRAS qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave doit être immédiatement signalé au CÉRAS.

Selon les règles universitaires en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi est disponible sur la page web du CÉRAS.



20 avril 2016  
Date de délivrance

31 août 2021  
Date de fin de Validité

adresse postale  
C.P. 6128, succ. Centre-ville  
Montréal QC H3C 3J7

adresse civique  
Pavillon Lionel-Groulx  
3150, rue Jean-Brillant  
Local C-9104  
Montréal QC H3T 1N8

Téléphone : 514-343-7338  
ceras@umontreal.ca  
www.ceras.umontreal.ca